Le Monde

EN ÎLE-DE-FRANCE
■ Demandez « aden », le guide culturel



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16433 – 7,50 F — JEUDI 27 NOVEMBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Les meilleures « prépas »

ENGAGÉE en 1995, la réforme des classes préparatoires aux grandes écoles a été suivie d'une réforme des concours, tandis que les écoles elles-mêmes devraient se transformer à partir de 1998. L'objectif est de diversifier le profil des élèves et de rapprocher ces établissements de l'Université. *Le Monde* publie les performances des meilleures classes préparatoires aux concours 1997 et, sur Minitel, l'ensemble des résultats.

Un cahier spécial de huit pages

La semaine de 35 heures ne s'appliquera qu'en 2002 dans les petites entreprises

Seules les sociétés employant plus de vingt salariés seront concernées dès l'an 2000

DEUX SEMAINES avant la présentation, au conseil des ministres du 10 décembre, du projet de loi d'orientation et d'incitation sur les 35 heures, qui a été transmis au Conseil d'Etat mercredi 26 novembre, Lionel Jospin a rendu un arbitrage favorable au patronat. Le premier ministre a décidé qu'au 1er janvier 2000, la durée hebdomadaire légale du travail serait abaissée à 35 heures pour les entreprises de plus de vingt salariés.

Lors de la conférence nationale du 10 octobre, M. Jospin avait évoqué le chiffre de dix salariés ou « *un seuil voisin* ». Au lendemain de cette conférence, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux PME, avait évoqué l'hypothèse d'un relèvement à vingt salariés. Le projet de loi d'orientation devrait être discuté à l'Assemblée nationale autour du 20 janvier.

Les entreprises de moins de vingt salariés, qui emploient un gros tiers des 14 millions de salariés du secteur privé, seront soumises à une durée légale hebdomadaire de 35 heures à partir du 1er janvier 2002. Environ 9 millions de salariés seront donc concernés par la baisse au 1er janvier 2000.



Cette décision du premier ministre va dans le sens des demandes du CNPF. Ernest-Antoine Seillière avait souhaité, comme le ministère de l'économie, que les entreprises de moins de cinquante salariés soient exonérées de cette obligation au 1er janvier 2000. Mais ce geste a peu de chances de désamorcer l'opposition du CNPF, qui organise des états généraux du 8 au 12 décembre, notamment contre les 35 heures, avant d'élire le successeur de Jean Gandois.

Les syndicats, qui sont en campagne pour les élections prud'homales du 10 décembre, jour de l'adoption du projet de loi sur les 35 heures par le conseil des ministres, manifestent quelques inquiétudes sur la méthode choisie pour engager la réduction de la durée du travail. « *Le grand engouement pour les 35 heures est en train de se déliter* », avait affirmé Marc Blondel, secrétaire généraal de FO, le 24 novembre. L'arbitrage de M. Jospin pourrait aussi susciter quelques critiques au sein de la majorité « plurielle » et même au Parti socialiste.

Lire page 8 et notre éditorial page 16

Danger pour la planète

■ La France s'engage à combattre le réchauffement de la Terre sans attendre la conférence de Kyoto

■ Dominique Voynet annonce un plan pour les transports, l'habitat et l'électricité

■ Une catastrophe toucherait d'abord les pays les plus pauvres et les plus peuplés

Lire pages 6 et 14

■ Redland cède à l'offre de Lafarge

La direction du groupe britannique accepte l'OPA lancée par le cimentier français. p. 17

■ Nationalité : neutralité du PC

Les députés Verts et PC ont annoncé, mardi 25 novembre, qu'ils ne voteront pas contre le projet de réforme du code de la nationalité. p. 7

■ Le Japon inquiet pour ses banques

Treize des vingt premières banques nippones présenteront un exercice déficitaire. Le yen est à son tour touché par la crise. p. 2

■ Un tueur en série sévit à Paris

Les tests ADN confirment que c'est un seul et même homme qui a tué quatre femmes à leur domicile, à Paris, de décembre 1994 à novembre 1997. p. 10

■ Sur le « Livre noir »

Quatre chercheurs, dont Nicolas Werth et Annette Wieviorka, exposent leur point de vue après la publication du *Livre noir du communisme*. p. 15

■ La victoire du RC Strasbourg

Les footballeurs alsaciens ont battu l'Inter de Milan 2-0, mardi 25 novembre, en huitième de finale aller de la Coupe de l'UEFA. p. 24

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1127 - 7,50 F

Singes et abeilles font la leçon aux businessmen

LONDRES
de notre correspondant dans la City

« *L'homo* sapiens *n'est qu'un singe nu* », a pu écrire Desmond Morris, spécialiste du comportement des primates en milieu naturel. Le monde des affaires, en mal de réorganisation, s'inspirerait-il ces jours-ci de l'appel de la « vraie » jungle ? Le dernier chic pour les entreprises, aux Etats-Unis et au Japon, consiste en effet à faire appel aux zoologistes pour réformer leurs services de vente.

Nike, BT (ex-British Telecom), BMW ou Wella ont ainsi engagé Pauline Beldon, directrice du bureau-conseil Performance through Excellence, installé à Manchester, pour brancher leurs cadres sur la nature. « *Le monde animal est plein de solutions créatives pour le business,* assure-t-elle. *L'observation des espèces organisées en colonies adeptes du travail en équipe et chez qui les obligations collectives priment sur les convenances personnelles est pleine d'enseignements. Les loups, fourmis, termites ou abeilles peuvent répondre plus rapidement aux crises que les êtres humains.* »

Aux yeux de cette zoologiste de formation, sociologue du management par défi, la vie professionnelle d'une abeille est le type de profil de carrière idéal d'un représentant de commerce : « *progressive* » et « *diversifiée* ». Le jeune insecte prépare les cellules puis, par la suite, s'occupe de l'alimentation des larves ou de la construction de ruches. A l'âge adulte, l'abeille patrouille et part en quête de nourriture, avant de terminer son existence en participant à la garniture des alvéoles.

Biologie et anthropologie seraient-elles les deux mamelles de la connaissance du milieu des entreprises ? Mme Beldon trouve des parallèles troublants entre l'univers des animaux et le secteur de la grande distribution. Pour elle, la chasse en meute est l'équivalent de la recherche des commandes. La protection contre les prédateurs ? La défense des parts de marché face aux assauts de la concurrence. La reproduction ? L'établissement de *joint-ventures*. L'éducation des petits ? La formation professionnelle.

Mais à ceux qui aimeraient lui faire dire que toute entreprise devrait s'inspirer de l'exemple des loups et que la loi économique est comparable à celle des animaux, notre interlocutrice oppose sa prudence. « *Sur un plan purement scientifique, la corrélation entre les deux modèles d'organisation ne peut être prouvée. Etudier mammifères et insectes offre un aperçu de ce qui peut motiver les groupes sociaux.* »

D'autres y vont plus fort. Ian Thomas, ancien gardien de réserve en Afrique du Sud et expert reconnu des fauves, conseille Microsoft et IBM. Les informaticiens seraient fascinés, à la suite de ses conférences, par l'impitoyable système de sélection expliquant le faible nombre de lionceaux qui survivent et atteignent l'âge adulte.

La palme revient toutefois à Jane Goodal, spécialiste des chimpanzés de Tanzanie. Cette éthologiste de renom a expliqué récemment à des industriels japonais, ravis, que, chez les singes, « *le mâle dominant est accepté par tous et court-circuite ses rivaux pour arriver au sommet* ». Tel serait le nouveau modèle. Tremblez...

Marc Roche

Instruction civique au lycée

L'INSTRUCTION CIVIQUE effectue un retour dans les écoles. Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, a présenté, mercredi 26 novembre, plusieurs mesures en conseil des ministres, alors qu'a lieu une « semaine d'initiatives citoyennes » dans tous les établissements. Développée à l'école primaire et au collège – une épreuve sera organisée lors du brevet –, l'éducation civique deviendra obligatoire au lycée dès la prochaine rentrée. Ce sont les professeurs de philosophie qui enassureront les cours. Ségolène Royal promet un premier bilan pour le printemps 1998 et l'élaboration de « *textes de référence* ».

Lire page 10

L'amour à mort de la « femme-piano »

BARBARA meurt, un pan de vie s'écroule, l'adolescence de trois générations de jeunes filles, les repères identitaires de trois générations de garçons. Barbara, la « femme-piano », aimée par son public avec la passion des amants, était un maillon central de la chaîne de la chanson française, une des rares pour qui, dans les années 60, la jeunesse boudait Sylvie Vartan ou Johnny Hallyday pour écouter *Dis, quand reviendras-tu*. Mutante, démodée, visionnaire, la chanteuse en noir aimait la vie, qui était devant, et la mort autant.

Jeune fille espiègle aux cheveux coupés à la garçonne planquée derrière un piano, elle donna davantage d'âme à un ancien bistrot de mariniers du quai des Grands-Augustins, l'Ecluse. Elle fut ensuite l'une des rares représentantes de la chanson rive gauche à survivre pleinement aux assauts de la musique pop.

Excentrique à turban et lunettes noires, abusive, enfant poussée à la sauvage dans le square des Batignolles, elle débusqua la féminité dans les noirceurs de l'hystérie, façon Charcot. Dame vieillissante dans un rocking chair, elle resta jusqu'au bout accrochée à son mystère, son tricot, ses soies et ses coussins. « *La chanteuse ne s'était jamais mariée* », concluait une dépêche d'agence publiée au matin de sa mort, comme s'il n'y avait rien de plus à dire.

Barbara était un mythe, attachée à ses images comme on traîne ses casseroles, parfois encombrantes, mais vitales. Barbara décrivait les sentiments du désir, parlait de l'amour et de la séparation. Elle dessinait les contours d'une sexualité mythologique – *L'Aigle noir*, ou le sexe avant de l'avoir vécu. Taillée en angles aigus, enveloppée de châles, de dentelles et de discrétion, Barbara était rentrée en retraite à Précy en 1973, quatre ans après avoir lancé, depuis la scène de l'Olympia où elle triomphait : « *Je pars.* »

A Précy, elle cultivait l'art d'être présente sans apparaître, avec pour compagnons un piano et des chats. De loin, mais de si près, c'est de là qu'elle entretenait le cercle de ses intimes – ces centaines de milliers d'inconditionnels en quête d'absolu.

Véronique Mortaigne

Lire la suite page 16 et nos informations page 29

« Le Goût de la cerise »



ABBAS KIAROSTAMI

LA PALME D'OR du Festival de Cannes attribuée au *Goût de la cerise*, du cinéaste iranien Abbas Kiarostami, consacrait une œuvre d'une époustouflante invention formelle sous son apparente simplicité. Téhéran s'est peu à peu réconcilié avec son fils prodigue, dont les films ont contribué à inscrire l'Iran parmi les grandes nations du cinéma.

Lire page 27

International	2	Finances/marchés	20
France	6	Aujourd'hui	23
Société	9	Météorologie-Jeux	26
Carnet	12	Culture	27
Régions	13	Guide	29
Horizons	14	Abonnements	30
Entreprises	17	Kiosque	30
Communication	19	Radio-Télévision	31

ÉCONOMIE Les autorités japonaises admettaient, mercredi 26 novembre, la gravité de la détérioration du système financier du pays, même si la Bourse, elle, se redressait sensiblement. Les autorités s'attachaient toujours à mobiliser des fonds publics pour garantir la protection des déposants – au lendemain de la faillite du courtier Yamaichi – et assurer la stabilité du système financier. ● LA DEVISE japonaise était toujours à la baisse, atteignant même, mardi, son niveau le plus bas par rapport au dollar (128,05 yens pour 1 dollar) depuis cinq ans. ● A VANCOUVER, les dix-huit chefs d'Etat et de gouvernement du Forum Asie-Pacifique ont conclu leurs travaux, mardi, en réaffirmant leur foi dans les mérites du libre-échange. Ils se sont déclarés résolument confiants dans la capacité des Asiatiques à redresser les situations qui, çà et là, ont provoqué les crises de ces dernières semaines.

Le Japon mobilise des fonds publics pour rassurer les déposants

Après la faillite du courtier Yamaichi, près d'une dizaine de banques nippones semblaient connaître des difficultés, sans susciter, toutefois, de mouvements de panique ; alors que la Bourse se redressait, le yen continuait à reculer face au dollar

TOKYO
de notre correspondant

La crise ouverte par la mise en liquidation de Yamaichi, la quatrième maison de titres japonaise, a contraint les autorités monétaires à admettre la gravité de la détérioration du système financier dans son ensemble. « *La situation devient de plus en plus tendue* », reconnaît-on à la Banque du Japon. Selon le quotidien *Asahi*, « *un fléchissement supplémentaire de la Bourse pourrait amorcer une spirale de désagrégation de tout le système financier.* » En est-on là ? Les risques existent. « *Imaginez un pays avec une affaire Crédit lyonnais multiplié par vingt : il y a de quoi être préoccupé* », souligne un observateur étranger. Bien que l'annonce de la fermeture d'une petite banque régionale, Tokuyo city bank, de Sendai (nord du Honshu), ait ajouté momentanément au climat d'incertitude, l'indice Nikkei s'est légèrement redressé, mardi 25 novembre, par rapport au recul de la veille.

En revanche, la Bourse a reflété une inquiétude sur les valeurs de certaines banques. Treize des vingt premières d'entre elles seront dans le « rouge » à la fin de l'exercice fiscal en cours (en mars), en raison de l'apurement de leur trésorerie. Le montant de leurs créances irrécupérables s'élèverait encore officiellement à 16 500 milliards de yens. Certaines pourront couvrir leurs dettes, d'autres plus difficilement. La différence entre les banques ne fait donc que s'accuser et il se dessine une polarisation du secteur entre les établissements disposant de provisions suffisantes et ceux, comme Fuji et Daiwa, qui ne peuvent couvrir plus de la moitié de leurs pertes. Avec l'arrêt de la pratique du « convoi », qui consistait pour les autorités à faire encadrer les établissements en difficulté par ceux qui étaient sains, afin d'assurer la survie de l'ensemble, il y aura désormais au Japon, comme ailleurs, des « bonnes » et des « moins bonnes » banques.

Comme elle s'y était engagée, la Banque du Japon a débloqué 800 milliards de yens sous forme de prêts sans hypothèque destinés à couvrir les retraits des déposants chez Yamaichi. De longues files d'attente se sont formées dès l'ouverture mardi des cent onze bureaux du courtier à travers le Japon. Les retraits se sont opérés dans le calme. En une journée, la filiale de Yamaichi chargée de la gestion des portefeuilles aurait vu ses avoirs diminuer de 559 milliards de yens, soit 15 % du total.

Le gouvernement cherche à accélérer la discussion sur la mobilisation des fonds publics, afin d'assurer la protection des déposants et la stabilité du système financier. Souhaité par les milieux économiques et une partie de la presse, le recours aux fonds publics est une mesure qui suscite la méfiance de l'opinion, étant donné le précédent du plan de sauvetage des organismes de crédit immobilier (*jusen*) – opération transparente dans laquelle ont été engloutis 630 milliards de yens prélevés sur le budget. Cette fois le recours aux crédits budgétaires ne sera accepté qu'à la condition que ces fonds servent uniquement à la protection des clients individuels et que cette mesure soit assortie au préalable de poursuites judiciaires à l'encontre des responsables publics et privés de la mauvaise gestion de Yamaichi.

> Au pays de l'« entreprise famille », c'est la presse qui a appris la banqueroute de Yamaichi à ses employés

Le ministère des finances a commencé son enquête sur les causes de la mise en liquidation de la maison de titres. Elle se livrait, entre autres, à des opérations illégales par le biais de sociétés-écrans qui se sont soldées par un passif hors bilan de 260 milliards de yens. Pour l'instant, Yamaichi n'est pas encore légalement en faillite. La maison de titres a simplement annoncé la cessation de ses activités et, selon la Banque du Japon, elle dispose d'actifs importants. Toute la question est de savoir s'ils seront suffisants pour rembourser les passifs : 3 000 milliards pour la seule maison mère et 6 700 milliards si l'on compte l'ensemble des entreprises qui en dépendent. Mais c'est d'ores et déjà dans l'opinion la plus grosse faillite du Japon de l'après-guerre, appelée à rester dans les mémoires.

Les excuses larmoyantes du président de Yamaichi adressées aux clients de la maison de titre et à ses employés ainsi que les engagements des autorités n'ont pas dissipé la colère des premiers et l'amertume des seconds. « *Je n'ai plus confiance dans aucune maison de titre* », déclarait à la télévision un déposant de Yamaichi qui venait de procéder au retrait de ses avoirs. « *On ne peut même plus avoir confiance dans les banques : le mieux est de garder son argent chez soi* », renchérissait un autre. Après les déconvenues de l'éclatement de la « bulle spéculative » au début de la décennie, après avoir découvert par la suite au fil de scandales à répétition que les maisons de titres accordaient des privilèges (compensation en cas de pertes) à ses gros clients, alors que lui-même subissait de plein fouet la chute des marchés, le petit épargnant pourrait ne pas retourner de sitôt vers la Bourse.

Quant aux employés de Yamaichi, ils ont fait une amère expérience. Au pays de « l'entreprise famille », du moins selon le discours patronal, c'est par la presse qu'ils ont appris la mise en liquidation de leur entreprise. Outre les 7 500 employés de la maison mère, 4 500 salariés de la cinquantaine de filiales de Yamaichi vont se retrouver sans travail. A ceux qui demandent combien de temps ils pourront occuper les logements de l'entreprise il est répondu : « *Nous ne connaissons pas les détails.* »

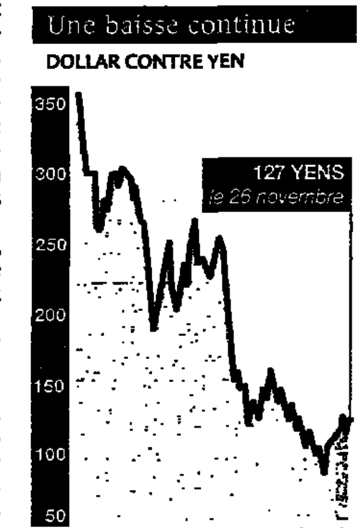
Philippe Pons

La parité yen-dollar est remise en question

LA BOURSE DE TOKYO n'est pas la seule victime de l'aggravation de la crise bancaire au Japon. La devise nippone connaît elle aussi, depuis plusieurs jours, un sérieux accès de faiblesse. Elle est tombée, mardi 25 novembre, jusqu'à 128,05 yens pour 1 dollar, son cours le plus faible depuis cinq ans face au billet vert.

Loin d'être surpris par sa chute, les analystes jugent au contraire que la monnaie japonaise a fait preuve jusqu'à présent d'une étonnante résistance, compte tenu de l'ampleur des difficultés économiques et financières dans l'archipel. Depuis le déclenchement de la crise asiatique, au début du mois de juillet, le yen a perdu « seulement » 10 % de sa valeur face au dollar. Dans le même temps, la Bourse de Tokyo a cédé plus de 20 %.

Pour expliquer le relatif bon comportement du yen, les économistes mettent en avant l'importante force de rappel que constitue l'excédent de la balance commerciale japonaise. Il devrait s'élever, en 1997, à près de 100 milliards de dollars, et il ne cesse de progresser. En comparaison, le déficit des Etats-Unis dépassera 200 milliards de dollars cette année. Ce déséquilibre entre les deux pays plaide mécaniquement pour une appréciation du yen vis-à-vis du dollar : de façon concrète, à tout téléviseur Sony vendu 500 dollars aux Etats-Unis correspond, sur le marché des changes, un achat de 63 500 yens.



Malgré son récent rebond, le dollar a perdu les deux tiers de sa valeur en vingt-cinq ans face au yen.

Ce phénomène explique pour une large part l'appréciation continue du yen face au billet vert depuis dix ans. Alors que 1 dollar valait 250 yens début 1985, il ne valait plus que 80 yens en avril 1995, soit une dépréciation de 70 % de la monnaie américaine. Au cours des deux dernières années, grâce aux interventions massives de la Banque du Japon, le yen s'était toutefois affaibli pour parvenir à se stabiliser, depuis quelques mois, dans un corridor compris entre 110 et 120 yens pour 1 dollar. La crise bancaire au Japon vient de l'en faire sortir. Les analystes parient sur une poursuite de la baisse de la monnaie japonaise. Les experts de la banque américaine Merrill Lynch estiment ainsi qu'elle s'inscrira à un cours de 140 yens pour 1 dollar dans un an, soit une dépréciation supplémentaire de 10 %.

Le yen est d'abord pénalisé par la faiblesse des rendements au Japon. Le taux d'escompte de la banque centrale est fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre 1995. Compte tenu des difficultés que traversent les banques de l'archipel, son relèvement est exclu. Les investisseurs internationaux n'ont aucun intérêt à détenir des yens assortis d'une rémunération dérisoire. Ils préfèrent posséder des dollars, qui leur rapportent plus de 5 %. La fragilité des établissements financiers nippons est une raison supplémentaire pour les opérateurs étrangers de ne pas placer leurs capitaux au Japon. En cas de faillite, ils peuvent craindre de ne pas récupérer leurs fonds.

Justifiée sur le plan financier, une baisse du yen répondrait aussi à des besoins économiques. Elle redonnerait de l'oxygène aux entreprises nippones, dont la compétitivité dans la région, avec la chute des devises d'Asie du Sud-Est durant l'été, s'est nettement dégradée. De façon générale, les analystes jugent que le yen est largement surévalué par rapport au dollar, de 20 %, selon les calculs de Merrill Lynch.

La grande inconnue réside toutefois dans l'attitude qu'adopteraient les Etats-Unis en cas de plongeon de la monnaie japonaise. Ils sont par principe opposés à une telle facilité monétaire, de crainte d'une nouvelle augmentation de l'excédent commercial nippon. Mais les risques que fait courir la crise bancaire japonaise au système financier américain pourraient inciter Washington à se montrer tolérant et à accepter un affaiblissement du yen.

Pierre-Antoine Delhommais

Les pâtisseries de Hongkong victimes de la crise

HONGKONG
correspondance

La crise asiatique prend parfois un tour pour le moins inattendu. Jeudi 20 novembre, la chaîne de grands magasins japonais Yaohan, en pertes depuis deux ans, décide de fermer ses neuf boutiques de Hongkong. C'est un choc pour le territoire ; 1 800 personnes se trouvent mises à pied sans préavis et sans indemnités. La rumeur court que la chaîne de boulangeries-pâtisseries Saint Honore Cake Shop, naguère filiale du groupe Yaohan, va aussi être contrainte de mettre la clé sous la porte.

A peine la Bourse a-t-elle fermé, lundi, que des milliers de personnes se précipitent dans les quarante-sept pâtisseries. Certaines voient affluer plus de 1 000 personnes. Des étagères vides s'effondrent dans la bousculade d'une cohue qui brandit des petits carnets rouges. Leur peur ? Perdre ces bons d'achat de gâteaux de 34 francs pièce, qui à Hongkong font l'objet de cadeaux ou sont achetés par les clients les plus fidèles.

La société mère, qui vient de changer de nom pour éviter toute assimilation fâcheuse avec les grands magasins défunts, s'empresse de rassurer les clients, faisant valoir que la chaîne est profitable. Rien n'y fait. « *Comment savoir si c'est vrai*, s'alarme Fanny Cheung, une ménagère dans la queue d'un magasin. *Il n'y a pas si longtemps, Yaohan affirmait qu'il n'avait pas de crainte sur son avenir, et vous avez vu ce qui s'est passé !* ». « *L'économie ne va pas bien. Nous n'avons plus confiance* », ajoute Tina Ng Li King-oi, une jeune femme qui craint pour ses trente coupons reçus en cadeau de noces.

DES GÂTEAUX POUR SE LIBÉRER DE L'ANGOISSE

Les psychologues invoquent « *une manière de libérer l'angoisse* ». « *Ce n'est pas la peur de perdre un gâteau* », assure le professeur Agnès Chan Sui-yin, neuropsychologue à l'université chinoise de Hongkong. Elle rappele l'affolement des déposants de la International Bank of Asia, qui, sur des rumeurs avaient retiré il y a deux semaines plus de 1 milliard de francs en deux jours.

Ce n'est pas la première fois que Hongkong se rue dans les pâtisseries pour évacuer ses angoisses. En mai 1984, alors que les pourparlers sur l'avenir de la colonie piétinaient, provoquant une crise financière, les pâtisseries Maria avaient vu affluer des milliers de clients venus se faire rembourser leurs bons d'achat. Ménagères et pères de famille avaient tout raflé : gros gâteaux d'anniversaire, tartelettes aux œufs, flans, forêts noires, massepains, petits pains. Mais sans très bien savoir au juste comment ils allaient les engloutir.

Valérie Brunschwig

Le sommet de l'APEC cultive l'optimisme de commande

VANCOUVER
de notre envoyé spécial

Lorsqu'ils ont lieu au cœur d'une crise économique, les sommets internationaux s'adressent à l'audience particulièrement volatile des marchés financiers et des investisseurs. Dans ce contexte, la pédagogie à laquelle ont recours les chefs d'Etat et de gouvernement ressemble fort à la désinformation, en ce sens qu'il devient impérieux de brosser une situation aussi rassurante que possible : l'exercice vise à préserver la stabilité et la santé économique des pays concernés, partant le niveau de vie de leurs habitants. Le sommet du Forum économique Asie-Pacifique (APEC), qui s'est achevé, mardi 25 novembre, à Vancouver, aura été, dans ce registre, un modèle du genre.

Au moment d'accorder l'imprimatur au communiqué final, tel président ou premier ministre, inquiet des conséquences de cette sorte de fuite en avant du libre-échange destinée à retrouver l'âge d'or du « miracle » économique asiatique, aura mis une sourdine à ses réticences, au nom du nécessaire consensus. Celui-ci repose sur le constat suivant : nul ne peut désormais tourner le dos à la globalisation des échanges, comme le montrent les mouvements rapides et incontrôlables des capitaux (et donc de la spéculation) à travers le monde.

Les pays asiatiques ont, par ailleurs, profité depuis quinze ans d'un « boom » de la croissance qui a profondément fait évoluer les comportements de leurs populations, lesquelles ne sont pas prêtes à accepter un retour en arrière. Dès lors, lorsqu'un pays est victime d'une crise monétaire ou financière, le mauvais réflexe est celui du repli sur soi et du protectionnisme : au contraire, a-t-on affirmé avec force à Vancouver, c'est dans l'accentuation du libre-échange que l'on peut espérer faire revenir les investissements. Parallèlement, il ne faut pas hésiter à adopter des mesures intérieures draconiennes, lesquelles, de toute façon, seront imposées par le Fonds monétaire international comme conditions de son assistance financière.

« UNE BASE SOLIDE »

Toute la matinée de mardi a ainsi été consacrée à ce qu'un haut diplomate canadien a qualifié de « *séminaire sur la meilleure façon de gérer une crise* ». Le FMI se voit officiellement confier le premier rôle s'agissant du plan de secours devant être mis en place pour venir au chevet des économies asiatiques en difficulté. Si besoin est, une « *deuxième ligne de défense* » (associant vraisemblablement les pays riches de l'APEC, tels les Etats-Unis, le Canada et le Japon) se mettra en place, mais rien n'indique que cette « *entente financière de coopération pour compléter au besoin les ressources du FMI* » sera nécessaire, a souligné le premier ministre canadien, Jean Chrétien. Le FMI, selon plusieurs participants, dispose actuellement de fonds suffisants.

Les chefs d'Etat et de gouvernement sont en outre convaincus, souligne le communiqué final, que « *les éléments de base de la croissance et des perspectives à long terme* [de la région] *demeurent exceptionnellement solides* », et que « *l'Asie-Pacifique continuera à jouer un rôle de premier plan dans l'économie mondiale* ». L'ouverture des marchés apportant des « *avantages substantiels* », il est nécessaire de poursuivre sur la voie de la « *libéralisation du commerce et de l'investissement pour favoriser la croissance* ». Pour autant les pays concernés sont invités à adopter des « *politiques prudentes et transparentes* », et à réglementer efficacement le secteur financier.

Bill Clinton s'est félicité du « *fort vote de confiance* » adressé par l'APEC au plus fort de la crise asiatique : « *nous avons prouvé que notre communauté existe pour les bons jours comme pour les temps de défis* », a-t-il souligné. Le président américain est arrivé à Vancouver avec une autorité affaiblie par la déroute politique du *fast-track*, cette procédure parlementaire permettant à l'administration de demander au Congrès une approbation sans conditions des accords commerciaux. M. Clinton a tenu à ses homologues de l'APEC le même langage qu'aux Américains, à savoir que ce revers est provisoire.

Laurent Zecchini

Les talibans s'engagent à éradiquer la culture du pavot

Les fondamentalistes afghans tirent un revenu considérable de la production d'opium. Ils ont cependant accepté le plan des Nations unies

KANDAHAR (Afghanistan)
de notre envoyé spécial

Le gouvernement des talibans s'est engagé, dimanche 23 novembre, à éradiquer toutes les cultures de l'opium dans les régions qu'il contrôle en Afghanistan, c'est-à-dire plus des deux tiers du pays. Cette annonce constitue le premier signe tangible de la volonté des intégristes d'accepter un plan d'éradication proposé par les Nations unies. Jusqu'à présent, et en dépit de leur condamnation de la consommation de drogues, contraire aux règles coraniques, les talibans avaient laissé proliférer la culture du pavot et le trafic de l'opium, voire la production d'héroïne, sur leur territoire. Chaque année, ils percevaient environ 9 millions de dollars d'impôts sur la culture du pavot. 96 % de l'opium cultivé en Afghanistan est récolté dans les régions sous contrôle taliban. Après avoir reçu à Kandahar, le fief d'origine des talibans, le directeur du programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (Pnucid), Pino Arlacchi, le mollah Mohamed Hassan, gouverneur de la province, a indiqué que *« les deux parties étaient parvenues à un accord pour travailler ensemble »* dans le but d'éliminer la culture du pavot.

L'Afghanistan est le premier producteur au monde d'opium, sa production totale (2 800 tonnes cette année) équivalant à celle du fameux « triangle d'or » du Sud-Est asiatique. Devant un groupe de journalistes internationaux, le mollah Hassan a ajouté que son gouvernement avait demandé aux Nations unies de lui fournir les moyens pour *« aider les fermiers à développer des cultures de substitution et à arrêter celle de l'opium »*.

La première étape du plan proposé par M. Arlacchi est certes encore modeste : il s'agit d'éliminer, à partir de la prochaine saison des semailles, *« toute culture du pavot dans les trois principaux districts de Kandahar »*, où la production ne dépasse pas plus de 7,5 % de celle de l'ensemble de l'Afghanistan. Un budget de 3,8 millions de dollars va ainsi être alloué, dans un premier temps, aux talibans.

Dans les dix prochaines années, un budget total de 250 millions de dollars permettra, selon M. Arlacchi, *« d'éradiquer graduellement la culture de l'opium et de consolider les acquis d'une telle évolution »*. Reste à savoir si les talibans, dont les méthodes coercitives ne sont plus à démontrer, auront à coeur de convaincre près de 1,4 million de fermiers cultivant l'opium en Afghanistan d'abandonner ce qui représente pour eux un revenu facile et important dans ce pays ravagé par dix-huit ans de guerre civile.

Bruno Philip

Les hôpitaux de Kaboul réadmettent les femmes

Les femmes afghanes ont commencé à être réadmises dans des hôpitaux de Kaboul, a annoncé, mardi 25 novembre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le ministère afghan de la santé avait décidé, le 16 septembre, de ne plus admettre les femmes dans les 22 hôpitaux de la capitale et de les diriger vers une clinique de quelques dizaines de lits seulement. Dans le même temps, les islamistes, qui se sont emparés de Kaboul il y a plus d'un an, avaient décidé que le personnel médical féminin devait cesser ses activités. Après deux mois de négociations entre le CICR, qui finance deux hôpitaux, et le gouvernement, les établissements ont commencé à être réaménagés avec des entrées et des salles séparées pour les femmes.

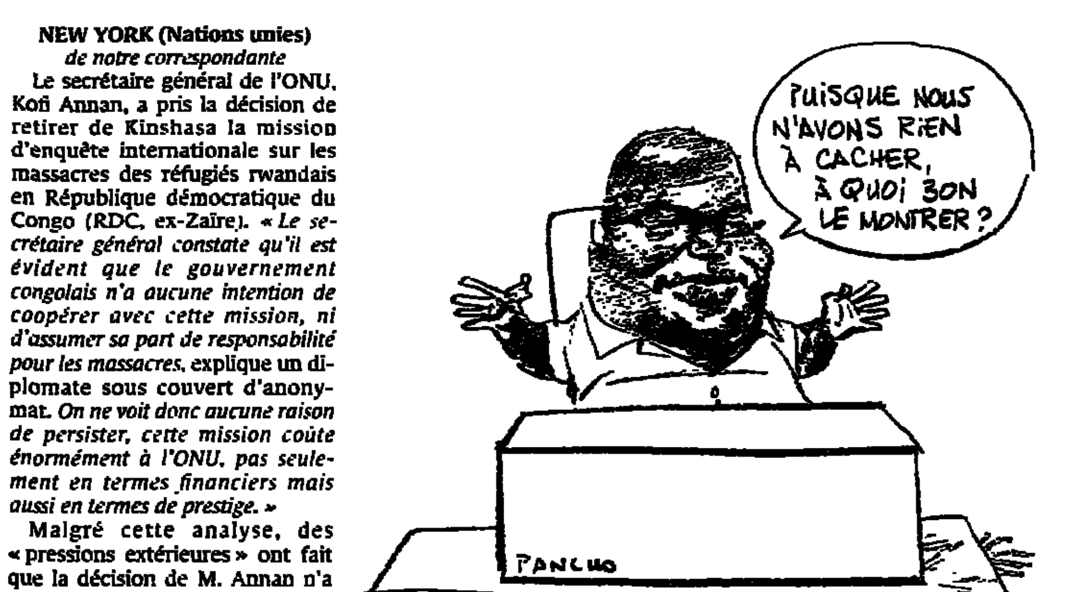
L'ONU va se résoudre à rappeler ses enquêteurs confrontés à l'intransigeance du président Kabila

Washington exerce de discrètes pressions pour ménager Kinshasa

Le secrétaire général de l'ONU a pris la décision, mardi 25 novembre, de rappeler la mission d'enquête sur les massacres de réfugiés rwandais, bloquée à Kinshasa, où le pouvoir interdit aux experts d'aller dans les régions où ont eu lieu les tueries. La décision de Kofi Annan devait être effective après d'ultimes négociations. Les Etats-Unis, qu'un tel retrait mettrait dans une situation délicate, exercent des pressions sur l'ONU.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a pris la décision de retirer de Kinshasa la mission d'enquête internationale sur les massacres des réfugiés rwandais en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre). *« Le secrétaire général constate qu'il est évident que le gouvernement congolais n'a aucune intention de coopérer avec cette mission, ni d'assumer sa part de responsabilité pour les massacres*, explique un diplomate sous couvert d'anonymat. *On ne voit donc aucune raison de persister, cette mission coûte énormément à l'ONU, pas seulement en termes financiers mais aussi en termes de prestige. »*



Malgré cette analyse, des « pressions extérieures » ont fait que la décision de M. Annan n'a pas été officiellement rendue publique. L'ONU a donné un ultime délai de quarante-huit heures à Kinshasa pour revoir sa position.

Les pressions ont été exercées par Washington, pour qui l'annonce du retrait de la mission d'enquête juste avant le voyage, prévu le 8 décembre, du secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright en Afrique, pourrait être embarrassante. L'absence de toute coopération du président de la RDC, Laurent-Désiré Kabila, avec la mission de l'ONU, est d'autant plus gênante pour Washington que cette première tournée de Mme Albright dans six pays africains, et notamment à Kinshasa, est annoncée par le département d'Etat comme *« la recherche du partenariat avec la nouvelle génération de dirigeants africains »*.

Retirés de Kinshasa une première fois le 3 octobre, les trois enquêteurs de l'ONU y sont retournés à la suite d'un « accord » conclu le 20 octobre entre l'ambassadeur américain à l'ONU, Bill Richardson, et le président Kabila. Selon cet accord, les enquêteurs devaient terminer leur travail en mars 1998. En dépit de cette mission *« réussie »* de M. Richardson, le scepticisme à l'ONU et parmi les organisations de défense des droits de l'homme n'a cessé d'augmenter.

RAPPORT ACCABLANT

Pour l'enquêteur américain de l'équipe de l'ONU, qui a démissionné *« pour des raisons personnelles »*, la décision de Kofi Annan, si elle se confirme, pourrait être un *« cadeau »* fait au gouvernement congolais. Dans un entretien avec *Le Monde*, Reet Brody explique que, si l'ONU entend *« retirer la mission »* cela ne peut que *« récompenser Kinshasa pour les entraves au travail des enquêteurs »*. Mais, ajoute l'enquêteur américain, *« si le retrait de la mission de RDC signifie que l'enquête se poursuivra au sein de la commission des droits de l'homme à Genève, on pourrait s'attendre à des résultats »*.

Selon M. Brody, pour tirer au clair les responsabilités sur les massacres de dizaines de milliers de réfugiés rwandais au Congo, l'examen par les enquêteurs des fosses communes pourrait *« aider »* l'enquête, *« mais il n'est pas indispensable »*. *« La communauté internationale veut savoir qui a ordonné les massacres, quel est le rôle de Kabila, quelle part ont jouée les responsables de gouvernement de Kigali, si les massacres ont été systématiques et prémédités ou s'ils ont eu lieu du fait de la guerre. Les réponses à ces questions, on peut les trouver ailleurs qu'à Kinshasa »*, dit Reet Brody. Cette opinion est partagée par des organisations de défense des droits de l'homme. Les observateurs insistent sur le fait que, pour réaliser une véritable enquête à l'extérieur de la RDC, basée sur des témoignages, *« il est impératif que les moyens nécessaires soient mis à la disposition des investigateurs »*.

Il serait ironique qu'en cas de retrait de la mission de l'enquête, la tâche revienne au rapporteur des droits de l'homme de l'ONU sur la RDC, le Chilien Roberto Garreton. Auteur d'un rapport accablant, en avril dernier, sur les massacres de réfugiés hutus rwandais dans l'ex-Zaïre, M. Garreton avait été considéré *persona non grata* au Congo-Kinshasa et avait été remplacé par l'équipe actuelle d'enquêteurs.

Afsané Bassir Pour

■ **Un opposant politique et le chef d'état-major de l'armée** ont été arrêtés, mardi 25 novembre, à Kinshasa. Z'Ahidi Arthur Ngoma, dirigeant du Parti des forces de l'avenir, a été arrêté après avoir tenu une conférence de presse. Ancien employé de l'Unesco et adversaire du maréchal Mobutu, il a accusé le mouvement de Kabila de *« prendre le pays en otage »*. Le commandant Masasu Nindanga, chef d'état-major de l'armée, a été conduit vers une destination inconnue après son arrestation. *« Le commandant a été convoqué auprès du chef de l'Etat. L'ordre d'arrestation semble être venu du sommet »*, a déclaré un membre de son entourage. L'officier était l'un des chefs du mouvement de M. Kabila. – (*Reuter.*)

Sonia Gandhi perpétue le mythe alors que l'Inde s'enfonce dans la crise

NEW DELHI
de notre correspondante

Elle fait la couverture des deux plus importants hebdomadaires indiens. Elle est au centre de toutes les conversations. Sans sortir de son impérial silence, Sonia Gandhi fait une fois de plus l'objet de toutes les spéculations politiques de New Delhi, alors même que la plupart des commentateurs s'accordent à dire qu'elle ne s'engagera pas dans une bataille électorale où elle a tout à perdre.

Cinquante ans après l'indépendance, le Parti du Congrès, qui s'enorgueillit d'avoir mené la lutte de libération, rêve encore de ressusciter le pouvoir dynastique inauguré en 1947 par Jawaharlal Nehru, poursuivi par sa fille Indira Gandhi, assassinée en 1984 et par le fils de cette dernière Rajiv, lui aussi tué en 1991. C'est aujourd'hui vers la veuve de Rajiv que se tournent les espoirs d'une aile du Parti du Congrès, qui voit dans le retour de la dynastie la seule planche de salut.

Comme l'écrit un éditorialiste, c'est le fantôme de Rajiv Gandhi qui ressurgit avec la publication du rapport Jain sur son assassinat. La publication de ce rapport non encore définitif qui met, entre autres, en cause un parti tamoul, le DMK, membre du gouvernement de coalition, a sonné le réveil des durs ou plutôt des opportunistes du Parti du Congrès. Interprétant la pensée de Sonia, ils ont immédiatement exigé du gouvernement le renvoi de ces *« félons du DMK »*, au risque de provoquer des élections générales dix-huit mois seulement après les précédentes, hypothèse désormais très probable. Dans le même temps et pour convaincre les hésitants, les durs ont laissé entendre que Sonia Gandhi conduirait le parti aux élections, lui assurant ainsi une victoire inespérée.

L'ennui est toutefois que celle-ci n'a rien dit et que tout laisse à penser qu'elle est bien trop prudente pour s'engager dans cette voie. *« Le pouvoir de Sonia est son silence, sa muette présence comme héritière de la dynastie »*, confie un politologue. *« Pourquoi prendrait-elle le risque de perdre son aura dans des élections aux résultats incertains et à la tête d'un parti divisé, corrompu, sans idéal, qui n'a pour lui que son passé ? »* Murée dans son bungalow gouvernemental, Sonia Gandhi vit comme une reine aux pouvoirs occultes dont chacun espère recueillir les confidences, inventant parfois celles-ci, tant la proximité de « Madame » est politiquement gratifiante. Les dignitaires étrangers eux-mêmes ne manquent jamais l'étape du 10 Janpath et pas une manifestation gouvernementale d'importance n'a lieu à Delhi hors de sa présence, toujours immortalisée par les photographes.

La perpétuation du mythe dynastique dans la plus grande démocratie du monde (600 millions d'électeurs) ne cesse d'étonner, d'autant plus que la plupart des commentateurs condamnent comme *« immature et triste »* le recours perpétuel du Congrès à Sonia Gandhi. Comme l'écrit dans l'*Indian Express* S. Prasannarajan, cette attitude du Congrès est *« le dernier cri désespéré d'un parti qui n'a d'autre recours qu'un chef mort et sa veuve. Pour un parti qui a échoué dans le réel, l'abstraction est le dernier espoir, et Sonia Gandhi est une abstraction voyante et grossièrement fabriquée. »*

Après avoir déclenché la crise, le Parti du Congrès semble en tout cas aujourd'hui de plus en plus réticent à retourner vers les électeurs. Six ans après l'assassinat de Rajiv Gandhi, les congressistes savent que l'émotion s'est dissipée et que cette seule corde ne suffira pas à redonner au parti une majorité qui l'a déserté au fil des ans.

Françoise Chipaux

L'ex-président congolais Lissouba porte plainte contre le groupe Elf

LA JUSTICE française pourrait-elle être conduite à intervenir sur le destin du Congo ? C'est la question qui se pose aujourd'hui au parquet du tribunal de grande instance de Paris après avoir reçu une plainte avec constitution de partie civile, datée du jeudi 20 novembre, de Pascal Lissouba, le président congolais renversé par le général Denis Sassou N'Guesso lors d'un coup d'Etat à la mi-octobre, accusant le groupe pétrolier Elf-Aquitaine de complicité.

Par cette démarche inhabituelle, le clan Lissouba entend obtenir le soutien des moyens d'investigations de la justice pour démontrer que Philippe Jaffré, son directeur Afrique et le responsable « recherche et production » ainsi qu'un conseiller du président et un banquier se sont rendus coupables *« d'actes de terrorisme, de complicité de meurtres et d'assassinat et d'association de malfaiteurs »*. Les auteurs de cette plainte estiment qu'Elf est responsable de la mort de 5 000 à 15 000 personnes lors du conflit qui a opposé les deux leaders africains.

« Ce putsch a été rendu possible par l'invasion et une actuelle occupation du territoire congolais par les troupes armées angolaises et le soutien de la compagnie pétrolière Elf qui exploite les gisements de pétrole congolais, angolais et gabonais », affirme Pascal Lissouba en guise d'explication. Selon lui, la présence de représentants d'Elf auprès du général Sassou N'Guesso *« avant, pendant et après le coup d'Etat et qui ont assisté au simulacre de la prestation de serment du général »* atteste du fait que le groupe entendait *« renégocier au plus vite et au mieux ses intérêts dans cette région du monde sans être confronté à la concurrence »*.

Afin d'étayer sa démonstration, Pascal Lissouba invite la justice française à enquêter sur les circuits de financement du groupe pétrolier qu'il connaît pour en avoir lui-même profité avant d'être déposé. *« Il ne sera pas difficile de trouver des traces comptables de l'aide financière d'Elf au coup d'Etat puisque la préparation et l'exécution d'une opération de cette envergure a coûté directement ou indirectement entre 100 et 200 millions de dollars. »* Il dénonce ainsi des circuits financiers qui transitent par plusieurs établissements bancaires tels que la FIBA, à Paris, la SIBA au Luxembourg ou encore la banque belge La Belgolaise.

UN CAS JURIDIQUE

L'avocat parisien du président déchu, Olivier de la Robertie, a indiqué au *Monde* que cette plainte ne constituait qu'une première étape pour faire reconnaître la légitimité du président Lissouba en exil. *« Nous nous attendons à nombre d'arguments de droit pour refuser notre plainte, mais nous saurons y répondre. »* La consignation ne vaut pas ouverture, *de facto*, d'une enquête. Cette démarche a d'ailleurs placé l'institution judiciaire dans l'embarras. Transmise à plusieurs sections du parquet, la plainte est examinée par la section terroriste.

Si le cas juridique laisse perplexe, la chancellerie n'a pas manqué de suivre attentivement le parcours de la plainte au point de demander à deux de ses membres d'assister à la rencontre entre l'avocat de M. Lissouba et le représentant du parquet. Mardi 25 novembre, le juge d'instruction parisien Eva Joly, chargé du dossier Elf, recevait la visite d'un membre du cabinet de Bernard Kolelas, cosignataire de la plainte et ancien premier ministre de Pascal Lissouba afin de l'entendre, à titre officieux, sur les circuits financiers occultes du groupe pétrolier.

Sollicité mercredi 26 novembre par *Le Monde*, le groupe Elf-Aquitaine n'entend faire aucun commentaire sur les accusations portées par Pascal Lissouba, mais tient à rappeler que sa position lors du conflit congolais s'est limitée *« au respect du principe de neutralité »*. De plus, ajoute-t-on au siège, *« ce qui importe, ce n'est pas le changement d'homme à la tête d'un pays mais la continuité de l'Etat »*.

Jacques Follorou

هكذا من الأهل

Le gouvernement israélien examine un plan de retrait militaire de Cisjordanie

Le projet, proposé par Benyamin Nétanyahou, prévoit l'évacuation de 6 % à 8 % de ce territoire

Le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a convoqué une réunion extraordinaire de son gouvernement, mercredi 26 novembre, pour exposer son plan de redéploiement militaire en Cisjordanie. Selon la presse, le projet prévoit un retrait de 6 % à 8 % du territoire, ce qui est bien en deçà des exigences de l'Autorité palestinienne et des dispositions des accords conclus jusqu'à présent entre cette dernière et Israël.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Classique manœuvre dilatoire destinée à impressionner les Américains qui s'impatientent ? Simple tactique de politique intérieure visant à se repositionner dans la perspective d'élections anticipées ? Ou sincère tentative de réanimation du processus de paix ? La convocation, lancée pour mercredi 26 novembre, par Benyamin Nétanyahou de tous ses ministres, en vue de leur présenter le plan qui pourrait, selon lui, relancer la dynamique des négociations avec les Palestiniens, a plongé les commentateurs israéliens dans la plus grande perplexité.

D'après la presse, le premier ministre, qui est confronté à ce que la chaîne publique de télévision appelait mardi *« la colère de l'Amérique »* et, à l'intérieur, à une véritable mutinerie des barons de son propre parti, le Likoud, devait proposer à son gouvernement un retrait militaire de 6 % à 8 % de la Cisjordanie occupée. Yasser Arafat, qui a reçu lundi à Gaza un envoyé spécial de M. Nétanyahou, a affirmé qu'aucune proportion territoriale chiffrée ne lui a été communiquée. *« Nous demandons simplement,* a-t-il répété, *que soit mis en œuvre avec honnêteté ce qui a été conclu à Washington et devant le monde entier. »*

Pris en tenaille entre les promesses contradictoires qu'il n'a cessé de faire aux uns et aux autres, M. Nétanyahou, qui a donné l'ordre au ministère des affaires étrangères de cesser d'essayer de lui obtenir un rendez-vous avec le président Bill Clinton, semble approcher l'heure de vérité. Son plan a été présenté la semaine dernière au département d'Etat à Washington par le ministre des infrastructures, Ariel Sharon.

Selon certains ministres palestiniens qui le déplorent fortement, les 6 % à 8 % envisagés auraient été agréés *« comme un premier pas acceptable »* par les Américains. Mais selon Ehoud Yaari, correspondant de la chaîne de télévision publique israélienne aux Etats-Unis, ces derniers seraient au contraire *« furieux contre le premier ministre »*. Ils seraient même *« sur le point de lui lancer un ultimatum »*, réclamant un *« retrait territorial conséquent à deux chiffres »* et la suspension de la colonisation, faute de quoi, ils *« cesseront de se cantonner à un rôle de médiateur pour s'impliquer plus directement »*.

SOLDE DE TOUT COMPTE

Le plan de M. Nétanyahou consiste à offrir aux Palestiniens ce redéploiement territorial pour solde de tout compte. Il y a une condition : que M. Arafat accepte, comme le précisait David Bar-Ilan, porte-parole du premier ministre, *« de s'engager vraiment, ce qui n'est pas le cas, dans la lutte contre l'infrastructure terroriste, de faire adopter une nouvelle charte de l'OLP reconnaissant Israël et d'entamer les négociations sur le statut définitif des territoires »*. Le plan doit d'abord être approuvé par le gouvernement, puis présenté à la Knesset. Une dizaine de députés de la coalition national-religieuse ont fait savoir qu'ils n'accepteraient *« en aucun cas »* un retrait supplémentaire et qu'ils étaient prêts à renverser le gouvernement pour faire valoir leur point de vue.

« S'il doit y avoir un nouveau repli territorial, disait Michaël Kleiner, numéro deux du parti Guesher et chef du groupe multipartisan dénommé le Front du Grand Israël, *il vaut mieux que ce soit un gouvernement de gauche qui le fasse. »* Sous-entendu : nous pourrons alors retourner dans la rue...

David Bar-Ilan a fait savoir qu'il pensait que *« le premier ministre devrait pouvoir trouver la formule acceptable par sa coalition. Que les Palestiniens l'acceptent ou non... »*, a-t-il ajouté, donnant foi aux commentaires selon lesquels M. Nétanyahou passe en réalité son temps à négocier avec sa coalition plutôt qu'avec les anciens partenaires arabes du processus de paix.

Sauf puissantes pressions, notamment américaines, il y a fort peu de chances que M. Arafat qui, au début du processus il y a quatre ans, s'attendait à contrôler 90 % des territoires occupés avant de commencer les négociations finales sur le statut définitif des territoires, les colonies juives, les trois millions de réfugiés palestiniens extérieurs etc., accepte la proposition israélienne.

Avec les 60 % de l'enclave autonome de Gaza et 3,5 % de la Cisjordanie, l'Autorité palestinienne contrôle aujourd'hui un peu moins de 7 % de l'ensemble des territoires occupés. Certains ministres palestiniens laissent entendre qu'à *« moins de 60 % »* des territoires, le gouvernement autonome *« ne marcherait pas »*.

Si le nouveau plan Sharon-Nétanyahou est accepté par le gouvernement et la Knesset, le refus de M. Arafat pourra servir de prétexte à la continuation de l'occupation. S'il est, en revanche, rejeté par sa coalition, M. Nétanyahou pourra faire valoir auprès des Etats-Unis qu'il a fait ce qu'il a pu et envisager, comme on lui en prête l'intention, d'utiliser son repositionnement personnel au centre-droit de l'échiquier politique, pour appeler à des élections anticipées – on parle de mars 1998 – qu'il peut très bien emporter à nouveau.

Patrice Claude

M. Védrine juge la situation « très inquiétante »

Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a quitté Israël pour l'Egypte, mercredi 26 novembre. Visiblement peu convaincu par les protestations de bonne foi du premier ministre israélien, M. Védrine, qui, en septembre, avait jugé la politique de Benyamin Nétanyahou *« catastrophique »*, a concédé que le processus de paix restait apparemment *« au cœur des préoccupations du gouvernement d'Israël »*, mais rien de plus. Le chef de la diplomatie française a noté de la part de ses interlocuteurs, et notamment de M. Nétanyahou, *« une volonté d'expliquer »* qui l'a favorablement impressionné. Venu pour *« poser des questions et entendre les réponses »*, M. Védrine, qui a engagé Yasser Arafat à *« ne pas se décourager »*, a finalement jugé la situation *« très inquiétante »*. – *(Corresp.)*

Le Maroc peine à accélérer sa croissance économique

RABAT
de notre envoyé spécial

Quelle que soit la couleur du gouvernement marocain issu des élections législatives du 14 novembre (*Le Monde* du 18 novembre), il va devoir mener une politique économique audacieuse. Non pas que le royaume ait fait preuve d'immobilisme ces dernières années. Mais, trop timorées ou mises à mal par l'appareil d'Etat (le *makhzen*), les réformes économiques engagées n'ont pas réussi à faire du Maroc un nouveau « dragon ». Moyennant quoi, sur fond de crise sociale, un sentiment de frustration et de désarroi domine parmi la population que les islamistes cherchent à capitaliser.

Certes, aucune grande grève n'est venue perturber le climat social du royaume ces derniers mois, mais les motifs de mécontentement ne manquent pas. Depuis 1985, le taux de croissance réel de l'économie décline au fil du temps. Proche de 5 % il y a dix ans, il ne dépassera sans doute pas 1 % en 1997. Les aléas d'une économie encore très dépendante de l'agriculture et donc des caprices du ciel ne sont pas étrangers à ce bilan décevant. *« Seize des vingt dernières années ont été des années de sécheresse »*, observe un conseiller du roi Hassan II. La démographie pèse également. Même si le taux de croissance de la population est passé depuis 1995 en dessous de la barre des 2 %, les effets de cette décrue seront lents à se faire sentir sur le marché de l'emploi.

FAIBLESSE DES INVESTISSEMENTS

Tous les économistes sont d'accord : le Maroc doit investir massivement s'il veut relancer la croissance et relever le niveau de vie de sa population. L'impulsion ne viendra pas de l'Etat, aux prises avec un déficit public tenace (3,7 % en 1996 hors recettes de privatisations). Une fiscalité plus équitable (l'agriculture, le négoce, l'immobilier bénéficient de privilèges) n'est pas à l'ordre du jour, tandis qu'un recours à l'endettement extérieur ne ferait qu'aggraver la situation.

L'aide étrangère, de son côté, a des limites. En prévision de la visite à Rabat du premier ministre français, à la mi-décembre, Paris a fait un nouveau geste pour alléger la dette extérieure marocaine. Quelque 1,4 milliard de francs de créances françaises ont été annulées, sous certaines conditions. Il n'y aura pas d'autre « cadeau » de Paris. Ni de Bruxelles, avec qui Rabat a signé un accord de libre-échange. Le Maroc est avec l'Egypte le pays du bassin méditerranéen le plus aidé par l'Union européenne (UE).

Résultat, de la production d'énergie à l'approvisionnement en eau potable, de la construction des autoroutes à celle des ports, le royaume a choisi de faire appel au secteur privé concessionnaire de services publics. Et, pour les tâches qui reviennent à l'Etat (santé, éducation...), d'essayer de *« faire mieux avec moins »*.

Mobiliser l'épargne pour relancer l'investissement ? Ce n'est pas chose aisée dans un pays où à peine 15 % de la population adulte possèdent un compte bancaire. D'où les efforts menés pour attirer les capitaux étrangers. Mais, de ce point de vue également, les résultats n'apparaissent pas à la hauteur des ambitions. Après un pic enregistré en 1993, le flux d'investissements a commencé à baisser jusqu'en 1996. *« Ils se sont envolés en 1997 et ont franchi le cap du milliard de dollars, contre 500 millions l'année précédente »*, nuance-t-on au palais royal.

Les investisseurs étrangers ne détiennent que 5 % ou 6 % de la capitalisation boursière. *« Comment pourrait-il en être autrement quand on connaît les obstacles à franchir »*, accuse un haut fonctionnaire. Présidé par le gouverneur de la banque du Maroc, Mohamed Sekhat, un groupe de travail a identifié dix-neuf étapes sur la route de l'investisseur potentiel. *« Franchir chacune d'elles peut prendre entre cinq jours et deux ans »*, affirme le gouverneur. Entre une législation du travail jugée trop favorable aux salariés (sa refonte est bloquée au Parlement depuis deux ans), un code du commerce réformé à la va-vite par des consultants étrangers, une justice *« politisée et kafkaïenne »* (mais elle est en cours d'assainissement, selon son ministre de tutelle), les autres raisons de faire une croix sur le royaume ne manqueraient pas.

Encore faut-il y ajouter l'influence jugée *« pernicieuse »* du ministère de l'intérieur, et de son patron, Driss Basri. Homme lige du roi, le numéro deux de la monarchie est accusé de vouloir tout régenter, de l'impression des billets de banque aux règles d'urbanisme. Sa « campagne d'assainissement » lancée à grand fracas il y a près de deux ans contre des fonctionnaires et des chefs d'entreprise, accusés parfois avec beaucoup de légèreté, était *« une faute dont le Maroc n'a pas fini de payer le prix à l'étranger en termes d'image de marque,* accuse un banquier. *L'assainissement ne doit pas être une opération coup de poing menée de façon arbitraire mais une action quotidienne »*.

Comme s'il donnait raison aux détracteurs de son ministre, le roi a annoncé récemment la libération des victimes de l'opération d'assainissement.

Jean-Pierre Tuquoi

Le dissident chinois Wei Jingsheng dénonce la torture en prison

ÉTATS-UNIS. Libéré le 16 novembre et exilé aux Etats-Unis, Wei Jingsheng, le plus célèbre des dissidents chinois, dénonce les tortures dont il a été victime lors de sa détention, dans un entretien paru dans *Libération* mercredi 26 novembre. Affirmant que le *« but du Parti communiste en vous enfermant est bel et bien de vous rendre fou »*, il raconte comment il a été enfermé avec des détenus de droit commun dans une cellule-bocal, spécialement aménagée avec des parois de verre, *« pour qu'on puisse m'observer chaque seconde du jour et de la nuit »*. *« Voyant que je tenais bon, ils sont passés aux coups »*, poursuit-il. Parfois aidés par les gardiens qui lui *« tenaient les mains dans le dos »*, les détenus de droit commun *« me frappaient à coups de poing »*, raconte le père du mouvement démocratique chinois.

Il déclare savoir *« avec certitude que les ordres* [de passage à tabac] *provenaient du ministère de la justice »*. Il estime *« très probable »* que *« ces mesures aient été avalisées par* [le président chinois] *Jiang Zemin et* [le premier ministre] *Li Peng »*. Selon lui, la pratique de mauvais traitements systématiques à l'encontre des prisonniers d'opinion *« a été introduite dans les prisons chinoises depuis un ou deux ans »*. *« Il ne faut pas croire que l'avènement au pouvoir de Jiang Zemin ait amélioré grand-chose dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie »*, dit Wei Jingsheng.

L'opposition satisfaite du limogeage du gouvernement au Niger

NIAMEY. Au lendemain du limogeage du gouvernement nigérien, l'opposition a indiqué, mardi 25 novembre, qu'il n'existait aucun contact en vue de former un gouvernement d'union nationale, ajoutant que l'organisation d'élections législatives était une condition *sine qua non* de sa participation à une telle équipe. Regroupés au sein du Front pour la restauration et la défense de la démocratie (FRDD), les huit partis de l'opposition nigérienne contestent la victoire d'Ibrahim Maïnassara Baré lors du scrutin présidentiel de 1996. Selon la radio nationale, le président a décidé d'annuler toutes les manifestations officielles inutilement dépensières, dont le championnat national de lutte traditionnelle. Après une récolte très mauvaise cette année, près de 2 millions de personnes seraient exposées à des risques de famine. – *(Reuters.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : plus de 10 000 étudiants** ont défilé, mardi 25 novembre, dans les rues de Francfort pour protester contre l'insuffisance des moyens matériels des universités allemandes. D'autres manifestations sont prévues cette semaine dans plusieurs villes du pays, dont un énorme rassemblement jeudi à Bonn, où les organisateurs attendent de 20 000 à 50 000 participants. Le gouvernement a exclu d'augmenter le budget de l'éducation dans la loi de finances actuellement en discussion au Bundestag. Le chancelier Helmut Kohl souhaite substituer au financement public des universités un système de frais de scolarité sur le modèle américain. – *(Reuters.)*

■ **DANEMARK : le gouvernement** danois prévoit la création de 225 000 emplois nouveaux dans les huit années à venir, afin de ramener le chômage à 5 % de la population active contre 7,7 % aujourd'hui. Dans son rapport annuel présenté, mardi 25 novembre, le ministre social-démocrate des finances, Mogens Lykketoft, a souligné que ces emplois nouveaux (150 000 dans le secteur privé et 75 000 dans le secteur public) permettront de réduire les dépenses sociales qui grèvent le budget de l'Etat. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : quatre personnes** ont été tuées et plusieurs blessées, mardi 25 novembre, par l'explosion d'une bombe à Toualbia (300 km à l'est d'Alger), indique mercredi le quotidien *Liberté*. Le journal qui ne donne pas de détails sur les circonstances de cet attentat, se demande si l'Armée islamique du salut (AIS) qui contrôle cette région n'a pas rompu la trêve qu'elle observe depuis le 10 octobre. – *(AFP.)*

■ **OUGANDA-RDC : l'Ouganda et la République démocratique du Congo** vont lancer une opération militaire conjointe contre les rebelles qui se trouvent sur leur frontière commune, a annoncé mardi 25 novembre le journal officiel ougandais *New Vision*. Les rebelles des Forces démocratiques alliées (soutenus par des soldats des ex-gouvernements du Rwanda et du Zaïre) affrontent sporadiquement l'armée ougandaise et terrorise les civils. – *(AFP.)*

■ **SOMALIE : un avion a largué**, mardi 25 novembre, pour la première fois, de la nourriture (des biscuits protéinés) aux victimes isolées par les inondations, a indiqué le Programme alimentaire mondial (PAM). Le bilan, confirmé par des organisations humanitaires, des morts en Somalie depuis que le fleuve Juba est sorti de son lit est passé à 1 386 personnes. – *(AFP.)*

Le comte Spencer dans le collimateur des tabloïds britanniques

LONDRES. Les journaux populaires britanniques, vilipendés par le comte Spencer lors des funérailles de sa sœur, Diana, ont pris leur revanche, lundi 24 novembre, en étalant à la « une » la nouvelle concernant les douze liaisons extramaritales qui lui sont prêtées par son épouse Victoria. Les journaux reprennent largement à leur compte des accusations formulées lundi, lors d'une audience de divorce au Cap (Afrique du Sud), par l'avocat de Victoria. Selon celui-ci, le frère de Diana avait admis devant son épouse qu'il l'avait trompée avec douze autres femmes pendant les cinq mois qu'elle avait passés en 1996 dans une clinique psychiatrique, pour tenter de se débarrasser de ses problèmes d'alcoolisme et de boulimie.

Lors des funérailles de Diana à l'abbaye de Westminster, devant la famille royale et des centaines de millions de personnes dans le monde, le comte Spencer avait dénoncé les médias qui ont *« pourchassé »* sa sœur et se sont *« acharnés à* [la] *détruire »*. – *(AFP.)*

هكذا من الاصل

Boris Eltsine ne « laissera pas tomber » Anatoli Tchoubaïs

L'expert économique reste son meilleur « fusible »

MOSCOU
de notre correspondante

Officiellement, la dernière « affaire Tchoubaïs » est close : Boris Eltsine a annoncé, mardi 25 novembre, qu'il va garder en place le numéro deux du gouvernement, à charge pour ce dernier de remplir l'engagement présidentiel de payer avant la fin de l'année tous les retards de salaires dûs dans le secteur public. Le président a ainsi confirmé une analyse développée par des médias russes durant les deux semaines où durait l'incertitude sur le sort du « premier réformateur du pays », éclaboussé par un scandale puissamment développé par ses ennemis. Boris Eltsine n'a en effet pas intérêt à se débarrasser maintenant de son meilleur « fusible », alors que le vent d'optimisme qui soufflait sur l'état de l'économie russe a fait place à des prévisions moroses, qui devraient se vérifier dans les mois qui viennent.

Le révélateur de la fragilité de la « reprise » qu'aurait connue la Russie en 1997, pour la première fois depuis 1990, fut le repli des capitaux étrangers après la crise des marchés financiers venue d'Asie. La hausse des taux décidée à Moscou pour y faire face complique la tâche d'Anatoli Tchoubaïs : celle d'assainir un budget en déficit croissant à cause de la corruption qui mine toutes ses tentatives de réforme. Or la marge de manœuvre du premier vice-premier ministre en charge des finances vient d'être sérieusement réduite.

D'abord, sa « moralité » est officiellement reconnue douteuse. Boris Eltsine a réaffirmé, en recevant Anatoli Tchoubaïs mardi devant les caméras de télévision, que ce dernier avait commis une faute *« morale et éthique »* – mais pas pénale – avec ses honoraires exorbitants pour une brochure non publiée sur la privatisation. M. Tchoubaïs est, en outre, perçu comme jouissant d'un traitement de faveur, car il échappe aux sanctions infligées à quatre de ses amis renvoyés pour la même faute. Les postes qu'ils occupaient étaient stratégiques et son équipe est désormais très affaiblie.

De plus, le maintien de M. Tchoubaïs est présenté comme purement « utilitaire » : il reste grâce à ses capacités à *« travailler vingt heures par jour »* et à ses liens privilégiés avec les créditeurs occidentaux à un moment difficile pour la Russie. Enfin, ce maintien est partiel : il perd le poste qu'il cumulait de ministre des finances au profit d'un homme, Mikhaïl Zadornov, qui est certes lui aussi libéral et compétent mais issu de l'opposition parlementaire, où il fut toujours ferme dans certaines critiques adressées à M. Tchoubaïs.

PRESSION GROSSIÈRE

Néanmoins, ce dernier garde de solides atouts. En faisant, pour la première fois de sa carrière, un modeste mea culpa public, il est resté le meilleur et le moins dangereux « contrepoids » dans le système d'équilibres qui assure le pouvoir de Boris Eltsine. Les ennemis de M. Tchoubaïs (communistes, banquiers exclus des dernières privatisations et alliés divers du premier ministre Viktor Tchernomyrdine), ligués depuis sa fulgurante « montée en solo » de l'hiver dernier, ont trop violemment réclamé sa tête dans les médias qu'ils contrôlent. Il fut facile d'expliquer à Boris Eltsine qu'il perdrait son aura de « tsar » s'il cédait à une pression si grossière. D'autant plus qu'un fait majeur, et peu remarqué dans la furie médiatique ayant entouré ce dernier scandale, est venu consolider la position de M. Tchoubaïs : c'est l'alliance signée par la banque Unexim, soutenue par ce dernier, avec le pétrolier BP, au lendemain d'un accord similaire entre Shell et le géant Gazprom, poulain de M. Tchernomyrdine (*Le Monde* du 21 novembre).

Une scrupuleuse égalité, au moins de façade, doit être maintenue entre les deux grands « clans » russes garants de ces accords cruciaux pour la sortie de crise de la Russie. Au moins jusqu'à la prochaine privatisation de la société pétrolière Rosneft, qui intéresse les deux alliances.

Sophie Shihab

L'enquête sur l'attentat antisémite de Buenos Aires en 1994 confirme l'implication de la police locale

Le gouvernement n'exclut pas de prendre des sanctions contre l'Iran

Plus de trois ans après l'attentat contre l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA) qui avait fait, le 18 juillet 1994, 86 morts, l'enquête rebondit à Buenos Aires avec de nouveaux éléments confirmant l'implication de la police locale. Le secrétaire d'Etat argentin à la sécurité, Adrian Pelacchi, a indiqué qu'*« une évaluation de la dénommée piste iranienne est en cours. En fonction des résultats, nous prendrons sûrement des mesures »*.

BUENOS AIRES
de notre correspondante

La découverte d'un versement de 2,5 millions de dollars (15 millions de francs) en faveur de Juan José Ribelli, confirmerait la participation de cet ancien commissaire de police (incarcéré depuis 1996 en compagnie de trois autres policiers) dans l'attentat antisémite qui fit 86 morts à Buenos Aires, en juillet 1994. Ribelli, âgé de 41 ans, est soupçonné d'avoir joué un rôle clé dans la préparation de l'attentat et notamment d'avoir fourni aux terroristes la camionnette piégée qui fit exploser le bâtiment de l'AMIA, en plein cœur du quartier juif de la capitale argentine.

Surnommé *« le loup »*, Ribelli était l'homme de confiance de l'ancien chef de la police de la province de Buenos Aires, Pedro Klodczyk. Interrogé, le 23 novembre, par la commission d'enquête parlementaire, Klodczyk n'a pourtant pas hésité à qualifier de *« délinquant »* son ancien bras droit. Il a admis que Ribelli et d'autres policiers sous ses ordres pouvaient être impliqués dans l'attentat mais il a nié toute responsabilité personelle.

Klodczyk, qui a reconnu toutefois des *« négligences »* dans le contrôle de ses troupes, pourrait être appelé à témoigner devant la justice. Jusqu'à présent, les seules preuves nouvelles ont été apportées par la commission parlementaire (notamment les 2,5 millions de dollars) alors que l'enquête piétine depuis trois ans malgré la collaboration du Mossad israélien et de la CIA américaine. Par ailleurs, les auteurs de l'autre attentat antisémite, perpétré le 17 mars 1992, contre l'ambassade d'Israël à Buenos Aires (29 morts) n'ont jamais été retrouvés.

Dans le cas de l'AMIA, la mise en cause de la police de la province de Buenos Aires – la plus importante du pays avec 48 000 hommes – ternit la figure du gouverneur Eduardo Duhalde. Grand perdant des dernières élections législatives du 26 octobre, M. Duhalde, qui aspire pourtant à succéder au président Carlos Menem en 1999, a entrepris une spectaculaire purge au sein de sa police.

INTÉGRISTES ISLAMISTES

Plus de 5 000 policiers ont été limogés, parmi lesquels des dizaines d'officiers de haut rang, qui seraient impliqués non seulement dans l'attentat de l'AMIA mais aussi dans d'innombrables affaires de trafic de drogue, de jeux clandestins, de prostitution et d'assassinats, notamment celui du reporter-photographe Jose-Luis Cabezas en juillet dernier. Grâce au contrôle de véritables mafias de policiers et de délinquants, l'ancien commissaire Ribelli disposerait ainsi d'une fortune personnelle estimée à 15 millions de dollars (90 millions de francs).

En 1994, l'attentat de l'AMIA avait été revendiqué par le Djihad islamique, une organisation pro-iranienne basée au Liban. Quelques jours après la tuerie, le président Menem avait affirmé qu'il existait des indices d'une implication iranienne. Pourtant jusqu'à présent, l'enquête n'a pas permis de confirmer cette hypothèse. Les investigations ont révélé que Ribelli se trouvait dans la région de la ville paraguayenne de Ciudad del Este (à la frontière entre le Brésil, l'Argentine et le Paraguay) dans les jours précédant l'attentat. Cette ville est considérée comme le sanctuaire des trafics en tous genres (des montres aux téléviseurs, en passant par la drogue et les armes), mais aussi comme un repaire pour les groupes intégristes islamistes.

Les Argentins, eux, se demandent encore pourquoi le terrorisme a frapppé par deux fois leur pays. L'Argentine de M. Menem est-elle trop alignée sur la politique étrangère des Etats-Unis ? Est-ce à cause du poids de la communauté juive en Argentine, qui est la plus importante du continent américain après celle des Etats-Unis ? Ou à cause des liens éventuels de M. Menem, d'origine syrienne, avec certains pays arabes ? Pour la première fois, le gouvernement argentin a émis l'hypothèse de sanctions contre l'Iran. Le ministre de l'intérieur, Carlos Corach, a affirmé, le 24 novembre, qu'il pourrait interdire l'entrée en Argentine de l'attaché culturel iranien si l'enquête démontrait la participation du diplomate dans la préparation de l'attentat.

ESPION REPENTI

Le juge fédéral Juan José Galeano, chargé de l'enquête, s'est rendu il y à quelques jours à Los Angeles pour interroger un Iranien réfugié aux Etats-Unis. Une semaine après la destruction de l'immeuble de l'AMIA, cet *« espion repenti »* avait accusé des diplomates de son pays.

La commission d'enquête parlementaire devait également interroger, mercredi, Emilio Morello, député du Mouvement pour la dignité et l'indépendance (Modin), parti d'extrême droite qui s'est rallié au gouverneur Duhalde dans la province de Buenos Aires. Ribelli, un ancien militaire *« carapintadas »*, nom donné aux auteurs de la dernière rébellion militaire de décembre 1991 contre le président Menem, est soupçonné d'avoir servi de contact entre des groupes locaux et étrangers qui auraient planifié l'attentat. M. Morello, lui, clame son innocence et affirme n'avoir *« jamais vu un Iranien de sa vie »*.

La communauté juive de Buenos Aires se plaint des *« poursuites policières »* et des *« menaces antisémites »* contre les familles des victimes de l'AMIA, regroupées au sein de l'association Mémoire active. *« La connexion locale ne finit pas avec Ribelli, il faut enquêter beaucoup plus haut »*, estime Diana Malamud, une représentante de l'association. Une autre, Laura Ginsberg, avait accusé, il y a quelques mois, le président Menem et le gouverneur Duhalde de *« protéger la connexion locale »* (*Le Monde* du 23 juillet 1997). Pour sa part, l'ambassadeur d'Israël en Argentine, Yitzhak Aviran, avait accusé les enquêteurs argentins de faire preuve d'*« antisémitisme »*.

Christine Legrand

La Colombie rétablit l'extradition de ses nationaux

BOGOTA
de notre correspondante

Les députés colombiens ont approuvé, mardi 25 novembre, après quinze mois de débats, le rétablissement de l'extradition de ses nationaux interdite par la Constitution de 1991, à la suite d'une vague de terrorisme déclenchée, à la fin des années 80, par les cartels de la drogue colombiens. Les bombes et les attentats du cartel de Medellin avaient fait, à l'époque, plus de 5 000 morts, dont trois candidats à l'élection présidentielle. Longtemps tabou, le sujet, qui fait revivre de vieux démons aux Colombiens, est depuis deux ans l'objet de fréquents débats. Les Etats-Unis ont exigé à plusieurs reprises le rétablissement de l'extradition en Colombie, notamment afin de juger chez eux les chefs du cartel de Cali – actuellement emprisonnés à Bogota –, Miguel et Gilberto Rodriguez Orejuela.

Le gouvernement de M. Samper, accusé et blanchi par le Parlement d'avoir été élu grâce à l'argent du cartel de Cali, avait fait une affaire d'honneur et de *« dignité »* du rétablissement de l'extradition et de la mise en place de nouvelles lois *« fortes »* en matière de lutte contre la drogue. Une loi permettant la confiscation des biens acquis dans des conditions illicites, quelle que soit leur date d'acquisition, a été adoptée en début d'année et commence à porter ses fruits.

Si le vote de mardi peut être considéré comme historique, ses effets sont à nuancer, car l'extradition de nationaux colombiens ne pourra pas s'appliquer à ceux ayant commis des délits avant la promulgation de la nouvelle loi. L'extradition sans condition et rétroactive était pourtant l'une des exigences des Etats-Unis pour normaliser leurs relations avec les autorités colombiennes. Jusqu'au bout, le gouvernement a fait pression, en vain, sur les parlementaires pour faire admettre la rétroactivité de la loi, affirmant qu'il en allait *« de la crédibilité de la Colombie sur la scène internationale. »*. Le texte doit encore être ratifié par le président Samper avant d'être soumis à la Cour constitutionnelle.

Anne Proenza

Londres veut assurer une stabilité économique à long terme

LONDRES
de notre correspondant

Inaugurant la pratique d'un pré-budget, le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, a annoncé, mardi 25 novembre à la Chambre des communes, une série de mesures pour assurer la stabilité à long terme de l'économie britannique et pour lutter contre le chômage. Jusqu'à l'arrivée au pouvoir des travaillistes, le budget était présenté en novembre. Il le sera désormais au printemps.

Pour M. Brown, l'économie britannique doit faire face à trois défis : sa faible productivité (de 20 % inférieure à celle de ses principaux concurrents) ; le fait que près de 20 % des foyers adultes n'aient aucun membre au travail ; et une succession de « booms » et de dépressions dont il a rendu responsables ses prédécesseurs – conservateurs comme travaillistes. Il faut donc *« rompre avec notre passé, enterrer le pilotage à court terme* [short-termism] *et s'assurer une puissance à long terme par la stabilité, la hausse de la productivité et des chances d'emploi pour tous »*.

« CLUBS EXTRASCOLAIRES »

Pour aider les entreprises, le Trésor va baisser à nouveau de 2 % l'impôt sur les sociétés, qui atteindra son taux le plus bas de l'histoire, 31 %, en avril prochain, et 30 % un an plus tard . Afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les employeurs vont bénéficier de primes importantes pour les inciter à former des jeunes ou des chômeurs de longue durée. Le pré-budget de M. Brown comporte également un volet fiscal. Outre la réaffirmation de son engagement à réintroduire un salaire minimum – en 1999 – et à baisser le taux minimum d'imposition à 10 pences par livre, il prévoit une aide aux personnes âgées par le biais d'une allocation-chauffage pour l'hiver.

Quatre milliards de livres ont déjà été budgétisés pour donner un emploi ou une formation aux jeunes chômeurs. Les parents célibataires vont aussi pouvoir bénéficier de la création de 30 000 *« clubs extrascolaires »* qui garderont leurs enfants après les classes, leur permettant de prendre un emploi. Et ce qui devrait en même temps fournir du travail à 50 000 jeunes pour un coût d'environ 300 millions de livres sur cinq ans.

Le chancelier se rend compte qu'offrir un emploi ne suffit pas s'il rapporte moins que l'allocation-chômage ou le RMI. Il veut donc que *« tous ceux qui sont en état de travailler gagnent plus que s'ils continuaient de vivre de l'aide sociale »*. A cette fin, il a annoncé une réforme du système de protection sociale et la création – à l'exemple américain – d'un crédit d'impôt pour les familles qui travaillent et qui ont des enfants. Au lieu d'être aidées par l'Etat, elles devraient toucher en fin d'année une ristourne du fisc. Cette politique s'accompagnera d'une réduction de l'aide sociale pour ceux qui refuseront un emploi ou un stage.

Les travaillistes veulent dissiper à tout jamais leur traditionnelle image de partisans *« de hausses des impôts et des dépenses »*. D'où l'autonomie accordée, en mai, à la Banque d'Angleterre par M. Brown, et sa décision de publier un *« code de stabilité fiscale »* destiné à responsabiliser, de gré ou de force, les futurs gouvernements. Pour éviter un risque de poussée inflationniste, le chancelier a fermement incité employeurs et employés à faire preuve de modération salariale.

Patrice de Beer

CLIMATOLOGIE Avant la conférence climatique qui doit se tenir en décembre à Kyoto (Japon), la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, devait rendre public, mercredi, un plan de lutte national contre l'effet de serre. Celui-ci est présenté comme devant s'appliquer de manière *« unilatérale »* par la France, même si la réunion de Kyoto échoue. ● CE PLAN a pour ambition de mettre en œuvre toute une série de mesures susceptibles de réaliser des économies d'énergie. ● IL S'APPLIQUERA aux secteurs du bâtiment, de l'industrie, des transports et de l'électricité. ● LES MODALITÉS DE LA PASTILLE VERTE n'ont toujours pas été arrêtées. ● ONZE ACCORDS ont été signés par le ministère de l'aménagement et du territoire dans le cadre du plan « emplois-jeunes », devant permettre la création de 5 460 emplois *(Lire également l'enquête page 6)*.

Le gouvernement lance un plan national de lutte contre l'effet de serre

Dominique Voynet devait présenter, mercredi en conseil des ministres, une série de mesures concrètes permettant d'importantes économies d'énergie dans le bâtiment, les transports et l'éclairage. Celles-ci seront appliquées quels que soient les résultats de la conférence de Kyoto

DOMINIQUE VOYNET n'ira pas à la conférence climatique de Kyoto sans munitions. Avec, en poche, le « plan national de lutte contre l'effet de serre », dont elle devait faire une communication, mercredi 26 novembre au conseil des ministres, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement pourra passer, au Japon, comme la représentante d'un pays qui *« montre l'exemple »*. Mme Voynet, qui dirigera la délégation française, a en effet annoncé que la France appliquerait *« unilatéralement »* ce plan même si, à Kyoto, la communauté internationale prend des décisions en deçà. *« Je serai la porte-parole d'un pays responsable qui amorce la négociation en ayant déjà arrêté des mesures »*, a-t-elle annoncé.

Face aux menaces multiformes d'un réchauffement climatique que la multiplication des émissions de gaz en provenance de la consommation de charbon et de pétrole fait courir à la planète (*Le Monde* du 26 novembre), la France apparaît déjà comme le pays bon élève. Elle n'émet en moyenne que 1,8 tonne de carbone par habitant et par an (trois fois moins que les Etats-Unis). Sans doute doit-elle ce résultat à la mise en place du plus puissant réseau nucléaire de production d'électricité et à la politique d'économie d'énergie qui a été suivie depuis le choc pétrolier de 1974. Rien d'étonnant alors que, dans les quotas de réduction par pays que l'Union européenne a arrêtés (les Quinze devant aboutir à une réduction globale de 15 % d'ici à 2010), la France se soit vu attribuer un objectif *« zéro »*, c'est-à-dire qu'elle peut, en principe, se dispenser de tout nouvel effort.

Avec son « plan national de lutte contre l'effet de serre », le gouvernement a néanmoins décidé de faire un geste supplémentaire. Il s'agit d'un train de mesures susceptible de modification après Kyoto. Il ne comporte pas d'objectifs chiffrés globaux (contrairement à la demande de – 5 % des écologistes) et son financement sera assuré à partir des crédits ordinaires de chaque département ministériel concerné.

Les émissions de CO_2

EN FRANCE ,PAR SECTEUR

en %

TRANSPORTS 35

INDUSTRIE 24

RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE

ENERGIE (PRODUCTION, TRANSFORMATION) 16,5

AGRICULTURE 2

« DOUBLE DIVIDENDE »

L'idée est simple et ressemble à celle de la *« chasse aux gaspis »* de 1974. Elle consiste à *« peigner »* et à *« gratter »*, partout où c'est possible, tout ce qui va dans le sens d'une limitation des émissions de gaz à effet de serre, en même temps que dans celui d'une amélioration du fonctionnement de l'économie. On tient beaucoup à ne jamais dissocier les deux démarches : protection des équilibres naturels et efficience économique. C'est ce qu'on qualifie de *« double dividende »*.

Il ne s'agit donc pas de décréter *« une économie de guerre »* mais d'engager une mutation dont la réussite dépendra, selon Dominique Voynet, de l'évolution des comportements individuels, ce qui implique *« un effort de sensibilisation, un vrai projet éducatif et une ambition politique »*. Un effort qui, selon Cedric Philibert, spécialiste de la question climatique à l'Ademe, *« oblige à une politique de long terme »*.

Les mesures qui vont être progressivement mises en place tout au long de l'année 1998 s'appliqueront là où sont recensés des gisements d'économie d'énergie.

● **Bâtiment.** On pourra désormais savoir, avant d'acheter ou de louer un appartement, combien il coûte annuellement en dépense énergétique. Un renforcement de la réglementation thermique dans les bâtiments neufs (habitat et tertiaire) permettra de faire baisser la dépense d'énergie de 7 %. On ne trouvera plus sur le marché que des vitrages isolants. La normalisation sur le chauffage et l'isolation de l'habitat ancien seront amenés au niveau de celle de l'habitat neuf, plus performant.

● **Industrie** . Le secteur de la production lourde a déjà beaucoup amélioré ses performances, mais de nouveaux accords volontaires seront recherchés, en particulier pour le piégeage de l'oxyde nitreux (N_2O). Les aides seront ciblées sur les PMI.

● **Transports.** En 2010, ce secteur sera responsable à lui seul de 40 % des émissions de gaz carbonique (CO_2). La maîtrise de son développement est stratégique. Dans les villes, avec les plans de développement urbain et la priorité accordée aux transports collectifs en site propre ; sur les routes, en négociant avec les constructeurs européens une réduction des émissions grâce à des équipements plus performants et à une réduction de la puissance des moteurs. Une automobile émet en moyenne 165 grammes de carbone par kilomètre. Le gouvernement souhaite que Renault et PSA ramènent ce taux autour de 120 grammes. Enfin, un plafonnement de la puissance massique des poids lourds (la puissance du moteur divisée par la masse transportée) sera institué. Cela constituera une « première » au niveau international.

● **Electricité.** Les lampes à basse consommation dépensent deux fois moins d'énergie que les traditionnelles lampes à incandescence. En remplaçant trois ou quatre d'entre elles dans chaque foyer, on économiserait l'équivalent de la production d'un réacteur nucléaire. La diffusion de ces ampoules va donc être favorisée ainsi que le développement des énergies renouvelables, là où elles coûtent moins cher, comme en Corse ou dans les DOM-TOM.

● **Autres mesures.** La TVA sur le bois de chauffage sera ramenée de 20,6 à 5,5 %. Trente mille hectares de forêts seront plantés chaque année, soit environ le triple du rythme actuel.

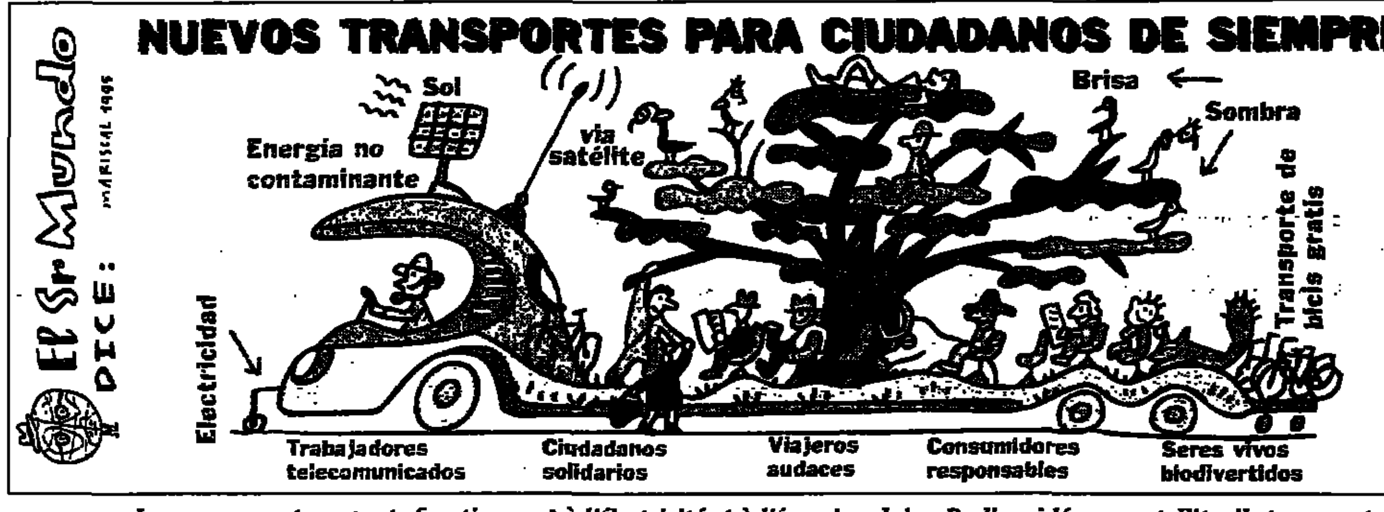
● **Ecotaxe.** C'est la mesure qui fera grincer des dents : la France ne s'opposera plus à la mise en place d'une directive européenne de taxation sur les produits énergétiques. Cette taxe générale sur l'énergie, y compris d'origine nucléaire, pourrait rapporter 5 milliards de francs au budget.

Jean-Paul Besset

Le rendez-vous manqué de la pastille verte

La pastille verte a joué l'Arlésienne, mercredi 26 novembre. Aucune communication sur le dispositif de marquage des véhicules les moins polluants, autorisés à circuler en cas de pic de pollution dans les agglomérations, ne devait avoir lieu, ni au conseil des ministres ni lors de la conférence de presse de Dominique Voynet sur le plan de lutte contre l'effet de serre, présenté au conseil.

Faute de consensus au sein du gouvernement, Lionel Jospin n'a pas encore rendu un arbitrage délicat entre les différentes formules envisageables pour la mise en œuvre de la *« pastille verte »*. Il semble néanmoins que l'une des hypothèses, le mélange de la *« pastille verte »* et de la circulation alternée, soit écartée. Chaque formule prévoit une différenciation du dispositif selon le niveau (2 ou 3) de pollution. L'un des points sensibles est le sort réservé aux diesels *(Le Monde* du 26 novembre). Une nouvelle réunion interministérielle est prévue dans les jours à venir.



Les nouveaux transports fonctionnent à l'électricité et à l'énergie solaire. Radioguidés par satellite, ils transportent des citadins solidaires, des consommateurs responsables, toutes les variétés d'espèces vivantes et les vélos gratuitement (Dessin de Mariscal pour « El Pais semanal », extrait de la série « La vie en vert »).

TROIS QUESTIONS À...

BENJAMIN DESSUS

1 ***Benjamin Dessus, vous avez* animé les travaux de l'atelier « Les défis du long terme » pour le Commissariat général du Plan dont s'inspirent les mesures gouvernementales. Le réchauffement climatique est-il un défi du long terme ?**

Pas seulement. Malgré l'échéance lointaine du risque, il impose des mesures immédiates. Des mesures qui concernent tout le monde. Toute la société est responsable des gaz à effet de serre, l'Etat, les individus, les usines, les maisons, les voitures. Comment répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins ? Derrière le changement climatique, il y a le « défi » du concept de « développement durable ». On s'aperçoit qu'en posant la question du long terme, on s'oriente vers des choix économiques qui, en intégrant les risques – consommer moins d'énergie pour éviter un effet de serre catastrophique –, impliquent des mesures immédiates alternatives à celles qui reposent sur le scenario actuel, fondé sur l'abondance énergétique.

2 **Par exemple ?**

L'urbanisme. Les choix initiaux déterminent très largement les besoins energétiques des citadins. Il ne faut plus construire de ZUP sans penser en même temps les moyens de desserte. Il vaut mieux prévoir l'installation de Monoprix de quartiers que celle d'Auchan de périphéries. Pareil pour les choix d'infrastructures de transport. Pourquoi ne pas créer une « jospinette » pour les tramways ?

3 **Y a-t-il une révolution à opérer dans les modes de production et les comportements ?**

Le scénario de la sobriété énergétique ne coûte pas plus cher et peut être mis en œuvre dans la gamme technique existante. Ce n'est pas le chaos ou rien. Avec un peu d'intelligence, on peut introduire une synergie entre environnement et développement. Il faudra seulement accepter quelques changements culturels et préférer par exemple des voitures dont la vitesse maximum est de 150 km/h plutôt que 200, mais qui dépensent deux fois moins d'essence.

Plus de cinq mille emplois-jeunes dans l'environnement

LE MINISTÈRE de l'aménagement du territoire et de l'environnement a signé, mardi 25 novembre, onze accords entrant dans le cadre du plan « emplois-jeunes » de Martine Aubry. Ces accords fixent pour objectif la création de 5 460 emplois dans les trois à cinq ans à venir, répartis dans quatre secteurs : l'éducation à l'environnement, le développement local, les déchets et l'environnement-nature. Le même jour, une charte d'objectifs entre l'Etat et la filière déchets, qui représente un potentiel de 3 500 emplois-jeunes, a été signée afin de rassurer une profession (secteur privé et économie d'insertion) inquiète des risques de concurrence.

« L'enjeu est de taille, quand on sait que la filière représente 30 % de l'activité économique des entreprises d'insertion ! », explique Jacqueline Lortihois, conseillère de Dominique Voynet. Ainsi la charte prévoit que les activités développées dans ce secteur pourront bénéficier de l'aide de l'Etat *« à la condition expresse que leur mise en place ne crée pas d'effet de substitution »*, ni vis-à-vis d'emplois marchands, ni vis-à-vis d'emplois d'insertion. Deux autres « chartes d'objectifs » seront attendues dans les domaines de l'eau et de la maîtrise d'énergie. L'air, le bruit constituent d'autres « gisements ».

BESOINS ÉMERGENTS

La liste des emplois-jeunes ne s'arrêtera donc pas là, tant s'en faut, comme le confirme le rapport de Guy Hascoët, député (Verts) du Nord, chargé par Lionel Jospin d'une *« mission d'analyse et de propositions pour développer, dans le domaine de l'environnement, des activités nouvelles et des emplois »*. Le document, rendu public mardi, dresse une liste de métiers et d'activités dont les besoins sont *« émergents ou peu satisfaits »*. L'aménagement du territoire, les services publics d'intérêt général, le développement économique local et les nouvelles technologies d'information et de communication représentent à eux seuls, selon M. Hascoët, un potentiel de plus de 50 000 emplois-jeunes.

L'environnement et l'aménagement du territoire pourraient susciter la création d'environ 80 000 emplois-jeunes. Persuadé que, *« faute d'un statut juridique approprié, certaines activités ne pourront pas échapper à la précarité »*, M. Hascoët préconise un statut de l'entreprise d'utilité sociale et collective, à cheval entre *« l'activité associative et la démarche entrepreneuriale »*.

Clarisse Fabre

Le ministère des finances augmente les prélèvements sociaux sur le tabac

L'ASSEMBLÉE nationale a adopté, mercredi 26 novembre à l'aube, en deuxième lecture, le projet de financement de la Sécurité sociale pour 1998, après onze heures de débats au cours desquels l'opposition a mené une nouvelle bataille d'amendements, comme lors de la première lecture. Le projet a été adopté, à main levée, par les députés socialistes et RCV, les groupes UDF et RPR votant contre. Les communistes, opposés à une majoration de la CSG, se sont de nouveau abstenus.

Les députés ont annulé, une à une, les modifications apportées par les sénateurs, comme la limitation du basculement des cotisations d'assurance-maladie vers la CSG et l'annulation de la mise sous condition de ressources des allocations familiales, deux dispositions essentielles du projet Aubry. Quelques dispositions nouvelles ont été adoptées, comme la réduction de 75 % à 68 % de la part des revenus bruts des casinos assujettie à la CSG, afin de ne pas trop pénaliser ces établissements qui emploient directement plus de 10 000 salariés.

Surtout, un amendement proposé par le gouvernement opère le transfert de la taxe de santé publique sur les tabacs, du projet de loi de financement de la « Sécu », sur le projet de loi de finances pour 1998, redonnant ainsi l'initiative au ministère des finances. Pour garantir les ressources du régime général de la Sécurité sociale, le gouvernement propose de porter la part des droits de consommation versés à la « Sécu » de 6,39 % à 9,1 %, ce qui *« rapportera un peu plus de 1,4 milliard de francs »*, a expliqué M. Strauss-Kahn. Le ministre de l'économie est venu expliquer dans l'hémicycle le nouveau mécanisme de taxation. Il s'agissait, en fait, de trouver une solution permettant d'augmenter les recettes fiscales sur la consommation de tabac, sans pour autant conduire les fabricants à engager une guerre des prix à la baisse, qui aurait en effet entraîné une diminution parallèle des recettes fiscales, préjudiciable à l'Etat, et désavantagé les cigarettes françaises à bas prix, fabriquées par la Seita, par rapport à leurs concurrentes étrangères.

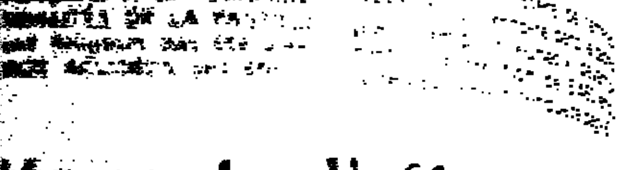
GUERRE DES PRIX

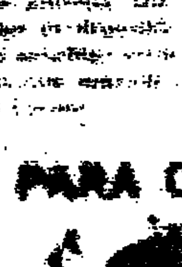
Cette entreprise avait mené ces derniers mois une intense action de lobbying auprès de Bercy. Le secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner, a indiqué qu'une étude est en cours au gouvernement sur une modification de l'imposition sur le tabac, en vue de *« contraindre les producteurs à augmenter leur prix »*. Dans le dispositif finalement adopté, la perception mimimale pour 1 000 cigarettes, qui s'élève actuellement à 380 francs, augmentera de 20 francs par an pour atteindre 500 francs pour 1 000 cigarettes en 2003. Pour le tabac à rouler, plus nocif, *« la hausse sera sensiblement supérieure »*, le minimum de perception devant passer à 230 francs pour 1 000 grammes. *« La guerre de prix à laquelle se livrent les producteurs conduit à ce que les prix baissent, et ainsi les jeunes consomment plus de tabac, ce que nous voulons éviter. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de proposer un dispositif différent »*, a expliqué M. Strauss-Kahn.

Le ministre des finances a également annoncé que, pour répondre *« à la mise en place de conditionnements de plus en plus grands »* par les fabricants, le gouvernement fixera *« dorénavant le prix pour 1 000 cigarettes »* et non plus par paquet. *« La mise en place de conditionnements de plus en plus grands, visant notamment à des paquets de 25 cigarettes, voire de 30, conduit à la diminution du prix à l'unité, et cela contribue à une augmentation de la consommation »*, a souligné M. Strauss-Kahn. *« C'est pourquoi, dorénavant, nous fixerons le prix pour 1 000 cigarettes, comme c'est le cas dans la plupart des pays de l'Union européenne »*, a-t-il ajouté.

Le texte du projet de financement de la Sécurité sociale doit être à nouveau examiné par le Sénat avant la lecture définitive par l'Assemblée, le 2 décembre.

Fabien Roland-Lévy





Le PC et les Verts ne s'opposeront pas au projet de loi sur la nationalité

Elisabeth Guigou justifie la recherche d'un point d'équilibre

L'Assemblée nationale devait entamer, mercredi 26 novembre, l'examen en première lecture du projet de loi sur la nationalité. En présentant son texte, le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, devait à la fois répondre à une partie de la gauche, qui réclame des avancées supplémentaires dans le rétablissement du droit du sol, et à la droite, qui proteste contre le rétablissement « automatique » de la nationalité à dix-huit ans.

À LA VEILLE du débat, qui devait commencer mercredi 26 novembre à l'Assemblée nationale, les députés communistes et écologistes ont fait savoir qu'ils ne voteront pas contre le projet de loi sur la nationalité, en dépit de leurs souhaits d'avancées supplémentaires en matière de droit du sol. Evoquant un texte qui *« paraît votable »*, Guy Hascoët (Verts) a souligné qu'il *« propose un retour à l'automaticité à dix-huit ans, ce qui est déjà un progrès considérable »*. André Gerin (PCF) a affirmé que les députés communistes *« ne voteront pas contre »* le projet d'Elisabeth Guigou, qui contient selon lui *« des mesures sensiblement positives »*.

Mieux assuré sur sa gauche, le garde des sceaux devra toutefois faire preuve de pédagogie pour expliquer pourquoi le gouvernement a choisi de ne pas rétablir la possibilité pour les parents étrangers de demander la nationalité pour leurs enfants mineurs nés en France. Le rétablissement de cette disposition a été réclamé par plusieurs composantes de la gauche « plurielle », mais aussi par la forte minorité du groupe socialiste qui s'était prononcée en ce sens, derrière le rapporteur de la commission des lois, Louis Mermaz (PS).

Tout en soulignant les *« avancées très nettes »* contenues dans le projet de loi, le député de l'Isère devait faire part de ses *« regrets »* sur ce point, en rappelant incidemment que les principales avancées dans la législation sur la nationalité ont été enregistrées à l'époque où la France était *« forte et généreuse »*. S'adressant sur ce point à cette partie de la gauche, la ministre de la justice devrait plaider en faveur de la nécessaire prise en compte de la volonté personnelle des enfants concernés, et mettre en garde contre les risques de détournement de la procédure au profit de la situation des parents.

Mme Guigou devait cependant consacrer l'essentiel de son intervention à répondre aux arguments de la droite, qui défendra trois motions de procédures pour protester contre le rétablissement de l'acquisition « automatique » de la nationalité à dix-huit ans. Plaidant cette fois en faveur de l'intégration, la ministre est hostile à l'obligation de déclaration de la volonté issue de la loi Méhaignerie de 1993, car elle estime qu'elle restreint les conditions d'application du droit du sol.

« ILLOGISME »

Au sein de l'opposition, Pierre Mazeaud (RPR) devait se charger de relever les contradictions d'un texte pris entre deux feux, en soulignant l'*« illogisme »* qu'il y a, selon lui, à maintenir, entre seize et dix-huit ans, une procédure comparable à la manifestation de volonté, tout en rétablissant l'« automaticité » à l'âge de la majorité.

Le « père spirituel » de la loi de 1993 avait prévu d'opposer la question préalable, dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer. En présentant une autre motion de procédure, le président du groupe UDF, François Bayrou, devait défendre le principe de la manifestation de volonté tout au long d'une intervention centrée autour d'une réflexion sur la nation, qui doit être une *« communauté vivante et non une communauté d'appartenance automatique »*. Le président de Force démocrate, qui se présente comme un *« militant européen décidé à réconcilier l'Europe et les nations »*, estime que la nation reste *« le cadre indispensable pour les décennies qui viennent »*.

Par l'intermédiaire de son unique représentant à l'Assemblée, Jean-Marie Le Chevallier (Var), le Front national, favorable au droit du sang et désireux d'introduire des *« critères de qualité »* dans les procédures de naturalisation, entend jouer les trouble-fêtes. Lors d'une conférence d'une presse au Palais-Bourbon, mardi, Jean-Marie Le Pen a annoncé que l'attitude des députés RPR-UDF vis-à-vis des amendements de M. Le Chevallier serait pour eux *« un test de la possibilité, lors des élections prochaines, de pouvoir être sauvés du grand marasme »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

A droite : pétition, référendum et pédagogie

L'ancien ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré a indiqué, mercredi 26 novembre, sur RMC, que *« le RPR a l'intention de lancer une pétition »* pour *« mobiliser les Français »* contre le projet de loi sur la nationalité. *« On ne peut pas accepter qu'un texte comme ça passe discrètement »*, a déclaré le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, en estimant que *« sur un sujet comme celui-ci, il faut que* [les Français] *puissent s'exprimer »*.

Sur Europe 1, l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing a recommandé à Jacques Chirac d'user de l'arme du référendum, si ce projet va *« trop loin dans la mauvaise direction »*, soulignant que *« le texte, tel qu'il est, va dans la mauvaise direction mais je dirais qu'il ne va pas loin dans la mauvaise direction »*. Parlant du texte de Jean-Pierre Chevènement sur l'immigration, Alain Madelin, président de Démocratie libérale, avait indiqué, mardi, qu'il *« avait plus envie de faire de la pédagogie qu'une pétition »*.

Ce qui reste de la « manifestation de volonté »

OÙ EST PASSÉE la « manifestation de volonté » ? La principale innovation de la réforme de 1993, *qui consistait à exiger des enfants nés en* France de parents immigrés un acte d'adhésion à la nationalité française, a disparu du texte que le garde des sceaux défend à l'Assemblée. Cette disparition a suscité, depuis le 24 novembre, une émotion à Matignon, où les conditions de préparation du texte à la chancellerie sont diversement appréciées. En toute hâte, le gouvernement *a songé à rédiger in extremis* des amendements destinés à réparer une maladresse qui compromet l'affichage de l'« équilibre » du texte. Il y a finalement renoncé, laissant le soin aux parlementaires d'affirmer la place de la volonté dans l'accès à la nationalité avant dix-huit ans.

Dans sa recherche d'un consensus maximal, le rapport Weil avait suggéré, en juillet, de rétablir l'acquisition de plein droit de la nationalité à dix-huit ans, tout en maintenant les *« apports de la loi de 1993 »* chers à l'opposition, autrement dit la *« manifestation de volonté »*. Celle-ci, ouverte à seize ans, permettrait d'anticiper l'entrée en possession de la nationalité, mais n'en serait plus la condition nécessaire.

Le gouvernement avait repris cette double proposition. Pourtant, le texte du projet déposé sur le bureau de l'Assemblée a remplacé l'expression de *« manifestation de volonté »* par celle, moins limpide mais juridiquement synonyme, de *« déclaration »*. Ce changement illustre l'ambiguïté d'une notion introduite, en 1993, avec l'intention de faire taire la polémique ouverte *huit ans plus tôt* par le Front national et dont ce dernier fut le grand bénéficiaire.

Alors que la nationalité « automatique » à l'âge de la majorité était une réalité républicaine depuis un siècle, pas même remise en cause sous Vichy, Jean-Marie Le Pen a su faire fructifier dès 1985 la prétendue menace de ces jeunes devenus *« français sans le savoir »*. La droite, persuadée à l'époque de la plus-value électorale de ce thème, s'était lancée dans une course-poursuite sur le terrain choisi par le Front national.

PRINCIPE D'ÉGALITÉ

Le premier projet de loi préparé par Albin Chalandon, en 1986, visait non seulement à supprimer le double droit du sol mais, déjà, à astreindre les enfants d'immigrés à une demande de nationalité dès seize ans, avec refus en cas de délinquance. Enterré après une campagne de protestations en 1986, le dossier fut transmis à la commission de la nationalité présidée par Marceau Long, avec un mandat précis : donner un avis sur la « manifestation de volonté » prévue par le gouvernement d'alors. *« Avec cette notion de choix volontaire, c'est la conception même de la nation qui est en cause »*, avançait même M. Chalandon dans sa lettre de mission à M. Long. Figure imposée, la manifestation de volonté a été finalement insérée par les « sages » dans un dispositif libéral qui est apparu à l'époque, y compris à gauche, comme un moindre mal.

*En 1993, la ligne Marceau Long avait été re*mise à l'ordre du jour par Edouard Balladur pour aboutir à la loi actuellement en vigueur. La nouvelle procédure a été relativement bien accueillie par les jeunes concernés, Portugais, Marocains et Turcs, pour l'essentiel, puisque les enfants d'Algériens sont français de naissance. Alors qu'environ 25 000 jeunes de même profil *acquéraient la nationalité chaque année avant* 1993, ce nombre a dépassé 33 000 en 1994 et 30 000 en 1995. Pourtant, ces chiffres masquent une réalité moins satisfaisante, puisque le ministère de la justice estime que 25 % des jeunes concernés pourraient rester exclus du processus volontaire faute d'information.

Le respect du principe d'égalité et les exigences de l'intégration plaident aussi en faveur du rétablissement de l'« automaticité » à dix-huit ans. La formule de la « manifestation de volonté » n'a pu que confirmer aux yeux des enfants d'immigrés la fermeture de la société. Pourquoi demander à un enfant d'immigrés né en France et scolarisé jusqu'à seize ans en France une démarche dont le pays s'est passé pendant un siècle et qui n'a jamais été requise de ses camarades nés de parents français ? Cette question-là, au moins, devrait perdre son sens avec le vote de la loi Guigou.

Philippe Bernard

Le futur président se méfie des statuts du CNPF

POSTULANT à la succession de Jean Gandois, Ernest-Antoine Seillière continue sa campagne très « calibrée » au sein du CNPF. M. Seillière, qui doit être intronisé candidat favori par le conseil exécutif le 1er décembre, a prévu d'ouvrir, sept jours plus tard, les états généraux territoriaux du CNPF devant l'union patronale départementale de Paris. Le président de la CGIP (Compagnie générale d'industries et de participation) a fait savoir qu'il reviendra devant le collège électoral du CNPF dans deux ans. Il compte, à cette occasion, soumettre un premier bilan de son action à la base patronale.

En évoquant un retour devant les électeurs en 1999, date à laquelle aurait dû s'achever le mandat de M. Gandois, M. Seillière fait d'une pierre trois coups : il rend hommage au président partant ; il insuffle un peu de démocratie directe dans l'organisation patronale ; surtout, il tente de balayer certaines critiques sur la façon dont le processus électoral a été organisé, sitôt connue la décision de M. Gandois de se démettre de ses fonctions.

RÈGLES NON RESPECTÉES

Depuis le dépôt officiel des candidatures, le 16 novembre, le conseil exécutif du CNPF vit en effet dans la hantise d'un recours, car les règles statutaires de l'organisation n'ont pas été respectées. Les statuts du CNPF prévoient en effet, dans leur article 15 consacré à la désignation, à la durée du mandat du président et aux candidatures, que ces dernières doivent *« être déposées deux mois avant la date prévue de l'élection »*. La clôture des candidatures avait été initalement fixée au 16 octobre. Conformément aux statuts, l'assemblée générale a été convoquée, dans la foulée, pour le 16 décembre, soit deux mois plus tard. Or, faute de candidats déclarés en octobre, le conseil exécutif a repoussé au 16 novembre la date limite des candidatures, mais la convocation de l'assemblée générale n'a pas été reportée en conséquence, à la mi-janvier. L'organisation patronale souhaitait en effet ne pas être prise de vitesse par le gouvernement et avoir désigné son nouveau président lorsque le débat sur les 35 heures battra son plein.

En marge de ses petits problèmes statutaires, M. Seillière continue de consulter sur le choix du futur vice-président délégué. Avec une triple contrainte : qu'il soit un homme de dossiers et qu'il ait une vraie légitimité dans l'organisation patronale, tout en restant contrôlable. Après avoir caressé l'idée d'un super-directeur de cabinet pioché parmi les permanents de l'organisation, comme Denis Gautier-Sauvagnac de l'UIMM, ou le directeur des affaires économiques du CNPF, Jacques Creyssel, M. Seillière songerait à confier ce poste de numéro deux à l'un des membres du conseil exécutif du CNPF dont le mandat arrive bientôt à échéance. Bernard Calvet, l'actuel patron de l'Union française des industries pétrolières, entre tout à fait dans ce profil.

Caroline Monnot

Un rassemblement du FN dans un cimetière de résistants interdit

LE PRÉFET de la Haute-Savoie, Bernard Coquet, a décidé, mardi 25 novembre, d'interdire toute manifestation, le 29 novembre, à la nécropole nationale de Morette, où reposent cent cinq résistants du maquis des Glières, tués lors de l'attaque allemande du 25 mars 1944. C'est dans l'enceinte du cimetière que Jean-Marie Le Pen compte se rendre samedi matin, en prélude à une réunion préélectorale, le soir, à Annecy. Le président du Front national veut décorer le général Valette d'Osia et l'abbé Greffier, deux résistants qui sont membres de son parti et dont les faits d'armes sont contestés par les associations d'anciens combattants.

En riposte, les survivants des Glières ont décidé de se rassembler à la même heure à Annecy. Le Collectif de liaison et d'initiative contre le racisme, la xénophobie et le fascisme (CLIC) a appelé à manifester en ville et à déposer une gerbe à la nécropole en même temps que le Front national. Pour éviter des incidents, le préfet a préféré interdire l'accès au site de Morette. Le Front national a décidé d'ignorer cet arrêté. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **RETRAITÉS : plusieurs milliers de retraités ont manifesté,** mardi 25 novembre, à Paris et dans plusieurs villes de province, pour défendre leur pouvoir d'achat, réclamer une *« véritable »* prestation dépendance et s'opposer à la loi sur les fonds de pension et à de récentes mesures fiscales (*Le Monde* du 26 novembre). Ces manifestations s'inscrivaient dans une action lancée par les unions de retraités CGT, CFDT, CFTC, CGC, auxquelles se sont ralliés les retraités FO, FSU et des associations.

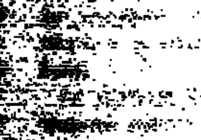
■ **SONDAGE : la cote de popularité de Lionel Jospin** enregistre une progression de 5 points en un mois, selon la dernière enquête BVA pour *Paris-Match* (daté 27 novembre) réalisée du 20 au 22 novembre, auprès de 942 personnes. Le premier ministre recueille 59 % de bonnes opinions, contre 30 % de mauvaises (en baisse de 5 points). De son côté, Jacques Chirac reste stable avec 51 % de bonnes opinions, contre 39 % de mauvaises.

■ **PATRONAT : le projet de loi sur les 35 heures donne naissance à une nouvelle structure patronale,** l'association Croissance Emploi, dont le lancement officiel est prévu le 1er décembre. Cette association qui, *« face au projet gouvernemental d'abaisser la durée légale du travail »*, a décidé d'engager sans délai *« une campagne d'information et un grand débat national auprès de l'opinion publique et des décideurs économiques »*, sera présidée par Jean-Marie Descarpentries, ex-PDG de Bull, assisté par Guillaume Sarkozy, PDG de Tissages de Picardie, et Frédéric Roure, patron de GFI Industrie.

■ **DÉMISSION : Jean-Pierre Delalande (RPR), député du Val-d'Oise,** a annoncé, mardi 25 novembre, sa démission de ses fonctions de maire et d'élu au conseil municipal de Deuil-la-Barre à compter du 1er décembre. Ces fonctions, explique-t-il, ne lui laissent *« que très peu de temps personnel »*.

■ **AGRICULTURE : producteurs et transformateurs sont parvenus,** mardi 25 novembre, à un accord qui fixe les modalités d'évolution du prix du lait à la production à partir du 1er janvier 1998. Seront pris en compte des indicateurs comme la valorisation des produits laitiers ou l'évolution des charges des éleveurs. Si les négociations régionales interprofessionnelles n'aboutissent pas, producteurs et transformateurs appliqueront une recommandation nationale.





هكذا من الأصل

Un groupe de parlementaires RPR demande le report de l'euro

Appuyés par des économistes, Maurice Schumann, Jacques Myard et Jean-Jacques Guillet, ainsi que l'UDF Christine Boutin livrent un ultime combat contre la monnaie unique

C'EST SANS DOUTE le dernier combat des anti-maastrichtiens français. A l'initiative d'une petite vingtaine de parlementaires de droite, dont Jacques Myard (RPR), Maurice Schumann (RPR), Jean-Jacques Guillet (RPR), Christine Boutin (UDF) et Georges Berthu (*Mouvement pour la France*), *un « appel au réalisme »* a été lancé, mercredi 26 novembre, *« pour un report de l'euro »*.

Les signataires de ce texte, qui a également reçu le soutien de quelques économistes classés à droite *comme Florin Aftalion* (Essec), Alain Cotta (Paris-IX-Dauphine), Gérard Lafay (Paris-II) ou encore Jean-Jacques Rosa (IEP, Paris), nourrissent trois inquiétudes.

D'abord, ils estiment que le coût, *notamment financier*, pour les entreprises comme pour les administrations, du passage à la monnaie unique a été *« sous-estimé »*. En deuxième lieu, ils observent que *« tel qu'il est, l'euro est un instrument inadapté aux économies européennes »* et que *« la marche vers l'union monétaire est l'une des causes du chômage en Europe »*. Enfin, ils estiment que *« l'euro sonne le glas de la souveraineté des Etats »*. *« Pour donner une chance à l'Europe, reportons l'euro ! »*, concluent les signataires.

Si, de la part des opposants au *traité*, le ton est donc assez classique, la campagne commence de manière inhabituelle et met en évidence un certain embarras dans le camp des anti-maastrichtiens.

SYMPATHIES EN PRIVÉ

Alors que Philippe Séguin a pris la présidence du RPR et veut vraisemblablement composer avec les différentes sensibilités du mouvement gaulliste, on ne trouve aucun de ses partisans dans la liste des signataires, en dehors de M. Lafay, qui est membre du Club Valmy. Des séguinistes ont cependant tenu la plume pour rédiger cet appel.

Quelques anti-maastrichtiens connus, comme Charles Pasqua, *Robert Pandraud ou Philippe de* Villiers, n'ont pas signé ce texte, mais ont seulement accepté – *nuance... – de lui apporter leur « soutien »*.

Les parlementaires qui ont pris cette initiative auraient également bien souhaité obtenir l'appui de quelques personnalités de gauche. Ils ont pris des contacts *avec le Mouvement des citoyens* de Jean-Pierre Chevènement, avec la Gauche socialiste de Julien Dray, ou encore avec le Parti communiste, mais ils n'ont pas obtenu l'assentiment qu'ils souhaitaient. Pour des raisons di*verses, les personnalités démar*chées ont exprimé leur sympathie, assurent-ils, mais n'ont pas voulu le faire savoir publiquement.

Dans l'esprit de ses concepteurs, cet appel n'est pas seulement un baroud d'honneur. Il devrait avoir des suites, tout particulièrement au RPR. Cette initiative pourrait en effet en préparer une autre : le dépôt d'une motion lors des assises du RPR, convoquées pour le 31 janvier prochain.

Laurent Mauduit

Les 35 heures s'appliqueront dès 2000 aux entreprises d'au moins 20 salariés

Le projet de loi sera débattu au Parlement vers le 20 janvier

Le gouvernement a transmis au Conseil d'Etat, mercredi 26 novembre, son projet de loi sur les 35 heures. La nouvelle législation s'appliquera dès le 1er janvier 2000 aux entreprises d'au moins vingt salariés. Les autres auront jusqu'au 1er janvier 2002 pour s'y conformer.

LE GOUVERNEMENT a adressé *au Conseil d'Etat, mercredi 26 no*vembre, son projet de loi *« d'orientation et d'incitation »* sur les 35 heures, qui doit être soumis le 10 décembre au conseil des ministres (*Le Monde* du 26 novembre). Au terme d'ultimes arbitrages, *mardi, il a décidé* que la réduction de la durée légale du travail de 39 heures à 35 heures par semaine s'appliquerait aux entreprises ayant au moins vingt salariés dès le 1er janvier 2000, tandis que les autres, qui emploient plus du tiers des 14 millions de salariés du secteur privé, ne devront se conformer à la nouvelle législation qu'au 1er janvier 2002. La définition de ce seuil a fait l'objet, au sein du patronat, de vifs débat, moins pour des motifs économiques que pour le *partage des territoires entre le* CNPF, la CGPME et l'UPA (artisans).

Le projet prévoit bien un dispositif d'aides transitoires et dégressives pour les entreprises qui passeront aux 35 heures dès 1998 et *qui embaucheront des salariés sup*plémentaires. Ainsi, l'aide sera de 9 000 francs par salarié et par an si le *chef* d'entreprise réduit de 10 % la durée du travail (soit quatre heures) et accroît ses effectifs de 6 %. Mme Aubry a indiqué qu'elle serait de 14 000 francs quand cette réduction sera de 15 % et la hausse du nombre de salariés de 9 %. Cette aide décroîtra de 1 000 francs par an, à partir de 1999, pour atteindre 5 000 francs au bout de la cinquième année.

C'est à ce niveau de 5 000 francs que le gouvernement envisage de fixer l'aide structurelle qui sera prévue pour les entreprises ne passant aux 35 heures qu'à partir de 2000. Son montant devrait être précisé dans un second texte, qui sera élaboré à la fin de 1999. A l'issue de la conférence nationale sur l'emploi, le 10 octobre, le premier ministre *avait indiqué qu'au second se*mestre 1999, il ferait avec les partenaires sociaux *« un nouvel examen pour évaluer la situation économique et les résultats des négociations menées »*. Lionel Jospin avait indiqué qu'il en *« tirerait toutes les conséquences afin de proposer au Parlement les modalités concrètes de mise en œuvre et d'accompagnement »* des 35 heures, notamment les nouvelles règles applicables aux heures supplémentaires.

Mais sans attendre, le gouvernement *a décidé de modifier* un peu les règles dans ce domaine. Sans réduire le contingent annuel d'« heures sup », qui reste de 130 heures par salarié et par an, il va abaisser le seuil au-delà duquel les salariés ont droit à un repos compensateur *égal* à *50 %* des heures supplémentaires effectuées. Jusqu'à présent, ce repos était dû au-delà de 42 heures dans la semaine. Il le sera au-delà de 41 heures en 1998 et de 40 heures en 1999.

De même, l'abattement de 30 % de charges sociales patronales pour les emplois à temps partiel ne sera plus accordé que pour les contrats ayant une durée minimale de dix-huit heures hebdomadaires, au lieu de seize heures actuellement. Les heures complémentaires (équivalent des heures supplémentaires pour un temps plein) devront dé*sormais faire l'objet d'un accord de* branche, alors qu'un accord d'entreprise suffisait jusqu'à présent. Quant au temps partiel annualisé, créé par la loi quinquennale sur l'emploi de décembre 1993, il ne *bénéficiera plus de cette* exonération de 30 %, sauf dans certains cas.

Le champ d'application des 35 heures a fait l'objet de beaucoup de débats. La règle générale est simple : sont concernées les entreprises relevant de l'article L. 200 *du Code du travail, autrement dit* tous les établissements industriels et commerciaux publics ou privés, les associations, les professions libérales etc.

Des aides transitoires et dégressives seront accordées à celles qui passeront aux 35 heures dès 1998

Pour autant, certaines entreprises ont posé des problèmes. Le gouvernement a décidé d'inclure dans la loi les transports urbains, qui bénéficient pourtant d'importantes subventions de la part des *collectivités publiques, mais il se* refuse à préciser si la Poste, France Telecom ou EDF-GDF pourront appliquer les 35 heures. En revanche, les trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux), la SNCF et la *RATP* n'entrent pas *dans le* champ de la nouvelle loi.

Le calendrier fixé par le gouvernement est particulièrement serré, puisque le projet de loi sera présenté à l'Assemblée nationale dès le début janvier. Mme Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, le défendra d'abord devant la commission des affaires sociales dans les premiers jours de janvier, puis, en première lecture et en séance publique vraisemblablement les 21 et 22 janvier prochains. Le texte s'appliquera dès le 1er janvier 1998.

Jean-Michel Bezat

La CFTC espère atteindre 10 % des suffrages aux prud'homales

ILS ÉTAIENT environ deux à trois cents à avoir fait le déplacement à la Mutualité, à Paris, pour écouter Alain Deleu. La salle était loin d'être pleine, mardi 25 novembre, pour entendre le président de la CFTC évoquer le thème « Justice et Travail », dans le cadre de la campagne des élections prud'homales qui se tiennent dans quinze jours. La cinquantaine grisonnante, avec, de-ci de-là, *quelques éclaircies de jeunes*, l'auditoire à forte majorité masculine était sage et concentré.

Accueillis sous les paroles d'une chanson qui répétait, référence biblique oblige, *« Les derniers seront les premiers dans notre réalité »*, les militants CFTC *ont* d'abord patiemment écouté les témoignages de salariés qui ont eu recours aux conseils des prud'hommes pour se défendre dans leur vie professionnelle.

« UNE CAMPAGNE DIFFICILE »

C'était, notamment, le cas de Jean-Marc, cadre CFTC dans une multinationale bancaire d'origine hollandaise, victime d'une mise à pied conservatoire depuis deux ans et réintégré dans son entreprise depuis le mois d'août par décision de justice. Ou bien de Gisèle, infirmière dans un hôpital de la Croix-Rouge française, qui, après un congé parental d'éducation, s'est vu imposer un changement d'horaire correspondant à une modification substantielle de son contrat de travail.

Il est revenu à Bernard Ibal, président des cadres CFTC, d'aborder le premier un sujet qui fâche la centrale chrétienne : la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Fustigeant *« la démagogie du gouvernement »*, le président de l'Ugica a certes reconnu que le gouvernement avait placé pour l'instant le curseur assez haut, entre 25 000 et 32 000 francs de revenus, mais, a-t-il averti, *« dès lors qu'il y a un curseur, que l'on ait un gouvernement de droite ou de gauche, on va se le prendre sur la gueule, tôt ou tard »*.

Incisif et pugnace, Alain Deleu, qui concluait la réunion, s'est élevé contre *« une campagne difficile où il ne faut pas compter sur la télévision »* pour se faire entendre. Dénonçant *« des comportements de rejet à l'égard de certaines confédérations »*, dont la CFTC, M. Deleu a jugé que *« le syndicalisme ne se résume pas aux polémiques entre Force ouvrière et la CFDT »*.

Présent, vendredi 21 novembre, à Bitche (Moselle), où l'agence régionale d'hospitalisation de la Lorraine *vient de décider de fermer* pendant un mois les services de maternité et de chirurgie de l'hôpital (*Le Monde* du 26 novembre), M. Deleu a annoncé son intention de défendre *mordicus* le sort des quarante adhérents de la CFTC.

La centrale chrétienne, qui présente 10 887 candidats aux élections prud'homales, s'est fixée comme objectif d'atteindre la barre des 10 % des suffrages, contre 8,6 % au scrutin de 1992. Enfin, invitant les militants CFTC à *« s'inspirer et à se réclamer haut et fort de la morale sociale chrétienne »*, M. Deleu a estimé que celle-ci préservait la CFTC *« de toute influence politique »*.

Alain Beuve-Méry

هكذا من الأصل

JUSTICE **Auteur de l'ouvrage *« Immeubles intelligents et téléports-Gestion des nouvelles communications »* publié en 1990 aux éditions Eyrolles, Agnès Huet, PDG d'un cabinet de consultants spécialisés dans les nouvelles technologies, a déposé une plainte contre X..., mardi 25 novembre, pour *« contrefaçon et recel de contrefaçon »*. ● CETTE PLAINTE se rapporte à des faits qui renvoient à l'enquête menée depuis trois ans par la justice sur les activités commerciales de l'ancien président du Parti Républicain, Gérard Longuet, entre 1988 et 1993. ● M. LONGUET avait vendu à la Cogedim deux rapports consacrés aux nouvelles technologies de la télécommunication, qui lui avaient été payés plus d'un million de francs. Le contenu de ces documents semble avoir été recopié sur d'autres études, réalisées par différents instituts et cabinets spécialisés, dont celui de Mme Huet.**

M. Longuet est soupçonné d'avoir « plagié » un rapport d'expert

Entre 1989 et 1990, la Cogedim lui avait versé plus d'un million de francs pour une étude sur les « immeubles intelligents ». Une spécialiste des télécommunications accuse l'ancien ministre de « contrefaçon »

« C'EST une affaire qui, au pire, est une affaire commerciale, pas une affaire pénale. » Ainsi a réagi Gérard Longuet, mardi soir 25 novembre sur la chaîne câblée LCI, après l'annonce, par *Le Canard enchaîné*, d'une plainte pour *« contrefaçon et recel de contrefaçon »*, déposée par une spécialiste de la télécommunication, qui le soupçonne d'avoir plagié ses travaux. Fondatrice et PDG du Comptoir des signaux, un cabinet de consultants spécialisés dans les nouvelles technologies, Agnès Huet s'est effectivement constituée partie civile, mardi après-midi, auprès du doyen des juges d'instruction de Paris. La plainte déposée par son avocat, Me Thibault de Montbrial, est libellée contre X.... Si le nom de l'ancien ministre n'y est pas même mentionné, les faits qu'elle évoque renvoient aux investigations menées, depuis plus de trois ans, sur les activités commerciales de M. Longuet entre 1988 et 1993, sous couvert d'une société unipersonnelle, Avenir 55.

Créée par M. Longuet alors qu'il était encore ministre des postes et télécommunications, sous la première cohabitation (1986-1988), pour gérer ses activités d'élu local, la société Avenir 55 s'était muée, après son retour dans l'opposition, en société de conseils. C'est au cours de cette période que l'ex-président du Parti républicain (PR) avait signé un contrat avec la Cogedim, par lequel le groupe de promotion immobilière s'engageait à verser à Avenir 55 des honoraires mensuels de 40.000 francs. Entre le 10 juillet 1989 et le 14 octobre 1990, la Cogedim versait en outre – en trois fois – quelque 1,14 million de francs à M. Longuet, au titre de ses conseils. Ces sommes avaient été aussitôt affectées par l'élu au paiement des échéances de sa villa à Saint-Tropez (Var). Les recherches entreprises, dès 1994, par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke devaient montrer que la seule contrepartie produite par le député aux émoluments de la Cogedim consitait en deux rapports d'études, consacrés aux *« téléports »* et aux *« immeubles intelligents »*. C'est la matière de ces documents que l'ancien ministre est aujourd'hui soupçonné d'avoir puisée dans celles d'autres travaux, dont ceux de la dirigeante du Comptoir des signaux.

Le hasard a voulu que Mme Huet découvre, plus tard, la supercherie en recevant la visite des policiers. Réputée dans son milieu comme l'un des spécialistes les plus éminents, celle-ci fut un temps soupçonnée par les enquêteurs d'avoir contribué aux travaux chèrement revendus par M. Longuet à la Cogedim. Elle-même auteur d'une étude intitulée *« Immeubles intelligents : états des lieux et perspectives »*, Agnès Huet put alors constater que quatre chapitres de son texte étaient reproduits dans le document attribué à M. Longuet. Or, l'étude en question avait été commandée à Mme Huet par le ministère de l'équipement – et facturée 150.000 francs. Désireuse de publier ce texte de référence, la fondatrice du Comptoir des signaux en avait reçu l'autorisation du ministère, le 30 octobre 1989. En juin 1990, les éditions Eyrolles devaient publier l'ouvrage, sous le titre : *Immeubles intelligents et téléports - Gestion des nouvelles communications.*

« DOCUMENTS ACCESSIBLES »

Nulle autorisation ne semble en revanche avoir été sollicitée par Gérard Longuet, qui parlait, mardi soir sur LCI de *« documents techniques accessibles à tous »*, sans expliquer pourquoi, dans ces conditions, la Cogedim lui en aurait payé la reproduction plus d'un million de francs. Au siège du groupe immobilier, les policiers n'avaient d'ailleurs retrouvé que des photocopies desdits rapports, ni datées ni signées, et dont le texte laisse apparaître plusieurs caractères d'imprimerie différents, uniquement parés d'une étiquette *« Avenir 55 »*. La comptabilité de la Cogedim, elle, a conservé la trace d'un abonnement aux publications Eyrolles : le livre de Mme Huet a donc peut-être été adressé à la Cogedim à ce titre, parallèlement aux relations du groupe avec M. Longuet...

L'enquête policière poursuivie sur commission rogatoire du juge d'instruction parisien Mireille Filippini – à qui le dossier du conseiller Van Ruymbeke avait été transmis – a par ailleurs montré que d'autres sources documentaires ont été *« pillées »* de la même façon. Des passages entiers de l'étude sur les téléports, remise par M. Longuet à la Cogedim, sont extraits d'un rapport de l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate) consacré aux téléports aux Etats-Unis et au Japon. Commandée par le ministère des PTT en décembre 1985 – soit peu avant l'arrivée de M. Longuet –, cette recherche avait été payée 59.300 francs, et demeure protégée par un *copyright.* Dans un rapport adressé au juge Filippini, les enquêteurs de la sous-direction des affaires économiques et financières de la PJ avaient retenu, à ce propos, un éventuel délit *« d'abus de confiance aggravé »* commis au détriment du ministère des PTT, a-t-on indiqué au *Monde*, de source judiciaire. A ce jour, cette suggestion ne semble pas avoir été suivie par le juge.

Les vérifications policières signalaient aussi la reproduction *in extenso*, dans les rapports vendus par M. Longuet, d'extraits d'un autre document, émanant cette fois de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF), bureau d'études dépendant du conseil régional. Baptisé *Propositions pour un téléport en Ile-de-France*, ce mémoire avait été édité en 1987, dans la collection de cahiers diffusés par l'Iaurif, dont la Cogedim figurait, ici encore, parmi les abonnés. Les enquêteurs ont enfin découvert que les productions attribuées à M. Longuet avaient été revendues, sous une forme légèrement modifiée, à la SEM 92, société d'économie mixte du département des Hauts-de-Seine, présidée par Charles Pasqua, le groupe Philips et la société Entreprise industrielle. L'ancien PDG de la Cogedim, Michel Mauer, est à ce jour le seul des *« clients »* de M. Longuet à avoir été mis en examen – le 4 avril – pour *« abus de biens sociaux »*.

Hervé Gattegno

Les réponses fluctuantes de l'ancien ministre

« *Nous avons, Mme Huet et moi-même, travaillé sur les mêmes documents techniques, accessibles à tous*, a déclaré Gérard Longuet, mardi soir sur LCI. *Elle en a fait un livre et c'était son droit. J'en ai fait une documentation, c'était le mien.* » Dans son édition du 26 novembre, *Le Canard enchaîné* publie une réponse sensiblement différente du même M. Longuet, dont le journal ne précise pas la date : l'ancien ministre n'y *« prétend pas avoir fait œuvre originale »* et admet que *« le travail de Mme Huet est reproduit dans* [son] *rapport »*. *« Dans ce milieu*, poursuit-il, *tout le monde copie tout le monde. J'aurais dû demander son accord à Mme Huet, et lui proposer un arrangement financier »*, passant outre le fait que le document était la propriété du ministère de l'équipement.

Michel Junot obtient la condamnation de huit organes de presse

L'ANCIEN sous-préfet de Pithiviers (Loiret), Michel Junot, a obtenu gain de cause, mardi 25 novembre, devant le tribunal correctionnel de Paris, dans l'affaire qui l'oppose à plusieurs organes de presse, dont *Le Monde*, à propos de son rôle sous l'Occupation (*Le Monde* du 16 octobre). M. Junot, ancien adjoint de Jacques Chirac à la Mairie de Paris de 1977 à 1995, entendait se défendre des soupçons pesant sur lui à propos de la déportation des juifs détenus en 1942 et 1943 dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

Parmi les médias poursuivis figuraient également *Libération*, *Le Parisien*, *La République du Centre*, *Le Courrier de l'Ouest*, *Sud-Ouest*, *Le Maine libre* et France-Info. M. Junot, âgé de quatre-vingt-un ans, avait en outre engagé des poursuites contre un élu communiste de la capitale, Henri Malberg. A l'origine, les organes de presse avaient repris une enquête du *Point* mettant en cause M. Junot. A l'audience, le 14 octobre, celui-ci avait expliqué qu'il n'avait *« pas compétence pour gérer les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, qui relevaient directement de la préfecture d'Orléans »*.

La dix-septième chambre, présidée par Martine Ract-Madoux, a jugé que le fait d'attribuer à l'ancien haut fonctionnaire un rôle personnel dans l'organisation de la déportation de juifs était diffamatoire. M. Junot a obtenu un total de 250 000 francs de dommages-intérêts. Chaque média devra faire état de sa condamnation lorsque le jugement sera définitif. France-Info devra annoncer cette condamnation à l'antenne *« toutes les trente minutes pendant vingt-quatre heures »*.

Pour avoir publié dans son édition datée 2-3 février 1997 un article titré « Des documents mettent en cause Michel Junot pour son rôle dans la déportation des juifs », *Le Monde* a été condamné au total à 60 000 francs d'amende et 50 000 de dommages-intérêts. Les magistrats écrivent : *« Si les documents dont les prévenus disposaient au moment de la parution de l'article justifient d'une enquête sérieuse et approfondie, ils n'autorisaient pas le journaliste à affirmer que M. Junot avait supervisé des opérations de maintien de l'ordre dans les camps d'internement ni d'en déduire qu'il avait eu un rôle dans la déportation des juifs. »*

Le tribunal reproche au *Monde* d'avoir confié la rédaction de cet article à un journaliste déjà condamné pour avoir publié une enquête jugée diffamatoire, en 1991, dans *La République du Centre*. Selon les magistrats, notre collaborateur Régis Guyotat aurait fait preuve d'un *« acharnement particulier »* et d'une *« animosité personnelle »* à l'égard du plaignant. En outre, selon le tribunal, notre journal aurait dû faire état des *« excuses »* du *Point* à M. Junot, un comportement salué par le jugement comme *« exceptionnel »*.

Le Monde, qui conteste le caractère diffamatoire de l'article incriminé, a décidé d'interjeter appel de ce jugement.

Philippe Broussard

Un même homme impliqué dans les quatre crimes commis dans l'Est parisien

Un portrait-robot est largement diffusé

LES TRACES GÉNÉTIQUES laissées par un homme aux domiciles de quatre jeunes femmes agressées, de décembre 1994 à novembre 1997 dans des quartiers de l'Est parisien, ont permis à la police judiciaire d'attribuer ces crimes à un seul et même tueur en série. Les tests effectués sur les molécules d'ADN prélevées sur les lieux de quatre crimes – les viols et assassinats d'Agnès, le 10 décembre 1994, d'Hélène, le 8 juillet 1995, et Estelle, le 16 novembre 1997, ainsi que l'agression de la seule victime ayant réussi à s'échapper, Elisabeth, le 16 juin 1995 – ont en effet conclu à un code génétique identique. Le parquet de Paris a donc requis la jonction de ces quatre dossiers, mardi 25 novembre, en une information judiciaire confiée au juge d'instruction Gilbert Thiel.

L'assassinat et le viol de Magali, le 23 septembre 1997, toujours dans l'Est de la capitale, demeurent pour le moment traités par un juge d'instruction distinct, Olivier Deparis. Si le mode opératoire suivi par l'agresseur de cette étudiante âgée de dix-neuf ans présente des similitudes avec celui des quatre autres dossiers – intrusion sans effraction au domicile, assassinat par égorgement au couteau, vols de divers objets –, aucune trace génétique exploitable n'a été retrouvée au domicile de Magali. La brigade criminelle, qui avait précédemment procédé sans succès à des expertises génétiques auprès de plusieurs dizaines d'hommes impliqués par la justice dans des crimes sexuels, demeure cependant en charge de l'ensemble des cinq dossiers.

Un portrait-robot, établi grâce au témoignage de l'unique survivante, a fait l'objet d'une diffusion publique, mercredi 26 novembre, après avoir été diffusé dans l'enceinte des commissariats parisiens (*Le Monde* du 22 novembre). La fiche de recherches criminelles et ce portrait réalisé grâce à l'informatique décrivent un homme âgé de vingt-cinq à trente ans, mesurant entre 1,75 et 1,80 mètre, aux cheveux courts et bruns, qui serait de « *corpulence athlétique* » et de type « *nord-africain* », parlerait le « *français sans accent* ». La trace sanglante d'un pied nu, trouvée sur les lieux de l'un des crimes, indique en outre que l'individu « *possède le second doigt de pied plus long que le gros orteil* ». Afin de recueillir tout témoignage utile à l'enquête, la brigade criminelle a ouvert un numéro vert (08-00-55-51-77). Les enquêteurs fondent leurs espoirs sur la conjonction de ce portrait-robot et des tests ADN, qui peuvent être opérés sur une grande diversité de traces humaines (sang, sperme, bulbe de cheveux, salive, traces de sueur).

PRÉCÉDENT

Dans ce genre d'affaires, les progrès de la police technique et scientifique ont incontestablement profité aux investigations criminelles. Le précédent le plus remarquable concerne l'interpellation, en 1987 à Paris, d'un « *tueur de vieilles dames* ». Thierry Paulin avait toutefois profité des retards enregistrés à l'époque par la police française en matière de police scientifique. Le jeune homme avait commencé par assassiner huit personnes âgées en 1984, retrouvées mortes dans leurs appartements parisiens, où des empreintes digitales avaient été relevées. Peu après, Thierry Paulin avait été interpellé à Toulouse pour un délit sans gravité ; ses empreintes digitales avaient alors été recueillies et conservées dans un fichier local.

Faute de l'existence d'un fichier national informatisé, aujourd'hui installé, la police n'avait pas pu faire de rapprochement entre ce petit délinquant, dûment identifié, et le « *tueur en série* » dont elle possédait les traces papillaires. Thierry Paulin avait donc pu continuer à assassiner, frappant en 1986 à Paris une dizaine de personnes âgées supplémentaires. Ce fut finalement grâce à la diffusion de son portrait-robot que le jeune homme fut arrêté : le croisant dans une rue de la capitale, un policier avait reconnu le suspect et l'avait maîtrisé. Thierry Paulin avait ensuite été totalement confondu, grâce aux empreintes laissées tout au long de sa course criminelle.

Erich Inciyan

Ségolène Royal sonne le retour de l'instruction civique dans les écoles

Renforcée en primaire et au collège, elle devient obligatoire au lycée

A l'occasion de la « *semaine d'initiatives citoyennes* » qui se déroule dans les écoles, Ségolène Royal, ministre déléguée aux enseignements scolaires, a présenté, mercredi 26 novembre en conseil des ministres, plusieurs mesures visant à relancer l'instruction civique. Celle-ci devient obligatoire au lycée et est renforcée dans le primaire et les collèges. La ministre souhaite « *partir de ce qui se fait dans les établissements* ».

UNE NOUVELLE fois, l'instruction civique fait son retour dans les écoles. Depuis Jean-Pierre Chevènement, en 1985, pas un ministre de l'éducation nationale n'a, il est vrai, manqué à l'appel. « *Valeurs républicaines* », « *morale civique* », « *vivre ensemble* », « *citoyenneté* ». Ordre est à nouveau donné à l'école de convier les jeunes à un grand banquet républicain, pour mieux faire oublier violences, incivilités et absentéisme. Lionel Jospin avait insisté dans son discours de politique générale sur le nécessaire « *apprentissage du civisme* ». Claude Allègre, le mois dernier, avait exalté les vertus de la « *morale* » républicaine. Mercredi 26 novembre, c'était au tour de Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, de présenter sur ce thème une communication en conseil des ministres.

L'instruction civique sera désormais enseignée de la maternelle au lycée. A l'école élémentaire, les instituteurs devront « *privilégier l'enseignement de la civilité* », à travers des valeurs comme la tolérance et la responsabilité. Sans imposer de programme précis, Ségolène Royal souhaite s'appuyer sur les « *méthodes originales liées à la vie de l'école et de la classe* » déjà pratiquées par les maîtres. Une synthèse de ces expériences permettra d'ici quelques mois d'« *élaborer des instructions de mise en œuvre nationale* ».

Au collège, la ministre n'a rien trouvé à redire aux nouveaux programmes qui se mettent en place depuis deux ans. Elle a réaffirmé que cet enseignement revenait aux professeurs d'histoire et géographie. Alors que l'éducation civique passe souvent à la trappe pour terminer les programmes d'histoire, Mme Royal a précisé qu'elle devait être enseignée une demi-heure par semaine, de la sixième à la quatrième. Les bulletins scolaires « *devront contenir une ligne explicite d'éducation civique* », avec notation et appréciation. En troisième, elle fera l'objet d'une épreuve au brevet.

Au lycée, l'éducation civique « *sera introduite dès la rentrée 1998* ». Les enseignants de français, d'histoire-géographie et d'éducation physique de seconde « *recevront des indications claires* ». En première, un nouvel enseignement d'« *éducation à la citoyenneté* » est créé, qui aura pour objectif « *la connaissance des principes et des pratiques de la citoyenneté, et l'exercice du jugement politique* ».

Cette éducation, pour laquelle les professeurs de lycée seront formés « *sans tarder* », sera dispensée par « *les professeurs disponibles dans chaque établissement, dont les professeurs de philosophie* », à raison d'une heure par semaine. Enfin, dans les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres), Ségolène Royal a confirmé l'introduction d'une épreuve d'éducation civique pour les aspirants enseignants.

Ce programme exposé, Ségolène Royal a pris soin de préciser que si « *beaucoup d'innovations sont possibles, elles viendront des enseignants plus que de décisions centrales* ». Déjà, en présentant la « *semaine d'initiatives citoyennes* » qui se déroule du 24 au 28 novembre, la ministre avait multiplié les déclarations de prudence : « *Nous ne réussirons que si nous partons de ce qui se fait dans les établissements.* » De grands axes de réflexion sont fixés – politesse, lutte contre les discriminations, droits et devoirs des élèves. Mais Mme Royal reconnaît volontiers qu'il n'est pas toujours « *simple de choisir des valeurs communes* ». Un premier bilan sera fait au printemps 1998, avec l'ambition de « *faire émerger des textes de référence* ». Parallèlement, le parrainage de ces travaux a été confié à Jean Baubérot, universitaire et auteur de *La Morale laïque contre l'ordre moral* (Seuil, avril 1997).

Cette réserve ministérielle est également due à de solides contraintes matérielles. Faut-il tailler dans les programmes existants pour dégager une plage horaire consacrée au civisme ? Faut-il, à tous les étages de l'édifice scolaire, faire de l'éducation civique une matière à part entière, avec épreuves et notation ? Qu'en est-il surtout des manuels d'instruction civique, où le pire côtoie souvent le meilleur ?

MANUELS PÉRIMÉS

Si les éditeurs scolaires ont multiplié les productions, tous les établissements ne disposent pas de manuels à jour, loin s'en faut. Que lit-on, par exemple, dans le chapitre sur la famille du manuel de classe de quatrième de chez Hachette (« *édition actualisée 1992* ») ? Un sondage renseigne sur les valeurs qui recueillent la confiance des Français : 92 % font confiance à la famille. Mais les résultats ont été recueillis dans la semaine du 2 au 5 décembre 1985. Commentaire du manuel, en cours en 1997 : « *la famille demeure une valeur essentielle.* »

Le chapitre suivant porte sur « *La femme en France* ». Une jeune mère épluche des légumes dans une cuisine en compagnie de son enfant. Légende : « *Des femmes préfèrent cesser toute activité professionnelle pour se consacrer à leur famille.* » Dans la même page, photo du bas, une superbe créature, assise sur son bureau, découvre haut ses longues jambes bronzées. C'est une publicité pour les collants Bomo, intitulée « *Métro, boulot, Bomo* ». Légende : « *L'image de la femme, sur les affiches, ne cesse d'évoluer.* » Plus vite que dans les manuels d'instruction civique ?

Tout aussi intéressant, cet exemplaire du manuel Nathan qui a échu cette année à Elsa, après être passé dans les mains de Doris, Laurane, David, Adrien, Kim, Carole, Sandra, Niyata. Dix ans bientôt qu'il circule ! Cette ancienneté lui vaut de découvrir, en page 65, les « *Mariannes d'or 1985 pour 17 super-maires* ».

En photo : Charles Hernu, Jean Bousquet, Gaston Defferre, Dominique Baudis, Alain Dumait, Nicolas Sarkosi (faute d'orthographe comprise). Le « *Prix spécial du jury* », précise le manuel, fut attribué cette année-là à l'ancien maire de Toulon Maurice Arreckx, condamné, le 18 novembre par la cour d'appel d'Aix-en-Provence, à deux ans de prison ferme, 1 million de francs d'amende et cinq ans de privation de droits civiques pour complicité et recel d'abus de confiance... L'éducation civique est, décidément, un bien difficile combat.

Béatrice Gurrey

Des agressions à Mulhouse et Rouen

Les vingt enseignants de l'école primaire Kléber, à Mulhouse (Haut-Rhin), se sont mis en grève, mardi 25 novembre, après l'agression, la veille, du directeur de l'établissement. L'enseignant avait été molesté, lundi, par les parents d'une élève de CE 1, qui avaient fait intrusion dans son bureau, après l'avoir harcelé au téléphone. Le directeur s'est vu accorder une interruption de travail de trois jours. Mardi matin, la mère de l'élève a de nouveau tenté de s'introduire dans l'école. Les forces de l'ordre ont dû intervenir et l'ont conduite au commissariat de police.

Dans la banlieue de Rouen, les enseignants du collège Emile-Chartier de Darnetal ont également observé un mouvement de grève, mardi, pour dénoncer des actes de violence dans l'enceinte de l'établissement scolaire. Des inconnus avaient lacéré les pneus de plusieurs véhicules d'enseignants stationnés sur le parking du collège.

« Le seul lieu où les élèves peuvent apprendre à vivre en citoyen »

REPORTAGE

Au lycée Jean-Moulin de Roubaix, les enseignants font un « travail de fourmi »

ROUBAIX
de notre correspondant régional

C'est un bâtiment planté à l'entrée du magnifique boulevard du Général-de-Gaulle, juste entre le quartier huppé de Barbieux et les rues qui s'accrochent comme des guenilles aux grands axes du centre. Seul établissement technologique tertiaire de Roubaix, le lycée Jean-Moulin est couplé à un LEP de 450 élèves. Sur un total de 1 500 élèves, 80 % sont boursiers. Dans la ville, le taux de chômage frise les 30 %, 70 % dans certains quartiers. Beaucoup d'élèves n'ont jamais vu leurs parents travailler. D'autres font des petits boulots (distribution de tracts, livraisons et services divers) avant ou après leur travail. Autant dire que l'établissement a longtemps traîné une mauvaise réputation. Et la menace court toujours dans les deux lycées classiques de la ville : « *Attention, si tu ne te reprends pas, tu vas finir à Jean-Moulin.* »

Depuis quelques années, l'établissement s'est entouré de grilles et de murs pour se protéger de la violence venue de l'extérieur. Les élèves se plient volontiers au contrôle systématique de la carte à l'entrée, la sérénité est revenue. « *Pas totalement*, tempère Annick Lévèque, conseillère permanente d'éducation. *Nous avons affaire à une population chatouilleuse. Il n'y a ni violence ni menace latente, mais nous avons beaucoup de jeunes livrés à eux-mêmes, avec des parents très âgés et pour qui le grand frère est la seule référence. Ils viennent souvent de quartiers difficiles, avec la drogue à tous les carrefours. Une peur et une pression constantes. L'établissement scolaire est le seul lieu d'expression possible de ce mal-vivre et le seul endroit où ils peuvent prendre confiance en l'adulte, apprendre à vivre en citoyen.* »

La démarche entamée par Ségolène Royal n'est pas perçue comme particulièrement novatrice par le corps enseignant du lycée. La visite qu'elle a effectuée dans l'établissement, lundi 24 novembre, est appréciée : « *Une reconnaissance de notre travail. Cela légitime notre action. Indépendamment de toute considération politique, c'est bien pour nous, pour les élèves, pour les parents.* »

Le lycée Jean-Moulin a en effet inventé quelques recettes. Un projet d'établissement triennal. La réalisation d'un mémoire pour les élèves de seconde qui préparent ainsi leur bac français. Un « *contrat* » qui responsabilise et engage les élèves qui, normalement, ne devraient pas accéder à la terminale. Un peu plus de la moitié de ces élèves ont finalement eu leur bac. « *On peut toujours nous dire que c'est peu. Mais, sans cela, ils n'auraient rien eu du tout. Le contrat a parfois été pris comme une sanction, mais il évitait le passage en terminale à n'importe quel prix et mettait les élèves au pied du mur* », constate Annick Lévèque.

A Jean-Moulin, beaucoup considèrent que le plus important est la démarche ainsi initiée. « *On a parlé de citoyenneté, un peu par hasard. Le projet d'établissement, si on y regarde bien, il n'y a pas grand-chose. Mais, au quotidien, il y a un travail de fourmi qui est colossal*, dit un enseignant. *Avant de parler d'éducation civique, la question que nous nous posons quotidiennement est celle de la gestion des conflits. Nous avons affaire à des écorchés vifs.* »

« EN PERMANENCE DANS L'AFFECTIF »

Dans ce domaine, la violence verbale est unanimement dénoncée : la gravité des mots, et des fautes, est difficilement mesurable. « *Certains sont trop susceptibles, d'autres pas assez*, constate Robert Lebahy, proviseur. *Le seul vrai cours d'instruction civique, ce serait peut-être un apprentissage rigoureux de la langue.* » Autre réclamation quasi unanime : « *Le rappel à la loi et à la règle, il faudrait le commencer au collège. On sait maintenant que la petite délinquance arrive très tôt, et nous on passe pour des fachos quand on commence à sévir.* »

S'ils se reconnaissent « *débordés par le quotidien* », affolés devant la difficulté d'apprendre aux élèves à « *s'approprier l'école, lieu de consommation obligée* », découragés par le fait que les délégués de classe soient « *enfermés dans un rôle de défense de leurs camarades en conseil de classe, lieu de verdict scolaire et social* », les professeurs de Jean-Moulin revendiquent « *une solidarité entre collègues plus forte qu'ailleurs. Ne serait-ce que parce qu'il y a davantage de problèmes qu'ailleurs* ».

« *A Jean-Moulin, il faut avoir une mentalité particulière, sinon on s'en va. Il faut s'investir ou partir* », dit un professeur qui s'est joint à la conversation de deux jeunes enseignantes de droit et sciences-éco, à l'heure des croissants en attendant le ministre. Il a enseigné dix-sept ans à Jean-Moulin et est maintenant dans un lycée de la banlieue cossue « *où les élèves ont des familles et où on peut faire passer des messages* ». « *A Jean-Moulin*, dit-il, *on est en permanence en négociation, en permanence dans l'affectif. Les élèves ont un besoin de reconnaissance. C'est dur. C'est lourd. Mais c'est autre chose que dans un lycée où l'on fait son cours et on s'en va.* »

Pierre Cherruau





Le racisme est au centre du procès de cinq jeunes accusés d'avoir provoqué la noyade d'un Malien

Pour en découdre avec « la racaille des cités », ils avaient poussé Idrissa Diara dans le canal

Le procès de cinq des sept jeunes gens accusés d'avoir provoqué la mort par noyade d'Idrissa Diara, un Malien de quarante-deux ans, en le poussant dans le canal Saint-Martin, en juillet 1994, a commencé devant la cour d'assises de Paris, mardi 25 novembre. Au cours de la première journée d'audience, consacrée à l'examen de la personnalité des accusés, la cour a cherché à comprendre si leur acte était motivé par le racisme.

A AUCUN moment, Amadou n'a détourné le regard devant les meurtriers de son père. Assis sur un banc de bois de la cour d'assises, ce petit garçon de douze ans est resté impassible et attentif, sans jamais se plaindre ni pleurer. Les mains sur les genoux, il a d'abord écouté le rappel des faits par la greffière. Un compte rendu factuel, un constat d'une froide banalité sur cette nuit du 13 juillet 1994 où son père, Idrissa Diara, un Malien de quarante-deux ans, est mort noyé dans le canal Saint-Martin.

PROCÈS

Ce soir-là, sept jeunes gens de quinze à vingt et un ans sortaient d'un concert de hard rock au Gibus, un club du quartier République. Certains avaient, paraît-il, envie d'en découdre avec des *« Noirs »* ou des *« Arabes »*, en tout cas ce qu'ils appellent la *« racaille des cités »*. Idrissa Diara, un ouvrier en maroquinerie présenté par ses proches comme *« un peu bohème »*, dormait sur un banc.

Après avoir fait semblant de le jeter à l'eau, les rockers aux cheveux longs lui ont offert en riant la *« cigarette du condamné »*. Idrissa a dit qu'il ne savait pas nager mais plusieurs d'entre eux l'ont empoigné de nouveau et balancé à l'eau. Il faudra attendre six mois, et la dénonciation d'une petite amie, pour que le groupe soit arrêté.

Deux des membres de la bande, mineurs au moment des faits, ont d'ores et déjà été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis. Les cinq autres se sont donc retrouvés, mardi après-midi 25 novembre, face à la femme et au fils du *« condamné »*.

Quatre d'entre eux, qui encourent trente ans de réclusion criminelle, se tenaient dans le box. Le cinquième, poursuivi pour non-assistance à personne en danger, comparaissait libre. En cette première journée d'audience, les débats se sont concentrés sur la personnalité des uns et des autres. Au fil des confessions, c'est une triste équipe qui s'est ainsi dévoilée. Un cas d'école pour assistants sociaux. Échec scolaire, détresse affective, conflits de générations... Les thèmes classiques de ce genre d'affaires sont revenus de manière insistante. Avec une différence essentielle, toutefois : les accusés, visiblement intelligents, se sont livrés sans retenue, en cherchant parfois dans la salle le regard du parent fautif.

La plupart de ces jeunes sont issus de familles disloquées. Chacun a son parcours, souvent chaotique, et ses mots pour le raconter. James Leclerc, fils d'un policier à la retraite, a longtemps vécu chez sa mère, alcoolique. A l'époque du meurtre, il avait abandonné son apprentissage de maçon pour *« zoner »*. Coiffé d'une crête à l'*« Iroquois »*, comme certains punks, il faisait parfois la *« manche »* du côté des Champs-Elysées. Depuis, ses cheveux ont repoussé mais il a conservé ses tatouages sur le bras droit : un tigre (*« mon signe astrologique chinois »*), huit tombes et une gargouille de cimetière. *« Ce soir-là*, admet-il les larmes aux yeux, *je n'étais pas moi-même, je ne savais plus qui j'étais. »*

A ses côtés, Johan Tatard, un cuisinier de vingt et un ans, explique combien il a souffert du divorce de ses parents et de l'autorité d'un père adepte des *« châtiments corporels »* les jours de mauvaises notes : *« Seule ma mère m'a donné de la tendresse. Pour les autres membres de la famille j'étais le petit gros, celui dont on rigolait. »* Nicolas Kerkez Plavsic, un étudiant d'origine bosniaque, consent un début d'autocritique : *« Mon père essayait de dialoguer avec moi mais j'avais du mal, c'est quelqu'un d'impressionnant ; il est d'ailleurs dans la salle. »*

« SECONDE FAMILLE »

Chun Cheng, le mécanicien d'origine chinoise, n'évoque pas seulement le divorce de ses parents restaurateurs. Il insiste aussi sur le suicide de son père, en avril 1993, et se souvient du corps, dans la cave familiale. *« Il baignait dans une mare de sang, l'abdomen ouvert, les poignets et la gorge tranchés. Nous avons toujours pensé, sans preuve, qu'il s'agissait d'un assassinat. Ça a été un gros choc pour moi. Après, je suis devenu quelqu'un de dur, de froid. Aimer, ça fait mal. »* Un an plus tard, en avril 1994, Chun Cheng a eu un grave accident de moto. Il s'est senti responsable des blessures de sa passagère. En intégrant un groupe de motards avec son ami James Leclerc, il aurait trouvé une *« seconde famille »*. La soirée du 13 juillet 1994 ? *« C'était une manière de suivre bêtement les autres pour être accepté. »*

« UN GOSSE PERDU »

Derrière ces itinéraires, le président Yves Corneloup cherche l'ombre d'une dérive xénophobe mais ne trouve aucun engagement politique net. Juste de vagues concepts anarchistes, sans consistance. Le magistrat pose pourtant de nombreuses questions sur les rivalités entre les amateurs de hard rock et les « rapeurs » d'origine africaine, l'hostilité envers la *« racaille »* des cités...

Pour montrer qu'il a préparé son sujet, M. Corneloup s'exprime parfois en verlan, mais la compréhension semble impossible entre la cour et les accusés. A l'évidence, ni le magistrat ni les avocats de la partie civile ne maîtrisent toutes les nuances entre les multiples « tribus » adolescentes.

Rejetant les accusations de racisme, les jeunes présentent des témoins de moralité, prêts à louer leur *« gentillesse »*.

Un éducateur marocain se présente pour défendre Cheng : *« Il n'était pas raciste ; en tant que Chinois, il en souffrait, nous en parlions souvent quand il venait à la maison. C'était d'abord un gosse perdu. »*

Le président et certains avocats reviennent malgré tout à la charge. Au moment d'interroger Kerkez Plavsic, ils abordent même le thème de la purification ethnique dans l'ex-Yougoslavie. *« Je sais où vous voulez m'entraîner »*, prévient l'étudiant, prudent dans ses réponses. Les débats s'éloignent effectivement du canal Saint-Martin, mais posent clairement la problématique du procès : s'agit-il, oui ou non, d'un acte raciste ?

Philippe Broussard

Deuxième ouverture du procès du groupe islamiste de Chasse-sur-Rhône

AU DEUXIÈME jour des débats, la 14e chambre du tribunal correctionnel de Paris a décidé, mardi 25 novembre, de recommencer le procès de quarante personnes soupçonnées d'avoir participé à un réseau de soutien logistique au Groupe islamiste armé (GIA) algérien en France (*Le Monde* du 25 novembre). Cette décision est une conséquence directe du manque d'effectif qui sévit, de manière chronique, dans la magistrature et notamment au tribunal de Paris.

PROCÈS

D'ordinaire, pour tout procès prévu sur une longue période, tel celui de ce réseau islamiste qui s'étalera sur trois semaines, un assesseur supplémentaire siège aux côtés du tribunal, composé d'un président et de deux assesseurs. En cas de défection d'un assesseur, ce magistrat supplémentaire peut prendre sa place. Or, depuis trois mois, Janine Drai, présidente de la 14e chambre correctionnelle, avait demandé, sans succès, à la présidence du tribunal de grande instance de lui attribuer un assesseur supplémentaire.

Mardi 25 novembre, l'une des deux femmes qui siégeaient comme juges assesseurs, prise de malaise, a dû être hospitalisée et placée sous perfusion toute la matinée. A 14 heures, ce magistrat décidait de continuer à siéger. Cependant, devant le risque d'une nouvelle défection, la présidente avait enfin obtenu la désignation d'un assesseur supplémentaire. Mais ce magistrat n'avait pas assisté aux débats de la veille : la procédure imposait donc de reprendre le procès dans son intégralité. Devant les prévenus quelque peu interloqués, Mme Drai a longuement expliqué les raisons d'une situation insolite, en précisant qu'elle comprenait que ce retard puisse gêner les prévenus libres qui exercent un emploi.

MOT POUR MOT

Puis les débats se sont ouverts à nouveau, copie conforme du procès désormais virtuel qui avait commencé la veille (*Le Monde* du 26 novembre). Nouvelle lecture de l'ordonnance de renvoi, nouvelle prestation de serment de l'interprète et nouvel interrogatoire portant sur la personnalité des prévenus. On est allé un peu plus vite mais chacun a joué le jeu avec sérieux afin que l'assesseur supplémentaire n'ignore rien de ce qui avait pu se dire la veille. Les prévenus ont répété les mêmes choses, parfois mot pour mot. Pourtant, le débat semblait plus serein que lors de l'audience annulée. La raideur judiciaire et la crispation des prévenus avaient toutes deux disparu, comme si chacun avait compris que la justice aussi pouvait faire des erreurs. Surtout chacun éprouvait ce sentiment qu'aucune procédure ne pourra jamais annuler : on se connaissait déjà.

Maurice Peyrot

Ange Mancini nommé chef du service de coopération technique internationale de la police

LE CONTRÔLEUR général de la police nationale, Ange Mancini, a été nommé chef du service de coopération technique internationale de police (Sctip), a annoncé, mardi 25 novembre, le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement. Agé de cinquante-trois ans, M. Mancini était chargé d'une mission sur les violences urbaines auprès du directeur général de la police nationale depuis janvier 1996, après avoir été brutalement limogé de son poste de numéro deux de la direction centrale de la police judiciaire. M. Mancini remplace le préfet Henri Hurand à la tête de ce service de coopération qui compte des délégations chargées, dans près de cinquante pays, de missions de formation et de conseil en équipements. Le préfet Hurand a été dernièrement nommé président de la Société française d'exportation de matériels et systèmes (Sofremi).

■ **JUSTICE : un gendarme, qui avait tué d'une balle dans la nuque** Franck Moret, un automobiliste fuyant un contrôle de gendarmerie, le 25 juillet 1993 dans la Drôme, a été relaxé mardi 25 novembre par le tribunal correctionnel de Valence. Lors du procès, le 23 septembre, le procureur avait requis *« une forte peine d'emprisonnement avec sursis »* contre le gendarme Christian Grivet-Branco.

■ **SÉCURITÉ : une mission sur la répartition des effectifs de la police** et de la gendarmerie a été confiée, par le premier ministre, à Roland Carraz, député (MDC) de la Côte-d'Or, et Jean-Jacques Hyest, sénateur (FD) de Seine-et-Marne. Les parlementaires devront faire en sorte que soit assurée *« une meilleure complémentarité entre l'action de la police nationale et celle de la gendarmerie »* et préparer *« la mise en œuvre du plan pour l'emploi des jeunes dans le domaine de la sécurité »*.

■ **UNIVERSITÉ : le tribunal administratif de Lyon a annulé**, mardi 25 novembre, onze refus d'inscription en sciences et techniques des activités physiques et sportives à l'université Claude-Bernard (Lyon-I). Les juges administratifs ont ordonné à l'établissement d'inscrire d'office deux des plaignants et d'*« examiner à nouveau »* les neuf autres candidatures.

■ **VIOLENCE : un pédophile qui avait jeté un garçonnet de six ans** dans un puits, dimanche 23 novembre, près de Montélimar (Drôme), a été mis en examen et écroué pour *« tentative d'homicide aggravé consécutive à viol sur mineur »* par un juge d'instruction de Valence. Des passants avaient alerté les secours, et l'enfant avait été hospitalisé en état de choc.

هكذا من الاصل

DISPARITIONS

Kamuzu Banda

Le père de l'indépendance du Malawi

L'ANCIEN président et dictateur du Malawi Hastings Kamuzu Banda est mort mardi 25 novembre d'une pneumonie dans une clinique de Johannesburg. Il était âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans (quatre-vingt-onze selon sa biographie officielle).

Il naît avant le siècle dans un petit village du protectorat britannique du Nyassaland. Sa mère, qui avait retrouvé sa fécondité grâce à la pharmacopée africaine, le baptise Kamuzu, c'est-à-dire « Petite Racine ». Elève studieux des missionnaires de l'Eglise d'Ecosse, il adopte le prénom de Hastings, en témoignage de gratitude à l'égard d'un prêtre qui s'appelait John Hastings.

A douze ans, H. K. Banda commence une vie errante qui le maintiendra quarante et un ans éloigné de son pays. En Afrique du Sud, il exerce des petits métiers. Balayeur dans un hôpital, il a la révélation brutale de sa vocation médicale. En 1923, ayant économisé sou par sou, il s'embarque pour les Etats-Unis, où le courant panafricain, animé par le Jamaïquain Marcus Garvey et par le docteur W. E. B. Du Bois, est en plein essor. Il passe ses premiers examens de médecine et se découvre un irrésistible penchant pour la politique. En 1938, il débarque en Grande-Bretagne, achève ses études et exerce à Liverpool, puis à Londres, où il soigne une clientèle exclusivement blanche.

Il se lie d'amitié avec le Kényan Jomo Kenyatta, le Zambien Harry Nkumbula, les Ghanéens Kojo Botsio et Kwame Nkrumah. Il lance le Nyassaland African National Congress, fer de lance du nationalisme malawite. A l'instigation de Nkrumah en 1953, il s'installe au Gold Coast, le futur Ghana. Comme Nkrumah, il a du charisme et un messianisme indiscutable. *« Je suis comme Moïse revenant parmi son peuple »*, déclare-t-il en arrivant au Nyassaland, en 1958, après plus de quarante ans d'exil volontaire.

Il fut accusé en 1959 d'avoir fomenté un complot, accusation dont le lavera une commision d'enquête de la Couronne qui loue sa modération et son sang-froid. En réalité, celui que ses compatriotes appellent déjà Ngawi – le « chef des chefs » – ou Nkango – le « lion » – préconise la résistance passive. Nommé premier ministre en février 1963, il conduit son pays à l'indépendance, le 6 juillet 1964, en accord avec l'ancienne puissance tutrice. Deux ans plus tard, il devient président de la République. Déjà, il verse dans un autoritarisme ombrageux, éliminant toute l'aile gauche de son parti. Président à vie du Malawi à partir de 1970, il prend, en 1977, la tête d'un parti unique, et impose l'une des pires dictatures africaines dans un pays resté très pauvre et très lié à l'Afrique du Sud blanche. Mélange de Roi-Soleil et de Caligula, il gouverne d'une poigne de fer, faisant régner une pruderie victorienne d'un autre âge. A ses côtés, il a une favorite, Cecilia Tamanda Kadzamira, baptisée *« hôtesse officielle de l'Etat »*. Sa fin de règne s'éternisera. Pendant des années, le Malawi présente un spectacle shakespearien : sur la scène, le vieux chef à l'énergie déclinante ; en coulisse, sa compagne encore jeune, tandis que le peuple spectateur attend le dénouement avec une vague inquiétude.

Un dénouement qui se produit en 1994 : confronté à une contestation croissante, Banda doit céder le pouvoir, après des élections pluralistes. Sommé par son successeur, Bakili Muluzi, de rendre des comptes, il est accusé d'avoir commandité le meurtre de plusieurs opposants – avant d'être acquitté en décembre 1995. La justice le poursuit pour détournement de fonds publics. En juillet 1997, il annonce son départ définitif de la vie politique. Les dernières accusations contre lui sont alors levées.

Harold Geneen

Le bâtisseur de l'empire ITT

PDG du groupe américain ITT de 1959 à 1977, Harold S. Geneen est mort vendredi 21 novembre d'un arrêt cardiaque, dans un hôpital new-yorkais, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Cet homme qui fut en son temps l'un des patrons les plus puissants, les plus admirés et les plus craints du monde ne laisse paradoxalement pas d'héritage, ni au sens propre – il n'avait pas d'enfants – ni au figuré : dans les semaines qui viennent, ce conglomérat dont il avait fait la multinationale la plus célèbre de la planète devrait disparaître à son tour. Après avoir cédé toutes ses autres branches, ITT ne possède plus aujourd'hui que des activités hôtelières (les chaînes Ciga et Sheraton). Ces dernières sont à leur tour en passe d'être rachetées par un groupe immobilier, Starwood Lodging.

Né en 1910 en Grande-Bretagne, d'un père russe et d'une mère italienne émigrés aux Etats-Unis alors qu'il n'avait pas encore un an, Harold S. Geneen était l'incarnation de la réussite à l'américaine : *« J'ai commencé à travailler à seize ans*, confiait-il au magazine *L'Expansion* en octobre 1978. *Pour pouvoir me payer mes cours du soir à l'université de New York, je suis devenu grouillot à la Bourse. »* Muni d'un diplôme de comptable, il entre dans un cabinet d'expertise avant de bifurquer vers l'industrie, où il sera vite recherché pour sa réputation de redresseur. En 1956, le groupe d'électronique militaire Raytheon fait appel à lui. Vice-président exécutif, il y développe des principes de management fondés sur un contrôle strict et permanent des filiales, grâce auxquels il multipliera les bénéfices par quatre.

A partir de 1959, il les appliquera chez ITT, un groupe fondé dans les années 20 qui cherche son second souffle. Spécialisée dans les télécommunications (ITT signifie *International Telegraph and Telephone*), la société produit des équipements et exploite des réseaux de téléphone dans le monde entier, sauf aux Etats-Unis, en vertu d'un accord de partage de marchés conclu avec ATT. Epaulé par la banque Lazard, Harold S. Geneen entreprend de diversifier à outrance, rachetant – parfois après seulement *dix minutes de réflexion* – tout ce qui est susceptible d'accroître les profits : Avis (location de voitures), les maisons Lewitt, la boulangerie industrielle Continental Baking, les hôtels Sheraton, notamment, passent sous son contrôle. En 1977, quand Harold S. Geneen se retire, ITT est la quinzième entreprise mondiale par sa taille, et ses salariés sont au nombre de 375 000.

Implanté dans le monde entier, ITT devient le prototype de la multinationale qui effraye car elle échappe au pouvoir des Etats, quand elle ne s'immisce pas directement dans les affaires politiques. Le *New York Times* accuse ITT d'avoir soumis en 1971 à la Maison Blanche un plan destiné à faire tomber le gouvernement socialiste chilien de Salvador Allende. Harold Geneen reconnaîtra seulement, par la suite, avoir financé la *« cause anticommuniste »* dans ce pays. En 1973, un journaliste britannique affirme dans un livre – *ITT, Etat souverain* – que le groupe aurait eu des relations privilégiées avec Hitler. Il décrit également le réseau d'influence tissé par le groupe, parfois à coups de pots-de-vin, aux Etats-Unis et ailleurs. Cette aura sulfureuse lui vaudra de voir figurer sa principale filiale française, la Compagnie générale de constructions téléphoniques (CGCT), au premier rang des « nationalisables » à l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981. Une opération coûteuse qui intervint alors que le déclin d'ITT était déjà entamé.

Anne-Marie Rocco

■ **ROBERT LEWIS**, acteur, metteur en scène et professeur de théâtre qui fut le cofondateur de l'Actors Studio en 1947, est mort dimanche 23 novembre à New York d'une crise cardiaque. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans. Né en 1909 à New York, Robert Lewis a commencé sa carrière à Broadway dans les années 30. Dans les années 40, il met notamment en scène *Un ennemi du peuple* d'Ibsen et collabore à plusieurs films, dont *Ziegfeld Follies* de Vincente Minnelli. Mais il se fera surtout connaître comme professeur. Avant d'enseigner à l'université Yale (où il exercera durant plus de soixante ans), Robert Lewis avait fondé en 1931 le Group Theater avec Lee Strasberg et Harold Clurman, un collectif théâtral de gauche se voulant impliqué dans la vie sociale. Lewis et Strasberg y avaient importé la « méthode » du Russe Stanislavksi. Robert Lewis allait donner un plus large retentissement aux théories du Théâtre d'art de Moscou en créant l'Actors Studio en 1947 avec Cheryl Crawford et Elia Kazan. Mais il devait en démissionner un an plus tard à la suite d'un différend avec ce dernier. Il est alors remplacé par Lee Strasberg. Au Studio et dans ses cours, Robert Lewis aura notamment été le professeur de Marlon Brando, Meryl Streep, Anne Bancroft, Montgomery Clift, Sigourney Weaver, Faye Dunaway et Martin Sheen.

■ **HENRI POLLET**, président d'honneur de La Redoute, ancien PDG du groupe français de vente par correspondance (VPC), est mort vendredi 21 novembre à Mouvaux (Nord). Né le 2 mars 1915, Henri Pollet, qui avait repris les rênes de l'entreprise familiale en 1956, succédant à son père, est resté pendant vingt-cinq ans PDG de La Redoute. Sous sa présidence, le groupe publie en 1960 son premier catalogue, tiré à 1,5 million d'exemplaires, et entre en Bourse en 1964, trois ans après l'arrêt de toute production industrielle. Fondées en 1831 par Joseph Pollet, les Filatures de La Redoute étaient devenues la première entreprise française de VPC dans les années 30.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Thibault POINSIGNON,

fils de

Fabienne BALENÇA
et de
Henri POINSIGNON,

est né à Paris, le 20 octobre 1997.

Ses parents, ses sœurs, ses frères et ses grands-parents, se rejouissent de sa venue.

197, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Noces d'or

– *Bernard, Geneviève, Philippe, Corine,*
Pierre, Hélène, Eric, Chrystelle,
Marc, Stéphanie, Florian, Nathalie,
Clément, Olivier, Ariane, Florie-Jade,
Thibault,
souhaitent à

Madeleine et Jacques SIRETAS

de très belles noces d'or.

Chambéry, novembre 1947.

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

Décès

– Mme Marcel Baumlin,
son épouse,
Ses enfants,
annoncent avec tristesse le décès, le 22 novembre 1997, de

M. Marcel BAUMLIN,
professeur honoraire
au lycée Buffon,
commandeur des Palmes académiques,
croix de guerre avec palmes,
médaille d'or de la FFF.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, le 23 novembre 1997, de

Jean BIRET.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Annick Biret Bobéas,
138, rue Parmentier,
44600 Saint-Nazaire.

– *Le Centre d'études et de recherche* sur les qualifications
a la tristesse de faire part du décès de

Jean BIRET,

survenu le 23 novembre 1997.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Tous ceux qui ont travaillé avec lui depuis la création du Cereq garderont son souvenir et s'associent à la douleur de ses proches.

10, place de la Joliette,
13474 Marseille Cedex 02.

– Lucienne Corbel,
son épouse,
Pierre-Yves et Catherine,
Hervé et Bailor,
Serge, Anne,
ses enfants,
ont le très grand chagrin de faire part du décès, le 21 novembre 1997, à l'âge de soixante-sept ans, de

Jean-Claude CORBEL,
professeur titulaire honoraire
à l'université Paris-VI,
recteur d'académie,
ancien conseiller scientifique
auprès des ambassades de France
à Ottawa, Mexico, Pékin,
ancien chef de la mission française
de coopération à Madagascar,
ancien directeur général
pour les sciences à l'Agence
de coopération culturelle et technique,

officier de l'ordre malgache,
officier de l'ordre national
du Mérite,
chevalier des Palmes académiques.

« Selaou va breur ker.
Buhan va an amzer.
Tremen ra peb tra. »
(Cantique de la vie brève).

L'incinération aura lieu le vendredi 28 novembre 1997, à 12 heures, au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20e.

7, place Pinel,
75013 Paris.

– Maria Djuric,
sa fille,
Ivana Bogdanovic,
sa mère,
Duska Trobojevic,
sa sœur,
Et ses nombreux amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Ivan DJURIC,

survenu le 25 novembre 1997, à la suite d'une douloureuse maladie. Il avait cinquante ans.

L'incinération aura lieu le lundi 1er décembre, au crématorium du Père-Lachaise, à 15 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2 *bis*, rue Oswaldo-Cruz,
75016 Paris.

(*Le Monde* du 26 novembre.)

– Gladys Jarreau,
Isabelle Jarreau, Vincent Jarreau,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Raymond JARREAU,

survenu le 19 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-troisième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le 24 novembre, à Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Malesherbes (Loiret). Champcueil (Essonne).

Mme Roger Marin,
son épouse,
M. et Mme Michel Gras,
Mme Claire Marin,
ses enfants,
Leurs enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Roger MARIN,
président honoraire
de la Fédération française
des pompes funèbres,
fondateur de la Société
des pompes funèbres R.-Marin SA,

survenu le 24 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 27 novembre, à 10 heures, en l'église Notre-Dame de Champcueil (Essonne), sa paroisse, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Le président,*
Le conseil d'administration,
Les collaborateurs de la Société des pompes funèbres R.-Marin SA,
ont le regret d'annoncer le décès de leur fondateur,

M. Roger MARIN,
président honoraire
de la Fédération française
des pompes funèbres,

survenu en son domicile, le 24 novembre 1997.

Services funéraires R.-Marin,
8, Grande-Rue,
91750 Champcueil.

– Eva Polya,
son épouse,
Rolande Polya-Jordan,
Gérard et Irène Polya,
Dominique Polya et Philippe Limsawtin,
Joëlle-Diane Polya,
ses enfants,
Marc et Sandra Jordan,
Richard et Ludovic Polya,
Alexandra Aiguier,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Ladislas POLYA,
architecte,

né à Mohacs (Hongrie),

survenu le 24 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année, en son domicile.

L'inhumation aura lieu samedi 29 novembre, à 9 h 15, au cimetière du Centre de Champigny-sur-Marne.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Mme Miette Lovens,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses beaux-enfants,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice LOVENS,

survenu le 22 novembre 1997, à l'âge de soixante et un ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 27 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Villers-le-Temple (Wallonie).

– Saint-Dizier-Les Domaines (Creuse).

Mme Marie Roure,
son épouse,
Marie-Claude et Bernard Bourcy
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Roure
et leur fille,
Mlle Aimée Decorps,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger ROURE,
chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques religieuses ont eu lieu lundi 24 novembre 1997.

La famille remercie par avance les personnes qui s'associeront à leur peine.

– Martine et Michel Roux,
ses enfants,
Stéphanie, Caroline Roux,
Jean-Philippe Boissy,
ses petits-enfants,
Hélène et Hubert Sabre,
ses cousins,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Jane ROUX,
croix de guerre 1939-1945,

décédée le 23 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-septième année.

Une cérémonie sera célébrée en sa mémoire le samedi 29 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Christophe-de-Javel, à Paris, 28, rue de la Convention-4, rue Saint-Christophe.

96, rue Saint-Charles,
75015 Paris.

Condoléances

– Le directeur de l'hôpital Henri-Mondor,
Le président du comité consultatif médical,
Et le doyen de la faculté de médecine,
transmettent leurs sincères condoléances à la famille de

Mme Geneviève LABORIT,
née de SAINT-MART,
maître de conférences des universités,
praticien hospitalier,

et se joignent à leur douleur.

Anniversaires de décès

– Le 27 novembre 1987, disparaissait, à Paris,

Paul ARMA,

né à Budapest en 1904.

Son maître et ami Bartok lui apprit à écrire, par la musique, plus sincère que la parole, la vie de ce siècle.

– Il y a six ans, le 7 novembre 1991, disparaissait

Gaston MONNERVILLE,
ancien président du Sénat.

Mme Gaston Monnerville,
Sa famille,
Et la Société des amis du président Gaston Monnerville,
rappellent, en cette année 1997, qui marque également le centenaire de sa naissance, le souvenir du grand républicain et du vibrant défenseur des droits de l'homme.

Colloques

Critique et gastronomie
organisé par l'association Bibliothèques gourmandes, 28 novembre, 10 heures-17 h 30 et 29 novembre, 10 heures-13 heures. Ecole hôtelière Jean-Drouant, 20, rue Médéric, Paris-17e.

Renseignements : tél. : 01-42-71-69-79.

Avec des historiens et des sociologues de l'alimentation, des neurophysiologistes et des critiques gastronomiques.

Communications diverses

– **Le retour de l'Histoire et la dérive extrémiste en Europe.**

Jeudi 27 novembre, à 20 h 30 : « Pour en finir avec Vichy ? », leçon de **Bernard-Henri Lévy.**

Centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, Paris-9e, métro Cadet. Renseignements au 01-49-95-95-92 (PAF).

Soutenances de thèse

– Le 20 novembre, **Patricia Minacori-Vibert** a obtenu le titre de docteur ès lettres, de l'université de Caen, option traductologie, avec mention très honorable, pour ses travaux sur **« La traduction de la littérature enfantine : difficultés suscitées par la motivation des noms propres et le rapport texte-image ».**

Directeur de recherche : Mme C. Durieux.

Jury : M. G. Leclercq, Mme L. Nières, Mme S. Fabrizio Costa.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30



L'extension du port du Havre soumise au débat public

Pour la première fois, un grand projet d'aménagement est précédé d'une large concertation régionale, dans le cadre de la nouvelle procédure destinée à assurer la transparence et la démocratisation des choix d'infrastructures

ROUEN
de notre correspondant

Le large débat public qui doit précéder la décision de l'Etat sur la réalisation du projet « Port 2000 » – à savoir l'extension des installations de réception des conteneurs au Havre – a officiellement débuté lundi 24 novembre. Le président de la commission ad hoc, Jean-Luc Mathieu, a lancé la consultation qui durera quatre mois, au cours de laquelle toute personne intéressée par le sujet pourra obtenir les informations nécessaires sur les intentions du Port autonome du Havre, qui est le maître d'ouvrage. La commission devra soumettre ces intentions à *« des opinions pluralistes »* et tirer un bilan de ce débat.

A la lumière des conclusions, l'Etat se prononcera. Viendront ensuite les phases, classiques, d'enquêtes publiques (une procédure que Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, veut réformer) jusqu'à l'autorisation officielle de lancement des travaux. Port 2000 est donc le premier chantier en France soumis à cette procédure prévue pour vérifier, en toute clarté, la pertinence et l'intérêt des grands investissements publics (*Le Monde* du 5 septembre) qui arrivaient souvent trop bien ficelés au stade de l'enquête publique.

SIX HYPOTHÈSES

Au Havre, le projet Port 2000 est présenté par le Port autonome comme la seule parade à un risque de régression de ses trafics à l'horizon 2005. Il s'agit de la réalisation de terminaux pouvant traiter les plus grands navires porte-conteneurs transcontinentaux (navires de plus de 300 mètres de long transportant 7 000 boites, notamment entre l'Europe et l'Asie) avec une intégration complète de la logistique terrestre (fleuve, routes et fer) et maritime (cabotage). Pour cela, il faut disposer d'espaces importants à l'arrière des quais où les différentes fonctions portuaires – manutention, transbordement, acheminement – sont rationalisées à l'extrême. C'est la voie choisie par les concurrents d'Europe du Nord, Anvers et Rotterdam.

Or, la configuration actuelle du port du Havre ne permet pas cette mutation, soutient le directeur général du port, André Graillot. La seule solution est donc de construire du neuf. Pour cela, le port du Havre a avancé six hypothèses, dont trois impliquent une extension, au sud, des bassins actuels dans l'estuaire de la Seine, en lisière (ou en chevauchant) de la zone de protection spéciale (SPS), « sanctuaire » du milieu naturel. Marins-pêcheurs et associations de protection de l'environnement sont particulièrement vigilants sur ce point. Sous le contrôle de la commission, la direction du port et ses ingénieurs, souvent soupçonnés de cachotteries ou accusés d'user d'arguments approximatifs pour arriver à leurs fins, devront ouvrir tous leurs dossiers au grand public, en Haute-Normandie et en Basse-Normandie notamment. Exposition de quatre mois à l'hôtel de ville du Havre, permanence de techniciens pour le public au Havre et à Honfleur, documents explicatifs, urne pour recueillir les questions et les critiques, numéro vert, adresse électronique, site Internet : aucun outil ne sera négligé. Les organisateurs de colloques, de conférences et de visites portuaires sont assurés de la collaboration de tous les spécialistes.

AVENIR DE L'ESTUAIRE

« Après débat et réflexion, la solution retenue donnera lieu à un avant-projet détaillé, à des études complémentaires et sa réalisation pourra même évoluer en fonction d'impératifs ou de connaissances ultérieurs », assure Jean-Luc Mathieu, pour qui l'*« enjeu majeur du débat public va être de s'enrichir des avantages et des inconvénients des différentes hypothèses. Nous sommes ouverts à toutes, même révolutionnaires »*.

Ce sont les Verts de Normandie qui vont ouvrir le feu du débat public en organisant un colloque samedi 29 novembre au Havre, élargissant la question à l'avenir de l'estuaire de la Seine, une zone très riche sur le plan écologique mais aussi très convoitée par l'industrie lourde.

Avant même l'ouverture officielle du débat, les Verts ont émis des doutes sur la capacité de la commission à jouer son rôle, *« faute de moyens matériels et humains »*. Elle ne peut, affirment-ils, que *« s'appuyer sur le maître d'ouvrage pour organiser et financer la communication sur le projet soumis au débat »*. Ils demandent que les pêcheurs et l'association SOS Estuaire *« aient en main les études du Port autonome et pas seulement le droit, limité, de les consulter, et qu'ils puissent disposer des fonds nécessaires à la nomination de leurs propres experts »* indépendants, en cas de besoin.

Etienne Banzet

Autoroute en Lorraine, ligne électrique en Provence

La commission particulière est une émanation de la commission nationale du débat public, prévue par la loi Barnier du 2 février 1995, et dont les dix-huit membres ont été nommés par un arrêté du premier ministre du 18 avril 1997 (*Le Monde* du 23 mai). Cette instance, réclamée depuis longtemps par les associations de protection de l'environnement, doit améliorer la concertation et le débat démocratique sur les grands projets d'aménagement. Port 2000 est le premier soumis à la nouvelle procédure.

Deux autres commissions particulières sont en cours de constitution pour organiser le débat autour du projet d'autoroute A 32 entre Metz et Nancy, en Lorraine, et celui de la ligne à très haute tension traversant le Parc naturel régional du Verdon entre Boutre et Carros, en Provence (*Le Monde* du 29 avril). Elles seront respectivement présidées par Reine-Claude Mader-Saussaye, secrétaire générale de la Confédération syndicale du cadre de vie, et Gérard Porcelle, vice-président du tribunal administratif de Paris.

Les loups sont entrés en Maurienne, foi d'ADN

LES BERGERS avaient raison de crier au loup. Mais on ne les avait pas cru. Signe des temps post-modernes et d'une époque peu épique, il aura fallu avoir recours à l'acide désoxyribonucléique – autrement dit l'ADN –, moins fantasmagorique on en conviendra que le marc de café ou la poudre de perlimpimpin, pour rendre justice aux pâtres des montagnes et aux chasseurs alpestres de Haute-Maurienne (Savoie). Ils affirmaient avoir vu l'animal rôdant autour des troupeaux et avançaient, pour preuve de cette redoutable errance, les quelque 150 moutons, brebis ou chèvres tués ou disparus ces derniers mois.

Saisie, l'administration avait d'abord démenti (*Le Monde* du 25 octobre et du 22 novembre). Les pasteurs enrageaient. Par la grâce de tests génétiques comparatifs, les « savants » du laboratoire de biologie des populations d'altitude de l'université de Grenoble les ont rassérénés. Désoxyribonucléique ? Dans une comptine espiègle, on ferait rimer cet acide peu planant avec « crotte de bique », mais en restant dans la table des matières et au plus près du communiqué très officiel diffusé lundi 24 novembre par la préfecture de la Savoie, c'est de « crottes de loup » qu'il faut parler pour évoquer le « support » des analyses. *« Les analyses de l'ADN sur des excréments de canidés trouvés à la suite d'une des attaques suspectes de troupeaux cet automne apportent la preuve de la présence ou du moins de passages du loup en Maurienne »*, indique la prose préfectorale.

Les échantillons récoltés par les gardes-chasse de l'Office national de la chasse et les gendarmes lors des constats de dégâts effectués sur la commune de Bramans, en octobre dernier, constituent la trace visible de ce qui était déjà pressenti par les spécialistes, pour lesquels la remontée des loups vers les Alpes du Nord est *« inexorable »*. Il reste à savoir s'il s'agit d'une colonisation en cours, ou d'incursions temporaires. En tout cas, la préfecture va étudier *« des dispositions de prévention et de protection »*.

Robert Belleret

La région Ile-de-France va aider la RATP à payer ses bus propres

MICHEL GIRAUD, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, devait annoncer, mercredi 26 novembre, son intention de subventionner l'équipement de la RATP en bus propres. A l'avant-veille du conseil d'administration de la RATP, qui doit commander 370 nouveaux véhicules, il propose la prise en charge du surcoût de l'achat de bus au gaz naturel, au lieu du matériel diesel initialement prévu. A raison de 220 000 francs par unité, cette aide devrait coûter 81,4 millions de francs à la région, alors qu'elle n'est tenue qu'au financement d'une partie des infrastructures de transport. Cet effort s'explique, selon M. Giraud, par la volonté de s'attaquer à *« la pollution de fond par les particules fines de diesel »*. Le ministère de l'équipement, des transports et du logement avait demandé à la RATP de renouveler son matériel avec des bus *« faisant appel à des technologies propres »* (*Le Monde* du 15 novembre).

La Terre se réchauffe

2. Les conséquences pour chaque continent

Les pays « perdants » seront les pays les plus pauvres et les plus peuplés. Les « gagnants » seront les pays tempérés situés les plus au nord et les régions boréales

Les côtes, les îles, les deltas et les villes qui sont sous la menace d'une hausse du niveau de la mer

BANGLADESH — DELTA DU NIL

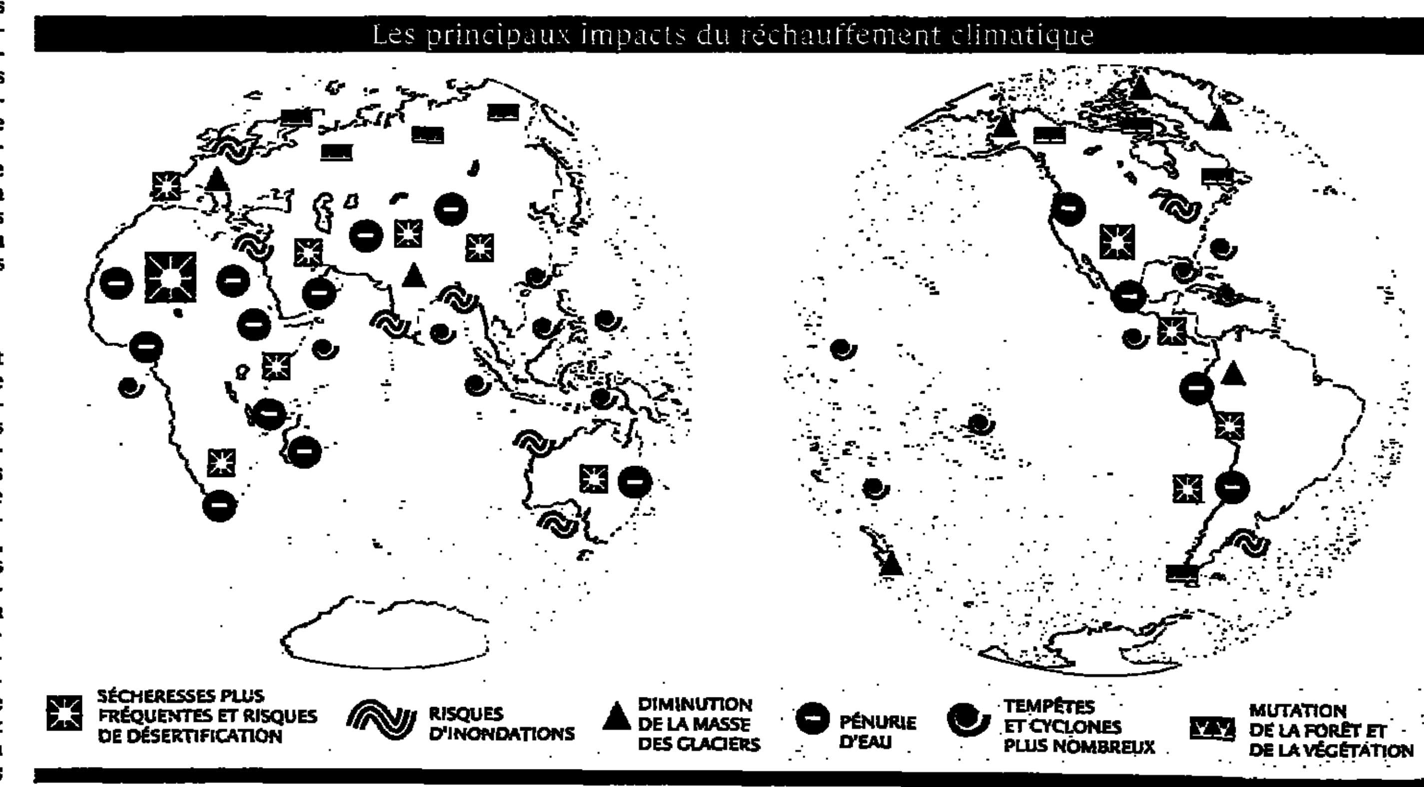
RISQUE D'ÉLEVATION ■ DE 50 CM ■ DE 1 MÈTRE — ZONES EXPOSÉES À UNE ÉLÉVATION DU NIVEAU DES EAUX — ● AGGLOMÉRATION ▲ ÎLE — CÔTE

Un déplacement des pluies vers les pôles et un climat plus sec ailleurs

AUGMENTATION DE LA PLUVIOSITÉ
Conséquences : meilleures conditions agricoles mais aggravation des inondations
PLUS DE 10 % ENVIRON
PLUS DE 20 % ENVIRON

DIMINUTION DE LA PLUVIOSITÉ
Conséquences : extension de l'aridité, des sécheresses des terres arides et de la désertification
MOINS DE 10 % ENVIRON
MOINS DE 20 % ENVIRON

Les principaux impacts du réchauffement climatique



LE troisième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) devrait déterminer les conséquences régionales du changement climatique et être publié en 2000. Une première mouture de ce rapport, dont nous avons eu connaissance, a déjà été élaborée. Elle devrait servir de base au document final. Ses évaluations reposent sur l'estimation retenue par le GIEC d'un réchauffement moyen de la planète de 2° C d'ici *à 2100, calculée à partir du doublement* des concentrations de gaz à effet de serre.

Cependant, si les émissions de gaz continuent à progresser de 10 % à 20 % par décennie, comme l'indiquent les derniers chiffres connus, leur concentration triplera ou quadruplera au cours du siècle, scénario noir que le GIEC n'a pas simulé.

Les informations que nous donnons et que nous avons fait figurer en cartes ont pour origine ce prérapport.

TENDANCES GÉNÉRALES

La nouvelle évaluation du GIEC sur les impacts régionaux du changement climatique conclut à *« une plus grande vulnérabilité de la santé humaine, des écosystèmes et des secteurs socioéconomiques »* sous l'impact d'un réchauffement climatique qui sera très variable selon les régions du monde. Le réchauffement a *« le potentiel de bouleverser l'aptitude des systèmes physiques et biologiques de la Terre, de fournir les biens et services essentiels pour un développement économique durable ».*

L'AFRIQUE

« L'Afrique est le continent le plus vulnérable. » Beaucoup d'écosystèmes et d'organismes *« ne seront pas capables de s'adapter »* à des conditions plus chaudes dans les zones désertiques, arides ou semi- arides. Les pâturages et les champs de l'ouest, de l'est et du sud du continent, où une réduction des précipitations est prévue, sont particulièrement menacés. Le déséquilibre hydrologique provoquera l'effondrement de plusieurs activités économiques. La production hydroélectrique souffrira de la réduction du débit des rivières. L'augmentation des sécheresses d'été et des températures d'hiver sera préjudiciable à l'agriculture, provoquant disettes et famines locales. Les rendements pourraient connaître une baisse allant jusqu'à 30 %. Des changements dans les courants marins entraîneront la migration d'espèces de poissons, réduisant les prises de la pêche artisanale. Le littoral du Sénégal, de la Sierra Leone, du Nigeria, du Cameroun, du Gabon et de l'Angola est susceptible d'être envahi en partie par la mer, de même que le delta du Nil. Côte est et côte ouest seront affectées par des tempêtes. La malaria, la dengue et la fièvre jaune infecteront de nouvelles régions. L'activité touristique devrait régresser.

LE MOYEN-ORIENT ET L'ASIE CENTRALE

Dans cette région à prédominance aride et semi-aride, *« les terres qui sont des déserts resteront des déserts ».* Une petite hausse des précipitations sera annulée par l'élévation des températures et une plus forte évaporation. La pénurie d'eau, déjà sensible, devrait être *« exacerbée »*, devenant un *« facteur limitant »* pour les écosystèmes, pour l'agriculture, ainsi que pour la présence humaine. La production de blé au Pakistan et au Kazakhstan sera particulièrement affectée et la sécurité alimentaire de plusieurs pays menacée.

L'EUROPE

La situation sera radicalement différente au nord et au sud du continent. En Scandinavie et dans le nord de la Russie, les forêts envahiront la toundra. Les sols gelés auront tendance à fondre. On assistera à une vaste mutation des espèces végétales et animales, avec un risque de disparition pour nombre d'entre elles. La pluie deviendra plus abondante, l'hiver, sur la partie nord. En revanche, la moitié sud du continent sera moins arrosée et connaîtra des problèmes d'eau. Le nord et le nord-ouest seront soumis à des inondations tandis que le sud subira des sécheresses entraînant une forte augmentation des besoins en irrigation. Les cultures de céréales seront favorisées au nord ainsi qu'en Europe centrale et en Europe de l'Est, au détriment de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie et du sud de la France. La hausse du niveau de la mer menacera les côtes des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Ukraine et de la Russie ainsi que les deltas méditerranéens. Les glaciers des Alpes devraient quasiment avoir disparu à la fin du XXIe siècle. Des températures plus élevées permettront une baisse de la demande d'énergie.

L'AMÉRIQUE DU NORD

Le climat devrait devenir nettement plus sec sur une large partie du continent, en particulier dans le centre, l'ouest et le sud. Les grandes plaines du sud et du sud-est ainsi que la ceinture de blé souffriront de sécheresses *« sévères »*, avec des risques accrus d'incendies. En revanche, les plaines du Nord et du Nord-Ouest profiteront d'une température plus chaude et d'une plus grande pluviosité, surtout en hiver, permettant d'envisager une *baisse de la consommation énergétique*. La hausse du niveau de la mer devrait être sensible sur la plupart des côtes et des estuaires et menacera les ressources en eau douce par des intrusions d'eau de mer.

L'AMÉRIQUE LATINE

La pluviosité et le ruissellement des eaux devraient diminuer sur le continent sud-américain, appauvrissant les réserves souterraines d'eau, particulièrement au Panama, au Costa Rica, au Chili et dans les Andes. La production agricole baissera au Mexique et dans plusieurs régions du Brésil et du Chili, encourageant la migration vers les villes. Le sud de l'Argentine devrait, au contraire, améliorer sa productivité malgré les inondations. Le risque d'élévation du niveau de la mer sera particulièrement sensible dans l'isthme centraméricain, au Venezuela et en Argentine. Le continent sera soumis à une augmentation des tempêtes. Malaria, dengue et choléra gagneront de nouveaux territoires.

L'ASIE TEMPÉRÉE

Cette région, du Japon à la Sibérie en passant par la plus grande partie de la Chine, se présente avec un maximum d'incertitude. On n'a établi qu'une diminution des ressources en eau et de la masse des glaciers. De grandes variations dans les rendements agricoles sont attendues selon les régions, en particulier en Chine. Le nord de la Sibérie devrait voir sa productivité agricole augmenter, mais celle-ci devrait baisser au Sud-Ouest. La côte du Japon, où sont concentrés 50 % de l'industrie, est sous la menace d'une hausse du niveau de la mer à partir de 1 mètre.

L'ASIE TROPICALE

« Le changement climatique s'ajoutera aux autres stress de la région comme l'urbanisation rapide, l'épuisement des ressources naturelles, les pollutions et la dégradation des terres. » Il sera particulièrement négatif sur les écosystèmes côtiers à cause de la hausse du niveau et de la température de la mer. Au Bangladesh, des dizaines de millions de personnes pourraient être déplacées. Les côtes de l'Asie du Sud-Est sont également menacées et, avec elles, les ressources de la mer et du tourisme.

Les glaciers de l'Himalaya vont accélérer leur régression et les disponibilités en eau en provenance des neiges vont décroître. La sécurité alimentaire sera étroitement dépendante de la puissance destructrice des cyclones, des inondations et des sécheresses. Les maladies infectieuses, malaria et dengue, devraient se développer.

L'OCÉANIE

Les côtes de l'Australie et des îles du Pacifique Sud seront soumises à de violentes tempêtes, mais il semble que la Grande Barrière de corail soit capable de résister à une hausse du niveau de la mer.

L'Australie connaîtra une aggravation des sécheresses. Les ressources en eau des petites îles vont baisser. En Nouvelle-Zélande, les neiges diminueront.

LES PETITES ÎLES

Situées pour la plupart dans les tropiques, les petites îles sont très vulnérables à la hausse du niveau de la mer et à l'aggravation des cyclones. Le territoire de certaines d'entre elles comme les Maldives, les Bahamas, Kiribati ou Marshall pourrait être en grande partie submergé. La salinisation menace les ressources en eau. Le tourisme, principale ressource économique, en souffrira.

Jean-Paul Besset

DEMAIN
3. Les mesures à prendre par les Etats

chauffe

chaque continent

Stéphane Courtois, en un combat douteux

par Annette Wieviorka

DEUX auteurs du *Livre noir du communisme*, Jean-Louis Margolin et Nicolas Werth, dont les contributions donnent la véritable substance à l'ouvrage, ont formellement désapprouvé le texte introductif rédigé par Stéphane Courtois.

Ce texte est difficilement admissible, et du point de vue « scientifique », et du point de vue moral. Non par sa volonté de tenter de comparer les crimes nazis et ceux du communisme, ou de chercher à les englober dans une analyse commune. Au-delà de l'effet d'agit-prop recherché (et obtenu) par Stéphane Courtois, ce désir de penser ensemble dans le siècle nazisme et communisme est aussi vieux que le nazisme et a été illustré par de grands noms curieusement absents de l'ouvrage : Hannah Arendt ou Raymond Aron. Plus près de nous, les « *nouveaux philosophes* » firent grand bruit au début des années 70 en posant précisément la question de la filiation de Lénine à Staline.

Ce qui gêne dans cette ouverture n'est pas non plus la monstration des crimes du communisme. En ce qui concerne l'Union soviétique, Nicolas Werth note modestement dans la conclusion de son texte qu'il n'a pas la prétention de fournir des « *révélations* » et que les formes de répression d'Etat étaient largement connues. Le travail de Jean-Louis Margolin se présente comme une synthèse qui n'est pas fondée sur des archives, mais reprend des travaux antérieurs.

En vérité, quelque chose choque, parfois confusément, qui pourrait expliquer la jubilation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de Radio-Courtoisie ou de *Présent*. Cette ouverture transforme un ouvrage qui aurait pu avoir un autre statut en une opération largement politicienne sous badigeon « scientifique ». Car Stéphane Courtois y propose purement et simplement de substituer, dans la mémoire des peuples, la criminalité communiste à la criminalité nazie.

Pour ce faire, il utilise les méthodes mêmes de la propagande communiste qu'il connaît bien : la manipulation du langage. Il plaque massivement les catégories juridiques issues de Nuremberg – crimes contre la paix, crimes de guerre, crimes contre l'humanité – sur la criminalité communiste, alors qu'aucun historien du nazisme n'a jamais utilisé pour ses travaux une telle grille de lecture. Et pour cause : elle n'a aucune valeur heuristique. Le jeu n'est guère difficile. On pourrait ainsi écrire un Livre noir des crimes du capitalisme, avec les déclenchements des guerres (1870, 1914-1918, les morts et les massacres de la colonisation...). Ferait-on ainsi avancer la connaissance historique ?

Mieux, Stéphane Courtois reprend, sans le dire, le vocabulaire de Raul Hilberg, l'auteur de *La Destruction des juifs d'Europe* (1988), classant les morts du communisme comme Hilberg avait classé ceux du nazisme : fusillades, morts de faim..., invoquant une destruction « *planifiée* » et utilisant de façon quasi incantatoire les termes « *extermination* » et « *déportation* ».

> Pour étayer son propos, il dresse une comparaison de la prise de conscience du génocide juif et de celle du communisme qui n'est qu'un tissu de contrevérités ou d'approximations

Mais surtout, pour étayer son propos, Stéphane Courtois dresse une comparaison de la prise de conscience du génocide juif et de celle du communisme qui n'est qu'un tissu de contrevérités ou d'approximations. Il s'agit pour lui d'opposer la surdité du monde aux crimes du communisme à la prise de conscience du génocide. D'expliquer l'occultation de la criminalité communiste par la mémoire envahissante du génocide. Idée que l'auteur, sans rire, trouve « *subtile* ». « *Après 1945*, écrit-il, *le génocide des juifs est apparu comme le paradigme de la barbarie moderne jusqu'à occuper tout l'espace réservé à la perception de la terreur de masse au XXe siècle.* »

La chose avait été rendue possible, comme il nous l'explique plus haut, par le fait que « *la communauté juive internationale* » a pris en charge la commémoration. Bigre ! Que recouvre cette notion de « *communauté juive internationale* » au lendemain de la guerre ? Vassili Grossmann et Ilya Ehrenbourg, qui ne peuvent alors publier leur *Livre noir*, en font-ils partie ? Les 200 000 survivants des camps et des ghettos qui croupissent dans les camps pour personnes déplacées parce que personne ne veut d'eux (alors que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis accueillent en grand nombre, par exemple, des ressortissants des pays baltes annexés par l'Union soviétique, dont certains ont travaillé pour la machine de mort nazie) en sont-ils partie prenante ?

« *Les vainqueurs de 1945 ont légitimement placé le crime – et en particulier le génocide – au centre de leur condamnation du nazisme. De nombreux chercheurs dans le monde entier travaillent depuis des décennies sur cette question* », écrit Stéphane Courtois. La vérité est tout autre. Raul Hilberg fut longtemps seul. Il fallut quinze ans pour que sa thèse fût publiée en anglais, quarante ans pour qu'on disposât d'une traduction en français. Par ailleurs, la conscience du génocide est pratiquement absente du procès de Nuremberg comme des autres procès de l'après-guerre.

Stéphane Courtois veut l'ignorer : le génocide des juifs n'est devenu central dans l'analyse du nazisme que dans les années 70 et omniprésent dans la mémoire collective des peuples européens qu'à partir des années 80, c'est-à-dire postérieurement aux grandes hécatombes du communisme.

L'ambition du *Livre noir du communisme* est de s'installer en lieu et place du *Livre noir*, textes et témoignages recueillis par Erhenbourg et Grossmann sur la destruction des juifs soviétiques. Stéphane Courtois rompt ainsi violemment avec François Furet et Annie Kriegel. Dans leur analyse du communisme, d'abord. Annie Kriegel était sensible à l'existence, à côté de la face ténébreuse, d'une face lumineuse. Mais surtout, il y eut, chez l'une comme chez l'autre, une attention particulière à l'histoire des juifs et au génocide. Furet, qui avait été, avec Aron, l'ordonnateur du grand colloque tenu à l'EHESS en 1980 et qui participa assidûment, avant son décès, aux travaux de la commission Matteoli sur les biens juifs spoliés, écrivait qu'il conservait « *l'affreuse particularité d'être une fin en soi* ».

Quand l'agitation sera retombée, que restera-t-il de cette ouverture du *Livre noir du communisme* dont les fins, explicites et surtout implicites, paraissent pour le moins douteuses ? La gloriole d'un moment, fondée, ce qui n'est guère fréquent, sur l'instrumentalisation de la recherche de certains des coauteurs de ce livre. Mais surtout sur une instrumentalisation politique, voire politicienne, et polémique de la mémoire. Il restera la ruine des efforts d'Annie Kriegel – une seconde mort, en quelque sorte – pour rassembler autour d'elle une équipe de chercheurs de sensibilités différentes, « *loin de la fureur des polémiques partisanes* ». Il restera enfin, pour ceux qui s'intéressent à la morale, une réflexion à mener sur l'avidité des fils à dévorer leurs pères ou leurs mères avant de paraître à la tête de la horde.

Annette Wieviorka *est directrice de recherche au CNRS.*

Pour une analyse complexe du communisme

par Georges Mink et Jean-Charles Szurek

A identifier le communisme à une entreprise principalement criminelle, où la vie sociale serait ponctuée par une répression et une terreur variables, on s'interdit d'en saisir la nature et l'évolution propres. Comment expliquer que les héritiers directs de ces « *criminels* » soient aujourd'hui démocratiquement et confortablement élus ? Que l'actuel président polonais Aleksander Kwasniewski, ancien ministre du général Jaruzelski, ait pu renverser le symbole même du combat libérateur, Lech Walesa ? Que le président lituanien Algirdas Brazauskas, ex-secrétaire général du PC lituanien, ait été élu au détriment de cet autre symbole antitotalitaire qu'est le musicologue Vytautas Landsbergis ? Faut-il que les électeurs hongrois aient aimé le communisme pour avoir porté au pouvoir l'actuel premier ministre, Gyula Horn, qui, milicien en 1956, participa aux forces de répression de l'insurrection hongroise ? Et que dire de cet opposant emblématique au communisme qu'est Adam Michnik, qui, parce que le général Jaruzelski avait rendu délibérément le pouvoir, lui proposa une amitié publique hautement symbolique ? Ou de ces ex-dissidents hongrois du SZDSZ, regroupés autour de Janos Kis, qui rejoignirent les anciens communistes reconvertis en socialistes européens ?

Que dire encore de cette singulière conférence qui s'est tenue dans les environs de Varsovie, du 8 au 11 novembre, regroupant, pour un débat historique – dans tous les sens du terme – les « *acteurs* » de la loi martiale de 1981 en Pologne. Autour d'une table débattirent ainsi doctement les secrétaires généraux du parti de cette époque (Stanislaw Kania, le général Jaruzelski, Mieczyslaw Rakowski), les représentants de Solidarité (Karol Modzelewski, Tadeusz Mazowiecki, Zbigniew Bujac, Andrzej Stelmachowski, entre autres), les militaires soviétiques (le maréchal Victor Koulikov, qui fut commandant en chef du pacte de Varsovie, et le général Anatoli Gribkov, chef d'état-major du pacte) et les principaux conseillers américains (Zbigniew Brzezinski, secrétaire d'Etat de Jimmy Carter, Richard Pipes, conseiller de Ronald Reagan, le général William Odom, chef du contre-espionnage américain en Europe). Débat tranquille et lunaire de retraités : le théoricien lucide et combatif du totalitarisme qu'est M. Brzezinski ne répugnait nullement à discuter avec la partie adverse (rappelons que ces militaires soviétiques-là avaient eu en charge l'invasion soviétique en Afghanistan).

Amnésiques, ces opposants ? Frappés d'une hémiplégie de la mémoire, selon la formule de Stéphane Courtois, de la mémoire des crimes qu'ils ont combattus ? Sûrement pas. A vouloir rendre identiques le « *crime de race* » et le « *crime de classe* », à opérer des raccourcis saisissants dans le temps et dans l'espace par une mondialisation criminelle du communisme, à asséner une arithmétique où se mêlent les victimes des purges et celles de la famine, on aboutit à une sommaire explication abstraite qui ne rend compte ni de la spécificité du nazisme ni de celle du communisme.

A quoi sert-il de comparer les crimes – et dans quel but ? – si on ne les rapporte au système social dont ils sont issus, à l'origine de ce système, à son projet, à son histoire ? A cet égard, tout distingue le communisme du nazisme. Et d'abord le fait que le communisme a modelé en profondeur les structures sociales et économiques des pays, en général peu développés et majoritairement paysans, où il s'est implanté. En Europe de l'Est, il a eu un effet révolutionnaire, même si la révolution fut « inauthentique » et s'appuyait sur l'Armée rouge. A l'issue du communisme – il vaudrait mieux parler de société de type soviétique plus que de communisme, vocable aux usages partisans –, le paysage social a radicalement changé.

Le « communisme » n'est pas seulement caractérisé, pour plusieurs générations, par une mobilité sociale ascendante, une urbanisation effrénée, une collectivisation forcée et déstructurante, une « ouvriérisation » rapide (et si puissante qu'elle est parvenue, comme dans le cas polonais, à le terrasser), mais aussi par sa capacité paradoxale à s'extraire de son propre cocon.

Au plan politique, les forces dites « réformatrices », issues de l'ancien régime (vocable utile pour désigner le changement de régime en 1989), Kwasniewski, Horn et d'autres ont ouvertement opté pour la désoviétisation de leur pays et l'économie de marché. Au plan économique, l'ex-nomenklatura, forte d'un capital culturel et matériel, a su s'adapter au néocapitalisme, mieux : y négocier, parfois même y anticiper son entrée en position de force.

Malgré l'écroulement du socialisme réel (autre mot qui connut son heure de gloire), les anciennes élites communistes ont mené ainsi une bataille victorieuse pour une sortie honorable du communisme, revendiquant elles aussi des droits d'auteur sur le compromis historique de 1989, que leurs adversaires d'hier avaient accepté.

Comment éluder, dans l'analyse du communisme, son histoire longue ? S'ajoute ainsi, inévitablement, à l'ébranlement révolutionnaire inaugural, le facteur temps, un temps qui accompagne la transfiguration du système. A-t-on oublié qu'au stalinisme sanglant avait succédé un communisme dit « révisionniste », qui s'était opposé avec vigueur à Moscou en 1956 (cas polonais), tout comme un « socialisme à visage humain », aspirant à plus de liberté (cas tchèque en 1968), ou un socialisme de consommation, qui a amplement favorisé la transition de régime (compromis kadarien) ? Les actes criminels du communisme finissant (assassinat du père Popieluszko, par exemple) donnent même lieu à des contradictions et à des divergences profondes entre une fraction de l'appareil et une autre, contradictions que la révolution de 1989 mettra à nu puisque, du même appareil communiste, sortiront les vainqueurs et les vaincus de la transition.

Amnésiques, cela dit, ces ex-communistes ? Assurément. Mais guère plus que des franges entières des sociétés postcommunistes pour qui l'implosion de l'ancien régime ou les négociations qui l'ont précédée ont produit de l'oubli. Malgré les exhortations véhémentes, incomprises et amères, d'un Boukovski à un jugement des criminels – il est vrai que nombre d'entre eux déambulent la conscience « libre » – le temps d'une sépulture n'a pas encore complètement sonné à l'Est. Car, malgré différents milieux de mémoire constitués, les conditions d'existence d'un vrai « Livre noir du communisme » ne sont pas encore réunies. Il y faut bien plus que le matériau de l'historien : il faut percer le mystère de ce phénomène qui a eu pour nom « communisme ».

Georges Mink *et* ***Jean-Charles Szurek*** *sont chercheurs au CNRS.*

Vrais et faux enjeux du « Livre noir »

par Nicolas Werth

LE *Livre noir du communisme* a suscité deux réactions dans les colonnes du *Monde* (de Lily Marcou le 14 novembre et d'Alain Blum le 18 novembre). Je ne m'attarderai pas sur la première. Avant de me calomnier, Lily Marcou aurait dû commencer tout simplement par lire ma contribution. Elle n'y aurait trouvé ni le chiffre mythique de 20 millions de victimes du communisme en URSS (chiffre avancé p. 14 de l'ouvrage par Stéphane Courtois, de sa propre initiative, et que j'ai, à plusieurs reprises, contesté), ni les prétendues « *contradictions* » avec les données que j'ai rapportées dans mes ouvrages et articles précédents.

Une lecture attentive de la p. 230, entre autres, du *Livre noir*, aurait permis à Lily Marcou de constater que le nombre de victimes par catégorie (morts de famine, morts en camp, morts en déportation, déportés, exécutés durant la Grande Terreur), recoupe précisément ceux que j'ai avancés précédemment. La démarche de Lily Marcou illustre, de manière emblématique, les dangers d'une approche polémique et idéologique fondée sur la seule recherche d'un chiffre mythique, qu'on veuille le minimiser ou le gonfler. Tout chiffrage global – toujours fragile dans son évaluation, toujours complexe par la diversité des catégories impliquées – doit être manié avec prudence.

La critique de fond que fait Alain Blum du *Livre noir* pose les véritables enjeux. Sur bien des points – manipulation des chiffres de morts, emploi de formules chocs, juxtaposition des histoires pour affirmer le comparatisme, puis l'identité – je souscris entièrement aux critiques formulées par Alain Blum. Elles sont d'ailleurs au centre de la polémique entre les auteurs de l'ouvrage. Ceux-ci sont-ils, néanmoins, entièrement responsables de l'« *effet d'annonce* », qui est du ressort de l'éditeur, et de l'extrême médiatisation de l'ouvrage ? C'est là un problème plus large, qui, depuis des années, pose de réelles difficultés aux historiens du contemporain, qu'ils travaillent sur le communisme ou sur Vichy.

Je concède volontiers à Alain Blum qu'une véritable réflexion comparative entre les diverses expériences communistes, qui aurait dû être au cœur du livre, n'a été qu'à peine esquissée et n'a pas été traitée dans les chapitres introductif et conclusif de l'ouvrage. Même si elle transparaît, de manière sous-jacente et implicite, dans les textes de certains auteurs, la dimension comparative doit assurément être poursuivie à partir des nombreux éléments rassemblés, pour la première fois, dans le *Livre noir*.

Ce livre mérite-t-il toutefois une condamnation aussi sévère que celle que prononce Alain Blum lorsqu'il évoque « *un ouvrage qui devient... une négation de l'Histoire* » ? Je continue de penser qu'il était légitime d'analyser historiquement les deux objets centraux du livre : les systèmes communistes et les systèmes répressifs qu'ils ont engendrés. Au-delà des différences, mises en évidence et soulignées par les auteurs, les similitudes dans le mode de fonctionnement du pouvoir entre des pays aux substrats culturels aussi éloignés que la Chine et l'URSS interpellent l'historien sur la réalité de l'objet « *système communiste* ».

Le communisme ne serait-il donc, comme l'écrit Alain Blum, qu'« *un cadre simpliste* » ? N'existe-t-il pas bel et bien un terreau commun, un noyau dur constitué par des pratiques politiques fondées, dans tous les pays qui se sont réclamés du communisme, sur de larges et terribles séquences répressives, voire, à certains moments, massivement criminelles, sur l'exclusion de catégories sociales entières, sur « *une culture de guerre civile* », sur l'idée centrale de l'« *exacerbation de la lutte des classes* » au fur et à mesure que l'on progresse vers le but idéal, sur un certain nombre de mythes modernisateurs porteurs d'une violence extrême contre « *un vieux monde* » à abattre (y compris dans le Cambodge de Pol Pot qu'Alain Blum oppose abusivement, sur ce dernier point, à la Chine) ?

Rassemblées dans diverses contributions du livre, ces similitudes suggèrent que l'objet « *système communiste* » est bien autre chose qu'une simple catégorie idéologique.

Je pense, par ailleurs, qu'il était légitime de centrer l'étude des systèmes communistes sur le phénomène répressif, à la fois en tant qu'élément central de l'exercice du pouvoir et du fonctionnement de l'Etat, et en tant que révélateur des extraordinaires tensions qui ont marqué les relations entre l'Etat, le pouvoir et la société des pays communistes. A condition, naturellement, de ne pas isoler artificiellement les séquences répressives (« *construire le texte uniquement autour des victimes et des drames* », pour reprendre la formulation d'Alain Blum) de l'analyse du système de pouvoir dans son ensemble. J'ai, pour ma part, tenté de dégager les mécanismes politiques qui ont engendré violences et répressions. Je me suis attaché notamment à cerner la permanence, dans les vingt premières années du régime soviétique, d'une véritable « *culture politique de guerre civile* », qui, loin de se limiter aux dirigeants, a marqué profondément les échelons de base du nouveau pouvoir. J'ai essayé de montrer, chaque fois que la documentation le permettait, comment étaient appliqués « *à la base* » les ordres venus « *d'en haut* ».

> Je continue de penser qu'il était légitime d'analyser historiquement les deux objets centraux du livre : les systèmes communistes et les systèmes répressifs qu'ils ont engendrés

Cette approche a permis de montrer les nombreux aléas, les failles récurrentes dans les différentes phases des opérations répressives. De ce point de vue, l'un des exemples les plus saisissants est celui de la déportation sans destination des koulaks qui donne la mesure de l'improvisation et du chaos ambiants. Dans un Etat de non-droit, l'existence d'institutions extrajudiciaires favorisait une large autonomie des exécutants locaux, membres de quelque « *comité de ravitaillement* », d'« *une brigade de dékoulakisation* » ou d'une tchéka locale. C'est ainsi que les habitudes prises durant la guerre civile continuèrent, dans le « *pays profond* », bien après l'instauration de la NEP. En 1937, estimant nécessaire de « *faire du zèle* », les fonctionnaires locaux du NKVD anticipèrent les quotas de victimes exigés par le Centre, développant ainsi une véritable spirale de la terreur.

La précipitation, la démesure, la fuite en avant, l'absence de maîtrise entre les différents bouts de la chaîne répressive furent incontestablement une dimension essentielle des formes de violence, de répression et de terreur dans l'URSS stalinienne. Sous-jacents, souvent insuffisamment développés, simples pistes de recherche tout juste ébauchées, ces aspects – qui sont au centre des débats historiographiques sur le fonctionnement du système stalinien – appellent, sans doute, des discussions.

Comme Jean-Louis Margolin et moi-même l'avons déjà souligné, le *Livre noir* aura rempli sa mission s'il stimule de nouvelles recherches et de véritables débats, notamment sur les interrogations d'Alain Blum concernant la comparaison des divers systèmes communistes ou l'unité du phénomène communiste au XXe siècle.

Nicolas Werth *est agrégé d'histoire, chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent.*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les 35 heures à deux vitesses

FACE à la fronde patronale et aux inquiétudes des syndicats, Lionel Jospin a tranché. L'abaissement de la durée hebdomadaire légale du travail à 35 heures au 1er janvier 2000 ne s'imposera qu'aux entreprises de plus de 20 salariés. Celles employant moins de 20 personnes (elles font travailler un peu plus d'un tiers des 14 millions de salariés du secteur privé), auront un sursis jusqu'au 1er janvier 2002. Le 10 octobre, en concluant la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, le premier ministre avait laissé la porte ouverte à une telle possibilité. *« Pour produire des effets favorables*, avait-il alors affirmé, *la mise en œuvre de la réduction du temps de travail doit être adaptée à la situation de chaque entreprise, comme aux attentes de ses salariés. »*

Deux semaines avant l'adoption, au conseil des ministres, le 10 décembre, jour des élections prud'homales, du projet de loi d'orientation et d'incitation de Martine Aubry, qui définira les aides aux entreprises, M. Jospin a arbitré dans un sens favorable au patronat. Il a relevé le seuil d'imposition des 35 heures – fixé à l'origine à 10 salariés –, sans aller aussi loin que le souhaitait Ernest-Antoine Seillière, favori pour la présidence du CNPF, qui plaidait, comme Dominique Strauss-Kahn, pour un seuil de 50 salariés – celui requis pour les comités d'entreprise.

Alors que le scepticisme est général sur l'effet emploi d'une baisse uniforme du temps de travail, les « 35 heures à deux vitesses » sont une nouvelle marque du pragmatisme du premier ministre. Ce faisant, toutes les entreprises qui négocieront une diminution d'au moins 10 % du temps de travail en augmentant leurs effectifs d'au moins 6 % figureront parmi les élues aux aides publiques, quelle que soit leur taille. Le seul hiatus, et il est de taille, est que dans les entreprises de moins de 20 salariés, il n'y a ni syndicats ni dialogue social.

Lourde de sens politique, la décision de M. Jospin lui fait courir un double risque : pour le patronat, son pas en avant restera insuffisant. Si seules les entreprises sont invitées à négocier, et non le patronat en tant qu'institution, le CNPF, au lendemain d'une crise qui a provoqué le départ de son président, Jean Gandois, va rester en ordre de bataille. M. Seillière, son successeur, veut, dit-il, *« aménager profondément »* la loi, c'est-à-dire la libérer des contraintes, la vider de son contenu.

Pour les syndicats ensuite, cette décision pourra être considérée comme un pas en arrière, un pas de trop, pis : un faux pas. Ce sera, sans doute, l'analyse que feront la CGT et FO, prompts, en pleine campagne des prud'homales, à faire monter les enchères.

Déjà, la référence de M. Jospin, le 10 octobre, à *« la modulation du temps de travail »* avait fait craindre à certains que les 35 heures se réalisent par le biais de l'annualisation et d'un surcroît de flexibilité. Au-delà des syndicats, M. Jospin devra rassurer sa majorité « plurielle » et même son propre parti, sans braquer pour autant les entreprises... L'équilibre reste délicat à trouver.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs.
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

De l'usine à la Sorbonne

N'EN DOUTONS pas, les mânes des Guizot, des Villemain et des Gréard doivent frissonner d'épouvante en voyant faire grève des professeurs à la faculté des sciences. Nous avons quelque peine, en dépit des avertissements que l'actualité nous inflige chaque jour, à n'être pas surpris nous-mêmes, car nous étouffons encore sous le poids de préjugés mesquins.

Les savants de la Sorbonne nous donnent cependant une leçon profitable. Les harangues les plus officielles exaltent les travailleurs, mais il est bien entendu dans l'esprit de ceux à qui elles s'adressent que seuls méritent ce titre les travailleurs manuels. Un foyer où la femme fait le ravitaillement, la cuisine et la lessive des enfants, mais où le mari après avoir remonté de la cave le bois et quelques pommes de terre prépare un cours, dirige des élèves et fait des livres, n'est pas un foyer de travailleurs. C'est un foyer d'inutiles, de capitalistes et de bourgeois.

Il est possible que dans l'attitude de certains grévistes de la Sorbonne on trouve le reflet d'une idéologie qui aligne avec complaisance sur le primaire l'enseignement supérieur et brime sans déplaisir la hiérarchie. Puisse plutôt cette initiative, en assimilant les professeurs de la faculté des sciences aux cheminots, aux postiers et aux dockers, faire comprendre aux masses qu'il est des travailleurs autres que manuels qui ont droit eux aussi à un minimum vital et que ce minimum vital comporte même pour eux le besoin de méditer et de se livrer à ce que par dérision sans doute on appelle la spéculation désintéressée.

F. B.-R.
(27 novembre 1947.)

Les nouveaux défis de la laïcité

IL EST TENTANT, pour le plaisir de l'esprit, de jouer avec les « petites phrases » des grands hommes. Ainsi, peut-on, en retournant la célèbre prédiction attribuée faussement à André Malraux : *« Le XXIe siècle sera religieux »* (ou *« spirituel »*, selon une autre version apocryphe), se demander plutôt si le siècle qui vient sera *« laïque »*.

Telle était l'interrogation centrale du débat de clôture, organisé en association avec *Le Monde*, du VIIIe Festival international du film d'histoire, qui s'est tenu du 18 au 24 novembre à Pessac, près de Bordeaux. Cette manifestation propose, pendant une semaine, une série de rencontres et de discussions à partir d'une centaine de films de fiction et de documentaires illustrant, cette année, le thème « Des dieux et des hommes ».

Laïque, le prochain siècle ? Restera-t-il fidèle à ce précieux acquis, solennisé dans la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905), par laquelle *« la République garantit la liberté des cultes »* – et pas seulement celle des croyances –, elle-même héritière de la Déclaration des droits de l'homme, qui avait proclamé : *« Nul ne peut être inquiété dans ses opinions, même religieuses »* ?

« INDIVIDUALISME RELIGIEUX »

C'est le vœu de nombreux hommes d'Eglise. Cardinal et archevêque de Bordeaux, Mgr Pierre Eyt tient la laïcité pour un gage, voire un ressort, de la liberté religieuse : *« Je compte que la laïcité appartienne au bien commun des nations du monde, qu'elle permette une connaissance réciproque et plurielle. Elle est la condition d'une vie commune. »* Pour Mgr Eyt, naguère jeune aumônier dans l'enseignement public, la laïcité est *« une question d'engagement »* qui ne peut faire l'objet d'un *« consensus mou »*, laissant le champ libre aux extrêmes. Elle ne tolère *« ni le silence, ni le camouflage, ni le refoulement de la mémoire ou l'exclusion du désir religieux »*.

Cette laïcité, à la fois vive et respectueuse, survivra-t-elle à la vague de religiosité qui envahit l'époque ? *« Dieu est mort »*, constatait Nietzsche, à la fin du XIXe. Un siècle plus tard, non seulement Dieu vit, mais il est l'objet d'une effervescence religieuse d'un nouveau type. Ses adeptes s'éloignent de plus en plus de la manière dont l'abbé Donissan, le héros austère du film de Maurice Pialat, *Sous le soleil de Satan* (1987) – prétexte liminaire au débat de Pessac –, vivait sa quête d'absolu, son calvaire spirituel, sur la voie incertaine du salut décrite par Bernanos.

Ils pratiquent ce que Jean-Louis Schlegel, rédacteur en chef de la revue *Esprit*, appelle l'*« individualisme religieux »* : *« Dans cette religion à la carte, on crée ses communautés électives, on choisit ses liturgies, on prend, on laisse. Si on n'est pas content, on va voir ailleurs. On n'est plus dans un registre immanence-transcendance. On reporte l'idée du salut sur la vie, ici et maintenant. Même l'au-delà de la mort est conçu comme une survie ici-bas, comme en témoigne la vogue, venue d'Orient, de la réincarnation. Cet individualisme religieux, qui fait éclater les cadres des grandes confessions monothéistes, obéit à un critère essentiel, la recherche de l'harmonie personnelle. »*

« LÈCHE-VITRINES SPIRITUEL »

C'est ce que Jean Vernette, délégué de l'épiscopat sur les nouveaux mouvements religieux, appelle le *« lèche-vitrines spirituel »*, où l'on butine librement *« dans les rayons du supermarché religieux »*. Citant trois phrases de Malraux, authentiques celles-là – *« le problème religieux redeviendra capital à la fin du siècle »*, *« je n'exclus pas l'apparition d'un mouvement spirituel à l'échelle planétaire »*, *« le XXIe siècle sera mystique »* –, Jean Vernette souligne l'ampleur de la *« prolifération anarchique du croire »* où *« la spiritualité renaît comme les racines du chêne qui percent le béton »*, dans un *« champ religieux qui se décompose et se recompose sans cesse »*. Ainsi, chaque année, plus de 1 000 groupes spiritualistes à caractère associatif déclarent leur naissance au *Journal officiel*.

Que faire face au pullulement des sectes ? Jean-Louis Schlegel déconseille de seulement légiférer contre elles, une tâche d'autant plus hasardeuse qu'on discerne mal la frontière entre les sectes et les Eglises. Jean Vernette souhaite, face au danger des sectes, voir converger les démarches de quatre catégories d'acteurs : l'Etat, les associations familiales, les sociologues, les autorités religieuses.

Professeur à l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, Bruno Etienne recommande de transférer la charge des cultes du ministère de l'intérieur vers celui de la justice – comme c'est le cas dans de nombreux pays d'Europe – car, en France, *« on traite les cultes de manière trop policière »*. Pour Bruno Etienne, le XXIe siècle, qui verra s'accentuer *« la mondialisation des objets »* et *« l'individualisme des sujets »* ne sera pas laïc, mais *« religieux, tribal, clanique, nomade »*. Dans ce *« néo-parochialisme »* précaire, *« chacun se baladera avec ses saints »*, sur Internet ou à travers les écrans *« paradiaboliques »*.

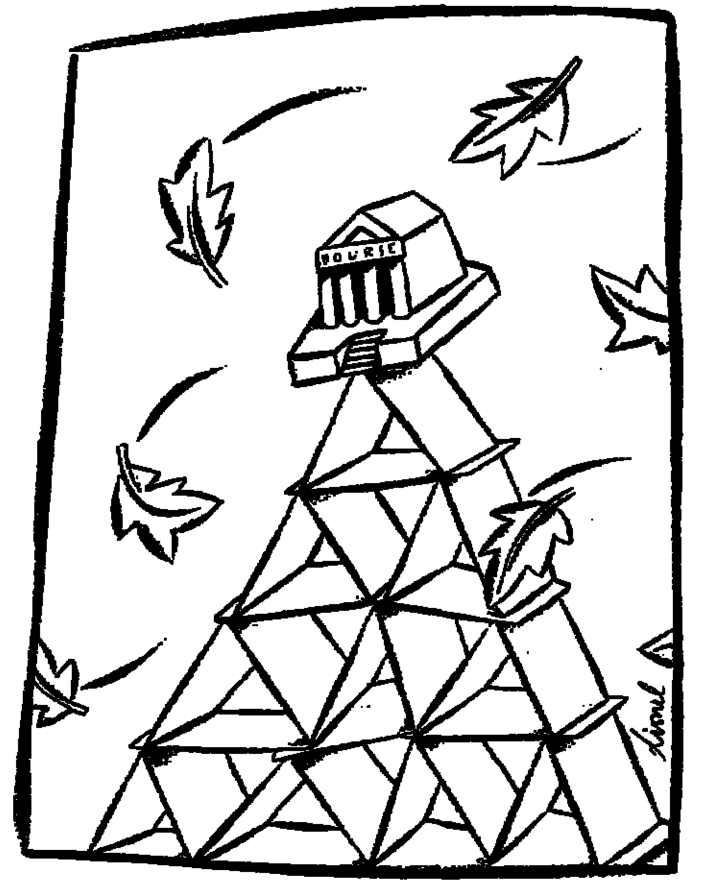
Défié par cette religiosité échevelée, l'Etat laïque devra redéfinir son rôle. *« Les nouvelles religions n'ont pas de règle*, note Jean-Louis Schlegel. *C'est leur faiblesse. Elles sont ballottées par les lois du marché. Un nouveau besoin d'institutions se fera sentir. »* L'Etat, renchérit Jean Vernette, sera conduit à *« mettre de l'ordre dans cette anarchie religieuse pathogène »*.

Pour répondre à cette « demande sociale », l'éducation nationale pourrait proposer *« des éléments de discernement métaphysique »*. Dans cet esprit, Bruno Etienne soutient un projet de création en France d'une *« université des sciences religieuses »*. La morale républicaine trouverait ainsi de nouvelles missions dans un monde où les cultes millénaires ont perdu leur hégémonie. Et au terme d'un siècle qui doit ses deux pires catastrophes humaines à deux *« religions laïques »*.

Jean-Pierre Langellier

★ Le Festival de Pessac a remis le Prix du documentaire historique *ex aequo* à *La Montagne de la vérité* d'Henri Colomer (France-Suisse) et à *Thérèse Superstar* de Rémi Mauger (France). Alain Rousset, maire de Pessac et président du Festival, a d'autre part annoncé que le thème retenu pour 1998 serait « Le XXe, un siècle en noir et blanc ».

Vent d'automne *par Lionel Portier*



L'amour à mort de la « femme-piano »

Suite de la première page

Tous ceux qui louaient des places pour la première, la dernière, le récital du milieu, celui de l'avant-fin et de l'après-début sans s'en lasser jamais, l'avaient acclamée à l'hippodrome de Pantin en 1981, car, bien sûr, ses adieux à l'Olympia étaient faux.

Barbara, dans son époque Rive gauche, fut d'abord une grande interprète. Elle bâtit les bases de son succès sur une grande connaissance du patrimoine, et elle l'enseignait : beaucoup ont découvert Yvette Guilbert à travers elle, dans cette interprétation pointue et guillerette qu'elle livrait du *Fiacre*. De Vincent Scotto, elle chantait les coquins et scatos *Petits gâteaux*. De Fragson, *Les Licencieux Amis de Monsieur* : avant que ne domine la loi de l'auteur-compositeur et interprète, elle fut l'héritière des diseuses de la fin du siècle. Elle sut construire un répertoire. De Brel, et mieux que lui, elle chantait *Il nous faut regarder*. De Brassens, *La Femme d'Hector*, dans un accéléré pointu. L'actualité était là, béante, à ses pieds.

A ce titre, Barbara est un exemple. Véronique Sanson, Dominique A, Jean-Louis Murat, Arielle, et toute la jeune génération qui la redécouverte depuis dix ans ont encore à apprendre de cet art d'entretenir le mythe.

Elle vécut d'abord sa vie dans les poèmes des autres, avant de forger les siens à l'aune du temps perdu, des printemps qui s'enfuient, des hantises et du deuil, comme facteur de renaissance. Dans les années du boom économique, celles de la modernité à l'américaine, de la légèreté yéyé chantée en anglais yaourt, Barbara nous enseigne qu'il faut continuer, de Nantes à Göttingen, à pleurer ses morts. Que c'est là la voie de la rédemption. Ce deuil, à la veille de la grande émancipation féministe, installée entre *Le Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir et *Le Vrai Jardin* d'Hélène Cixous, est aussi celui que portent les femmes en elle, et que, prêtresse vêtue de noir, sa couleur, celle de Piaf ou de Gréco également, qui, disait-elle, *« n'est pas triste »*, elle entendait exorciser : le deuil du monde, de la réussite, de la sexualité.

Barbara avait des visions elle était habitée, possédée. Elle s'était rendue populaire en chantant les grandes douleurs, *Nantes*, par exemple, à la mort de son père, avec cette voix si aérienne, si tranchante qu'elle rappelait l'intransigeance de l'adolescence, son envie de jouir de tout, de tout brûler, la vie comprise (*« A mourir pour mourir, je préfère l'âge tendre »*). Des hommes, Barbara avait une vision singulière, mais bien ancrée dans son époque : *« Ils marchent le regard fier/Mes hommes/Moi devant/Eux derrière »*. Légère, tolérante et possessive, Barbara leur confie le soin de lui bâtir des forteresses pour la protéger, des lits de paix dans des prairies fleuries. Femme de l'ère de la libération sexuelle, et en même temps si démodée, elle est au-dessus de tout cela. Mais elle en a besoin.

LA MYTHOLOGIE DE LA SCÈNE

Exemplaire également, le don de Barbara à entretenir la mythologie de la scène : ses superstitions, le trac, les trucs, entrée et sortie de scène, jeux de mains baguées, envolées graciles du corps. Barbara arrivait chez elle – dans sa loge –, avec beaucoup d'avance, une semaine, des heures, elle s'y installait, l'ornait de fleurs, y invitait ses amis, respirait l'air du théâtre qu'elle allait consommer le soir. Sorte de Sarah Bernhardt anachronique, Barbara a pourtant profité, autant que Dalida, des balbutiements de la télévision. Elle fascinait. Pour elle, en 1963, Denise Glaser, trichant par admiration, avait fabriqué une fausse pochette de disque, *Nantes*. Le piège fonctionna. Captif, le public ne quitta plus cette Barbara qui fréquentait les lieux de mémoire, hôtels des ventes, prisons, hôpitaux, à la façon d'un Jean Genet apaisé et violent.

Un jour, aux Francofolies de La Rochelle, habillée de cette drôle de tenue de sauterelle, mi-robe, mi-pantalon pat-d'eph, dont elle disait qu'elle ne la lavait jamais, elle s'était assise sur une enceinte : *« Les enfants ont amené leurs parents qui ne m'aimaient pas beaucoup, et bientôt ces enfants ont eu des enfants*, disait-elle. *Voici maintenant les petits-enfants avec leurs grands-mères. »* Qu'avait-elle à leur dire ? *« Les capotes, vous allez me les acheter et vous allez me les mettre. »* Car depuis 1987, année où elle avait composé *Sid'amour*, Barbara avait fait sien le combat contre le sida. En 1993, lors de son dernier récital au Châtelet, Barbara dansait à pas glissés, nerveux, sans réplique, et chantait en conséquence : vite, en pleine course, juste arrêtée par le cercle lumineux de la poursuite. Elle distribuait les préservatifs par cartons, vendait des rubans rouges de la solidarité.

En novembre 1996, sortait, après seize ans sans chansons nouvelles, l'album *Barbara*. Avec Jean-Louis Aubert, d'une voix désormais sans moyens, elle décrivait les couloirs de l'hôpital, où il y a *« des anges qui se déplient/Qui se déploient/Disparaissent derrière les portes »*. Elle avait légué à Act Up les droits de cette chanson, *Le Couloir*. La mort, pour Barbara, était la face cachée de la vie. Elle avait l'entrain un peu vachard de la Gaule profonde, faisant siens ces vers (*Veuve de guerre*, de Cuvelier et Bischoff) : *« Si ça devait arriver/C'est que ça devait arriver/... Il faut bien qu'on vive/Il faut bien qu'on boive/Il faut bien qu'on aime/Il faut bien qu'on meure. »*

Véronique Mortaigne

RECTIFICATIFS

HÔPITAUX PUBLICS

Le docteur Alain Boudou, chef du service de radiologie du centre hospitalier de Bretagne sud, nous prie de préciser, à la suite de notre article sur les dérives de l'activité privée exercée dans les hôpitaux publics (*Le Monde* du 4 octobre), que *« des radiothérapeutes et non des radiologues »* avaient créé en 1990 une société civile professionnelle au sein de l'hôpital de Lorient, société dont l'objectif *« n'était pas de générer des honoraires illégaux »* et qui n'a d'ailleurs *« jamais fonctionné »*.

MORAVES ET MOLDAVES

Dans la rubrique « En vue » (*Le Monde* du 14 novembre), une peu glorieuse confusion nous a fait écrire, à propos de la bataille d'Austerlitz qui eut lieu en Moravie, les *« Moldaves »* au lieu des *« Moraves »*. La Moldavie fut, au cours de son histoire, le théâtre de bien assez de batailles, notamment contre les Turcs.

HABIB BOURGUIBA

La lettre de Wicem Souissi sur « les droits des Tunisiennes » (*Le Monde* du 18 novembre) rappelait que le code du statut personnel a fait l'objet, en 1956, d'un décret du président du conseil des ministres, Habib Bourguiba, et non pas, comme pouvait le laisser penser la suppression malencontreuse d'une virgule, que ce texte avait suscité les résistances de Habib Bourguiba.

PRÉCISION

SANTÉ EN PRISON

Le docteur Christian Sueur nous prie de préciser, après notre article sur la réforme sanitaire en milieu carcéral (*Le Monde* du 14 novembre), que les chefs de service des unités de soins en prison n'étaient pas *« nommés par le ministère de la justice »* mais par le ministère de la santé, *« en accord »* avec le ministère de la justice.

INDUSTRIE Lafarge est en passe de gagner son offre publique d'achat sur son concurrent britannique Redland. Le groupe de matériaux de construction a accepté, mardi 25 novembre de relever sa proposition de rachat, pour la porter de 320 à 345 pence. Le coût total de l'opération représente 17,9 milliards de francs. ● CETTE NOUVELLE OFFRE a obtenu l'accord du conseil d'administration de Redland qui s'opposait jusqu'alors à l'opération. Ce soutien devrait faciliter le rachat, puis l'intégration de la société britannique. ● L'ACQUISITION de Redland devrait permettre à Lafarge de renforcer sa position mondiale dans les matériaux de construction, avec un chiffre d'affaires de 60 milliards de francs. Il s'adjoindra aussi un nouveau métier, les tuiles. ● DES RESTRUCTURATIONS importantes s'imposent, toutefois, dans la principale filiale de Redland en Allemagne.

La direction de Redland accepte la nouvelle OPA de Lafarge

Le cimentier français a rehaussé de 7,8 % le prix de son offre, emportant l'adhésion des dirigeants du groupe britannique. Cette opération va permettre à l'entreprise de devenir l'un des grands mondiaux des matériaux de construction

« JE CROIS que nous allons réussir », ne cessait de répéter Bertrand Collomb, PDG de Lafarge, depuis le lancement de son OPA sur le groupe britannique Redland le 13 octobre.

Mardi 25 novembre, le groupe français de matériaux de construction a relevé son offre d'achat de 7,8 % pour la porter à 345 pence (3 100 francs) par action et ce renchérissement a convaincu la direction de Redland. Après s'être opposée pendant plusieurs semaines au rachat par Lafarge, elle a donné son accord, levant ainsi un des principaux obstacles à l'opération.

Cette surenchère de Lafarge était attendue par les analystes. Depuis le lancement de l'OPA, le cours de Redland était resté au-dessus de la proposition du groupe français de 320 pences. La direction du groupe britannique l'avait refusée, estimant qu'elle sous-évaluait la valeur réelle du groupe. Essayant d'échapper au rachat, Redland avait cherché un *« chevalier blanc »*. Plusieurs noms avaient été évoqués, comme ceux de Hanson et de Minorco. Mais tous s'étaient récusés. Pressé par le temps, le groupe britannique étudiait une possible scission entre ces différentes activités (ciment, granulats, tuiles), au moment où Lafarge est venu lui présenter sa nouvelle offre.

MAUVAISE FORME

La proposition valorise Redland à 1,799 milliard de livres (17,6 milliards de francs), soit seize fois les bénéfices du groupe avant résultats exceptionnels. Elle représente une prime de 34 % par rapport au dernier cours de Bourse du groupe britannique avant le lancement de l'OPA. Lafarge souligne que son offre reste *« raisonnable »*. *« Les boursiers londoniens pariaient plutôt sur une nouvelle proposition entre 360 et 380 pence »*, indique-t-on dans le groupe. Lafarge insiste aussi sur la transformation de son opération : d'« inamical », le rachat de Redland devient « amical ». Avoir gagné le soutien de la direction de Redland paraît un atout décisif.

En rachetant le groupe britannique, Lafarge va changer de dimension. Son chiffre d'affaires va augmenter de 50 %, passant de 40 à 60 milliards de francs. L'apport de Redland lui permet de s'affirmer comme un des tout premiers groupes mondiaux dans les matériaux de construction avec une position de numéro un mondial dans les granulats et la toiture, et de numéro deux mondial dans le ciment et le béton. Grâce à RBB, société allemande détenue à hauteur de 56 % par Redland, il s'adjoint un nouveau métier, les tuiles, et conquiert un nouveau marché, l'Allemagne. *« C'est un marché essentiel en Europe dans nos métiers. Il représente à lui seul la moitié de l'activité européenne de la construction »*, a souligné Bertrand Collomb.

L'intégration de Redland au sein de Lafarge, toutefois, ne s'annonce pas aisée. Si le groupe britannique a de très belles implantations industrielles et commerciales, il est en mauvaise forme financière avec, au premier semestre, une perte de 700 000 livres, à la suite de provisions exceptionnelles pour restructurations. Si des réorganisations importantes ont déjà été menées en Grande-Bretagne et en Amérique du Nord, rien n'a encore été fait en Allemagne, où Redland réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires. Très atteinte par la chute du marché de la construction, RBB peine à se maintenir à flot.

En septembre, lors de la présentation de ses comptes, Redland avait annoncé la suppression de 550 emplois en Allemagne, qui devait se traduire par une provision de 50 millions de deutschemarks (170 millions de francs). La direction du groupe britannique avait alors indiqué que des mesures identiques seraient nécessaires l'an prochain, afin de réduire d'au moins 10 % les coûts de fabrication de RBB.

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

Cette situation a été jugée très défavorablement par certains analystes. Arriver dans un nouveau métier en devant le restructurer leur paraît risqué. *« Le rachat de Redland ne permet aucune synergie ni de valeur ajoutée dans 90 % des activités. Il ne se traduira pas par une création de valeur »*, écrit notamment Salomon Brothers.

« L'opération sera créatrice de valeur », soutient Bertrand Collomb. Lafarge prévoit de réaliser très rapidement des économies d'échelle, notamment dans l'activité granulats (sables, carrières) en France et en Grande-Bretagne. Malgré l'augmentation de son offre, il prévoit aussi que le rachat va augmenter le bénéfice par action dès 1998. Le groupe sait qu'il se trouve sous contrainte financière : il va entièrement financer le rachat de Redland par emprunt, ce qui va porter son endettement à près de 30 milliards de francs pour 36 milliards de fonds propres. Pour remédier à ce déséquilibre, Lafarge a déjà prévu de lancer une augmentation de capital de 4 à 5 milliards de francs l'an prochain. Mais il lui faut convaincre les actionnaires. En Bourse, l'action Lafarge a ouvert, mercredi 26 novembre, à 387 francs, en hausse de 3,6 %.

Martine Orange

Bertrand Collomb, Manager de l'année

Seize ans après son prédécesseur Olivier Lecerf, le PDG de Lafarge Bertrand Collomb se verra décerner, jeudi 27 novembre, le titre de « Manager de l'année » par la rédaction du *Nouvel Economiste*. Ce polytechnicien, ingénieur des mines, de cinquante-cinq ans, président du groupe cimentier depuis 1989, ramène ainsi le trophée dans les rangs des industriels, après trois années atypiques, qui avaient vu successivement désignés un banquier (Marc Viénot, Société générale), un distributeur (Daniel Bernard, Carrefour) et un homme des médias (Pierre Lescure, Canal Plus).

L'Anglo American redevient numéro un mondial de l'or

LONDRES
de notre correspondant dans la City

La création, annoncée le 25 novembre, de la compagnie Anglogold, rassemblant tous les avoirs aurifères du géant minier sud-africain Anglo American Corporation, donnera naissance au premier producteur de métal jaune du monde. Coté à Londres, à Johannesburg et à Paris, le nouvel ensemble, qui devrait produire 177 tonnes d'or par an, souligne la radicale restructuration en cours de ce secteur-clé de l'économie de la République sud-africaine dans un contexte de faiblesse des cours de l'or.

« Nous voulons rendre à l'Afrique du Sud le leadership d'une industrie dont ce pays fut le pionnier et que certains avaient déjà condamnée un peu trop rapidement » : comme l'a indiqué le directeur général d'Anglogold, Bobby Godsell, la décision de l'Anglo American de réunir ses six mines sud-africaines sous un seul parapluie est historique. Depuis la découverte de l'or au XIXe siècle, les exploitations, fières de leur indépendance et de leurs traditions propres, ont toujours été cotées séparément en Bourse. La nouvelle entité, dont la capitalisation boursière s'élève à 2,5 milliards de livres, regroupera également les mines du Mali et de la Namibie, ainsi que les actifs aurifères de la compagnie JCI, qui seront acquis prochainement. Enfin, Anglogold négociera avec Minorco, la filiale du groupe comprenant les avoirs étrangers hors Afrique, pour reprendre ses participations en Amérique du Nord et du Sud. Dans cette réorganisation, l'Anglo confirme la politique, engagée depuis quelque temps, qui consiste à se donner une base moins sud-africaine et à se rendre ainsi moins vulnérable aux soubresauts de ce pays.

L'annonce, en octobre (*Le Monde* des 12 et 13 octobre), de la création du plus grand producteur d'or au monde (120 tonnes d'or par an), Goldco, issu de la fusion des activités aurifères des concurrents Gold Fields, plus vieil extracteur du pays et du conglomérat diversifié Gencor, a contraint « l'Anglo » à réagir.

La baisse constante du prix de l'or et le laminage des marges bénéficiaires ont accéléré le remodelage d'une industrie nationale en crise. A la suite de l'épuisement des gisements difficiles à exploiter en raison de leur profondeur, des conflits sociaux et de la piètre productivité de la main-d'œuvre, la part de l'Afrique du Sud dans la production mondiale – 30 % – ne cesse de décliner.

En dépit de l'augmentation des profits des autres activités de l'Anglo (diamants, finance, charbon), ce titre souffre d'une importante décote boursière en partie liée à la chute du prix du métal jaune. Les dirigeants d'Anglogold espèrent aujourd'hui que la formation d'une société unique fournissant les investissements et le développement de ces mines permettra de réduire les coûts, véritable obsession des boursiers.

PESANTEURS ET RIGIDITÉS

Les experts restent très circonspects. Le diagnostic de Barry Sergent, analyste auprès de Boe NatWest, à Johannesburg, est sévère : *« La création de valeurs pour l'actionnaire est douteuse. Les investisseurs préfèrent avoir le choix entre plusieurs mines, différentes de par leur âge ou leur structure de coûts. »*

D'autres citent pêle-mêle les pesanteurs et les rigidités administratives du *« centre »*, le manque de transparence des bilans ainsi que les innombrables participations croisées de l'Anglo, dont personne n'est vraiment en mesure d'expliquer les arcanes. Les structures pyramidales des quatre grands groupes miniers restants (Anglo American, Goldco, JCI et Anglovaal) permettent à des actionnaires minoritaires sud-africains, comme la famille Oppenheimer, de tenir tous les leviers de commande. Pour beaucoup, seul un démembrement en bonne et due forme de l'Anglo American pourrait lui permettre de surmonter les réticences des marchés à son encontre.

Marc Roche

هكذا من الأهل

Le téléphone s'apprête à basculer dans la concurrence totale

L'an prochain, sur le marché français, les prix des communications classiques vont baisser de 10 % à 60 %, voire plus, avec la fin du monopole public et l'entrée en lice de nouveaux opérateurs

Officiellement, selon le calendrier prévu par Bruxelles, c'est le 1er janvier 1998 à 0 heure que le marché du téléphone sera totalement ouvert à la concurrence, en France comme dans les autres pays membres de l'Union. Dans la pratique, les Français devront attendre encore un peu avant de pouvoir s'abonner à un autre opérateur que France Télécom. Cegetel ne commercialisera ses services qu'à partir du 1er février, et Bouygues Télécom n'a pas encore fait connaître ses intentions. D'emblée, la guerre des prix sévira dans ce secteur, qui représente plus de la moitié du marché des services de télécommunications. Ainsi les prix annoncés, mercredi 26 novembre, par Cegetel seront-ils de 10 % à plus de 60 % inférieurs à ceux que pratique France Télécom. Cette guerre des prix devrait surtout toucher les liaisons nationales et internationales.

DANS TRENTE-SIX JOURS – le 1er janvier 1998, à 0 heure –, le marché du téléphone sera totalement ouvert à la concurrence en France. En théorie, du moins. Car, dans la pratique, les Français devront attendre encore un peu avant de pouvoir s'abonner et passer des coups de fil avec un autre opérateur que France Télécom. Cegetel (groupe Générale des eaux), qui devait être le premier à se lancer début janvier, a annoncé, mercredi 26 novembre, qu'il attendra le 1er février. Ce délai pourrait permettre aux opérateurs de sensibiliser leurs futurs clients. Ce qui ne serait pas superflu, à en croire la société d'études Research International, qui estime qu'« *une entreprise sur deux ne connaît pas la signification du 1er janvier 1998* ».

Cette date marquera pourtant une rupture « *historique* ». C'est en effet le téléphone de tous les jours – *celui qui se matérialise par le* combiné téléphonique fixe – qui sera ouvert à la concurrence. Celle-ci est certes déjà une réalité depuis plusieurs années sur certains marchés. Les entreprises peuvent choisir leur opérateur pour la transmission de données, ou leurs communications internes (entre établissements, avec les fournisseurs). Les particuliers ont aussi commencé à profiter de la concurrence dans le téléphone mobile.

Mais, en France, comme dans les autres pays européens, la téléphonie fixe publique restait encore sous monopole. C'est ce segment qui s'ouvre début 1998. Il compte pour « *54 % dans le marché total européen des services de télécommunications, qui s'élevait à 185 milliards de dollars en 1996* », rappelle le cabinet d'études Yankee Group.

● Dans quelles conditions va se faire cette ouverture à la concurrence ?

Les futurs concurrents de France Télécom estiment, bien entendu, que l'on aurait pu faire plus pour eux. « *Le marché français est libéralisé a minima* », résume Thierry Miléo, responsable de la stratégie chez Bouygues Télécom. « *Les arbitrages rendus ne témoignent pas d'une volonté de brider le développement de France Télécom* », concède Elie Cohen, directeur de recherche au CNRS.

Pat Gallagher, directeur général pour l'Europe du britannique BT (l'allié de la Générale des eaux dans Cegetel), considère pourtant qu'« *il y a eu des progrès raisonnables* » allant dans le sens d'une concurrence effective. Et le Yankee Group classe la France aux tout *premiers rangs européens pour la* libéralisation de son marché : sur un indice maximal possible de 5, elle obtient 4,8 (4,6 pour l'Allemagne).

« *Nous sommes les élèves modèles* », relève M. Cohen, pour qui une « *vraie révolution* » est intervenue : « *La culture de marché s'est implantée rapidement et a été préemptée par l'opérateur dominant, France Télécom, qui, à titre préventif, a baissé ses prix massivement.* »

Cette agressivité sur les prix a conduit certains responsables de Cegetel à demander qu'un « *équilibre* » puisse être trouvé « *entre ce que l'on donne aux consommateurs et ce que peuvent prélever les opérateurs en marge* », à l'image de ce qui se passe en Allemagne, où les tarifs sont plus élevés qu'en France. « *Nous n'avons pas le génie des cartels ni des arrangements* », indique M. Cohen, qui redoute une fragilisation à terme de l'industrie nationale du téléphone.

● Sur quel type de services s'exercera la concurrence ? Qui en bénéficiera ?

Dans un premier temps, la concurrence s'exercera sur « *le téléphone interurbain et international* », explique Didier Pouillot, responsable du département d'analyses industrielles à l'Idate (Institut d'études de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe). Le gros du marché est là : le téléphone national (entre départements) et international représente 50 milliards de francs, pour un trafic téléphonique total évalué à 70 milliards. Il s'agit aussi du marché où les marges de manœuvre sont les plus importantes, même si France Télécom a fortement baissé ses tarifs, qui étaient traditionnellement élevés afin de financer le maintien à un niveau bas de l'abonnement et des communications locales.

Ce prix des appels locaux, ainsi que le coût que représenterait le déploiement de réseaux touchant tous les abonnés, expliquent le fait que la concurrence dans le téléphone local (à l'intérieur d'un même département) restera limitée, dans l'immédiat, « *aux quartiers d'affaires* », comme le relève M. Pouillot. Car, si quelques particuliers pourront goûter à la concurrence dans le téléphone local, à travers les réseaux de télévision câblée, ce sont surtout les entreprises qui en bénéficieront. Tout comme elles constitueront les premières cibles dans le téléphone national et international. « *La concurrence devrait les privilégier, ainsi que les gros clients résidentiels* », affirme M. Pouillot.

● Que peuvent attendre les consommateurs de la concurrence ?

Le premier effet de la concurrence sera une baisse globale des tarifs. Les nouveaux acteurs ne pourront pas ne pas proposer des tarifs moins chers. On le voit avec les annonces faites par Cegetel. Le prix ne sera cependant pas le seul élément de différenciation. « *C'est une arme importante, mais pas forcément l'élément discriminant. C'est une arme qui peut être à double tranchant. Elle peut détruire la notion de valeur, pousser à augmenter les remises, sachant qu'un client que l'on attire par le prix n'est pas forcément le meilleur et peut être coûteux à conserver* », explique Bernard Demeure, l'un des vice-présidents de Mercer Management en France.

Les opérateurs chercheront aussi progressivement à attirer les clients avec des offres associant au téléphone d'autres services. « *Internet, des cartes téléphoniques, ainsi que des offres couplées téléphone fixe-mobile, services de télécoms et audiovisuels* », indique M. Pouillot. M. Demeure estime par ailleurs que l'on se dirige « *vers une plus grande segmentation des offres, ciblées selon les comportements des clients* ». « *Nous entrons dans l'ère du marketing* », assure-t-il, tout en relevant que « *le défi sera de ne pas rendre les offres trop complexes* ».

Philippe Le Cœur

Le 1er février, Cegetel affrontera France Télécom

CEGETEL ambitionne de devenir l'alternative à France Télécom en entrant sur le marché de la téléphonie fixe. Cette filiale de la Compagnie générale des eaux a dévoilé, mercredi 26 novembre, le contenu de sa future offre de services nationaux (appels entre départements) et internationaux. Ils seront commercialisés sous la marque « Le 7 », chiffre qu'il faudra composer à la place de l'actuel 0 lorsque l'on voudra utiliser les services de la société.

Caractérisée par des tarifs inférieurs de 10 % à plus de 60 % à ceux de France Télécom, cette offre ne sera disponible qu'à compter du 1er février 1998 et non au 1er janvier comme initialement prévu. « *Cela s'explique par l'impossibilité où nous sommes de faire, avant le 1er janvier, des appels en grande quantité pour tester la robustesse de notre réseau* », , explique Thierry Gattegno, directeur général du 7. « *Nous effectuerons ces tests en janvier.* »

FACTURATION DÉTAILLÉE

Dans un premier temps, Cegetel n'attaquera France Télécom que dans trois régions : Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord. Mais, à partir du 31 mai 1998, l'ensemble du territoire sera couvert. « *Les trois premières régions représentent 40 % des abonnés français* », relève M. Gattegno.

Cegetel proposera aux particuliers un abonnement de 10 francs par mois. Ce dernier s'ajoutera à l'abonnement à France Télécom, qui restera, pour la très grande majorité des Français, l'opérateur local, celui qui détient leur ligne téléphonique. Les clients professionnels devront, quant à eux, payer un droit d'accès unique et définitif de 290 francs (hors taxes). L'abonnement inclura une facturation détaillée, la consultation de l'encours de consommation et la possibilité de souscrire jusqu'à quatre lignes. Une facture sera adressée gratuitement tous les deux mois aux abonnés, indépendante de celle de France Télécom.

Des rabais seront proposés aux particuliers en fonction de leur consommation : – 5 % entre 150 et 300 francs ; – 10 % entre 300 et 500 francs ; – 15 % au-delà de 500 francs.

Cegetel n'envisage pas, dans l'immédiat, de couplage entre services de téléphonie fixe et mobile ni entre services de télécommunications et de télévision. « *Il faut d'abord que le client mûrisse. Quand ce sera le cas, nous le ferons. Nous avons des projets* », indique M. Gattegno.

L'objectif de Cegetel est de convaincre en 1998 « *300 000 clients résidentiels et 200 000 clients professionnels* ». On en compte respectivement 22 millions et 2,9 millions en France, selon M. Gattegno, qui estime qu'ils dépensent respectivement « *plus de 20 milliards de francs et 11 milliards de francs en appels longue distance* ».

Ph. L. C.

DÉPÊCHES

■ **SAMSUNG : le deuxième conglomérat sud-coréen** a annoncé, mercredi 26 novembre, une réduction de 30 % de ses investissements en 1998.

■ **ÉTATS-UNIS : l'Agence fédérale de régulation des communications (FCC)** a annulé, mardi 25 novembre, les procédures qui restreignaient l'entrée sur le marché américain aux seuls opérateurs pouvant prouver qu'ils n'étaient pas en position dominante dans leur propre pays.

■ ***YVES ROCHER : le groupe de cosmétiques*** *Yves Rocher a annoncé*, mardi 25 novembre, l'acquisition, pour 68 millions de dollars (près de 400 millions de francs), de Stanhome Worldwide Direct Selling, la filiale de vente directe du groupe américain Stanhome Inc. Ce rachat devrait permettre au groupe français, qui réalise actuellement 63 % de son chiffre d'affaires par le biais de la vente par correspondance, de porter de 4 % à 18 % la part générée par la vente directe.

■ **BHP : le groupe minier australien** a conclu un accord avec la société anversoise IDH Diamonds en vue d'organiser la commercialisation de la production de diamants du Grand Nord canadien. La production de la mine d'Ekati, actuellement en construction et dont l'exploitation doit commencer en octobre 1998, devrait s'élever à 5 millions de carats, soit 500 *millions de dollars, ce qui constitue 6 % de la production mondiale*.

■ **EUROTUNNEL : la totalité des banques** du syndicat bancaire d'Eurotunnel a approuvé le plan de restructuration financière de l'entreprise, a annoncé cette dernière, mercredi 26 novembre.

■ **AIR FRANCE : le Syndicat national des pilotes de lignes d'Air France**, principal syndicat des pilotes de lignes de la compagnie, a signé avec le président de la compagnie aérienne Jean-Cyril Spinetta un protocole de négociations « *pour l'élaboration d'un accord global pluriannuel* », selon un communiqué du syndicat publié mardi 25 novembre.

■ **BTP : la Caisse nationale de surcompensation du BTP** en France et son homologue allemande, l'ULAK, devaient signer, mercredi 26 novembre, dans la matinée, une convention dispensant les entreprises effectuant des chantiers dans l'autre pays de payer des cotisations de congés payés à la fois dans leur pays d'origine et dans le pays où le détachement est effectué.

■ **GUCCI : le groupe de mode italien prévoit de racheter** trois millions de ses propres actions, soit environ 5 % de son capital. Il s'agit à la fois de profiter de la baisse des cours de près de 50 % observée sur le titre Gucci depuis le début de l'année, et de tenter de couper court aux rumeurs d'OPA.

Paribas va adopter une nouvelle organisation avec trois métiers

LA COMPAGNIE BANCAIRE, la Compagnie financière de Paribas et la Banque Paribas vont bientôt être fusionnées pour donner naissance à une nouvelle entité unique, Paribas, qui aura le statut de banque à conseil de surveillance et directoire, et regroupera trois grandes activités : la banque d'affaires, dont le comité exécutif sera dirigé par Amaury-Daniel de Sèze, l'épargne, qui regroupera la compagnie d'assurance-vie Cardif, la banque Cortal et l'activité de gestion d'actifs de Paribas et les services financiers spécialisés, avec Cetelem, Arval et la Banque directe. Le comité exécutif de ces deux derniers pôles sera animé par Bernard Müller, le président de la Compagnie bancaire, qui entre au directoire de la Compagnie financière.

« *Paribas aura ainsi une structure plus proche des autres grandes banques internationales, qui ont toutes, à côté de leur activité de banque d'affaires, une autre activité, génératrice de résultat très récurrent : les banques suisses ont la gestion privée, Morgan Stanley a Dean Witter, Paribas aura son pôle épargne et services financiers spécialisés, qui ont tous deux un fort potentiel de croissance* », explique André Lévy-Lang, le président du directoire de Paribas.

Pour arriver à ce nouvel équilibre, que M. Lévy-Lang dit préparer depuis le début de l'année, Paribas va mettre 25,7 milliards de francs sur la table, dont 8 milliards en espèces. Cette somme lui permettra de racheter les actions de la Compagnie bancaire et du Cetelem, qu'il ne détient pas encore. Les actionnaires minoritaires se verront proposer un échange de leurs actions contre des titres Paribas (3 actions Paribas + 500 francs pour 2 actions Compagnie bancaire ; 6 actions Paribas +1 250 francs pour 5 Cetelem), avec une prime équivalente à 20 % de plus que la moyenne des vingt derniers cours cotés.

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE

Jusqu'à présent, le groupe de la rue d'Antin n'engrangeait que la moitié du résultat de la Compagnie bancaire, qui elle-même n'encaissait que 40 % du bénéfice de Cetelem. Désormais, tous les profits vont remonter à Paribas. En 1999, M. Lévy-Lang attend, en outre, 1 milliard de francs de contribution supplémentaire au résultat net, grâce à la réalisation d'économies, aux synergies et à une meilleure gestion fiscale. Au total, le résultat progressera de 1,4 milliard de francs en 1998 à près de 6,4 milliards, et de 2,2 milliards en 1999 à 7,7 milliards. Soit un rendement sur fonds propres de 14 %. Dès 1999, le bénéfice par action doit augmenter. « *Paribas se classe déjà en 1997 au sixième rang des entreprises françaises en termes de bénéfice, devancé seulement par France Télécom, Total, Elf Aquitaine, le Crédit agricole et AXA* », rappelle M. Lévy-Lang.

Le groupe n'a pas épuisé tout son trésor de guerre dans cette opération : « *Nous avons cédé 25 milliards de francs d'actifs en deux ans et notre programme de cession prévoit encore 10 milliards de cessions dans les deux ans qui viennent, soit plus que ce que nous investissons en espèces dans la Compagnie bancaire* », poursuit-il, réaffirmant que l'opération a été décidée pour « *augmenter la valeur de Paribas pour ses actionnaires* » et non pour grossir comme défense anti-OPA. « *Ce n'est pas parce que l'on pèse 70 milliards de francs en Bourse* [contre 55 milliards avant l'opération] *que l'on n'est plus opéable. Aujourd'hui, les opérations sont de plus en plus grosses et la taille n'est plus un critère discriminant* », estime le patron du groupe.

Surtout pour les investisseurs américains, pour lesquels le nouveau Paribas, plus rentable, mieux organisé, peut être encore plus séduisant. Pour son président, le plus important est plutôt que « *cette nouvelle organisation nous met en position d'être un pôle de développement et de regroupement en Europe* ».

Sophie Fay

هكذا من الأصل

Le hors-média fait de la résistance à la taxe de 1 % en faveur de la presse

Les annonceurs, les publicitaires et les éditeurs de presse gratuite soulignent les imprécisions et les contradictions du projet défendu par le député socialiste Jean-Marie Le Guen, et suscitent des projets d'amendement au moment où le texte est discuté au Sénat

COMMENT aider la presse écrite à résister à ses concurrents et contribuer à la modernisation des quotidiens d'information politique et générale, dont l'état financier reste notoirement fragile ? Depuis les aides à la presse, décidées à la Libération, les tentatives n'ont pas manqué pour pallier les difficultés financières chroniques de ce secteur vital pour la démocratie. L'an dernier, tandis que le gouvernement d'Alain Juppé réduisait les aides à la presse, le député Ladislas Poniatowski (UDF-PR, Eure) déposait un amendement destiné à créer un fonds de soutien à la presse quotidienne nationale financé par un prélèvement de 1,5 % sur les recettes publicitaires de la télévision (*Le Monde* du 5 novembre 1996). La proposition ne fut pas suivie d'effet.

L'actuel gouvernement a accommodé la recette en déplaçant son champ d'application. Le député Jean-Marie Le Guen (PS, Paris) a proposé en octobre un amendement à la loi de finances créant une taxe de 1 % sur la publicité hors-média en se fondant sur l'idée que *« l'une des difficultés de la presse quotidienne viendrait du transfert massif de la publicité vers le hors-média »*, c'est-à-dire le marketing direct, la promotion, la publicité événementielle, les relations publiques ou encore la presse gratuite (*Le Monde* du 9 octobre).

« SUPER TVA »

Mais il a décidé d'asseoir cette taxe sur le hors-média imprimé : le publipostage (mailing), les prospectus et la presse gratuite, laissant de côté les autres secteurs, *« pour des raisons de proximité avec l'écrit »*. La taxe devait être prélevée sur les intermédiaires – agences de publicité, imprimeries, voire distributeurs. Mais les ministères concernés (culture et communication, économie et finances ainsi que budget) se sont accordés avec M. Le Guen pour instituer cette taxe « à la source », c'est-à-dire auprès des entreprises investissant dans le hors-média. *« Nous avons tenu compte des risques de délocalisation liés aux intermédiaires et de la simplicité de recouvrement auprès des entreprises »*, explique Jean-Marie Le Guen.

La cible visée serait donc les plus gros annonceurs. Or, la taxe touchera toutes les entreprises soumises à la TVA qui réalisent plus de 5 millions de francs de chiffre d'affaires (ou plus de 1,5 million pour les sociétés de service). La taxe serait instaurée le 1er janvier 1998, mais entrerait en vigueur en juin. Sur le relevé annuel de TVA, une ligne spécifique indiquera les investissements réalisés l'année précédente dans le hors-média. Selon les calculs de Bercy, ce 1 % devrait rapporter 200 millions de francs la première année, compte tenu de son aspect déclaratif, et des inévitables oublis et fraudes. Adopté le 17 novembre par l'Assemblée nationale, le texte est en discussion devant le Sénat depuis le 25 novembre, où il devrait faire l'objet de nombreux amendements. La bataille est surtout menée par les annonceurs, les publicitaires et les éditeurs de presse gratuite qui se dépensent sans compter en lobbying. *« Une fois de plus, les entreprises vont trinquer de manière injuste et ringarde*, accuse Alain Grangé Cabane, vice-président directeur général de l'Union des annonceurs (UDA). *Il n'y pas d'« explosion du hors-média » : les dépenses des entreprises dans ce secteur représentent 32 % du total ; en 1938, on en était à 35 % »*. Il estime que cette *« super-TVA »* pourrait se traduire à terme par un transfert des aides à la presse *« de l'Etat aux entreprises »*. *M. Grangé Cabane estime enfin que la mesure induit aussi des risques de fraude : les entreprises pourront choisir de concevoir et réaliser leurs opérations dans une filiale à l'étranger, les annonceurs devant être taxés en fonction du lieu de facturation, « ce qui favorisera les grandes entreprises étrangères ayant des filiales en France aux dépens des petites entreprises françaises locales n'ayant pas les moyens de délocaliser leurs opérations »*.

DEMANDE D'AGRÉMENT

Les publicitaires décrient la future taxe par le biais de leur syndicat, l'Association des agences conseil en communication (AACC) pour qui il s'agit « d'une mesure fondamentalement anti-économique ». Jacques Bille, vice-président délégué général de l'AACC, souligne les zones d'ombre, notamment *« les prospectus publicitaires glissés dans un courrier, démarche courante dans le secteur bancaire et à l'EDF qui s'apparente à une correspondance individuelle »*.

Quant à la presse gratuite, ses représentants ne décolèrent pas. Refusant de voir leur activité assimilée au hors-média, ils estiment que ce *« média à part entière relève de la loi de 1881 ainsi que de la loi Sapin »*, et qu'il a un *« rôle social »* et économique – l'accès au plus grand nombre d'annonceurs, du fait du faible coût de ses petites annonces. Ils font aussi remarquer que les distributeurs de journaux gratuits contribuent au portage à domicile de la presse (le réseau Delta Diffusion de la Comareg assure le portage dans certaines zones du *Monde*, de *L'Humanité*, du *Point* ou d'*Elle*). En outre, ils soulignent que les quotidiens régionaux (*Ouest-France, Sud-Ouest, La Voix du Nord, La Dépêche du Midi,* etc.) sont à la tête de nombreux gratuits qui représentent de 10 % à 25 % de leur chiffre d'affaires. *« L'application du 1 % aux gratuits reviendrait à taxer d'un côté, et à reverser de l'autre »*, fait remarquer Olivier Berbineau, président du directoire de S3G (groupe Sud-Ouest) et président du Syndicat de la presse gratuite (SPG).

L'assiette du 1 % ne devrait pourtant pas trop les léser, 70 % des annonceurs des « gratuits » investissant moins de 5 000 francs par an.

Des rencontres ont eu lieu entre M. Le Guen et le SPG, qui réclame un *« agrément »* reconnaissant le statut de média des gratuits et les faisant ainsi échapper à la taxe. Le gouvernement entend « toiletter » son texte pour sa deuxième lecture à l'Assemblée nationale, prévue aux alentours de la mi-décembre.

Florence Amalou et Yves-Marie Labé

Une pluie d'amendements

Le président de la commission des finances du Sénat, Alain Lambert (Union centriste, Orne), a fait voter, mardi 25 novembre, à l'unanimité, un amendement excluant la VPC de la taxe de 1 % sur le hors-médias. Mais les catalogues de VPC étaient *« implicitement exclus du texte ; nous serons donc plus explicites »*, confie Jean-Marie Le Guen, qui compte toutefois faire appliquer le 1 % aux mailings de la VPC.

Les annonceurs ont demandé, *via* une douzaine de projets d'amendements, que d'autres secteurs échappent à la taxe : les envois personnalisés (promotion à l'intérieur des relevés bancaires, par exemple), les documents de garantie et de service après-vente, les modes d'emploi, les publications et journaux d'entreprise, etc. Pour sa part, Jean Cluzel (Union centriste, Allier) a attiré l'attention du Sénat sur *« les critères d'attribution »* de ce *« nouvel impôt »*. Il a également proposé que la taxe *« soit créée pour une période de cinq ans »* et qu'elle serve à la fois à moderniser la presse et à former des futurs journalistes.

Le poids du secteur

Au total, les entreprises françaises ont investi, en 1996, 55,1 milliards de francs dans les médias (télévision, radio, cinéma, affichage et presse) et 96,9 milliards de francs dans le hors-média (annuaires, guides, marketing direct, promotion, relations publiques). Les activités visées par l'amendement Le Guen sont les suivantes :

● **Les mailings**, les éditions publicitaires et prospectus ont représenté 44,29 milliards de francs, soit 45,6 % de l'ensemble des investissements réalisés dans le hors-médias en 1996.

● **En 1995**, 15,99 milliards de francs ont été investis dans des mailings personnalisés ; 1,7 milliard de francs dans les catalogues,14,3 milliards dans les imprimés sans adresse.

● **Au niveau local**, 33,4 milliards de francs ont été investis dans le hors-média, dont 39 % dans le marketing direct, 29 % dans la promotion, 58 % dans les annuaires et les guides.

● **Ce qui n'est pas visé par l'amendement Le Guen**

Les entreprises ont dépensé en 1996, 24,1 milliards de francs dans la promotion par le prix, les objets publicitaires, la PLV et les jeux, 11,4 milliards dans les salons et foires, le parrainage et le mécénat, 8,3 milliards dans les opérations de relations publiques, 5,6 milliards dans les annuaires et guides, 3,1 milliards de francs dans le télémarketing et 405 millions dans le multimédia.

Source BMVP Poche, édition 1997-1998 réalisé par Wunderman Cato Jonhson, La Machine à vendre et Médiapolis.

Médi 1, une radio maroco-française à succès

C'EST la station maroco-française Médi 1 (49 % de son capital est contrôlé par la CIRT, filiale de la Sofirad), dont les émissions et bulletins sont diffusés en français et en arabe, qui est la plus écoutée par les auditeurs réguliers algériens par rapport à l'ensemble des stations, qu'elles soient locales (Radio Cirta à Constantine, Radio El-Bahia à Oran, etc.), nationales (Chaîne 1 et Chaîne 3, radios d'Etat algériennes émettant respectivement en arabe et en français) ou étrangères.

Pendant les douze derniers mois, Médi 1, qui émet vingt et une heures sur vingt-quatre depuis Tanger (Maroc) en ondes longues, a été écoutée par 40,3 % du total des auditeurs algériens réguliers, ce qui la place devant la Chaîne 1. Si l'on prend en compte la population algérienne totale, la pénétration de cette radio est de 32,1 % : elle touche 1,3 million de foyers sur les 4 millions que compte le pays. Sur cet ensemble, la radio maroco-française talonne la Chaîne 1 algérienne, qui obtient un taux de pénétration de 43 %, mais devance de loin la Chaîne 3, qui émet en français (20,3 %).

Zone par zone, la Chaîne 1 obtient la meilleure audience dans la région de Ouargla et Ghardaïa, tandis que Médi 1 est première dans la région d'Alger et de Tizi-Ouzou. Les deux stations sont au coude à coude dans celle d'Oran.

LE « BAZAR » ET LES DIPLÔMÉS

Cette étude d'audience publiée par l'institut Abassa et réalisée en collaboration avec la Sofres a été menée du 10 septembre au 15 octobre en Algérie auprès de 1 000 foyers représentatifs de la population, grâce à un *« travail d'information et de mise en confiance préalable nécessaire, plus spécialement dans les zones rurales de la région centre de l'Algérie »*, compte tenu des conditions de sécurité à respecter en Algérie et de l'objet de l'étude, extrêmement sensible, puisqu'elle remet en cause la principale station algérienne d'Etat, la Chaîne 1.

Par comparaison avec les autres stations étrangères émettant en Algérie, Médi 1 est de loin la première radio écoutée par la population algérienne, avec 88,4 % de l'audience totale. France Inter est juste derrière avec 26,1 %, devant RMC (15,6 %), RTL (12,4 %), Beur FM (10,7 %), puis RFI, la BBC, Voice of America et Deutsche Welle. L'étude Abassa indique que Médi 1 est surtout écoutée par des foyers dont le niveau d'instruction du responsable est secondaire ou supérieur, ainsi que par les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (le « bazar ») devant les enseignants, les chômeurs, puis les cadres et professions libérales.

Médi 1 a notamment fait parler d'elle en diffusant la première le contenu du fax du Groupe islamiste armé annonçant l'assassinat des sept moines français en Algérie, l'an dernier (*Le Monde* du 25 mai 1996). Animée par une cinquantaine de journalistes marocains, algériens, français, etc., créée et dirigée par le Français Pierre Casalta, Médi 1 devrait diffuser le contenu de ses journaux, en temps réel, sur Internet, dans les prochains jours.

Y.-M. L.

Le préavis de grève est maintenu à France 3

LE PLAN STRATÉGIQUE PRÉSENTÉ par Philippe Levrier, directeur général de France 3, mardi 25 novembre, n'a pas convaincu les syndicats de lever leur préavis de grève, déposé pour mardi 2 décembre (*Le Monde* du 14 novembre). Une quarantaine de cadres de France 3 avaient planché le week-end dernier pour préparer ce texte de sept feuillets, titré « S'enraciner pour se déployer ». Divisé en trois parties, il revient longuement sur les raisons du succès de la chaîne et la nécessité de *« préserver et dynamiser »* l'ancrage régional ; l'objectif est d'*« agir en entreprise »* pour être *« davantage en mesure de maîtriser son destin, dans le cadre du groupe France Télévision »* ; enfin, il faut *« rester nous-mêmes dans l'ère du numérique »*, en évitant les deux écueils que sont *« la précipitation et l'hésitation »*.

Les syndicats, qui regrettent le manque de précisions et de garanties financières, envisagent de demander une rencontre au ministère de la culture et de la communication. Ils poursuivent, par ailleurs, les discussions avec la direction de France 3.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : la presse hebdomadaire régionale a connu une année 1996, *« plutôt favorable »***, selon le Syndicat de la presse hebdomadaire régionale (SPHR). La diffusion est en hausse, le nombre de créations d'entreprises est supérieur à celui des disparitions et la rentabilité des journaux s'améliore, atteignant son meilleur niveau depuis trois ans, avec un excédent brut d'exploitation moyen représentant 8,45 % du chiffre d'affaires.

■ **CÂBLE : l'opérateur allemand de télécommunications Deutsche Telekom envisage de séparer ses activités dans le câble du reste du groupe.** Pour répondre aux pressions de la Commission de Bruxelles, Deutsche Telekom pourrait ainsi céder au niveau régional, une partie du capital des réseaux câblés à de nouveaux investisseurs. L'opérateur de télécommunications a réalisé l'an dernier 3 milliards de deutschmarks de chiffre d'affaires dans le cæble en Allemagne : il contrôle le réseau câblé national et compte en direct six des seize millions d'abonnés au câble. – (*Reuter.*)

■ **NUMÉRIQUE : en première mondiale, CanalSatellite a lancé**, lundi 24 novembre, un canal dédié aux jeux vidéo. Grâce à leur télécommande, les abonnés du bouquet numérique peuvent jouer directement sur leur téléviseur.





هكذا من الأصل

■ **LE DOLLAR perdait des fractions face au yen mercredi à Tokyo. Le billet vert cotait 127,52 yens, après être monté jusqu'à 127,83 contre 127,54 mardi soir à New York.**

■ **LA BOURSE DE TOKYO a terminé mercredi sur une progression de 1,12 % après sa chute de 5,11 % de mardi. L'indice Nikkei a gagné 178,02 points, à 16 045,55 points.**

■ **L'AGENCE AMÉRICAINE Moody's a placé sous revue, mercredi, cinq grandes banques japonaises dans la perspective d'un possible abaissement de leur notation,**

■ **WALL STREET a clôturé en hausse mardi au terme d'une séance irrégulière. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 41,03 points (0,53 %), à 7 808,95 points.**

■ **LA ROUPIE indienne a atteint mercredi son plus bas niveau historique face au dollar, victime de l'incertitude politique en Inde, elle est tombée à 38,67 roupies pour un dollar.**

LES PLACES BOURSIÈRES

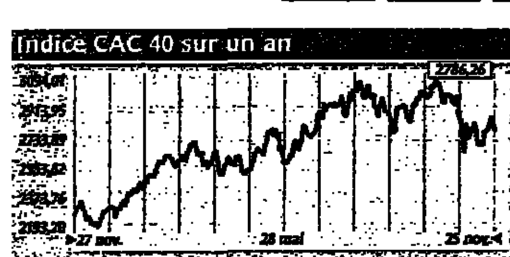
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

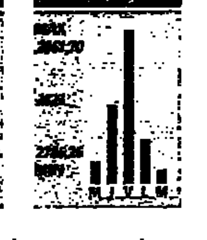
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris en hausse

LA BOURSE DE PARIS se reprenait assez nettement mercredi 26 novembre, soutenue par la remontée de Tokyo et par la bonne tenue du dollar. Les marchés paraissent rassurés sur les capacités du gouvernement japonais à stabiliser son système financier, mais les investisseurs restent prudents, sachant que l'on est loin d'avoir mesuré toute l'ampleur de la crise asiatique. L'indice CAC 40 a ouvert en hausse de 1,26 % et affichait en milieu de journée un gain de 0,91 % à 2 811,64 points. Le volume de transactions restait faible, avec 2,5 milliards de francs en milieu de journée sur le marché à règlement mensuel.

« L'environnement mondial est porteur aujourd'hui. Paris bénéficie en outre d'un contexte favorable de spéculation sur le secteur bancaire et financier en général », soulignait Michel Gay (International Capital Bourse). Ainsi, le CCF gagnait 4,6 % et la BNP 4 %, soutenus par ce regain de spéculation autour de la restructuration des banques françaises illustrée par l'OPE de Paribas sur ses filiales de services financiers. Cette opération est considérée plutôt favorablement par les analystes. Paribas n'en reste pas moins une valeur « opéable », soulignaient les boursiers. *« L'aspect spéculatif sur le titre est intact »*, commentait l'un d'entre eux.

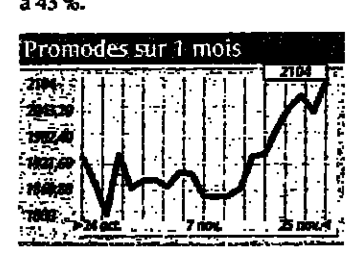




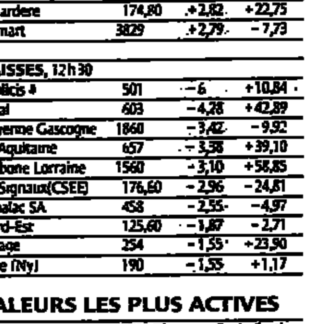
Promodès, valeur du jour

L'ACTION du groupe de distribution, qui est engagé dans une bataille boursière avec Rallye pour prendre le contrôle de Casino, a encore gagné 3,3 % mardi 25 novembre à la Bourse de Paris, à 2 104 francs dans un marché de 35 000 transactions.

Les analystes se montrent favorables à la société, qui prévoit une progression en 1997 de son résultat net *« très supérieure »* à 20 %. Pour les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 7,4 % à 80 milliards de francs. Depuis le début de l'année, la valeur fait partie des plus performantes de la cote, avec une hausse supérieure à 43 %.



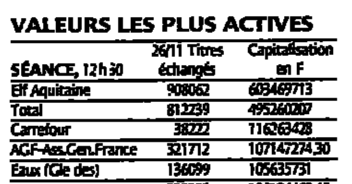
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



HAUSSES, 12h30	Cours au 26/11	Var. % 25/11	Var. % 31/12
Eurotunnel	5,90	+5,35	−13,86
Comptoir Entrep.	12,90	+5,30	+34,37
BIC	414	+5,07	+6,42
C.C.F.	376,40	+4,55	+56,83
B.N.P.	276,20	+4,18	+37,54
Hachette Fil.Med.	1140	+3,26	−1,29
Gr.Zannier (Ly) #	121,70	+3,13	+3,83
Eridania Beghin	908	+2,83	+8,74
Lagardere	174,80	+2,82	+22,75
Damart	3829	+2,79	−7,73

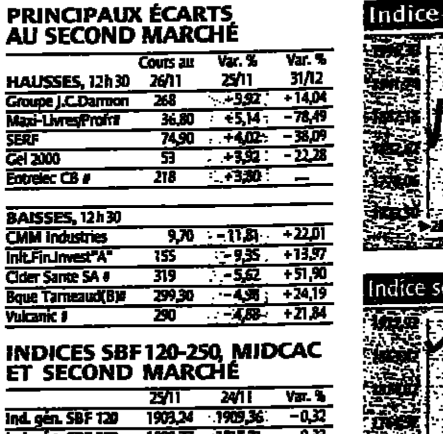
BAISSES, 12h30			
Publicis #	501	−6	+10,84
Total	603	−4,28	+42,89
Guyenne Gascogne	1860	−3,42	−9,92
Elf Aquitaine	657	−3,38	+39,10
Carbone Lorraine	1560	−3,10	+58,85
CS Signaux(CSEE)	176,60	−2,96	−24,81
Fimalac SA	458	−2,55	−4,97
Nord-Est	125,60	−1,87	−2,71
Eiffage	254	−1,55	+23,90
Sade (Ny)	190	−1,55	+1,17

VALEURS LES PLUS ACTIVES



SÉANCE, 12h30	26/11 Titres échangés	Capitalisation en F
Elf Aquitaine	908062	603469713
Total	812239	495260207
Carrefour	38222	116263428
AGF-Ass.Gen.France	321712	107147274,30
Eaux (Gle des)	136099	105635731
Axa	235985	100124660,40
Lafarge	230285	84448799,10
Suez Lyon.des Eaux	114264	71741383
C.C.F.	182302	68618462,60
B.N.P.	226368	62563407,20

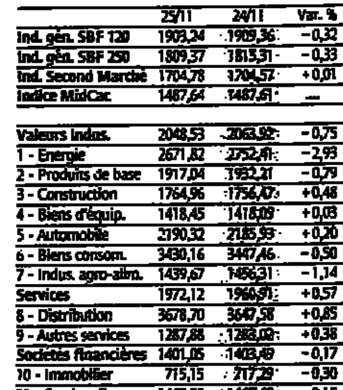
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ



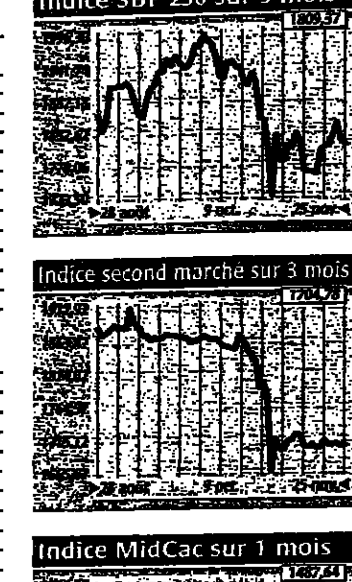
HAUSSES, 12h30	Cours au 26/11	Var. % 25/11	Var. % 31/12
Groupe J.C.Darmon	268	+5,92	+14,04
Maxi-Livres/Profr#	36,80	+5,14	−78,49
SERF	74,90	+4,02	−38,09
Gel 2000	53	+3,92	−22,28
Entrelec CB #	218	+3,80	—

BAISSES, 12h30			
CMM Industries	9,70	−11,81	+22,01
Init.Fin.Invest"A"	155	−9,35	+13,97
Cider Sante SA #	319	−5,62	+51,90
Bque Tarneaud(B)#	299,30	−4,98	+24,19
Vulcanic #	290	−4,88	+21,84

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	25/11	24/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1903,24	1909,36	−0,32
Ind. gén. SBF 250	1809,37	1815,31	−0,33
Ind. Second Marché	1704,78	1704,57	+0,01
Indice MidCac	1487,64	1487,61	—
Valeurs indus.	2048,53	2063,92	−0,75
1 - Energie	2671,82	2752,41	−2,93
2 - Produits de base	1917,04	1932,21	−0,79
3 - Construction	1764,96	1756,47	+0,48
4 - Biens d'équip.	1418,45	1418,09	+0,03
5 - Automobile	2190,32	2185,93	+0,20
6 - Biens consom.	3430,16	3447,46	−0,50
7 - Indus. agro-alim.	1439,67	1456,31	−1,14
Services	1972,12	1960,91	+0,57
8 - Distribution	3678,70	3647,58	+0,85
9 - Autres services	1287,88	1283,02	+0,38
Sociétés financières	1401,05	1403,49	−0,17
10 - Immobilier	715,15	717,29	−0,30
11 - Services financ.	1465,55	1467,68	−0,15
12 - Sociétés invest.	1628,50	1632,42	−0,24





Tokyo se reprend

L'ESPOIR de voir le gouvernement japonais recourir à des fonds publics pour stabiliser le système financier a permis à la Bourse de Tokyo de regagner 1,12 % mercredi 26 novembre, après son plongeon de 5,11 % la veille. Certaines valeurs financières, encore sous le coup du naufrage de Yamaichi Securities lundi, ont cependant été mises à mal par des rumeurs de difficultés et la faillite d'une banque régionale de second rang, Tokuyo City Bank. L'indice Nikkei a fini sur un gain de 178,02 points à 16 045,55.

Wall Street a fini en hausse mardi au terme d'une séance indécise en raison des inquiétudes sur les conséquences de la crise asiatique sur la performance des entreprises américaines. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a finalement gagné 41,03 points (0,53 %) à 7 808,95. Sur le marché obligataire, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, s'est stabilisé à 6,057 % contre 6,06 % la veille. Ce taux avait grimpé à 6,08 % en début de journée en raison de craintes de ventes par les investisseurs japonais pour couvrir leurs pertes à Tokyo.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 25/11	Cours au 24/11	Var. en %
Paris CAC 40	2803,99	2802,48	+0,05
New-York/DJ indus.	7786,08	7767,92	+0,23
Tokyo/Nikkei	15867,50	16721,60	−5,38
Londres/FT100	4880,80	4898,60	−0,36
Francfort/Dax 30	3849,23	3830,63	+0,48
Frankfort/Commer.	1274,89	1272,23	+0,21
Bruxelles/Bel 20	2881,17	2881,17	—
Bruxelles/Général	2361,07	2357,44	+0,15
Milan/MIB 30	1227	1227	—
Amsterdam/Gé. Cbs	597,60	596,40	+0,20
Madrid/Ibex 35	586,07	583,23	+0,48
Stockholm/Affarsal	2334,05	2334,05	—
Londres FT30	3143,10	3153,60	−0,33
Hong Kong/Hang S.	10325,56	10586,40	−2,53
Singapour/Strait t	1646,40	1681,85	−2,15

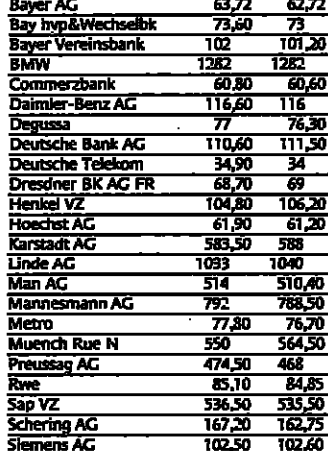
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	25/11	24/11
Alcoa	68,18	69
Allied Signal	36,62	36,75
American Express	77,68	77,87
AT & T	55,43	54,31
Boeing Co	51,37	49,62
Caterpillar Inc.	47,56	47,37
Chevron Corp.	81	82,87
Coca-Cola Co	64,31	62,56
Disney Corp.	93,62	93,62
Du Pont Nemours&Co	61	60,87
Eastman Kodak Co	60,93	60,93
Exxon Corp.	61,12	62,81
Gén. Motors Corp.H	60,68	61,06
Gén. Electric Co	72,87	71,62
Goodyear T & Rubbe	61,25	61,06
Hewlett-Packard	61,81	61,81
IBM	107,43	103,06
Intl Paper	47,18	46,50
J.P. Morgan Co	113,43	112,93
Johnson & Johnson	64	64,12
Mc Donalds Corp.	49,50	49
Merck & Co.Inc.	93,93	92,62
Minnesota Mng.&Mfg	97,25	95,68
Philip Moris	43,62	43,37
Procter & Gamble C	77,75	76,68
Sears Roebuck & Co	46,18	46,62
Travelers	49,31	49,43
Union Carb.	44,31	44,25
Utd Technol	73,68	74,31
Wal-Mart Stores	39,56	39,56

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

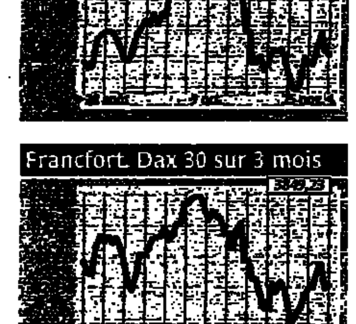
	25/11	24/11
Allied Lyons	5,37	5,34
Barclays Bank	14,38	14,35
B.A.T. industries	5,32	5,34
British Aerospace	15,67	15,73
British Airways	5,49	5,42
British Petroleum	8,55	8,73
British Telecom	4,52	4,50
B.T.R.	2,07	2,04
Cadbury Schweppes	6,14	6,17
Eurotunnel	0,59	0,57
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,60	13,36
Granada Group Plc	8,49	8,50
Grand Metropolitan	5,66	5,70
Guinness	5,61	5,63
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,05	7,06
H.S.B.C.	14,19	14,06
Impérial Chemical	8,91	8,94
Legal & Gen. Grp	5,24	5,20
Lloyds TSB	6,60	6,73
Marks and Spencer	6,13	6,37
National Westminst	9,02	8,92
Peninsular Orienta	6,48	6,49
Reuters	6,94	7,01
Saatchi and Saatch	1,17	1,15
Shell Transport	4,28	4,36
Tate and Lyle	4,60	4,59
Zeneca	17,81	17,84

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

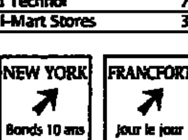
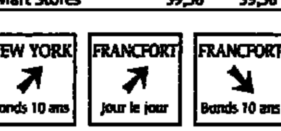


	25/11	24/11
Allianz Holding N	405	403,50
Basf AG	60,80	58,95
Bayer AG	63,72	62,72
Bay hyp&Wechselbk	73,60	73
Bayer Vereinsbank	102	101,20
BMW	1282	1282
Commerzbank	60,80	60,60
Daimler-Benz AG	116,60	116
Degussa	77	76,30
Deutsche Bank AG	110,60	111,50
Deutsche Telekom	34,90	34
Dresdner BK AG FR	68,70	69
Henkel VZ	104,80	106,20
Hoechst AG	61,90	61,20
Karstadt AG	583,50	588
Linde AG	1033	1040
Man AG	514	510,40
Mannesmann AG	792	788,50
Metro	77,80	76,70
Muench Rue N	550	564,50
Preussag AG	474,50	468
Rwe	85,10	84,85
Sap VZ	536,50	535,50
Schering AG	167,20	162,75
Siemens AG	102,50	102,60
Thyssen	408,50	401,50
Veba AG	103,35	101,80
Viag	886	889
Volkswagen VZ	780	771,50





LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bonds 10 ans

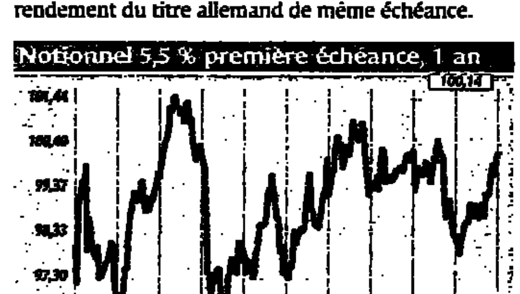
Recul du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en légère baisse, mercredi 26 novembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, cédait 6 centièmes, à 100,08 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,48 %, soit 0,01 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance sur une note irrégulière, dans un marché rendu très nerveux par la crise bancaire au Japon. Des rumeurs de nouvelles faillites dans le secteur financier nippon avaient circulé. Le taux de l'emprunt à trente ans s'était inscrit à 6,06 % en clôture.

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi matin, à 3,38 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 25/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,31	5,49	6,04	1,70
Allemagne	3,35	5,49	6,09	1,80
Grande-Bretagne	6,94	6,52	NC	2,86
Italie	6,44	6,01	6,55	2,60
Japon	0,56	1,97	NC	0,50
Etats-Unis	5,50	5,85	6,08	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 25/11	Taux au 24/11	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franc. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 25/11	Vente 25/11	Achat 24/11	Vente 24/11
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,80	3,95	3,60	3,75
3 mois	4,28	4,43	4,12	4,27
6 mois	4,44	4,59	4,15	4,30
1 an	3,98	4,10	3,98	4,10
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5313	—	3,5313	—
Pibor Francs 3 mois	3,6875	—	3,6875	—
Pibor Francs 6 mois	3,8164	—	3,8203	—
Pibor Francs 9 mois	3,9551	—	3,9609	—
Pibor Francs 12 mois	4,0938	—	4,1055	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5938	—	4,6198	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6615	—	4,6719	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7500	—	4,7500	—

MATIF

Échéances 25/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	96039	100,14	100,20	99,84	99,94
Mars 98	5558	99,64	99,68	99,36	99,40
Juin 98	2	98,82	98,82	98,82	98,82
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	7058	96,27	96,27	96,24	96,26
Mars 98	11119	96,07	96,08	96,03	96,05
Juin 98	2844	95,85	95,86	95,82	95,84
Sept. 98	4559	95,69	95,70	95,63	95,64
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	1164	99,14	99,14	98,90	99
Mars 98	896	98,88	98,98	98,66	98,66

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 25/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 97	37791	2792	2824	2791	2808
Déc. 97	24098	2801	2829,50	2800	2811,50
Janvier 98	1001	2823,50	2823,50	2818,50	2818,50
Mars 98	908	2846	2846	2827,50	2827

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,8300 | US/DM ↗ 1,7504 | US/¥ ↗ 127,3000 | DM/F ↘ 3,3477 | £/F ↘ 9,8280

Progression du dollar

LE DOLLAR s'inscrivait en hausse, mercredi matin 26 novembre, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,7520 mark et 5,8640 francs.

Le billet vert était stable face à la monnaie japonaise, à 127,40 yens. De nombreux analystes parient toutefois sur un affaiblissement de la devise nippone au cours des prochains mois. La faiblesse des rendements des actifs financiers au Japon, les risques de faillites bancaire dans l'archipel et le besoin de restaurer la compétitivité des entreprises nippones militent pour un recul du yen.

Le franc faisait preuve de fermeté, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,3465 francs pour un deutschemark. La livre sterling reculait légèrement, à 2,93 marks et 9,81 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 25/11	% 24/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,7700	−0,02	322	346
Écu	6,6355	−0,02	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,8300	+0,43	5,5300	6,1300
Belgique (100 F)	16,2305	−0,02	15,6600	16,7600
Pays-Bas (100 fl)	297,0400	−0,03	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4150	+0,04	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	87,9400	−0,02	82	92
Irlande (1 iep)	8,7135	−0,03	8,2800	9,1200
Gde-Bretagne (1 L)	9,8280	−0,08	9,3500	10,2000
Grece (100 drach.)	2,1355	−0,02	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,6500	−0,29	70	80
Suisse (100 F)	414,0700	—	398	422
Norvège (100 k)	82,2800	−0,06	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5650	−0,02	45,8500	48,9500
Espagne (100 pes.)	3,9610	−0,05	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2750	—	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1013	+0,24	3,8100	4,4100
Japon (100 yens)	4,6004	+0,62	4,4600	4,8100
Finlande (mark)	110,8500	−0,07	104,5000	115,5000

PARITES DU DOLLAR	26/11	25/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7504	1,7385	+0,68
TOKYO : USD/Yens	127,3000	126,8300	+0,37

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,8320	5,8380	5,8150	5,8130
Yen (100)	4,5637	4,5594	4,5849	4,5875
Deutschemark	3,3468	3,3463	3,3491	3,3486
Franc Suisse	4,1414	4,1385	4,1403	4,1359
Lire ital. (1000)	3,4175	3,4143	3,4155	3,4125
Livre sterling	9,8377	9,8227	9,8518	9,8426
Peseta (100)	3,9640	3,9600	3,9660	3,9633
Franc Belge (100)	16,232	16,222	16,243	16,233

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,70	4,20	3,77
Eurodollar	5,59	5,81	5,84
Eurolivre	7,32	8,19	7,62
Eurodeutschemark	3,74	3,74	3,85

L'OR

	cours 25/11	cours 24/11
Or fin (k. barre)	57500	57000
Or fin (en lingot)	57500	57400
Once d'Or Londres	305	300,70
Piece française(20f)	330	329
Piece suisse (20f)	330	333
Pièce Union lat(20f)	330	330
Pièce 20 dollars us	2340	2335
Pièce 10 dollars us	1350	1350
Pièce 50 pesos mex.	2155	2125

LE PÉTROLE

En dollars	cours 26/11	cours 25/11
Brent (Londres)	19,10	19,08
WTI (New York)	19,77	19,45
Light Sweet Crude	19,82	19,71

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	26/11	25/11
Dow-Jones comptant	135,14	—
Dow-Jones à terme	144,57	143,82
CRB	237,83	235,69

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1839	1863,50
Cuivre à 3 mois	1862,50	1880
Aluminium comptant	1594,50	1581,25
Aluminium à 3 mois	1601,50	1606
Plomb comptant	547,50	542,50
Plomb à 3 mois	564	552
Etain comptant	5692,50	5782,50
Etain à 3 mois	5665	5760
Zinc comptant	1181,25	1164,75
Zinc à 3 mois	1194,50	1159,50
Nickel comptant	6185	6157,50
Nickel à 3 mois	6280	6250

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	537,50	537,50
Platine à terme	—	—
Palladium	206	206,10
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	340,25	335
Maïs (Chicago)	273,25	270,25
Grain. soja (Chicago)	711,75	712,75
Tourt. soja (Chicago)	233,70	233,70
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	76,40	76,50
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1547	1544
Café (Londres)	1588	1601
Sucre blanc (Paris)	309,60	309,40
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	70,62	70,95
Jus d'orange (New-York)	82,75	79,80

هكذا من الاصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 26 NOVEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,60 %
CAC 40 : 2803,10

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	961	971	+ 1,04	30/07/97
Cr.Lyonnais(T.P.)	937	919	− 1,92	22/10/97
Renault (T.P.)	1791	1800	+ 0,50	24/10/97
Rhone Poulenc(T.P)	2220	2250	+ 1,35	01/10/97
Saint Gobain(T.P.)	1255	1268	+ 1,09	15/07/97
Thomson S.A (T.P)	910	920	+ 1,09	01/08/97
Accor	1055	1081	+ 2,46	13/06/97
AGF-Ass.Gen.France	333	332,50	− 0,15	07/03/97
Air Liquide	901	907	+ 0,66	05/06/97
Alcatel Alsthom	712	719	+ 0,98	27/06/97
Atos (ex.Axime) CA	759	765	+ 0,79	—
Axa	420,30	424,50	+ 0,99	14/05/97
Bail Investis	767	775	+ 1,04	11/07/97
Bancaire (Cie)	819	—	—	12/05/97
Bazar Hot. Ville	530	538	+ 1,50	17/06/97
Bertrand Faure	359,90	363	+ 0,86	29/07/97
BIC	394	414	+ 5,07	09/07/97
BIS	492	492	—	01/07/96
B.N.P.	265,10	276,20	+ 4,18	17/07/97
Bollore Techno	740	744	+ 0,54	01/07/97
Bongrain	2307	2355	+ 2,08	15/05/97
Bouygues	614	615	+ 0,16	01/08/97
Bouygues Offs	270	269	− 0,37	26/06/97
Bull#	66,60	67	+ 0,60	—
Canal +	996	1012	+ 1,60	19/08/97
Cap Gemini	494,90	495	+ 0,02	09/06/97
Carbone Lorraine	1610	1560	− 3,10	03/07/97
Carrefour	2980	3043	+ 2,11	28/04/97
Casino Guichard	327	326,40	− 0,18	10/06/97
Casino Guich.ADP	253	252,90	− 0,03	10/06/97
Castorama Dub.(Li)	610	626	+ 2,62	02/07/97
C.C.F.	360	376,40	+ 4,55	20/05/97
Cegid (Ly)	610	608	− 0,32	27/05/97
Cerus Europ.Reun	32,50	32,50	—	01/07/90
Cetelem	671	—	—	01/04/92
CGIP	1930	1980	+ 2,59	13/06/97
Chargeurs	336	334	− 0,59	25/06/97
Christian Dalloz	702	710	+ 1,13	03/07/97
Christian Dior	574	576	+ 0,34	20/06/97
Ciments Francais	233,70	232	+ 1,41	13/08/97
Cipe France Ly #	157	155	− 1,27	12/08/97
Clarins	441,80	442	+ 0,04	21/07/97
Club Mediterranee	430	438	+ 1,86	24/06/96
Coflexip	604	609	+ 0,82	10/06/97
Colas	835	835	—	30/06/97
Comptoir Entrep.	12,25	12,90	+ 5,30	15/07/92
Comptoirs Mod.	2655	2729	+ 2,78	13/06/97
CPR	479,90	474,50	− 1,12	10/07/97
Cred.Fon.France	63,50	65	+ 2,36	16/06/95
Credit Lyonnais CI	277	280	+ 1,08	01/07/93
Cred.Nat.Natexis	322,50	327,50	+ 1,55	13/06/97
CS Signaux(CSEE)	182	176,60	− 2,96	01/07/97
Damart	3725	3829	+ 2,79	19/12/96
Danone	911	923	+ 1,31	20/05/97
Dassault-Aviation	1253	1279	+ 2,07	04/07/97
Dassault Electro	560	566	+ 1,07	12/06/97
Dassault Systemes	156	156	—	18/07/97
De Dietrich	269,80	269,50	− 0,11	10/07/97
Deveaux(Ly)#	699	696	− 0,42	29/08/97
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,80	45,90	+ 0,21	—
Dexia France	598	607	+ 1,50	25/06/97
DMC (Dollfus Mi)	101,50	100	− 1,47	20/06/96
Dynaction	151,50	155	+ 2,31	10/07/92
Eaux (Cie des)	764	771	+ 0,91	03/07/97
Eiffage	258	254	− 1,55	01/07/96
Elf Aquitaine	680	657	− 3,38	18/06/97
Eramet	232	230,30	− 0,30	08/07/96
Eridania Beghin	883	908	+ 2,83	11/07/97
Essilor Intl	1633	1635	+ 0,12	02/07/97
Essilor Intl.ADP	1511	1511	—	02/07/97
Esso	489,90	485	− 1	26/06/97
Eurafrance	2350	2350	—	14/12/96
Euro Disney	7,95	7,95	—	29/02/93
Europe 1	1130	1125	− 0,44	02/04/97
Eurotunnel	5,60	5,90	+ 5,35	—
Fimalac SA	470	458	− 2,55	25/06/97
Finextel	106	106	—	26/06/97
Fives-Lille	345	349,80	+ 1,39	10/07/96
France Telecom	211,80	212,30	+ 0,23	—
Fromageries Bel	4140	4190	+ 1,20	30/07/97
Galeries Lafayette	2555	2541	− 0,54	30/06/97
GAN ex.dt sous.	136,60	138,80	+ 1,61	05/07/94
Gascogne (B)	471	470	− 0,21	12/06/97
Gaumont #	394,90	390	− 1,24	12/05/97
Gaz et Eaux	2500	2500	—	06/06/97
Geophysique	755	750	− 0,66	12/07/95
G.F.C.	520	521	+ 0,19	28/02/97
Groupe Andre S.A.	541	538	− 0,55	13/02/96
Groupe GTM	378,70	375,50	− 0,84	29/07/97
Gr.Zannier (Ly) #	118	121,70	+ 3,13	01/07/97
Guilbert	772	772	—	25/09/97
Guyenne Gascogne	1926	1860	− 3,42	13/06/97
Hachette Fili.Med.	1104	1140	+ 3,26	19/06/97
Havas	378	377	− 0,26	22/08/97
Havas Advertising	732	741	+ 1,22	03/09/97
Imetal	668	670	+ 0,29	25/06/97
Immeubl.France	335	335	—	25/06/97
Infogrames Enter.	849	855	+ 0,70	—
Ingenico	115	116	+ 0,86	04/08/97
Interbail	166	165,10	− 0,54	30/06/97
Intertechnique	1190	1194	+ 0,33	30/09/97
ISIS	664	663	− 0,15	—
Jean Lefebvre	327,10	330,50	+ 1,03	10/06/92
Klepierre	736	754	+ 2,44	03/04/97
Labinal	1499	1500	+ 0,06	09/07/97
Lafarge	373,60	382,20	+ 2,30	02/06/97
Lagardere	170	174,80	+ 2,82	22/07/97
Lapeyre	311,90	309	− 0,92	27/05/97
Lebon	260	263	+ 1,15	03/07/97
Legrand	1090	1113	+ 2,11	13/06/97
Legrand ADP	722	731	+ 1,24	13/06/97
Legris indust.	204,90	205,80	+ 0,43	02/07/97
Locindus	767	763	− 0,52	01/07/97
L'Oreal	2212	2240	+ 1,26	01/07/97
LVMH Moet Hen.	996	998	+ 0,20	13/06/97
Marine Wendel	666	671	+ 0,75	29/11/96
Metaleurop	58,15	58,50	− 0,60	04/07/90
Metrologie Inter.	13,70	13,95	+ 1,82	—
Michelin	311,90	316	+ 1,31	11/07/97
Moulinex #	137,30	139	+ 1,23	14/09/93
Nord-Est	128	125,60	− 1,87	08/07/97
Nordon (Ny)	381	382	+ 0,26	—
NRJ #	758	760	+ 0,26	15/04/97
Olipar	67	—	—	—
Paribas	444,50	—	—	05/05/97
Pathe	1071	1081	− 0,93	25/06/97
Pechiney	226,40	228,80	+ 1,06	14/08/97
Pernod-Ricard	301,90	300,50	− 0,46	14/05/97
Peugeot	647	662	+ 2,31	04/07/97
Pinault-Print.Red	2962	2985	+ 0,77	01/08/97
Plastic Omn.(Ly)	602	607	+ 0,83	16/06/97
Primagaz	485	483	− 0,41	12/06/97
Promodes	2104	2125	+ 0,99	09/06/97
Publicis #	533	501	− 6	11/07/97
Remy Cointreau	91,20	91	− 0,21	15/09/97
Renault	162,10	162	− 0,06	07/08/96
Rexel	1630	1607	− 1,41	01/07/97
Rhone Poulenc A.	250	253,40	+ 1,36	03/06/97
Rochette (La)	24,60	24,50	− 0,40	25/06/92
Rue Imperiale(Ly)	5040	5100	+ 1,19	18/07/97
Sade (Ny)	193	190	− 1,55	20/06/97
Sagem SA	2525	2545	+ 0,79	10/07/97
Saint-Gobain	790	796	+ 0,75	31/07/97
Salomon (Ly)	514	514	—	01/10/97
Salvepar (Ny)	447	449	+ 0,44	26/09/97
Sanofi	571	580	+ 1,57	18/06/97
Sat	1596	1592	− 0,25	10/07/97
Saupiquet (Ns)	523	525	+ 0,38	21/04/97
Schneider SA	314,30	319	+ 1,49	02/07/97
SCOR	255	254,90	− 0,03	04/06/97
S.E.B.	703	715	+ 1,70	13/06/97
Sefimeg CA	325	328	+ 0,92	15/07/97
SEITA	199	199	—	17/06/97
Selectibanque	66,50	66,50	—	12/07/96
SFIM	1020	1021	+ 0,09	01/08/96
SGE	141,50	142,90	+ 0,98	08/08/95
Sidel	338	335,50	− 0,73	06/06/97
Silic CA	798	790	− 1	15/07/97
Simco	416	418	+ 0,48	04/07/97
S.I.T.A	1001	1006	+ 0,49	23/07/97
Skis Rossignol	100,40	100,50	+ 0,09	30/09/97
Societe Generale	766	769	+ 0,39	20/05/97
Sodexho Alliance	3005	3069	+ 2,12	05/03/97
Sommer-Allibert	182,50	184	+ 0,82	19/06/97
Sophia	229	228,10	− 0,39	30/06/97
Spir Communic. #	345	350	+ 1,44	30/05/97
Strafor Facom	371	370	− 0,26	04/07/97
Suez Lyon.des Eaux	615	625	+ 1,62	26/06/97
Synthelabo	732	737	+ 0,68	26/06/97
Technip	607	611	+ 0,65	30/05/97
Thomson-CSF	156,10	160,20	+ 2,62	10/07/97
Total	630	603	− 4,28	03/06/97
UIF	404	405	+ 0,24	30/06/97
UIS	203	201,80	− 0,59	03/07/97
Unibail	568	568	—	10/06/97
Union Assur.Fdal	660	661	+ 0,15	16/06/97
Usinor	90,75	90,75	—	01/07/97
Valeo	364,30	370,10	+ 1,59	02/07/97
Vallourec	352	352	—	03/07/97
Via Banque	167,50	170,30	+ 1,67	23/06/95
Worms & Cie	454	455	+ 0,22	13/06/97
Zodiac ex.dt divid	1220	1205	− 1,22	20/01/97
Elf Gabon	1062	1065	+ 0,28	17/06/97

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	114,60	116,10	+ 1,30	19/09/97
Adecco S.A.	1772	1710	− 3,49	30/05/97
Adidas AG #	837	828	− 1,07	30/05/97
American Express	460,20	457,90	− 0,49	10/11/97
Anglo American #	228	232	+ 1,75	28/07/97
Amgold #	253,50	243,40	− 3,98	06/06/97
Arjo Wiggins App.	16,90	17	+ 0,59	18/11/97
A.T.T. #	316,10	325,10	+ 2,84	03/11/97
Banco Santander #	169,10	172,50	+ 2,01	31/10/97
Barrick Gold #	100,50	98	− 2,48	16/06/97
B.A.S.F. #	202	205,80	+ 1,88	16/05/97
Bayer #	214	219,10	+ 2,38	02/05/97
Cordiant PLC	11,20	11,35	+ 1,33	01/07/97
Crown Cork ord.#	270,30	272,80	+ 0,92	20/11/97
Crown Cork PF CV#	254,40	—	—	20/11/97
Daimler Benz #	393,50	404	+ 2,66	30/05/97
De Beers #	123,60	124	+ 0,32	22/10/97
Deutsche Bank #	373,90	375	+ 0,29	23/05/97
Dresdner Bank	230	233	+ 1,30	27/05/97
Driefontein #	37,85	36,45	− 3,69	06/08/97
Du Pont Nemours #	353,60	357,60	+ 1,13	13/12/97
Eastman Kodak #	352,20	357,80	+ 1,59	01/10/97
East Rand #	1,38	1,36	− 1,44	15/08/94
Echo Bay Mines #	16,10	15,20	− 5,59	31/12/96
Electrolux #	465,80	462,60	− 0,68	13/05/97
Ericsson #	243	245	+ 0,82	09/05/97
Ford Motor #	252,90	250,40	− 0,98	01/12/97
Freegold #	27,20	25,95	− 4,59	19/09/97
Gencor act.regr.	9	8,70	− 3,33	26/09/97
General Elect. #	424	428,10	+ 0,96	27/10/97
General Motors #	360,60	358,30	− 0,63	10/12/97
Gle Belgique #	534	534	—	28/05/97
Grd Metropolitan	53,90	57,75	+ 7,14	06/10/97
Guinness Plc #	55,90	—	—	28/10/92
Hanson PLC reg.	28	28,05	+ 0,17	28/10/97
Harmony Gold #	15,80	14,80	− 6,32	01/09/95
Hitachi #	42,45	41,30	− 2,70	31/12/99
Hoechst #	210	214,90	+ 2,33	07/05/97
I.B.M #	612	632	+ 3,26	10/12/97
I.C.I #	84,90	85,40	+ 0,58	06/10/97
Ito Yokado #	264,10	264	− 0,03	14/11/97
Kingfisher plc #	79,10	81	+ 2,40	21/11/97
Matsushita #	90,50	90	− 0,55	10/12/97
Mc Donald's #	288	292	+ 1,38	12/09/97
Merck and Co #	544	553	+ 1,65	01/10/97
Mitsubishi Corp.#	42,80	44,25	+ 3,38	31/12/99
Mobil Corporat.#	421	422	+ 0,23	10/12/97
Morgan J.P. #	661	664	+ 0,45	15/10/97
Nestle SA Nom. #	8650	8760	+ 1,27	11/06/97
Nipp. MeatPacker #	70,20	71,90	+ 2,42	01/04/97
Nokia A	478	490,40	+ 2,59	08/04/97
Norsk Hydro #	299	295	− 1,33	22/05/97
Petrofina #	2121	2260	+ 6,55	28/05/97
Philip Morris #	251,90	256,20	+ 1,70	10/10/97
Philips N.V #	392,50	392,80	+ 0,07	08/04/97
Placer Dome Inc #	73,30	72,50	− 1,09	22/09/97
Procter Gamble #	445,70	456,30	+ 2,37	14/11/97
Quilvest	291	291,20	+ 0,06	16/07/97
Randfontein #	9,20	8,80	− 4,34	05/02/97
Rio Tinto PLC #	71,10	72	+ 1,26	20/10/97
Royal Dutch #	309,90	311,80	+ 0,61	23/09/97
Sega Enterprises	125,10	128,80	+ 2,95	01/10/97
Saint-Helena #	19	19,10	+ 0,52	12/09/97
Schlumberger #	472,50	480,50	+ 1,69	10/10/97
SGS Thomson Micro.	386,90	403	+ 4,16	—
Shell Transport #	41,60	41	− 1,91	03/11/97
Siemens #	341,80	347,10	+ 1,55	14/02/97
Sony Corp. #	476	478	+ 0,42	01/10/97
Sumitomo Bank #	64,05	67,25	+ 4,99	31/12/99
T.D.K #	461	451,60	− 2,03	31/12/99
Telefonica #	168,80	170	+ 0,71	03/06/97
Toshiba #	24,50	24,55	+ 0,20	31/12/99
Unilever act.Div.#	342	340,40	− 0,46	19/12/97
United Technol. #	429	431,10	+ 0,48	10/12/97
Vaal Reefs #	232	219	− 5,60	19/09/97
Volkswagen A.G #	3200	3350	+ 4,68	20/06/97
Volvo (act.B) #	160,70	160,50	− 0,12	28/04/97
Western Deep #	112,30	109,10	− 2,76	19/09/97
Yamanouchi #	135,10	141	+ 4,36	10/12/97
Zambia Copper	13,95	14,10	+ 1,07	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 26 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	0,666 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	107,13	2,564
CEPME 9% 92-06 TSR	121	3,970
CFD 9,7% 90-03 CB	120,40	2,946 ↑
CFD 8,6% 92-05 CB	120,25	6,927
CFF 10% 88-98 CA#	104,77	1,096 ↑
CFF 10,25%90-01CB#	114,40	7,329
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,31	4,560
CLF 9%88-93/98 CA#	100,83	7,471
CNA 9% 4/92-07	123,75	5,203 o
CRH 8,6% 92/94-03	115,37	3,652 d
CRH 8,5% 10/87-88#	105,07	6,517
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,90	6,809
EDF 8,6% 92-04 #	116,93	3,561
Finansder 9%91-06# ■	123,28	8,125 d
Finansd.8,6%92-02#	112,72	7,257
Florai9,75% 90-99#	108,10	3,473 o
OAT 88-98 TME CA#	100,16	4,165 ↑
OAT 9/85-98 TRA	—	0,786 ↑
OAT 9,50%88-98 CA#	103,05	4,138
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	2,843 o
OAT 8,125% 89-99 #	105,46	4,229
OAT 8,50%90/00 CA#	108,63	5,775 ↓
OAT 85/00 TRA CA#	102,40	1,196 ↑
OAT 10%5/85-00 CA#	112,52	5,751
OAT 89-01 TME CA#	—	4,165 ↓
OAT 10% 90-01 ecu	114,65	7,616 ↑
OAT 7,5%7/86-01 CA#	108,82	2,651
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,01	6,078
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,20	0,140
OAT 8,50% 89-19 #	131,05	0,862 d
OAT.8,50%92-23 CA#	132,50	5,723 o
SNCF 8,8% 87-94CA	104,76	7,284
Suez Lyon.Eaux 90	966	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	57	55,70
Baccarat (Ny) ◆	540	540
Bains C.Monaco	545	545
Bque Transatlant.	170,50	178,50
B.N.P.Intercont.	781	782
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	355	355
Champex (Ny) ◆	22,30	22,30
CIC Un.Euro.CIP	430,30	432,30
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2265	2265
Generali Fce Assur	1251	1240
Continental Ass.Ly ◆	528	528
Darblay ◆	545	545
Didot Bottin	775	775
Eaux Bassin Vichy ◆	2761	2761
Ecia	955	965
Ent.Mag. Paris ◆	1250	1250
Fichet Bauche	36,65	37
Fidei	34	33,80
Finalens ◆	271	271
F.I.P.P. ◆	338	338
Fonciere (Cie)	595	580
Fonc. Lyonnaise #	700	700
Foncina #	501	501
Francarep	275	276
France S.A. ◆	1110	1110
From. Paul-Renard	2050	1350
Gevelot ◆	1210	1210
G.T.I (Transport)	187,90	186
Immobail ◆	143,10	143,10
Immobanque	610	614
Locamion (Ly) ◆	401,20	401,20
Lucia ◆	57	57
Monoprix	300	300
Metal Deploye ◆	359	359
Mors	4,70	4,65
Navigation (Nle)	135	134,90
Optorg	345	330
Palais-Marmont ◆	362,80	362,80
Eca.Clairefont(Ny) ◆	795	795
Parfinance	260	260
Paris Orleans	259	259
Promodes (CI)	1595	1600
PSB Industries Ly	510	500
Rougier #	330	331,50
Saga	152	153
S.I.P.H. ◆	302,20	302,20
Sofragi	4560	4571
Taittinger	3080	3070
Tour Eiffel ◆	300	300
Vicat	500	500
Caves Roquefort	1850	1850
Elyo	322	322
Finaxa	349	350
Caillard (M) ◆	1522	1522
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	158	158
Gd Moul.Strasbourg ◆	1761	1761
Hotel Lutetia	390	385
Hotels Deauville ◆	531	530
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	521	521
L.Bouillet (Ly) ◆	315	315
Lloyd Continental ◆	9000	9000
Lordex (Ny) ◆	0,01	0,08 d
Matussiere Forest.	54,50	55
Moncey Financiere	2600	2600
M.R.M. (Ly) ◆	408,50	408,50
Part-Dieu(Fin)(Ly)	103	104
Pechiney Intl	111,50	112
Poliet	487	490,10
Sabeton (Ly) ◆	675	675
Samse (Ly)	865	863
Sechilienne (Ly) ◆	1260	1260
Sucr.Pithiviers	3200	3182
Tanneries Fce (Ny) ◆	296	296
Teleflex L. Dupont	106,80	106,80
Union Gle Nord(Li) ◆	234	234

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	343	340
Commerzbank AG	209,90	209,90
Fiat Ord	17	17
Gold Fields South	80	80
Kubota Corp.	18,80	18,80
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	41	41
Robeco	545	543
Rodamco N.V.	166,60	166,30
Rolinco	517	515
Sema Group Plc #	130	130
Solvay SA	360	360

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 26 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	38	38
AFE #	510	510
Aigle #	318	312
Albert S.A (Ns) ◆	170,50	170,50
Altran Techno. #	1675	1686
Arkopharma#	299	299
Montaignes P.Gest. ◆	2001	2001
Assystem #	207	208,10
Bque Picardie (Li) ◆	795	919
Bque Tarneaud(B)#	315	299,30
Bque Vernes ◆	178,50	178,50
Beneteau #	948	951
B I M P ◆	105	105
Boiron#(Ly)	307,90	308
Boisset (Ly) #	350,10	349,20
But S.A.	250	257,50
Cardif SA ◆	870	870
C.E.E #	69	69
CFPI # ◆	380	380
Change Bourse (M)	229	228
CNIM CA#	178,40	177
Codetour	364	360
Comp.Euro.Tele-CET	238,50	234,50
Conflandey #	295	295
C.A. Hte Normandie	317	317
C.A. Paris IDF	720	722
C.A.Ile & Vilaine	300	299
C.A.Loire Atl.Ns #	273	270
C.A.Pas de Calais	544	540
C.A.du Nord (Li)	510	505
C.A. Oise CCI	325,50	315
C.A. Somme CCI	308,50	308
C.A.Toulouse (B)	415	415
Devanlay	600	[illegible]
Devernois (Ly)	580	585
Ducros Serv.Rapide ◆	54	44,05
Emin-Leydier (Ly)#	394	391
Europ.Extinc.(Ly)#	386,90	380
Expand s.a	560	560
Factorem	649	650
Faiveley #	191	191
Finacor	55	53,50
Fininfo	710	720
Fructivie	625	626
Gautier France #	240	242
Gel 2000	51	53
GEODIS #	320,20	320
GFI Industries #	990	985
Girodet (Ly) # ◆	27,50	27,50
GLM S.A.	215	211
Grandoptic.Photo #	1008	992
Gpe Guillin # Ly	216	216
Kindy #	159	159
Guerbet	210	210
Hermes Internat.1#	415	418,50
Hurel Dubois	680	699
ICBT Groupe #	175	177
I.C.C.	137	136
ICOM Informatique	455	455
Idianova ◆	70	70
Int. Computer #	50	49
IPBM ◆	65	65
M6-Metropole TV	570	572
Manitou # ◆	721	721
Manutan	410	411
Marie Brizard #	470	467
Maxi-Livres/Profr#	35	36,80
Mecelec (Ly) ◆	54,10	54,10
MGI Coutier #	259	259,10
Monneret Jouet Ly#	169,90	169,90
Naf-Naf #	69,20	70
Norbert Dentres.#	596	592
NSC Groupe Ny	795	790
Onet #	887	880
Paul Predault #	128	128
P.C.W. 19	—	
Petit Boy #	79,95	79,95
Phyto-Lierac #	212	214
Pochet	600	600
Poujoulat Ets (Ns)	210	210
Radiall #	630	635
Robertet #	1020	1020
Rouleau-Guichard ◆	254	254
Securidev #	97	97
Smoby (Ly)#	526	525
Sofco (Ly)	7,90	7,90
Sofibus ◆	369	369
Sogeparc (Fin)	375	375
Sopra #	589	600
Steph.Kelian # ◆	56	56
Sylea	540	530
Teisseire-France ◆	168	168
TF1	537	538
Thermador Hol. #	295,50	295
Trouvay Cauvin #	93,10	95
Unilog	790	781
Union Fin.France	562	573
Viel et Cie #	150	150,50
Vilmorin et Cie #	478	477,50
Virbac	411	410,10

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 26 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	23,60	25
Belvedere	623	630
BVRP	196	198
Coil	150	149
Electronique D2	670	642
FDM Pharma n.	202	202
Genset ◆	380,60	380,60
Guyanor action B ◆	9,50	9,50
High Co. ◆	169	169
Infonie	74	73,50
Jolliez-Regol ◆	74	74
Mille Amis	45	44,95
Naturex	70,10	70
Olitec	570	580
Picogiga ◆	183,80	183,80
Proxidis	17,10	17,50
R21 Santé	400	410
Stelax	7,50	7,55

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 26 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	830	830
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	9,50
Générale Occidentale ◆	178	178
Sté lecteurs du Monde ◆	135,10	135,10
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

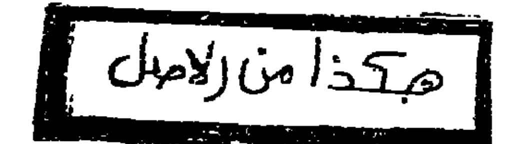
SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 25 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	139,79	139,13
Agipi Actions (Axa)	117,19	111,61
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2458,77	2422,43
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14361	14361
Natio Epargne	2234,25	2212,13
Natio Oblig. M.T. C/D	862,72	854,18
Natio Ep. Croissance	3201,40	3138,63
Natio Ep. Patrimoine	138,08	135,37
Natio Epargne Retraite	158,47	155,36
Natio Epargne Trésor	11342,75	11320,13
Natio Euro Valeurs	1026,50	1006,37
Natio Euro Oblig.	1028,47	1018,29
Natio Euro Opport.	1034,38	1014,10
Natio Inter	1095,38	1073,90
Natio Opportunités	184,76	181,14
Natio Revenus	1106,08	1095,13
Natio Sécurité	11556,68	11556,68
Natio Valeurs	1352,42	1325,98
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93487,30	93487,30
Oblig. tres caté.	275,61	271,54
CDC-GESTION — Groupe Caisse des dépôts		
Livret Bourse Inv. D PEA	841,25	816,75
Nord Sud Dévelop. C	2586,16	2581
Nord Sud Dévelop. D	2443,64	2438,76
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	315,49	309,30
Patrimoine Retraite D	305,94	299,94
Sicav Associations C	2444,21	2444,21
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19885,17	19885,17
Mutual. dépôts Sicav C	19467,91	19448,46
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	283,28	277,73
Écur. Capitalisation C	255,92	255,92
Écur. Expansion C	83930,78	83930,78
Écur. Géovaleurs C	3538,83	3469,44
Écur. Investis. D PEA	226,17	221,88
Écur. Monépremière	11459,80	11459,80
Écur. Monétaire C	13161,58	13161,58
Écur. Monétaire D	12199,38	12199,38
Écur. Trésorerie C	323,07	323,07
Écur. Trésorerie D	310,52	310,52
Écur. Trimestriel D	2009,93	2009,93
Éparcourt-Sicav D	194,30	194,30
Géoptim C	12998,37	12806,28
Géoptim D	11939,54	11763,09
Horizon C	2264,71	2220,30
Prévoyance Écur. D	105,57	105,57
Sensipremière C	13539,35	13505,59
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12161,91	12132,63
Écur. Sécuripremière C	12127,95	12115,83
CNCA — INDOCAM Asset Management		
Amplia ◇	121018,48	121018,48
Atout Amérique	190,55	185,90
Atout Asie	86,47	84,36
Atout Futur C	798,90	779,41
Atout Futur D	752,05	733,71
Coexis	1969,07	1938,16
Dieze	2174,99	2138,63
Elicash ◇	961021,17	961021,17
Epargne-Unie	210,86	205,72
Eurodyn	2612,51	2548,79
Indicia ◆	1704,82	1662,93
Moné.JC ◇	12072,48	12072,48
Moné.JD ◇	11688,69	11688,69
Oblifutur C	556,39	547,09
Oblifutur D	533,14	524,23
Oraction	1448,03	1412,71
Revenu-Vert	1190,41	1170,51
Séléa ◆	117,37	114,51
Synthésis	18517,11	18189,70
Uni Association ◇	121,89	121,89
Uni Foncier	1397,49	1363,40
Uni France	846,37	825,73
Uni Garantie C	1914,89	1882,88
Uni Garantie D	1464,58	1440,10
Uni Régions	1614,09	1574,72
Univar C ◇	312,88	312,88
Univar D ◇	299,85	299,85
Univers Actions	243,61	237,67
Univers-Obligations	251,68	247,47
CIC BANQUES		
Francic	144,42	142,29
Francic Pierre	137,92	133,90
Europe Régions	227,07	223,71
CIC PARIS		
Associc	1132,26	1132,26
Cicamonde	1543,18	1498,29
Converticic	394,93	389,09
Ecocic	1695,62	1646,25
Mensuelcic	10109,52	10089,43
Oblicic Mondial	3944,72	3886,42
Oblicic Régions	1190,37	1172,78
Rentacic	162,65	160,25
CREDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1393,77	1379,97
Lion 20000 C	17326,84	17326,84
Lion 20000 D	16210,80	16210,80
Lion Associations C	11146,62	11146,62
Lion Associations D	11146,62	11146,62
Lion Court Terme C	26714,52	26714,52
Lion Court Terme D	24223,05	24223,05
Lion Plus C	1587,42	1556,29
Lion Plus D	1514,24	1484,55
Lion Trésor	2479,47	2454,92
Oblilion	2184,36	2162,73
Sicav 5000	720,05	705,93
Slivafrance	1204,73	1181,11
Slivam ◆	587,27	575,75
Slivarente	248,05	243,19
Slivinter ◆	805,33	789,54
Trilion	5146,72	5080,67
Crédit Mutuel Finance		
Avenir Alizes	2372,31	2325,79
CM Option Dynamique	132,94	131,14
CM Option Equilibre	264,56	261,62
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	154,42	150,29
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	926,86	926,86
Créd.Mut.Ep.Ind.C	142,43	138,62
Créd.Mut.Ep.J	23174,90	23174,90
Créd.Mut.Ep.Monde	1652,95	1608,71
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1894,22	1857,08
Créd.Mut.Ep.Quatre	1098,07	1076,54
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	102,46	101,45
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	558,39	534,34
Saint-Honoré Capital	20151,71	19564,77
St-Honoré March. Emer.	719,70	688,71
St-Honoré Pacifique	638,31	610,82
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1849,18	1849,18
Stratégie Actions	1122,58	1079,40
Stratégie Rendement	2004,99	1941,88
LA POSTE		
Amplitude Amérique C	116,03	113,20
Amplitude Europe C	166,97	162,90
Amplitude Europe D	164,18	160,18
Amplitude Monde C	1005,27	980,75
Amplitude Monde D	959,03	935,68
Amplitude Pacifique C	90,36	88,16
Élanciel D PEA	183,25	178,78
Émergence Poste D PEA	150,33	146,66
Géobilys C	679,63	669,59
Géobilys D	643,02	633,52
Kaleis Dynamisme C	1095,39	1073,91
Kaleis Équilibre C	1071,16	1050,16
Kaleis Sérénité C	1041,24	1030,93
Latitude C	150	150
Latitude D	136,66	136,66
Oblitys D	627,11	617,84
Plénitude D PEA	204,62	199,63
Poste Gestion C	15035,11	15035,11
Revenus Trimestr. D	5189,04	5137,66
Solstice D	2359,27	2353,39
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38392,50	38392,50
Actimonétaire D	30416,88	30416,88
Cadence 1 D	1061,52	1051,01
Cadence 2 D	1050,43	1040,03
Cadence 3 D	1052,40	1041,98
Capimonétaire C	414,94	414,53
Capimonétaire D	374,40	374,05
Sogeoblig C/D	9343,58	9251,07
Interoblig C	7529,95	7455,40
Intersélection France D	721,92	707,76
S.G. France opport. C	2027,06	1987,31
S.G. France opport. D	1935,08	1897,14
Sogenfrance C	1907,05	1869,66
Sogenfrance D	1743,14	1708,96
Sogépargne D	298,83	295,87
Sogimter C	2403,40	2356,27
Fonds communs de placements		
Favor D	1392,22	1364,92
Sogeliance D	1704,77	1687,89
Sogenfrance Tempo D	229,12	224,63

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الاصل



SCIENCES **Le plutonium, issu du retraitement des combustibles irradiés dans les centrales, est une matière recyclable. Introduit dans le combustible MOX, il peut être à nouveau brûlé dans les réacteurs nucléaires. ● LE RAPPORT d'une association japonaise recommande cependant l'abandon du MOX, dont la *rentabilité économique serait incertaine.* ● IL CONSTITUERAIT un facteur de prolifération et serait une proie de choix pour des groupes terroristes qui pourraient aisément *extraire le plutonium qu'il contient,* et fabriquer un engin atomique artisanal. ● CES CONCLUSIONS vont à l'encontre des thèses officielles concernant les risques, industriels *ou de sécurité, induits par l'emploi* du MOX. ● PRODUIT et consommé en France, celui-ci constitue désormais l'ultime justification d'un cycle complet de retraitement des *combustibles nucléaires.***

Un rapport critique l'utilisation du plutonium dans les réacteurs à eau

Produit par le cœur des centrales, le plutonium peut être considéré comme un déchet ou comme une nouvelle source de combustible, une option qui inquiète les écologistes. Les transports sont multipliés et des terroristes pourraient convoiter cet élément pour fabriquer des bombes artisanales

QUE FAIRE du plutonium, ce radioélément artificiel (Pu) produit *dans les centrales nucléaires* ? Pour les militaires qui l'extraient des combustibles à base d'uranium qu'ils irradient dans des réacteurs spécialisés, il permet de fabriquer des armes atomiques. Dans ce cas, le plus recherché des isotopes du plutonium est le Pu 239. Pour les civils, ce plutonium – produit à raison d'un peu plus de 200 kilogrammes par an et par réacteur – peut être soit un déchet, soit une source nouvelle de combustible après retraitement.

Nombre de pays ont décidé de ne pas chercher cette possible manne, tandis que d'autres comme la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne le récupèrent pour en faire un nouveau combustible, le MOX, mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium qu'ils brûlent dans leurs centrales. Mais, pour ceux qui ont fait ce choix, les stocks de cette matière première s'accumulent. Notamment en France : le parc nucléaire en produit 11 tonnes par an, ce qui avait conduit à envisager l'in*cinération des surplus dans des sur*générateurs. Superphénix ayant été officiellement arrêté, et cette filière abandonnée, la question se pose de savoir comment gérer les stocks.

Pour les écologistes, la meilleure solution est d'abandonner le retraitement au profit d'un stockage direct. Un nouveau rapport, rendu public vendredi 21 novembre, par l'agence Wise (Service mondial d'information sur l'énergie), fait une synthèse des critiques adressées à l'option du recyclage du Pu. Rédigé par un groupe d'experts internationaux, notamment japonais, à la demande de la Fondation Toyota, ce texte est essentiellement destiné à l'opinion publique japonaise, sensibilisée par les récents déboires de son industrie nucléaire : la fuite de sodium survenue, en 1995, sur le surgénérateur expérimental de *Monju et l'accident qui, dans l'usine* de retraitement de Tokaimura, a conduit à l'irradiation, en 1997, de 30 personnes.

320 TONNES EN L'AN 2000

Mais ses recommandations (abandon du retraitement et de l'emploi du MOX) concernent aussi la France, engagée dans l'industrie du recyclage nucléaire, et qui veut faire du Japon son principal client à l'exportation. Selon les rapporteurs, *« il n'y a aucune justification raisonnable ni aucun bénéfice social identifiable dans la continuation de la séparation du plutonium. Les inconvénients de la voie plutonium-MOX, lorsqu'elle est comparée à la voie du stockage direct, sont,* ajoutent-ils, *accablants »*.

En l'an 2000, souligne le rapport, le stock mondial de plutonium séparé s'élèvera à 320 tonnes (dont 160 d'origine civile). Dans son analyse, Wise souligne que pour le Japon, l'introduction du MOX multiplierait par 2,5 le coût du combustible nucléaire. Ces critiques ne sont pas nouvelles : le député (PS) du Nord, Christian Bataille, auteur d'un rapport parlementaire sur la gestion des déchets nucléaires s'était déjà longuement exprimé à ce sujet. L'*« improvisation »*, écrivait-il, qui a présidé à l'utilisation du MOX, peut *« poser à terme des problèmes de gestion des déchets auxquels la France ne s'est pas encore préparée »* (*Le Monde* du 23 mars 1996).

Le député prévoyait qu'EDF, qui attribue une valeur comptable nulle au plutonium, pourrait fort bien se désengager de cette voie de « valorisation », d'autant que le Pu réutilisé dans les réacteurs sous forme de MOX ne peut être indéfiniment recyclé (problème de sûreté et d'empoisonnement du combustible). Un rapport de l'OCDE soulignait également que l'intérêt économique du MOX était marginal.

Pour les auteurs du rapport japonais, *le plus inquiétant réside dans* la toxicité du plutonium et dans sa possible utilisation pour la fabrication d'engins nucléaires. Il suffit d'environ 35 kilogrammes de plutonium issu de réacteurs civils – pas assez pur pour les militaires – ramassés dans une sphère de 9 centimètres de rayon pour obtenir un engin d'*« une puissance explosive d'une centaine de tonnes de TNT »* (la bombe d'Hiroshima faisait 13 kilotonnes).

UNE CENTAINE DE CONVOIS

Encore faut-il se procurer cet ingrédient. Séparé ou inclus dans le *MOX, le plutonium, soulignent* les rapporteurs, fait l'objet de multiples transports. En France, pendant l'année 1995, sur un total de 1 483 convois de matières nucléaires faisant l'objet d'une protection « antiprolifération », une centaine concernent le plutonium (*Le Monde* du 24 janvier 1996). Ces transports, banalisés mais étroitement surveillés, pourraient constituer une cible pour des terroristes.

Resterait à récupérer chimiquement le plutonium contenu, ce qui, *selon les experts de la Cogema, n'est* pas une mince affaire. D'autres suggèrent qu'il serait plus simple de s'approvisionner dans des puissances nucléaires en déliquescence.

Cette question de la prolifération n'a jamais été évoquée ouvertement par les autorités. Au ministère de l'industrie, on souligne que les convois de MOX sont aussi bien surveillés que ceux de matière nucléaire strictement militaire. On ajoute que les expérimentations américaines sur l'emploi de plutonium « civil » dans le feu nucléaire n'ont jamais été intégralement publiées, et qu'il est difficile d'en évaluer la portée.

A travers le MOX, le rapport japonais s'attaque donc à l'ensemble de la filière du retraitement. Son avenir ne paraît cependant pas à court terme menacé. D'abord parce qu'il *constitue une source de devises : un* contrat de fourniture à l'Allemagne de MOX à partir de 12 tonnes de Pu signé par la Cogema porterait sur 1,3 milliard de francs... Ensuite parce que le recyclage civil du plutonium militaire dans le cadre des accords de désarmement pourrait donner à la filière une nouvelle légitimité. Aux Etats-Unis, le département de l'énergie (DOE) envisage de convertir les deux tiers de ses ogives nucléaires démantelées. La Cogema se propose, sans trop d'illusions, d'of*frir son savoir-faire et*, en association avec l'allemand Siemens, négocie avec Moscou la possibilité de transformer une partie du plutonium militaire russe en MOX.

Hervé Morin

La France « moxe » son parc nucléaire

En principe, 28 réacteurs à eau pressurisée de 900 mégawatts, soit la moitié du parc électronucléaire français, peuvent « brûler » du MOX. Alors que ce combustible mixte d'uranium et de plutonium est utilisé en Allemagne et en Belgique depuis les années 60, EDF n'a décidé de l'employer qu'en 1985. Actuellement, 13 tranches sont « moxées », 3 autres ont obtenu l'autorisation, et le décret pour les 4 réacteurs de Chinon est imminent. La direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) a reçu une demande d'EDF pour 2 réacteurs supplémentaires à Gravelines.

***Côté production,* l'usine Melox de la Cogema, à *Marcoule, dispose* d'une capacité pour l'heure limitée par décret à 115 tonnes de MOX par an. Un décret est à l'étude pour diversifier sa production (à capacité égale) afin de produire aussi du MOX pour les réacteurs à eau bouillante, installés notamment au Japon. Pour l'heure, les autorités nippones n'ont pas délivré d'autorisation pour l'emploi du MOX dans leurs réacteurs.**

DÉPÊCHES

■ **ESPACE : une sortie de sept heures dans l'espace** a été nécessaire, lundi 24 novembre, à deux astronautes de Columbia – le Japonais Takao Doi et l'Américain Winston Scott – pour récupérer Spartan, la plate-forme d'observation du Soleil, et l'arrimer manuellement dans la soute de la navette. Larguée trois jours plus tôt, Spartan n'avait pu fonctionner en raison d'une défaillance de la minuterie de son système de navigation. L'engin de 1 320 kilos avait en outre été déstabilisé à la suite d'une fausse manœuvre du bras télécommandé de Columbia. – *(AP, AFP.)*

■ ***L'équipage de la station Mir a remplacé l'ordinateur** central* tombé en panne durant le week-end, a indiqué, lundi 24 novembre, le Centre de contrôle des vols spatiaux russes (Tsoup). Installé le 1er octobre, ce nouvel ordinateur avait déjà connu une première défaillance mi-novembre. L'équipage de Mir a, en outre, expérimenté avec succès un nouveau panneau solaire qui porte la puissance électrique disponible sur Mir à un niveau pratiquement équivalent à celui d'avant la collision du 25 juin avec un vaisseau de ravitaillement.

■ **MÉTÉOROLOGIE : le 20e anniversaire** du lancement du premier satellite météorologique européen a été fêté, lundi 24 novembre, par l'Agence spatiale euroépenne (ESA) et l'organisation intergouvernementale Eumetsat qui gère les satellites de météorologie Météosat. Entre 1977 et 1997, pas moins de sept satellites Météosat – le dernier lancé en septembre – ont assuré les relevés météo pour le compte d'Eumetsat et *permis de présenter* chaque soir à la fin des journaux télévisés la fameuse image satellite de la couverture nuageuse sur l'Europe. Une deuxième génération de satellites, qui doit être exploitée jusqu'en 2012 par Eumetsat, est en cours de développement, ainsi qu'un nouveau système de satellites en orbite polaire pour le début du XXIe siècle.

Mort suspecte d'un guépard en Ardèche

JUSQU'À aujourd'hui, l'information n'était connue que des milieux vétérinaires spécialisés. Elle devrait être rendue publique dans le prochain numéro de l'hebdomadaire *La Semaine vétérinaire*, et ce avant même que le ministère de l'agriculture, pourtant dûment informé, ait jugé utile d'en faire état.

L'affaire concerne une femelle *guépard* née il y a six ans en Grande-Bretagne au zoo de Marwell et qui, à l'âge de deux ans, a été transférée au parc zoologique de Peaugres (Ardèche). Au printemps dernier, la sœur de cet animal, issue de la même portée, mourait outre-Manche d'une encéphalopathie féline spongiforme, l'équivalent dans cette espèce de ce qu'est, chez les bovins, la maladie de la « vache folle ».

Quelques mois plus tard, le guépard femelle d'Ardèche, malade, disparaissait à son tour, les vétérinaires ayant décidé de l'euthanasier. Pourtant, *« elle avait élevé avec une attention exceptionnelle ses sept petits issus d'une précédente portée. Fin avril, elle avait à nouveau mis bas cinq petits. Deux devaient, très tôt, mourir »* écrit Christelle Vitaud, vétérinaire du Safari de Peaugres, dans les colonnes de *La Semaine vétérinaire*. Mais, ajoute-t-elle, *« la mise bas a été le moment à partir duquel le comportement de la mère s'est modifié. Elle était impatiente, de manière intermittente, présentait une raideur des postérieurs. Son incoordination motrice a été révélée par* (...) *une double fracture de l'humérus chez l'un des jeunes, puis de fractures osseuses des côtes sur un autre. En réalité, elle ne pouvait plus contrôler sa prise lorsqu'elle refermait la gueule sur la peau du cou des jeunes pour les transporter »*.

NOUVELLES INTERROGATIONS

Après l'euthanasie de cet animal, un sevrage des petits a dû être mis en place de manière accélérée. A la mi-juin, le diagnostic était devenu une quasi-certitude et sa confirmation était obtenue grâce aux travaux mis en œuvre par les spécialistes du Centre national des études vétérinaires et alimentaires de Lyon. Il s'agissait bel et bien d'une encéphalopathie féline spongiforme.

Pour les spécialistes, l'affaire est entendue. Selon toute vraisemblance, cette femelle a été contaminée non pas en France mais outre-Manche. Dans notre pays, le régime alimentaire de l'animal, à base de viande de poulet et de lapin, ne comportait aucun tissu à risque.

Cette affaire survient alors que de nouvelles questions sont posées. Récemment, le ministère de l'agriculture a enregistré un nouveau cas de « vache folle » dans un troupeau du *Morbihan. Conséquence :* 115 animaux ont été abattus début novembre. L'animal, une laitière Prim'Holstein, est le quatrième cette année en France à avoir présenté les symptômes de la maladie. Mais, ce qui est grave, c'est *qu'il s'agit d'un animal qui n'était âgé que de* quatre ans. Une situation qui laisse supposer que les farines potentiellement contaminées par l'agent de la « vache folle » ont continué à circuler bien après leur interdiction officielle !

Au Safari de Peaugres, une femelle guépard, mère de Jason – le premier guépard chez lequel on a diagnostiqué en France une encéphalopathie féline spongiforme –, vit toujours. Elle est âgée de dix-huit ans ce qui, selon les spécialistes, *« est un record de longévité en captivité pour cette espèce »*.

Jean-Yves Nau

Gaz de France stocke plus de 10 milliards de mètres cubes sous nos pieds

A PREMIÈRE VUE, le petit bourg campagnard de Chémery (Loir-et-Cher), à quelques kilomètres au sud du château de Cheverny, ressemble à bien des villages de France. Presque rien, dans le paysage, n'indique au promeneur que, sous ses pieds, se trouve l'un des plus importants réservoirs souterrains de gaz naturel du monde.

Exploité par Gaz de France, qui y emmagasine durant l'été et en prévision de l'hiver, du méthane im*porté de l'étranger, ce site* a une capacité totale de 6,85 milliards de mètres cubes de gaz. Ce qui, dans l'absolu, permettrait de produire pendant cent jours une puissance équivalant à celle que *fournissent* treize réacteurs nucléaires de 1 300 mégawatts chacun. En réalité, la moitié seulement de ces énormes réserves est utilisable, l'autre, surnommée « coussin », devant rester sous terre pour la meilleure exploitation possible de la « citerne ».

Au total, ce sont plus de 10 milliards de mètres cubes utiles – près du tiers de la consommation annuelle française – que GDF stocke ainsi afin de pouvoir assurer à ses clients un service continu, quel que soit le temps. En effet, alors que les approvisionnements en gaz sont constants dans l'année, la demande, elle, peut varier de 1 à 10 entre un jour de *canicule* et un jour très froid, cette source d'énergie étant utilisée à plus de 90 % pour le chauffage.

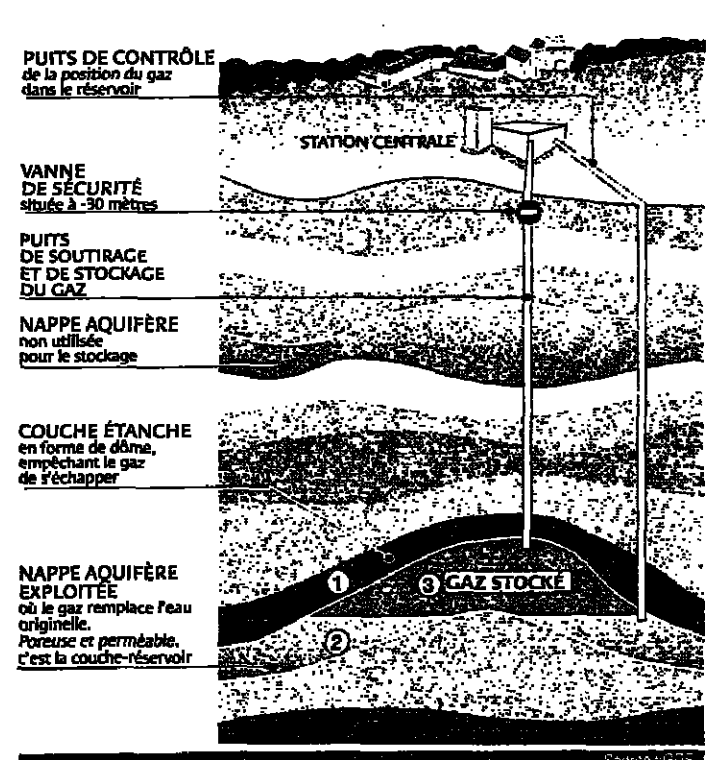
Ainsi, le 2 janvier, la température moyenne de la France ayant baissé à – 6,2° C, la consommation grimpa aussitôt à 238 millions de mètres cubes, dont 52,5 % furent assurés par les stocks souterrains. *« Si nous n'avions pas eu de réserves,* explique Pierre Gadonneix, président de GDF, *il aurait fallu importer deux fois plus, ce qui sous-entend des infrastructures d'une capacité double et des investissements gigantesques, qui doubleraient quasiment les prix d'accès au gaz. »*

UNE EXCELLENTE IMAGE

Si Elf exploite deux réservoirs dans le Sud-Ouest, GDF reste, avec treize sites, le principal spécialiste du stockage souterrain en France et dispose d'une excellente image de technicien à *l'étranger. Dans* l'Hexagone, deux procédés sont utilisés pour emprisonner le gaz sous terre.

Le plus répandu consiste à injecter du gaz dans une couche profonde de roche poreuse – généralement du grès – saturée d'eau. Sous l'effet de la pression, cette dernière est chassée des minuscules trous de gruyère dans laquelle elle était présente. Ces micropores, d'une fraction de millimètre, se situent entre les grains de la roche.

Une cloche hermétique



Le méthane injecté sous pression dans la roche poreuse chasse l'eau qui s'y trouve. Pris en sandwich entre une couche de sédiments étanches (1) au-dessus et l'eau en dessous (2), le gaz est prisonnier (3).

Les sites retenus doivent en outre avoir une forme de dôme et être surmontés d'une couche d'argile ou de marne imperméable. Avec l'eau qui, plus lourde que le gaz, reste en dessous de lui, le méthane se retrouve donc prisonnier d'une espèce de cloche totalement hermétique. Ce procédé, dit de la nappe aquifère, nécessite de longues et laborieuses recherches en géologie et en géophysique pour que l'étanchéité du système soit assurée. Généralement, vingt ans se passent entre la sélection d'un site et sa mise en service.

La deuxième méthode de stockage, qui ne concerne que trois sites en France, consiste à creuser, dans des couches de sel sédimentaire de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, de vastes cavités dans lesquelles le gaz sera ensuite piégé. Comme tous les *chimistes* et *tous* les *cuisiniers* le savent, le chlorure de sodium – le sel – est soluble dans l'eau. Il suffit donc d'injecter quelques millions de mètres cubes d'eau dans le massif salifère et d'en extraire la saumure produite pour se retrouver propriétaire d'une sorte de gigantesque bonbonne souterraine. Le *processus dure plusieurs années* et des calculs de géomécanique déterminent le volume optimal et la forme idéale que doit avoir chaque caverne. Toute l'opération est *contrôlée par une sorte d'échographie* du sous-sol. Tablant sur une progression de 3 % de la consommation au cours des prochaines années, Gaz de France ne cesse de chercher des sites pour le stockage souterrain, qui a l'avantage d'être très sûr, une explosion étant impossible en absence d'oxygène. Les candidats se faisant rares sur notre territoire, GDF met au point des solutions alternatives aux techniques actuelles. Le creusement de cavités horizontales dans des couches de sel de moins de cent mètres d'épaisseur est ainsi à l'étude.

SOLUTIONS ALTERNATIVES

Autre projet ambitieux, pour lequel l'entreprise française s'est associée avec le groupe suédois Sydkraft et le norvégien Statoil : la cavité minée revêtue. Le gaz serait stocké à 200 mètres sous terre dans *des réservoirs creusés artificielle*ment selon des techniques minières. L'étanchéité de la caverne ainsi dégagée serait assurée par une membrane en acier, elle-même entourée d'une épaisse couche de béton armé directement encastrée dans la roche. Un site pilote d'une capacité de stockage de 10 millions de mètres cubes va être réalisé en Suède et devrait être opérationnel en 2002.

Pierre Barthélémy

هكذا من الأصل

La Coupe d'Europe console le RC Strasbourg de ses déboires en championnat de France

Vainqueurs de l'Inter de Milan (2-0), au stade de la Meinau, les footballeurs alsaciens ont prouvé leur valeur

Décevant treizième du championnat de France avec seize points de retard sur le FC Metz, leader de la compétition à mi-parcours, Strasbourg poursuit une remarquable campagne européenne. Après avoir écarté les Glasgow Rangers et le FC Liverpool, les joueurs du président Patrick Proisy ont dominé l'Inter de Milan (2-0), mardi 25 novembre, sur leur pelouse de la Meinau, en huitièmes de finale aller de la Coupe de l'UEFA.

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

FOOTBALL

Pour le Racing club de Strasbourg, cette saison est celle de tous les paradoxes. D'un côté, une équipe décevante en championnat de France, de l'autre, une formation déchaînée en Coupe de l'UEFA. Comment expliquer que l'équipe piétine face à Châteauroux, Rennes ou Le Havre et qu'elle se métamorphose en terreur sur la scène internationale ? Ce sont bien les mêmes joueurs qui, relégués à une peu reluisante treizième place (à seize points du leader, le FC Metz) à mi-parcours en championnat, s'offrent le luxe d'éliminer coup sur coup les Glasgow Rangers puis Liverpool. Et ce sont les mêmes joueurs qui, mardi 25 novembre, ont donné une leçon de football aux vedettes de l'Inter de Milan.

Ronaldo ? Parfaitement muselé par Godwin Okpara, le stoppeur nigérian du Racing, qui risque de refaire parler de lui en juin prochain avec les « Aigles verts » de son pays lors de la Coupe du monde organisée en France. Youri Djorkaeff ? Invisible. Giuseppe Bergomi, qui en a pourtant vu d'autres ? Débordé.

« UNE BONNE CLAQUE »

Dans un stade de la Meinau enfin rempli après une longue période de désamour entre le public local et « son » Racing (ils n'étaient que 12 450 pour voir les Rangers et 18 775 pour accueillir Liverpool), les joueurs strasbourgeois ont surpris tout le monde en développant un jeu que leur entraîneur, Jacky Duguépéroux, qualifiera de *« presque parfait »*. Face à l'Inter, les coéquipiers de Gérald Baticle ont livré un match frôlant effectivement la perfection.

En remportant tous les duels, les Alsaciens ont étouffé des adversaires prestigieux et dilettantes au vu de leur première période – catastrophique –. *« Strasbourg ? Connais pas ! »*, avait déclaré Ronaldo, moqueur, la veille de la rencontre. La sanction a été rapide et douloureuse : deux buts encaissés lors des vingt premières minutes. *« Ils nous ont pris de haut. Cela se sentait particulièrement lors de la première période. Tant pis pour eux. Ils ont ramassé une bonne claque, comme les Rangers et Liverpool, qui eux aussi étaient venus à la Meinau en terrain conquis »*, lançait Valérien Ismaël, auteur d'un but splendide sur coup-franc (19e) qui suivait une reprise victorieuse de Gérald Baticle (11e) à la suite d'un corner.

Ce nouvel exploit européen de Strasbourgeois peu brillants en championnat ressemble à ce qu'ont vécu il y a deux saisons les Girondins de Bordeaux. Décevants tout au long d'un championnat qu'il terminèrent à la seizième place, les Bordelais avaient atteint la finale de la Coupe de l'UEFA. Comme si le fait de se retrouver en haut de l'affiche européenne suffisait à métamophoser une équipe médiocre en formation redoutable.

Jean-Luc Dogon, qui a vécu cette aventure bordelaise avant de revêtir le maillot strasbourgeois, en convenait volontiers : *« Je suis en train de revivre avec le Racing le même scénario qu'avec les Girondins, sans pouvoir expliquer les raisons de ces performances si différentes selon que l'on dispute un match de championnat ou une rencontre européenne... »*

Du côté de la nouvelle équipe dirigeante du club strasbourgeois, on apprécie d'ailleurs assez peu cet état de fait. Pour Patrick Proisy, l'homme d'IMG McCormarck en charge effective du Racing depuis septembre dernier, comme pour Bernard Gardon, désormais directeur sportif du club alsacien, l'attitude des joueurs en championnat est inexcusable. *« Strasbourg ne peut se contenter d'une équipe moyenne*, résumait récemment Patrick Proisy, *l'Alsace est une région économiquement favorisée qui attend depuis vingt ans des résultats en football. Il y a de quoi faire un travail intéressant... »* Or, si les prestations européennes sont plus que satisfaisantes, le championnat n'apporte que des déceptions. Sauf, comme par hasard, lorsque le Racing affronte les « grands ». L'OM et le FC Metz, battus 2-0, n'ont pas résisté à un RC Strasbourg soudain irrésistible.

Au-delà de l'étonnant parcours européen du club dont il a désormais la charge, Patrick Proisy prépare l'avenir. L'arrivée d'IMG McCormack dans le football est annonciateur de méthodes rigoureuses et de changements radicaux : de nouveaux joueurs, un nouvel entraîneur, peut-être un nouveau stade, de nouvelles méthodes pour développer un club au potentiel réel mais encore mal exploité.

En attendant, les joueurs sont en train de s'offrir un beau tableau de chasse en Coupe de l'UEFA. Après les Rangers et Liverpool, au tour de l'Inter ? *« Notre chance de qualification passe peut-être par le fait que la pelouse en très mauvais état des Milanais n'avantage pas l'équipe qui doit faire le jeu »*, soulignait Jean-Luc Dogon. Après Ibrox et Anfield, les Strasbourgeois vont découvrir San Siro. Trois stades de légende pour une aventure européenne qui pourrait bien ne pas s'arrêter en si bon chemin.

Alain Constant

L'UEFA réussit à Auxerre

L'AJ Auxerre a pris une option sur la qualification pour les quarts de finale de la coupe de l'UEFA en s'imposant (1-0) sur le terrain du FC Twente Enschede, mardi 25 novembre. Devant 13 000 supporteurs, le club néerlandais, actuellement septième de son championnat, a montré un visage assez terne. Après une première demi-heure sans saveur, les Auxerrois ont installé leur emprise sur le match, malgré une brève révolte de leurs adversaires en début de seconde période. Les joueurs de Guy Roux ont concrétisé leur domination par un but de Bernard Diomède, sur un joli tir croisé du pied gauche (70e).

Les autres résultats : Vienne(Aut)-Lazio de Rome(Ita) 0-2 ; Ajax Amsterdam (P-B)-Vfl Bochum (All) 4-2 ; Karlsruhe (All)-Spartak Moscou (Rus) 0-0 ; Croatia Zagreb (Cro)-Atletico Madrid (Esp) 1-1 ; Steaua Bucarest (Rou)-Aston Villa (Ang) 2-1 ; Braga (Por)-Schalke 04 (All) 0-0. Les matches retour se joueront le 9 décembre.

Lionel Jospin invite à la « mobilisation générale » pour la Coupe du monde

Beaucoup de dossiers avancent lentement

LIONEL JOSPIN embouche à son tour le clairon. Mardi 25 novembre, à cent quatre-vingt-dix-sept jours du match inaugural, le premier ministre a décrété la *« mobilisation générale »* en vue de la Coupe du monde. Comme toute mobilisation se placarde, il a présenté l'affiche de la campagne du ministère de la jeunesse et des sports : un joueur portant le numéro 10, bondissant les bras au ciel, et un slogan, *« Bienvenue au monde »*. L'oeuvre de Jean-Paul Chambas sera diffusée dans tout le pays afin que nul n'en ignore.

Le chef du gouvernement voudrait que soient réussies la *« fête du sport »* et la *« fête autour du sport »*. *« La cloche a sonné, et on entame les derniers 400 mètres d'un 1 500 mètres »*, a-t-il estimé. Mais Lionel Jospin a surtout affirmé que son gouvernement *« soutiendra très fortement le comité d'organisation »* et que *« chaque administration s'engagera complètement »* à ses côtés.

Michel Platini et Fernand Sastre, les coprésidents du Comité français d'organisation (CFO), présents à l'hôtel Matignon, n'espéraient que ce message de leur hôte. Les deux hommes se plaignaient amèrement, ces temps derniers, de l'inertie de certains corps d'Etat, de leurs réticences à s'impliquer dans la grande œuvre nationale.

L'AGACEMENT DE PLATINI

Estimant le gros du travail accompli, Michel Platini évoquait avec un visible agacement *« les tas de petits trucs qui ne dépendent pas* [du Comité] *et tardent à être mis en place »*. Dernière tracasserie en date : la signalisation. Les directions de l'équipement bloqueraient l'installation de panneaux spécifiques indiquant aux étrangers le chemin du stade. Après une heure d'entretien avec le premier ministre, les responsables du CFO ont été rassurés sur ce dossier comme sur quelques autres, encore pendants.

Les questions de sécurité ont également été abordées. Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, a réaffirmé *« la tendance à la suppression des grillages »* dans les stades. Huit enceintes sur dix en seront dépourvues, un *« dispositif horizontal »* se substituant aux grilles, herses et autres filets verticaux. A Saint-Etienne, leur enlèvement achoppe sur un simple problème de financement. A Nantes, en revanche, la configuration actuelle de la Beaujoire devrait être maintenue.

« Il y a une volonté du gouvernement de répondre à un certain nombre de nos souhaits, et c'est très bien », s'est félicité Michel Platini. Les dirigeants du CFO espèrent que la ferme injonction du premier ministre se répercutera au plus obscur de la fonction publique.

Le 2 avril, à la suite d'un dossier sur la question publié par *Le Monde*, Jacques Chirac y avait également été de sa proclamation solennelle, à la sortie d'un conseil des ministres. Le président de la République avait notamment *« appelé l'attention des membres du gouvernement sur l'importance pour notre pays de l'organisation de la Coupe du monde de football en 1998 »*, à charge pour eux de faire circuler l'information dans leur ministère. On craint au Comité français d'organisation que cet engagement n'ait pas été bien entendu partout.

Benoît Hopquin

هكذا من الاصل

Lionel Jospin invite à la « mobilisation généra pour la Coupe du mond

Thrace et Macédoine, avec touche ottomane

Visite à Cavala où les marques d'une domination passée embellissent le paysage mais sont loin de faire l'unanimité parmi les Hellènes

LES ANTIFUMEURS y poseront peut-être un jour des bombes car Cavala (80 000 âmes), au fond d'un golfe de Macédoine, a pour activité l'exportation du tabac fort en arôme que produit son arrière-pays. Et cela ne date pas d'hier : les splendides demeures du siècle passé, tout en pâtisserie et fer forgé, y furent bâties par les rois locaux de la maudite plante américaine. L'un d'entre eux venait de Marseille ; il forma un adolescent turc, Méhémet-Ali, né comme Napoléon en 1769, qui devint à son tour un opulent négociant en tabac.

La Grèce appartenait alors depuis près de quatre siècles à l'Empire ottoman. Lorsque le sultan-calife de Constantinople lança son appel au *djihad* contre Bonaparte, envahisseur de l'Egypte, également possession turque en ce temps-là, Méhémet-Ali laissa patriotiquement tomber son négoce et, à la tête d'un contingent islamo-albanais, partit pour la vallée du Nil à la rescousse de ses coreligionnaires menacés par les nouveaux croisés *« frangis »*.

De nos jours, à Cavala, qui ne fut intégrée à la Grèce moderne qu'après le départ des Turcs de la Macédoine, en 1912 (*Le Monde* du 21 février), on peut voir des Egyptiens grimper par la forte pente de la rue... Méhémet-Ali, vers une grosse vieille maison en bois d'allure anatolienne réputée avoir vu naître l'ex-marchand de tabac mué en soldat et devenu, en 1804, le nouveau maître absolu d'une Egypte exsangue.

Il referait vite de ce pays une puissance régionale et le doterait, avec ses descendants, d'une dynastie qui régnerait assez paisiblement jusqu'en 1953. Si l'Etat égyptien a dû restituer la verdoyante île de Thassos, séjour mythologique des sirènes, au large de Cavala et qui avait été offerte en 1813 à Méhémet-Ali et à sa lignée par le Grand Turc, la demeure fondatrice continue, elle, d'être la propriété du Caire qui perçoit les droits d'entrée.

Devenu pacha de toute l'Egypte, Méhémet-Ali n'oublia pas les enseignements de son bienfaiteur provençal et il fit appel essentiellement à des Français, coopérants avant la lettre, pour sortir de l'arriération sa patrie d'adoption. Ce qui vaut encore aujourd'hui à l'Egypte de pouvoir donner un « Monsieur Francophonie » : Boutros Boutros-Ghali.

EUCALYPTUS ET CERISIERS

Le chanceux Cavaliote ne fut pas ingrat non plus envers son berceau qu'il dota d'un superbe établissement coranique supérieur, orné d'arcades et de coupoles rappelant son palais de la Citadelle, au Caire. L'école fonctionna avec succès jusque dans les années 20, logeant et nourrissant jusqu'à une soixantaine de boursiers mahométans et aussi des sans-logis de même foi. L'édifice tombe maintenant en ruines, par l'incurie de l'administration égyptienne, sauf dans la partie qu'elle loue à un Grec et qui abrite un faux restaurant pharaonique...

Malgré son état, cette ci-devant faculté-hospice, cet *imaret*, conserve une allure de grandeur grâce à sa spacieuse architecture ottomane et, en outre, elle ménage entre ses murs vacillants des recoins de charme ombragés de cyprès, de glycines, d'eucalyptus, de cerisiers, de néfliers, de rosiers.

S'il n'y a plus de musulmans à Cavala, ville encore très majoritairement turque vers 1910, il en reste en revanche à peu près 125 000 dans la Thrace-Occidentale voisine, arrachée aux Ottomans par les Bulgares en 1912 et qui revint définitivement à la Grèce en 1920, après une brève occupation alliée.

La longue histoire ottomane de cette région, si elle est quasi unanimement chassée comme un mauvais souvenir par les Hellènes, est en contrepartie farouchement revendiquée par les musulmans grecs, considérés d'ailleurs par leurs compatriotes chrétiens, et se considérant eux-mêmes comme *« Turcs »*.

Lorsqu'il y eut en 1923 un échange forcé de population entre Grecs d'Anatolie et Turcs de l'Hellade, Istanbul et la Thrace furent exemptées de ces déportations d'où, de chaque côté de la frontière aujourd'hui, ces communautés-reliques jamais heureuses. Elles le deviendraient sans doute si leur pays respectif de séjour prenaient en compte leur passé commun. Ce n'est pas demain la veille, quand on voit que chaque incident gréco-turc, à propos de Chypre ou d'un îlot de la mer Egée, fait monter dans les deux camps la fièvre irrédentiste. Si les derniers Hellènes de Turquie peuvent passer inaperçus dans le vaste conglomérat stambouliote, les Turcs des Clochemerle thraces, plus voyants avec leurs minarets pointus et les fichus de leurs femmes, de Xanthi à Gumuldjina *via* la costaude mosquée de Bajazet à Didimotiho, ont du mal à échapper au regard noir de leurs voisins majoritaires.

Ces dernières années, on faillit en venir aux mains lorsque le gouvernement grec décida d'installer dans cette Thrace agricole sous-peuplée (moins de 400 000 résidents sur 8 600 km²) des familles hellènes ayant quitté feu l'empire soviétique. Le calme est revenu dans la province où les « Turcs » n'évoquent plus qu'à mi-voix l'éphémère république de Gumuldjina proclamée par leurs aïeux en 1913 et qui fut reconnue par Athènes et Sofia mais... lâchée par les Ottomans.

Tout n'est pas perdu cependant puisque, à Cavala, la statue équestre de Méhémet-Ali n'a jamais été déboulonnée et continue de marquer le paysage sur fond de clocher orthodoxe. De ce promontoire *qui domine la baie*, on plonge sur les immeubles blancs du port rénové affichant la prospérité grecque contemporaine tandis qu'à l'arrière-plan un colossal aqueduc en pierre de taille rousse capte le regard : ce fut un cadeau de Soliman le Magnifique à cette cité gréco-ottomane que les diplomates de Louis XIV appelaient *« la Cavale »*.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **Lectures :** *Kismet, le destin fabuleux de Mohamed Aly El Kébir, fondateur de l'Egypte moderne*, par Nevine Yousry, Ed. La Matze, Sion, Suisse, 1995, 285 p., 160 F. *Le Dernier Pharaon Méhémet-Ali*, de Gilbert Sinoué, Ed. Pygmalion-Watelet, 1997, 512 p., 139 F.

● **Manifestations :** chaque année, en différents points de la Thrace, par exemple dans le nome de Xanthi, sont organisées des « gynécocraties », journées durant lesquelles les femmes tiennent le rôle social des hommes, tandis que ceux-ci vaquent aux travaux ménagers. Le soir, la fête est générale. Renseignements : à Paris, à l'Office national hellénique du tourisme. Tél. : 01-42-60-65-75.



DESSIN NICOLAS VIAL

Chemins du Yémen

Visiter à l'Institut du monde arabe, à Paris, l'exposition « Yémen, au pays de la reine de Saba », qui se prolonge jusqu'au 28 février 1998 (*Le Monde* du 13 novembre), peut susciter l'envie de découvrir ces contrées où les déserts de sable alternent avec des reliefs sculptés de cultures en terrasses et où l'architecture verticale des villages épouse les pentes d'un pays farouche. Tout en n'ignorant pas que certaines tribus pratiquent les enlèvements d'étrangers, travailleurs ou touristes.

« Arabie heureuse », « Perle de l'Arabie » ou « Al Yaman » (le « pays de la droite », par rapport à La Mecque), les périphrases ne manquent pas pour qualifier la civilisation subarabique qui s'épanouit durant le premier millénaire avant Jésus-Christ sur ces hautes terres protégées des turbulences par le Rob-al-Khali (le « quart vide »).

Parmi les royaumes caravaniers qui s'enrichirent du commerce de l'encens – récolté dans l'Hadramaout, et dont la route remontait au nord vers Pétra en longeant la mer Rouge –, celui de Saba est le plus connu, à cause d'une reine de légende.

Aujourd'hui, des voyagistes circulent sur les routes et les pistes de la République, unifiée depuis 1990. Terres d'Aventure (tél. : 01-53-73-77-77) fait visiter la capitale, Sanaa, les oasis de Marib, Chaboua, Chibam et Sayoun, et invite à marcher à travers le plateau désertique du Djol avec nuits en bivouac – une solution dans ce pays à l'infrastructure rudimentaire – ou dans les « gratte-ciel du désert » (15 jours dont 6 de marche, 13 200 F). Intermèdes (tél. : 01-45-61-90-90), partenaire de l'exposition, affine l'approche, privilégiant l'architecture traditionnelle en dur et multipliant les visites de villages perchés, palais et sites archéologiques de l'Hadramaout (2 versions, 11 ou 18 jours, 12 880 ou 16 480 F).

Oriensce (tél. : 01-43-36-10-11), connaisseur du Proche-Orient, est sensible aux composantes de la culture yéménite, marquée par des citations architecturales indonésiennes à Sayoun et Tarim, coloniales à Mukalla. Le voyagiste loge ses hôtes, comme nombre de ses confrères, en *fundouk* (hôtel de village au confort sommaire). Au programme, 15 circuits (9 à 23 jours, 11 000 à 23 000 F), dont deux accompagnés. Club Aventure (tél. : 01-44-32-09-30) navigue entre les petits ports encombrés de boutres et les palmerales des plateaux, montrant au passage l'habitat en pisé de la plaine côtière, en deux circuits de 15 jours, l'un individuel (12 800 F), l'autre accompagné (13 700 F), assortis d'un « Yémen essentiel » (8 jours, 7 550 F).

Fidèle à sa vocation culturelle, Clio (tél. : 01-53-68-82-82) présente trois options, dont un « Yémen express » (8 jours, 8 625 F) et une « Route de l'encens » de 18 jours (14 600 F), avec guide-conférencier. De son côté, Nouvelles frontières (tél. : 08-03-33-33-33) affiche 5 circuits, notamment un « Trésors de l'Arabie heureuse » (15 jours, 11 940 F), sportif et en 4 × 4.

Danielle Tramard

PARTIR

■ **RENDEZ-VOUS DE GLOBE-TROTTERS : ce festival** rassemble les individualistes forcenés qui se passent informations et bons tuyaux pendant trois jours. Ils gardent le contact grâce à une revue, *Globe-Trotters Magazine*, et se retrouvent à la Case pàur consulter guides et dossiers. La 9e édition du festival aura lieu du 27 au 30 novembre, au Palais des arts et des congrès d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), 25, avenue Victor-Cresson, (Mo Mairie d'Issy).
★ **L'Aventure du bout du monde, 7, rue Gassendi, 75014 Paris. Tél. : 01-43-35-08-95.**

■ **GUYANE ET FORÊT AMAZONIENNE : paradis des mammifères et des oiseaux,** la forêt amazonienne couvre la quasi-totalité (90 %) du territoire de la Guyane. Département français, irrigué de fleuves puissants, riche d'une population multi-ethnique qui a conservé ses traditions, et bénéficiant d'un climat privé de séismes ou de cyclones, à la température moyenne de 27° tempérée par les alizés. Cayenne est bien desservie par Air France (vol quotidien), Corsair et AOM. Le voyageur peut *désormais s'adresser au bureau* d'informations touristiques qui vient d'ouvrir ses portes à Paris.
★ **Comité du tourisme de la Guyane, 12, rue de Madrid, 75008 Paris, tél. : 01-53-42-41-39.**

■ **LONDRES ABORDABLE : à en croire une étude récente,** Londres se classerait au 9e rang des villes les plus chères du monde, notamment pour ses hôtels. The London Bed & Breakfast Agency Ltd sélectionne plusieurs belles habitations privées susceptibles d'accueillir les visiteurs. Les prix s'échelonnent de 17 livres (environ 165 F) par personne et par nuit (pour une maison située à environ 20 minutes du centre en métro) à une trentaine de livres (autour de 300 F), pour un pied-à-terre au centre. L'agence peut également réserver des billets de théâtre.
★ **Renseignements et réservations auprès de Julia Stebbing, au 00-44-171-586-27-68, fax 00-44-171-586-65-67.**

■ **GASTRONOMIE : spécialiste de la Turquie,** le voyagiste Marmara propose d'aller juger sur place sa gastronomie dans le cadre de séjours baptisés « Istanbul grande carte ». L'espace d'un week-end (3 nuits à partir de 2 490 F par personne avec les vols charters, l'hébergement avec petits-déjeuners, les repas mentionnés), d'une escapade (4 nuits, à partir de 3 190 F) ou d'une semaine (7 nuits à partir de 3 550 F), mêlent visites de palais et saveurs du palais. Quatre catégories d'hôtels au choix. Départ de Paris et de Lyon.
★ **Renseignements dans les agences et au tél. : 01-42-80-55-66 (Marmara).**

Grisaille

LA SITUATION évoluera peu au cours des prochains jours. Une vaste zone dépressionnaire recouvre une bonne partie de l'Atlantique nord. Elle continue d'engendrer des passages pluvieux qui s'enfoncent sur la France dans un flux de sud-ouest. On notera jeudi une certaine accalmie dans le sud-est où les pluies commenceront à s'estomper. En revanche, de nouvelles pluies aborderont le nord-ouest du pays.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – La situation se dégrade à nouveau par l'ouest. De faibles pluies sont attendues avant la fin de matinée en Bretagne, elles gagneront le Cotentin et les Pays-de-Loire dans l'après-midi. Il fera de 11 à 13 degrés.

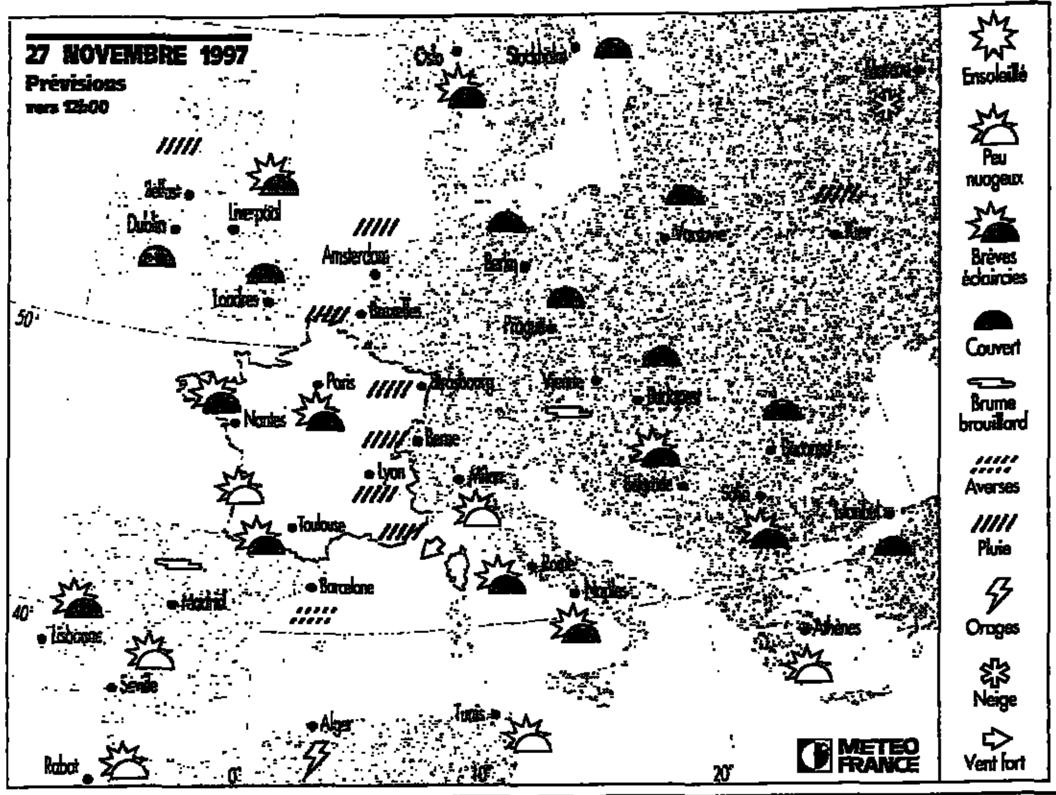
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Après une matinée marquée par la grisaille, la situation s'améliore lentement. Quelques éclaircies sont possibles l'après-midi. Il fera de 9 à 12 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sous un ciel souvent gris, quelques pluies se déclencheront surtout le matin. Malgré le retour d'éclaircies sur la Champagne et la Bourgogne, il ne fera pas plus de 6 à 9 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Malgré un voile de nuages parfois assez épais, l'impression sera plutôt agréable. Les nuages deviendront plus menaçants l'après-midi près des Charentes annonçant la pluie pour le soir. Il fera de 14 à 17 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La grisaille aura du mal à évoluer. L'après-midi, les pluies se raréfieront, quelques apparitions de soleil sont même attendues. Il fera de 10 à 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – La situation s'améliore lentement en Languedoc-Roussillon où des éclaircies sont attendues l'après-midi. Ailleurs, les pluies persisteront. Il fera de 14 à 17 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** United Airlines propose aux passagers de première classe et de classe connaisseur se rendant à des salons professionnels aux Etats-Unis : un service limousine avec chauffeur aux deux aéroports parisiens, l'accueil dans des salons réservés, certains avec douche, l'emballage des bagages sous film plastique, un bonus de 15 000 miles sur le programme de fidélisation et 10 % de réduction sur tous les vols de la compagnie dans les différentes classes. Les vols doivent être effectués trois jours avant l'ouverture du salon et trois jours après sa clôture. Renseignements au 01-41-40-30-30 (Paris) ou au 0-800-01-91-38 (province).

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.** Fondé en 1891 sur les berges de la Vltava à Prague, le café Slavia a rouvert le 24 novembre après d'importants travaux de rénovation.

PRÉVISIONS POUR LE 27 NOVEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	10/17	P
BIARRITZ	10/16	N
BORDEAUX	7/15	S
BOURGES	7/12	N
BREST	7/13	N
CAEN	6/11	S
CHERBOURG	4/12	N
CLERMONT-F.	7/13	P
DIJON	4/9	P
GRENOBLE	4/12	P
LILLE	5/10	N
LIMOGES	7/11	N
LYON	6/11	P
MARSEILLE	10/15	P
NANCY	1/8	P
NANTES	6/14	N
NICE	8/14	P
PARIS	7/11	N
PAU	5/14	S
PERPIGNAN	7/15	P
RENNES	5/12	N
ST-ETIENNE	8/13	P
STRASBOURG	0/5	P
TOULOUSE	6/13	N
TOURS	8/12	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/30	C
FORT-DE-FR.	25/29	N
NOUMEA	23/29	S
PAPEETE	26/30	P
POINTE-A-PIT.	24/29	N
ST-DENIS-RÉ.	22/28	S
EUROPE		
AMSTERDAM	3/9	P
ATHENES	12/18	S
BARCELONE	12/18	P
BELFAST	7/10	P
BELGRADE	6/10	N
BERLIN	0/2	C
BERNE	1/9	C
BRUXELLES	5/10	P
BUCAREST	2/7	C
BUDAPEST	3/6	C
COPENHAGUE	-2/3	N
DUBLIN	7/10	C
FRANCFORT	-2/6	C
GENEVE	4/8	N
HELSINKI	-7/-4	*
ISTANBUL	10/13	C
KIEV	-4/3	P
LISBONNE	13/19	N
LIVERPOOL	8/11	N
LONDRES	9/12	C
LUXEMBOURG	0/7	P
MADRID	5/9	C
MILAN	8/12	N
MOSCOU	-5/-3	*
MUNICH	-4/3	N
NAPLES	13/17	N
OSLO	-9/-7	N
PALMA DE M.	12/19	N
PRAGUE	-2/1	C
ROME	12/17	N
SEVILLE	10/15	N
SOFIA	3/9	N
ST-PETERSB.	-5/-3	*
STOCKHOLM	-6/-4	C
TENERIFE	15/19	N
VARSOVIE	-6/1	C
VENISE	9/13	N
VIENNE	3/5	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	21/25	P
BUENOS AIR.	14/25	S
CARACAS	24/29	S
CHICAGO	-3/8	C
LIMA	20/25	C
LOS ANGELES	11/15	S
MEXICO	9/21	S
MONTREAL	-7/-1	N
NEW YORK	2/10	S
SAN FRANCIS.	9/14	S
SANTIAGO/CHI	10/26	S
TORONTO	-1/4	C
WASHINGTON	4/10	S
AFRIQUE		
ALGER	13/18	P
DAKAR	25/29	C
KINSHASA	21/29	P
LE CAIRE	14/23	N
MARRAKECH	11/21	S
NAIROBI	15/21	C
PRETORIA	11/20	P
RABAT	12/19	N
TUNIS	12/18	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	28/34	S
BOMBAY	21/32	P
DJAKARTA	26/30	C
DUBAI	20/26	N
HANOI	24/29	N
HONGKONG	23/25	P
JERUSALEM	14/23	S
NEW DEHLI	12/22	S
PEKIN	-4/3	N
SEOUL	2/8	S
SINGAPOUR	26/29	P
SYDNEY	23/31	N
TOKYO	11/21	S

Situation le 26 novembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 28 novembre à 0 heure TU

METEO FRANCE

JARDINAGE

L'art et la manière de planter des arbres au bon moment

APRÈS en être descendu, l'homme a regardé l'arbre et l'a vénéré pour sa beauté et sa force. Puis il l'a planté pour des raisons utilitaires et symboliques. Il continue de le cultiver, mais il le vénère de moins en moins, surtout s'il croît loin de chez lui. Les Occidentaux, les Asiatiques « tondent » les forêts équatoriales pour leurs besoins immédiats et grandissants avec le cynisme du donneur de leçon.

Le citadin européen, qui pétitionne dès qu'une mairie annonce qu'elle va couper un arbre, achète sans états d'âme une découpe de contreplaqué dont le bois a été déroulé d'un arbre sorti de terre, il y a deux, trois ou quatre siècles dans la forêt primaire tropicale. L'homme détruit un réservoir biologique dont il se pourrait que l'on regrette bien vite ce qu'il aurait pu apporter à l'humanité dans le domaine médical... au moment même où l'on se demande si l'avancée anarchique de l'homme dans ces biotopes ne sera pas à l'origine de pandémies.

Planter un arbre n'est donc pas un geste innocent. Et il faut se garder de le faire n'importe comment. Il ne suffit pas de faire un trou, d'y installer les racines et de reboucher. Après avoir choisi l'emplacement, qui sera fonction de l'ensoleillement, de la distance avec les jardins voisins, de la maison, des tuyaux d'évacuation des eaux usées, des câbles électriques et des conduites de gaz enterrés, il va falloir évidemment creuser.

Théoriquement, il faudrait se livrer à cet exercice quelques semaines avant la plantation. Les manuels de jardinage sont souvent pleins de contraintes inutiles. Pratiquement, il faut donc faire un trou en utilisant l'outil adapté. Dans les sols meubles, une pelle-bêche bien affûtée fera l'affaire, tandis que dans les sols caillouteux, il faudra utiliser la fourche-bêche, éventuellement la pioche, pour défoncer la terre, que l'on sortira avec une pelle de terrassier.

DEUX BÂCHES

Si l'arbre est planté sur une pelouse, il faudra étaler une bâche plastique ou un grand carton dessus de façon à ne pas l'abîmer l'herbe. Et plutôt deux bâches ! En réserver une pour la couche superficielle du sol (les trente premiers centimètres), qui est la plus riche en matières nutritives et en micro-organismes qui permettent aux racines de l'arbre d'assimiler l'azote, le phosophore et les minéraux nécessaires à la reprise de la croissance.

De quelle taille doit être le trou ? Pour un arbre planté à racines nues, il faut qu'il soit au minimum deux fois plus grand que la masse des racines. A quelle profondeur ? Il suffit pour cela d'observer la base du tronc ; le changement de couleur de l'écorce, éventuellement le point de greffe y sont nettement visibles, qui détermineront la profondeur de plantation. Un truc consiste à poser une baguette de bois prenant appui sur le sol de part et d'autre du trou qu'elle surplombera, indiquant la hauteur du sol, quand la terre y aura été remise. Il suffit de faire coïncider cette ligne droite avec le changement de couleur de la base de l'arbre ou le point de greffe.

Une fois le trou creusé, prendre son sécateur pour rafraîchir les racines. Cette phase de la plantation est plus importante qu'il n'y paraît. La retaille des racines consiste à les raccourcir en les tranchant de façon nette, pour que les tissus sains soient en contact avec le sol. Faut-il praliner les racines ? Facile à réaliser avec un rosier, cette opération est quasi impossible avec un arbre. Le pralin est une boue à base de bouse de vache et de terre. Adhérant fortement aux racines, il facilite l'émission de radicelles.

Théoriquement, l'arbre à racines nues ne passe que très peu de temps en dehors du sol. Si vous avez quelques doutes – racines un peu sèches –, une fine pluie au tuyau d'arrosage sera la bienvenue.

UN BOUDIN DE TERRE

Le trou est creusé, les racines sont préparées : il ne reste plus qu'à installer l'arbre. Il vaut mieux être deux, voire trois, s'il est déjà grand et présente un fort balourd. Au fond du trou, il faut mettre une première couche de terre prise dans celle du grand tas. Puis former un dôme à l'aide de la terre prise dans le petit tas, qui vient des couches superficielles du sol. Poser alors les racines dessus en les étalant bien et faire glisser le reste de cette terre entre les racines pendant que les aides tiennent le tronc bien droit. A ce stade, il faut arroser de façon que la terre, se délitant, s'insinue entre les racines. Ensuite, il faudra finir de remplir le trou avec le reste de la terre prise dans le grand tas.

Plutôt que tasser la terre en piétinant le sol autour du tronc, il vaut mieux arroser tout doucement la terre couche après couche. Hélas ! un trou contient toujours moins de terre que ce qu'on en a retiré : un fois remuée, son volume augmente généralement d'environ 10 % à 15 %. Finalement, ça tombe bien. Plutôt que de faire une cuvette creusée dans le sol, installons-la sur le sol, en formant un boudin de terre tout autour du tronc à environ cinquante centimètres de celui-ci. Il retiendra l'eau d'arrosage, la première année, et il suffira de le déplacer vers l'intérieur..., dans la cuvette qui se sera naturellement formée par effet de tassement du sol, au bout d'une année.

Alain Lompech

Avec ou sans engrais

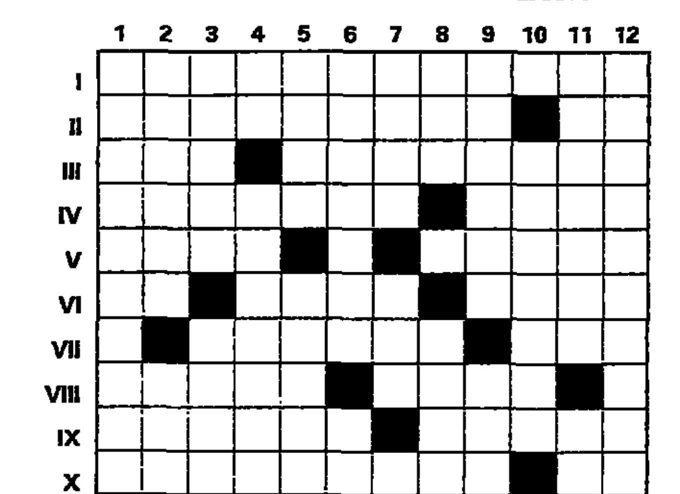
Voulant bien faire, de nombreux jardiniers amendent le sol lors de la plantation d'un arbre. Franchement, c'est inutile pour peu que l'on plante un arbre à racines nues qui a été cultivé selon les règles de l'art par un pépiniériste local. Donc pas d'engrais. Il ne faut pas davantage mettre de tourbe ou de terreau dans le trou. Ne pas mettre non plus de cailloux ou de pierres pour drainer.

En revanche, il peut être utile de tuteurer si l'arbre est exposé au vent. Le mieux est d'installer un ou deux pieux en bois traité, en châtaignier ou en acacia non contre le tronc selon la mode française, mais à la britannique et à la japonaise, de façon qu'il forme un angle d'environ 45 degrés avec le tronc de l'arbre. Il faudra évidemment l'installer contre le vent dominant. Le fixer sous les premières branches de l'arbre, avec un lien qui ne le blessera pas. Tuteurs et liens sont en vente dans toutes les jardineries.

Pour l'arrosage, se souvenir qu'un arbre doit recevoir de grandes quantités d'eau les deux premières années. Il faut impérativement l'arroser beaucoup chaque semaine, et non pas un peu chaque jour !

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 97263

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Toujours solennelles, à l'église ou à l'extérieur. – II. Non porteuse de particule. Arrose l'Italie. – III. Fait vibrer l'instrument. Provoquée par des agents extérieurs. – IV. Accoutrement de mauvais goût. Papier à conserver. – V. Se prend pour Artaban. Attention à son col. – VI. Etait dans le coup il y a quelques années. Pour faire un beau gâchis. Peu recommandable quand il est triste. – VII. Pigeons de roche. Sans supplément. – VIII. Centre d'apprentissage. Ressemble au précédent, mais il ne fait que du vent. – IX. Fais comme un duc. Ferme bien que léger. – X. Faiblesse dans les affaires. Assure la qualité.

VERTICALEMENT

1. Un artiste de la bombe. – 2. Droit sur sa ligne. Ouvre la marche. – 3. Fait le singe en Amérique du Sud. Poils au menton. – 4. Sans artifice. Des points sur les « i » et sur toutes les lettres. – 5. Descend du Haut-Atlas. Comme des eaux de vaisselle. – 6. La route des suiveurs. En classe. – 7. Met du noir. Vient d'un auxiliaire. – 8. Tranche d'histoire. Fait la part belle à l'artiste. – 9. Protègent les jeunes pousses. Fournit à l'artiste sa toile et son huile. – 10. Fait la paire. – 11. A engendré des générations de jouisseurs. Le germanium. – 12. Font partie de la famille.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97262

HORIZONTALEMENT

I. Gérontophile. – II. Emotion. Adam. – III. Obtention. Np. – IV. Moira. Duce. – V. Al. Aspirines. – VI. Niai. Isocèle. – VII. Cédée. Mba. Or. – VIII. Indre. Pâte. – IX. Etêtai. Gai. – X. Sou. Martinet.

VERTICALEMENT

1. Géomancies. – 2. Embolie. To. – 3. Rôti. Adieu. – 4. Oteraient. – 5. Ninas. Edam. – 6. Tôt. Pi. Ria. – 7. Onirisme. – 8. Rob. GT. – 9. Handicapai. – 10. Id. Une. Ain. – 11. Lancelot. – 12. Empesèrent.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

BRIDGE PROBLÈME N° 1721

PROBLÈME N° 1764

UNE DONNE PRÉPARÉE

Lors d'un tournoi du Challenge Cup, l'Anglais North avait préparé cette donne. Avant de l'étudier, le coup, cachez les mains d'Est-Ouest.

♠ A D 7 5
♡ 7 6 3
♢ 6 4 3 2
♣ R V

♠ R 8 6 / ♡ 10 8 5 2 / ♢ V 9 8 5 / ♣ A 5 (O)

♠ V 10 4 / ♡ R D 9 4 / ♢ 10 / ♣ 7 6 4 3 2 (E)

♠ 9 3 2
♡ A V
♢ A R D 7
♣ D 10 9 8

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♢	passe	1 ♠	passe
1 SA	passe	3 SA	passe...

Ouest ayant entamé le 2 de Cœur (*quatrième meilleure*) pour la Dame de Cœur d'Est, comment North propose-t-il de jouer pour gagner TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse

On part du principe que les Cœurs sont 4-4 comme le montre l'entame. Il faudra affranchir trois levées à Trèfle, puis trouver une neuvième levée avec les Carreaux partagés ou avec la Dame de Pique si l'impasse réussit.

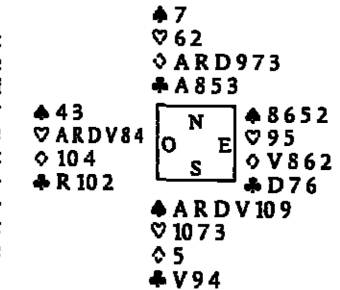
Après avoir pris l'entame avec l'As de Cœur, il semble normal de jouer Trèfle, mais l'adversaire qui prendra jouera trois fois Cœur (Ouest restant en main après le 10 de Cœur) et Ouest rejouera petit Pique. Sud, au pied du mur, *devra-t-il faire l'impasse ou espérer un partage 3-2 des Carreaux ?* S'il connaît les probabilités, il choisira le partage à Carreau (deux chances sur trois), alors que l'impasse à Pique n'a qu'une chance sur deux de réussir.

Si Sud, en bon mathématicien, met l'As de Pique, il va chuter car les Carreaux sont 4-1, et il n'y aura pas de squeeze, la communication à Pique ayant sauté.

Bref, s'il chute, le déclarant pensera qu'il n'a pas eu de chance. Mais il y avait un moyen tout simple de ne pas avoir à choisir entre l'impasse à Pique et le partage à Carreau : après l'As de Cœur, *Sud devait tirer As et Roi de Carreau avant de jouer Trèfle !* Si un adversaire ne fournit pas sur le Roi, il faudra faire l'impasse à Pique après avoir affranchi les Trèfles...

SÉCURITÉ INHABITUELLE

Voici une donne qui a été publiée par le Suédois Jan Wohlin dans le bulletin de l'Association internationale des journalistes. Cachez au début les mains d'Est-Ouest, et mettez-vous à la place du déclarant.



♠ 7
♡ 6 2
♢ A R D 9 7 3
♣ A 8 5 3

♠ 4 3 / ♡ A R D V 8 4 / ♢ 10 4 / ♣ R 10 2 (O)

♠ 8 6 5 2 / ♡ 9 5 / ♢ V 8 6 2 / ♣ D 7 6 (E)

♠ A R D V 10 9
♡ 10 7 3
♢ 5
♣ V 9 4

Ann. : N. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♢	passe	1 ♠
2 ♡	3 ♢	passe	4 ♠

Ouest ayant entamé As, Roi et Dame de Cœur, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

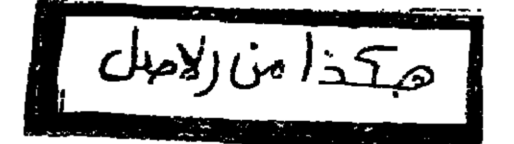
Note sur les enchères

Nord a dit « 3 Carreaux » plutôt que « 3 Trèfles » qui aurait indiqué une main plus forte.

VICTOIRE FRANÇAISE

Bravo à nos champions, Paul Chemla, Michel Perron, Alain Levy, Christian Mari, Hervé Mouiel et Frank Multon, pour leur victoire dans la Bermuda Bowl, en Tunisie, fin novembre !

Philippe Brugnon



CINÉMA **Palme d'or *ex aequo* à Cannes avec *L'Anguille*, de Shohei Imamura, *Le Goût de la cerise*, nouveau chef-d'œuvre du réalisateur iranien *Abbas Kiarostami*, domine les sorties de la semaine. A Téhéran, le ton a changé à l'égard de celui qui a tant contribué à inscrire l'Iran parmi les grandes nations de cinéma. ● À NANTES, le Festival des trois continents rend hommage au cinéaste burkinabé Gaston Kaboré *(p. 28)*, immensément populaire chez lui. ● LA GROSSE MACHINE HOLLYWOODIENNE de la semaine a été réalisée par un Français, Jean-Jacques Annaud. Empruntant, volontairement ou non, beaucoup à *La Liste de Schindler*, de Steven Spielberg, *Sept ans au Tibet (p. 28)* se distingue par une reconstitution historique méticuleuse et un récit sans ambiguïté bâti autour de la rédemption de son héros, l'alpiniste autrichien et ancien nazi Heinrich Harrer.**

Qu'est-ce qui fait rouler l'étrange M. Badii ?

Le Goût de la cerise. La bouleversante énigme d'une enquête aux saveurs de liberté. La Palme d'or du Festival de Cannes 1997 a couronné cette œuvre d'art du réalisateur iranien Abbas Kiarostami

Film iranien d'Abbas Kiarostami. Avec Homayoun Ershadi, Abdolhossein Bagheri, Afshin Khorshidbakhtari, Safar Ali Moradi. (1 h 39.)

Drôle de type que ce monsieur Badii. D'abord, on met un temps fou à connaître son nom. Et il ne s'élève pas moins de poussière sous les roues de cette histoire avant qu'on ne découvre la raison qui le pousse à rouler obstinément dans son vieux tout-terrain blanc, alpaguant au passage des hommes pour leur proposer, d'un air lugubre et mystérieux, un travail bien rémunéré. On hésite à première vue entre l'entrepreneur frauduleux *et l'homosexuel en maraude*, cette dernière interprétation étant retenue par l'ouvrier d'un chantier qui s'apprête sans autre forme de procès à lui casser la figure. Pourtant, ce qui fait rouler Badii est incomparablement plus étrange. Dans l'intention d'en finir avec la vie, il cherche quelqu'un qui accepte de conclure avec lui le marché suivant, dont le méticuleux protocole est *fixé au lendemain matin* : l'appeler deux fois par son nom, lui tendre la main s'il répond, et sinon l'ensevelir sur place, dans ce pauvre trou auprès duquel il conduit à tour de rôle ses interlocuteurs.

Des motivations de ce suicidaire paisible, courtois et bien organisé, nous ne saurons rien : Badii est à proprement parler une énigme ambulante, dont l'unique trajectoire est un trou. Façon de dire que Badii est le commun des mortels. A ce petit jeu de la parabole ambulatoire, les divers personnages qu'il croise en chemin – dont un jeune militaire affolé, un étudiant en religion et un vieux taxidermiste pétri d'humanisme – s'ajoutent comme autant de spectres typologiques. Tels les faux amis du Job biblique, chacun *entreprend à sa manière*, c'est-à-dire par un discours prévisible, de convaincre Badii qu'il est dans l'erreur et que sa révolte est blasphématoire, peu importe que ce soit à l'égard de la raison, de Dieu, ou de la vie. Y compris le taxidermiste, qui, seul à accepter le marché, administre à Badii la belle mais édifiante leçon du « goût de la cerise » qui l'aurait dissuadé un jour *de commettre lui-même cet acte.*

COMMOTION NERVEUSE

L'erreur consisterait cependant à ne voir dans ce film qu'une parabole et dans sa simplicité le prétexte d'une interprétation à sens unique. De même que le décor ordinaire d'une zone en construction se révèle un inépuisable terrain d'aventures pour toutes les métaphores, *l'épure de la construction* suggère une floraison de commentaires. Il paraît ainsi que ce conte à mourir debout est un vrai manifeste sur la meilleure façon de ne pas vivre couché, en Iran et ailleurs, sur le plan politique aussi bien que *métaphysique. Mais* on pourrait également mettre l'accent sur l'art de ménager le suspense, sur la dimension surréalisante et *humoristique du récit*, ou encore sur l'idée selon laquelle on n'a jamais autant besoin d'autrui qu'au moment où l'on veut s'en passer. Aussi n'est-ce pas faire un moindre usage de la liberté à laquelle ce film invite (serait-elle celle de mourir) que de voir précisément en elle le *principe fondateur de ce film*. Et, plus généralement, de l'œuvre de Kiarostami.

Ainsi la mise en scène, en ne recourant qu'à des moyens d'une extrême simplicité – travellings véhiculaires et dialogues en champ-contrechamp sur le mode marche-arrêt, parvient à faire d'une idée (l'existence prouvée par le néant) une forme (le mouvement prouvé par l'immobilité). Qu'est-ce en effet que *Le Goût de la cerise*, sinon une marche funèbre où la poussière ne s'élève que pour mieux retourner à elle-même, une fable squelettique où un homme sillonne dans sa caisse un monde en chantier, débarquant aussitôt qu'embarqués ses passagers ?

S'en serait-il tenu là, achevant son film par cette orageuse éclipse de lune qui plonge dans le noir absolu le visage de Badii dans son trou, Kiarostami aurait déjà signé un très grand film. Mais non. *Le Goût de la cerise* se termine un ton au-dessus, par un petit matin et une grosse surprise. Doux euphémisme, quand l'écart entre la banalité de ce qui se passe à l'écran (la fin du tournage saisie par une caméra vidéo) et l'émotion suscitée par ce finale serait plutôt de l'ordre du mystère absolu, du tremblement sacré. Le changement de registre visuel et narratif, par la vacuité soudaine qu'il introduit, fait *l'effet d'une commotion nerveuse*. Acteurs et figurants se reposent et s'amusent dans l'herbe tandis que s'élève une véritable marche funèbre – *St James Infirmary* joué à la trompette.

Cette séquence suggère que le film pourrait n'être rien d'autre qu'une vaste opération alchimique destinée à introduire ce morceau de musique, en le portant à son *plus haut degré d'émotion et de* déchirement. Tandis que Kiarostami, enfin, derrière sa caméra, déclare que le tournage est terminé. Qu'en somme tout cela était du cinéma, et que la vie continue. Selon qu'on le croie ou non – signe ultime de l'extraordinaire richesse de ce film –, cette séquence sera considérée comme une rupture ou comme une apothéose. Elle est sans doute les deux à la fois, laissant en suspens ces questions : pour qui sonne le glas de *St James Infirmary* ? Et qui réalise cette séquence finale ? Qui est le mort, et qui le cinéaste ? Pure œuvre d'art, *Le Goût de la cerise* est un avis de recherche lancé après lui-même. Toute information complémentaire sera la bienvenue.

Jacques Mandelbaum



KAMRAN JEBREILI / AGENCE VU

Abbas Kiarostami pendant le tournage du « Goût de la cerise ».

La route en zigzag d'un prince de la mise en scène

C'EST LA VOIX qui frappe d'abord. Le parler iranien est doux et chantant, mais nul n'a un phrasé aussi suave qu'Abbas Kiarostami. La musique des mots, la longue silhouette et le visage aux traits fins, le sourire à la fois franc et réservé, la discrétion du regard derrière les lunettes fumées font la présence aristocratique de ce cinéaste qui semble s'être imposé parmi les plus grands, comme si ce rang lui revenait de droit. Mais comment se contenter des apparences, à propos d'un explorateur des images comme ce pseudo-naïf ? Depuis ses débuts, avec de *« toutes simples histoires d'enfants »*, ses films figurent parmi les plus profondes interrogations contemporaines des systèmes de représentation, dont *Devoirs du soir* (1989) et *Close-up* (1990) constituent deux sommets exemplaires.

PORTRAIT

Abbas Kiarostami est un perfectionniste à la volonté de fer, dont l'exigence dans la rigueur frise la cruauté

Ses débuts, ce sont ceux d'un graphiste et d'un manuel (Kiarostami est resté peintre et photographe, à l'occasion artisan du bois et du cuir) qui s'avise un jour d'utiliser le cinéma au sein d'un organisme public, l'Institut pour le développement intellectuel des enfants et adolescents. Dans ce cadre, il réalise à l'âge de trente ans son premier court métrage, *Le Pain et la rue* (1970). Dès son premier film se manifeste l'usage du cinéma dont il est capable : un usage qui touche à l'essence même du cinéma, c'est-à-dire le point d'intersection – chaque fois réinventé, par chaque authentique cinéaste – entre l'exactitude de l'enregistrement du réel et la création d'une forme personnelle.

Ce rapport au monde qu'il déclinera sur un grand nombre de thèmes passera à travers la censure de la dictature du chah, les turbulences de la révolution islamique, la répression qui se développe avec le régime khomeiniste et surtout la guerre contre l'Irak. Attaqué souvent (y compris en Occident, dès les débuts, par ceux qui préféreraient les artistes morts ou en prison), Kiarostami invente un chemin très étonnant par sa cohérence et sa souplesse, le recours au document, le rôle donné aux enfants, la manière de repasser différemment par des voies déjà empruntées. Cette stratégie est symbolisée par une route en zigzag, figure commune à *Où est la maison de mon ami ?* (1987), *Et la vie continue* (1992), *Au travers des oliviers* (1994) et *Le Goût de la cerise* (1997), bien que ce dernier, par son sujet, ne fasse pas partie de la même série.

UNE LIBERTÉ CONSTRUITE

Chez celui qui, par la parole et le silence, trouve la force de parcourir ce chemin-là, la douceur de la voix n'est pas un leurre, elle traduit une authentique *élégance d'esprit. Mais un masque*, tout de même : celui de la volonté de fer d'un perfectionniste, dont on sentait l'exigence dans la rigueur frisant la cruauté dès le premier long métrage, le splendide *Passager* (1974), comme dans le portrait du cinéaste filmé par Jean-Pierre Limosin pour l'émission « Cinéma de notre temps », et où il retrouvait l'interprète de ce film devenu adulte. Comme la douceur de l'homme Kiarostami, la liberté de ses films est construite. Et c'est cette construction, la mise en scène, qui a été légitimement consacrée d'une Palme d'or, après l'hommage depuis longtemps rendu par ses pairs, de Kurosawa à Tarentino en passant par Moretti.

Attributaire en 1992 d'un prix Rossellini qui le *désignait comme l'un des rares héritiers du père* du néoréalisme, Kiarostami vient de recevoir à l'Unesco un prix Fellini. Le paradoxe n'est qu'apparent : si le cinéaste de *La Dolce Vita* symbolise, à l'opposé de celui de *Rome ville ouverte*, un cinéma « fabriqué », le cinéma de Kiarostami démontre la fausseté d'une telle opposition. Ainsi de la métaphore de la route, filmée depuis la voiture, figure de style obstinée de ses films. Kiarostami, artisan prudent qui ne recourt jamais à l'abstraction ni aux généralités, dit simplement : *« On voit des voitures dans mes films parce que c'est dans ma voiture que je passe le plus de temps. C'est mon seul bureau.*

De ce lieu banal par excellence, il a fait une extraordinaire machine de vision. Puis, dans *Le Goût de la cerise*, un dispositif scénique unique : *« On ne peut être que deux à l'avant de la voiture : celui qu'on ne voit pas, ce n'est pas l'interlocuteur du personnage qui se trouve à l'écran, mais la caméra. Les protagonistes du film ne se sont jamais rencontrés durant le tournage, je les ai présentés les uns aux autres après. »* Ce n'est pas seulement une astuce de réalisateur, c'est la manière dont lui-même avec la caméra s'inscrit au coeur de la mise en scène. Et, ainsi, découvre et construit à la fois la route que son cinéma parcourt.

Jean-Michel Frodon

★ *Abbas Kiarostami*, Cahiers du cinéma ; 144 p., 49 F.

L'Iran se réconcilie peu à peu avec son fils prodigue

TÉHÉRAN
correspondance

Lorsqu'Abbas Kiarostami reçut à Cannes la consécration suprême, l'Iran était trop occupé par l'élection surprise de son nouveau président, le « libéral » Mohammad Khatami, pour consacrer à l'information toute l'attention qu'elle méritait. Et si, à l'aéroport, un important groupe d'amis et de supporteurs était tout de même venu le féliciter, il se trouva aussi un *comité d'accueil hostile, lui* reprochant violemment l'accolade donnée en public à Catherine Deneuve au moment de la remise de la Palme d'or. Cette double réaction témoigne de l'ambivalence du statut du plus grand cinéaste iranien alors même qu'il a puissamment contribué à inscrire son pays parmi les grandes nations de cinéma.

Pourtant, quelques jours après le retour du réalisateur, les professionnels du cinéma lui rendaient hommage, au cours d'une cérémonie inimaginable quelques années plus tôt. Incontestablement, le ton des officiels a changé. Longtemps, il fut accusateur : la reconnaissance internationale rendait suspecte l'œuvre d'un cinéaste qu'on disait à la solde des Occidentaux. Ses films étaient jugés trop peu « engagés », voire – suprême insulte – pas assez « iraniens ». Mais on perçoit une première évolution en 1994, quand *Au travers des oliviers* est sélectionné à Cannes et, surtout, l'année suivante, pour les Oscars. Il devient difficile pour les autorités de renier l'image enfin positive de l'Iran que Kiarostami véhicule. Une hostilité persistante ressemblerait même à une maladresse de mauvais goût.

L'accueil réservé au *Goût de la cerise* confirme cette évolution. La cérémonie de remise du prix Fellini *à l'Unesco à Paris, le 13 no*vembre, a été évoquée favorablement dans la presse. Présentant le Festival du film religieux, organisé en marge de la Conférence islamique début décembre, le nouveau vice-ministre du cinéma, Seyfollah Dad, a même déclaré qu'à ses yeux le film religieux par excellence est *Où est la maison de mon ami ?* On est loin du temps où la sortie de la *suite de ce film*, *Et la vie continue*, était condamnée parce qu'on y voyait utilisées une voiture française et des affiches en français – grave péché pour un régime hanté par l'*« invasion culturelle »*.

UN SUJET INTRIGANT

Hors des cercles cinéphiles, Kiarostami n'est pourtant pas une vedette en Iran : ses films y ont été trop mal distribués pour permettre une véritable reconnaissance. D'autant que son style apparaît comme très novateur. *« Kiarostami est semblable à Mowlana, ce poète mystique du XIII[e] siècle, qui rend limpide la complexité de la philosophie, et qui nous transmet tout simplement ce qu'est la vie »*, affirme ainsi un exégète iranien de son œuvre, au vu du *Goût de la cerise*, pas encore sorti sur les écrans mais qui circule déjà en vidéo, sous le manteau. Le film intrigue à cause de la Palme d'or, mais aussi par son sujet : interdit par la religion, le suicide est aussi très généralement condamné dans une société qui ne reconnaît aucune liberté aux humains face à un destin considéré comme tracé à l'avance.

Agnès Devictor

De brutales photos de famille

Un frère. Le premier film à percussion et aux images fortes d'une jeune cinéaste

Film français de Sylvie Verheyde. Avec Jeannick Gravelines, Emma de Caunes, Nils Tavernier, Emmanuel Nicolas, Karole Rocher, Aurelie Berrier, Ann Gisel Glass. (1 h 30.)

« La lutte des classes, c'était le bon temps, les pauvres avaient des dents » : c'est pour des répliques comme ça, provocatrices à bon compte, qu'on reste en retrait devant *Un frère*. Tout comme cette déferlante d'énergie, ce cinéma choc dont la jeune réalisatrice, formidablement servie par ses comédiens, projette les éclats avec une efficacité certaine, mais sans toujours parvenir à convaincre de sa nécessité. Ce premier long métrage oscille ainsi entre une urgence réelle, qui vient des corps des interprètes, et quelque chose de plus appliqué dans le déroulement des événements.

Il est possible, sans que cela change grand chose, qu'il y ait une métaphore autobiographique à la *fois dans l'histoire* du « frère », Loïc, tentant d'échapper à la fatalité de la banlieue en devenant photographe de mode, et dans celle de sa petite sœur, Emma. Emma ne lit pas Flaubert mais Céline, danse comme un elfe sensuel, tombe amoureuse du copain « venu de la haute » de Loïc, au grand trouble furieux de celui-ci. Loïc et Emma, Jeannick Gravelines et Emma De Caunes sont formidables, et aussi Nils Tavernier dans le rôle de Vincent le copain *« d'en-deçà du périphérique »*, Emmanuel Nicolas, le pote junkie aux infinies embrouilles, Karole Rocher, l'ex de Loïc. A l'écran, ces personnages existent, Sylvie Verheyde les a rencontrés sans doute, ailleurs, « dans la vie » comme on dit.

On regrette d'autant plus qu'elle éprouve le besoin d'en rajouter dans les effets d'images, de cadrages ultraserrés et de caméra portée, et dans les rebondissements de scénario. On regrette plus encore que, pour sauver ses « héros » (Loïc, Emma et Vincent), leur ouvrir un avenir, elle ait be soin de sacrifier les *losers*. L'enjeu – très fort – d'*Un frère* concerne la peur de s'en sortir, l'intériorisation *d'un état de faiblesse irréversible* par les exclus de la réussite sociale. Il est dommage que la réalisatrice, si elle démontre son savoir-faire, ait choisi une construction du récit qui sépare aussi radicalement les gagnants des perdants.

J.-M. F.

هكذا من الاصل

Gaston Kaboré rêve de tourner avec Denzel Washington

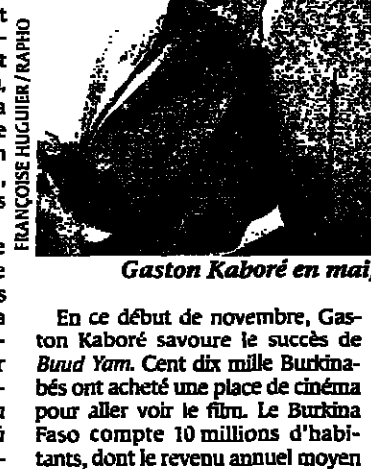
Le Festival des trois continents de Nantes rend hommage au cinéaste burkinabé

OUAGADOUGOU
de notre envoyé spécial

Grand rendez-vous des cinématographies d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, le Festival des trois continents de Nantes, dont la dix-neuvième édition se déroule du 25 novembre au 2 décembre, consacre cette année un hommage au cinéaste burkinabé Gaston Kaboré. Il y a, au début de *Zan Boko*, deuxième film du cinéaste, une longue scène d'accouchement dans un village du Burkina. Les matrones vont prévenir les vieilles : la naissance se passe mal, le mari doit accomplir le rite de l'eau. Les vieilles s'adressent à leur tour au chef pour obtenir la permission de procéder à la cérémonie. Et le chef va enfin demander au jeune père d'invoquer les puissances qui aideront sa femme. « *C'est une magistrale perte de temps, contraire à tout ce qu'on enseigne dans les écoles*, reconnait Gaston Kaboré, avec un grand sourire. *Mais je voulais montrer comment l'information circule dans un village, le temps qu'il lui faut.* »

Ce souci du temps villageois, ce respect pour la tradition, cet amour de la langue moré classique, telle qu'elle se parle sur le plateau mossi autour de Ouagadougou, ont fait la réputation de Kaboré. On dit alors qu'il réalise des films de brousse. Mais un film de brousse se passe au village, il est long et lent, il ne s'y passe pas grand-chose et l'on n'y voit que des paysans. En fait, aucun des quatre longs métrages de Kaboré ne correspond à cette description. *Wend Kuuni*, le premier, sorti en 1982, est l'histoire d'une transgression si grave qu'elle provoque une mort et la transformation d'une communauté ; *Zan Boko* montre autant Ouagadougou et sa faune que la campagne ; *Rabi* est un film bref et émouvant sur l'enfance et la vieillesse, effectivement situé dans un village. Et *Buud Yam*, qui vient de sortir en France et a remporté un succès populaire énorme au Burkina Faso, est un conte épique situé au XIX[e] siècle, un *road movie* pour un pays sans routes.

C'est vrai, dans ces films, la ville est au mieux ignorée, au pire peinte sous les traits les plus sombres. Pourtant, le cinéaste a grandi à Ouagadougou. Son expérience villageoise, il l'a vécue par procuration, à travers sa grand-mère. « *Elle avait sa case dans la concession de mes parents, juste à côté de l'endroit où j'habite. Elle vivait encore comme au village, nous racontait des histoires. Elle est morte pendant que je vivais à Paris, je n'ai pas pu lui dire au revoir.* »



FRANÇOISE HUGUIER / RAPHO

Gaston Kaboré en mai, pendant le Festival de Cannes.

En ce début de novembre, Gaston Kaboré savoure le succès de *Buud Yam*. Cent dix mille Burkinabés ont acheté une place de cinéma pour aller voir le film. Le Burkina Faso compte 10 millions d'habitants, dont le revenu annuel moyen est inférieur à 3 000 F. L'appétit de cinéma ainsi démontré va de soi pour le réalisateur. Mais il ne veut surtout pas que l'on dise que sa manière de faire des films est celle qu'il faut à l'Afrique. « *A chaque fois qu'un film africain sort, on veut y voir un manifeste sur le cinéma. Personne ne veut avouer que ce n'est qu'un film, bon ou mauvais, raté ou réussi. Il faut toujours l'investir du destin cinématographique d'un continent* », se lamente-t-il gaiement.

En quinze ans, Kaboré a réalisé quatre films, dont un seul, *Zan Boko*, a été un échec commercial. *Wend Kuuni* détient toujours le record des entrées au Burkina, et son succès dans les festivals et auprès du public français (80 000 entrées) en a fait une opération commercialement viable. Et, pourtant, le réalisateur prévoit de consacrer l'année qui vient à la recherche du financement de son prochain film sans aucune garantie de succès. Il voudrait réaliser un projet qui lui tient à cœur : l'histoire d'un jazzman américain qui découvre ses origines africaines. Mais Gaston Kaboré pense avoir de meilleures chances avec un scénario qui montre comment un historien africain est précipité dans l'histoire de sa propre famille, qui fut mêlée à la mutinerie des travailleurs de l'Office du Niger, un projet pharaonique mis en œuvre par l'administration coloniale française dans les années 40.

L'ESPOIR DE LA VIDÉO

De toute façon les financements viendront du Nord, de l'Union européenne, des télévisions occidentales. Bien sûr, le Burkina Faso a largement participé au financement de *Buud Yam* (qui a coûté 10 millions de francs) en prenant en charge les équipes, mais cet effort, qui vient de l'un des pays les plus pauvres du monde, rencontre forcément ses limites. Inutile, d'autre part, de compter sur le secteur privé, européen ou africain. « *Il faut diminuer encore nos coûts*, affirme Kaboré, *pour arriver à équilibrer nos budgets grâce à nos propres marchés.* » Pour cela, il a créé Cinecom, une petite entreprise de cinéma, où des collaborateurs qui le suivent depuis *Wend Kuuni* peaufinent du mieux qu'ils le peuvent la préproduction afin de réduire les frais de tournage.

Le patron de Cinecom trouve un certain réconfort dans le développement des productions en vidéo au Ghana. Là – comme au Nigeria –, on produit et on réalise en VHS, très vite, des films qui sont d'abord projetés dans des salles de quartier avant d'être diffusés en cassettes à des prix qui défient toute concurrence, et surtout celle de la piraterie. Gaston Kaboré est persuadé que l'avenir des images africaines passe par ce cinéma à bon marché, mais aussi par les fictions télévisées. Il a déjà écrit trois comédies de 13 minutes, qu'il voudrait confier à de jeunes réalisateurs. Mais il rêve aussi de s'affranchir des contraintes de la pauvreté. Il parle avec affection de ses acteurs – comptables, secrétaires ou infirmières à la ville –, qui retrouvent le moré de leurs aïeux paysans, qui sont assez justes pour que les gens de la brousse se reconnaissent en eux. « *Mais on ne peut pas leur demander d'oser, comme à des acteurs professionnels. En même temps, à qui le demander ? Pour mon personnage d'historien, je rêve de Danny Glover, de Denzel Washington... Mais comment être sûr de la justesse du texte anglais ?* » De ces obstacles, Gaston Kaboré a déjà triomphé quatre fois. En quinze ans, ce n'est pas beaucoup, tout juste le temps de construire une œuvre.

Thomas Sotinel

Le programme

Outre l'hommage à Gaston Kaboré, le Festival des trois continents adresse cette année un coup de sombrero à Pedro Armendariz père et fils (tous deux acteurs, le second également producteur), un coup de keffieh aux cinéastes égyptiens Hassan El Imam et Ezzedine Zulfikar, spécialistes du mélodrame dans les années 50 et 60. Toujours curieux de cinématographies méconnues, les frères Jalladeau, codirecteurs de la manifestation, présentent un panorama du cinéma ouzbek.

Le volet « historique » du programme est constitué d'un retour sur la nouvelle vague japonaise, avec un film de chacun des ténors du mouvement : Oshima, Imamura, Yoshida, Teshigahara, Shinoda, Masumura... Parmi les douze films de la compétition, l'Asie domine toujours largement, et on remarque l'apparition inattendue de la Thaïlande avec deux films. Hors compétition, il faudra notamment guetter le beau *Murmur of Youth* (Taïwan), *Le Voyageur venu du Sud* (Iran) ou le nouveau film du Tunisien Nouri Bouzid, ainsi que, en ouverture, la nouvelle réalisation du Turc Omer Kavur, *La Tour de l'horloge*, et, en clôture, le splendide film chinois *Le Voyage vers Xia-xia*.

La conversion d'un nazi à la douceur tibétaine

Sept ans au Tibet. Quand Annaud imite Spielberg

Film américain de Jean-Jacques Annaud. Avec Brad Pitt, David Thewlis, Jamyang Wangchuck, B. D. Wong, Mako. (2 h 15.)

Il était à craindre que *Sept ans au Tibet* soit enterré avant même d'être vu. Sous le dossier des relations entre Hollywood et la Chine, qui auront fait d'une série de films sur le Tibet un enjeu économique plus que cinématographique. Et sous les polémiques déclenchées par la révélation du passé nazi d'Heinrich Harrer, l'alpiniste autrichien héros du film, et la manière dont il tenta longtemps de le dissimuler (*Le Monde* daté 23-24 novembre).

Rien de cela pourtant ne semble être le problème d'un film qui, tout en évoquant brièvement les origines de Harrer, se veut l'histoire d'une rédemption plutôt que celle d'un sportif de haut niveau commandité par le III[e] Reich. Harrer, Brad Pitt aux cheveux blonds coupés court, tel qu'on le découvre au début du récit, est surtout défini par sa volonté de réussir ; cet égotiste forcené fait peu de cas de sa jeune épouse, abandonnée, enceinte, dans une Europe en convulsions, et, plus tard, mettra en danger ses compagnons de cordée lors d'une expédition dans l'Himalaya. L'engagement nazi d'Harrer ne serait donc que la manifestation d'une opportunité saisie par un individualiste exalté, prêt à tout pour mener sa carrière d'alpiniste.

Adapté des mémoires d'Harrer (*Sept ans d'aventures au Tibet*, Arthaud) relatant ses deux traversées de l'Himalaya et son séjour de cinq ans à Lhassa, *Sept ans au Tibet* ressemble à une version colorisée de *La Liste de Schindler*, dont il reprend, volontairement ou non, la structure dramatique. Schindler laissait son cynisme de côté pour sauver un groupe de juifs, et Brad Pitt fait de même, avec le zèle très spielbergien de celui qui, conscient de ses errements passés, se met à corriger le tir avec un acharnement stupéfiant. La scène finale, qui met en scène la facilité déconcertante avec laquelle les armées chinoises annexent le Tibet, est édifiante. La douleur des Tibétains ne pèse alors pas grand-chose face à la fureur désespérée de Brad Pitt.

Sept ans au Tibet est un film hollywoodien. C'est sa force, puisqu'il met en œuvre une débauche d'effets au service d'une rigueur historique où prévaut le souci du détail, et qu'il se déroule dans des décors somptueux, censés rendre compte de l'ampleur du sujet. Une ampleur qui se paie aussi par plusieurs longueurs : le film donne effectivement l'impression de durer... très longtemps. Et le récit, sans ambiguïté, tue tout effet de surprise.

SENTIER BALISÉ

Harrer raconté par Annaud aura été un homme ordinaire. Un salaud intégral au début du film et un homme remarquable à la fin. Précepteur modèle, d'une humilité renversante lorsqu'il se prête à l'édification du jeune dalaï-lama, d'une tendresse infinie lorsqu'il tente finalement de renouer avec sa femme et de connaître enfin son fils. *Sept ans au Tibet* est un film sans enjeu pour le spectateur. Inutile de rechercher Harrer, c'est sur Brad Pitt que l'on retombe à chaque instant, sex-symbol que rien ne peut se permettre de bousculer. Nazi sur les bords, mais toujours séduisant. On avance dans *Sept ans au Tibet* comme sur un sentier de haute montagne parfaitement balisé, en sachant où l'on va, avec la certitude rassurante que les fantômes du passé ont tous été chassés.

Samuel Blumenfeld

LES NOUVEAUX FILMS

■ SENZA PELLE (ÉCORCHÉ VIF)

Ce deuxième long métrage d'Alessandro d'Alatri, sélectionné voilà trois ans à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes, aura mis plus de temps que de raison à trouver un distributeur. *Senza Pelle* est un film honnête, dont le scénario, digne de l'univers de Stefan Zweig, et la juste interprétation constituent les atouts majeurs. Un couple modeste, Gina et Riccardo, est en butte aux assiduités dont un jeune bourgeois à l'esprit dérangé, Saverio, accable Gina. Traversant successivement les registres de la peur, de l'ambiguïté et de la pure invraisemblance, le film conjugue de façon intéressante l'approche réaliste et la fantaisie du conte, au service d'une allégorie des rapports sociaux. L'absence d'une idée forte de mise en scène, ainsi qu'une fin passablement mièvre, ne permettent pas cependant au film d'emporter entièrement l'adhésion. *J. M.*
Film italien d'Alessandro d'Alatri. Avec Anna Galiena, Massimo Ghini, Kim Rossi Stuart. (1 h 30.)

■ SLING BLADE

Karl Childers est un attardé mental qui a passé vingt-cinq ans dans un hôpital psychiatrique. Enfant, il a tué, avec une faux, sa mère et l'amant de celle-ci surpris en pleins ébats. Il trouve enfin un travail de mécanicien et devient l'ami d'un jeune garçon, Frank. Ce film repose sur une forme de suspense très classique : le héros parviendra-t-il à s'intégrer dans la société malgré son « handicap » ? Evitera-t-il la répétition du geste fatal qui l'a condamné à la réclusion ? *Sling Blade* est la première réalisation de Billy Bob Thornton, scénariste de films indépendants qui s'est investi dans ce projet jusqu'à en incarner le rôle principal. Son interprétation d'un attardé mental attendrissant, un œil fixé pourtant sur la ligne bleue des Oscars, est d'ailleurs son apport le plus intéressant. Dans le décor d'une Amérique rurale, peuplée de buveurs de bière, musiciens du dimanche, amateurs de rock campagnard, le trajet de Karl Childers prend, petit à petit, la forme d'une tragédie inéluctable. Mais le déroulement implacable des événements dépend d'artifices qui viennent contrecarrer la crédibilité du récit, tout comme les trop utiles accès de lucidité qui saisissent régulièrement le personnage principal chaque fois que cela arrange le scénario. *J.-F. R.*
Film américain de Billy Bob Thornton. Avec Billy Bob Thornton, Dwight Yoakam, J. T. Walsh, Lucas Black. (2 h 15.)

■ SOUS LES PIEDS DES FEMMES

Aya et Moncef ont milité, en 1958, au sein d'un réseau clandestin du FLN, dans le sud de la France. Près de quarante ans plus tard, le couple s'apprête à recevoir Amin, l'ancien responsable de leur groupe, avec lequel Aya a vécu une brève passion amoureuse. Construit sur le chevauchement incessant des deux époques par retours en arrière successifs, ce premier long métrage de Rachida Krim affiche de complexes ambitions. Il se veut à la fois une tentative d'analyse critique de la lutte de libération à l'aune de la faillite algérienne contemporaine, un regard émancipé sur le statut des femmes dans le monde arabe et le portrait circonstancié de l'une d'entre elles, détaché du canevas psychodramatique installé d'entrée par le retour d'Amin. Cela fait courir au film beaucoup de lièvres à la fois, sans qu'il parvienne à en attraper un seul, en raison de la lourdeur démonstrative de son message. *J. M.*
Film français de Rachida Krim. Avec Claudia Cardinale, Mohamed Bakri, Yorgo Voyagis, Nadia Farès. (1 h 25.)

■ LE GOÛT DE LA CERISE
Lire page 27

■ UN FRÈRE
Lire page 27

■ SEPT ANS AU TIBET
Lire ci-dessus

En raison de la disparition de la chanteuse Barbara (*Le Monde* du 26 novembre et de ce jour, page 29), les critiques des autres nouveaux films de la semaine, *Ossorri, Hercule*, *Addicted to Love* et *Une mort programmée* sont reportées à une date ultérieure.

هكذا من الاصل

Barbara sera inhumée jeudi 27 novembre au cimetière de Bagneux

De nombreuses personnalités ont rendu hommage à l'artiste morte lundi 24 novembre

La mort de Barbara, à l'âge de soixante-sept ans, a suscité de l'émotion, non seulement parmi ses admirateurs, ce public immense qu'elle avait conquis et qui rassemblait plusieurs générations, mais aussi parmi les personnalités politiques et artistiques du pays, qui ont toutes rendu hommage à la grande artiste qu'elle était, délaissant les formules convenues pour souligner la singularité de Barbara.

« *C'ÉTAIT une grande artiste, et non une star. Elle ne voulait exister que par son travail* », a déclaré Jacques Attali, ancien conseiller spécial de François Mitterrand, qui, comme des dizaines de personnalités politiques ou artistiques, a réagi mardi 25 novembre à l'annonce de la mort de Barbara (*Le Monde* du 26 novembre). Jacques Attali avait écrit pour elle le texte de la chanson *Coline*, qu'elle avait interprétée à Mogador en 1990.

« *Je l'avais récemment convaincue d'écrire ses Mémoires.* » Il avait mis l'auteur-compositeur en relation avec Claude Durand, PDG des éditions Fayard. Barbara était parvenue « *à mi-chemin* » de son manuscrit, indique Claude Durand. « *Dans la mesure où elle n'avait plus de contact sur scène avec le public, elle avait décidé de l'avoir par l'écrit.* » Elle envoyait à l'éditeur ses feuillets par fax chaque matin. « *Je lui répondais une demi-heure après*, explique Claude Durand. *Nous avions une sorte de dialogue quotidien.* »

MÉMOIRES INACHEVÉS

Dans ces Mémoires, Barbara raconte ses débuts difficiles, la mort de son père qui lui a inspiré *Nantes*, mais elle évoque aussi « *des gens de rencontre, manifestant une attention aussi grande aux célébrités qu'aux anonymes* ». La chanteuse possédait « *une écriture très personnelle, haletante, très colorée, très imagée, à la fois tendre et impérieuse, scandée, à l'image de ses chansons* », observe Claude Durand. Le titre de ces Mémoires n'était pas arrêté. En vertu de la loi sur la propriété intellectuelle, les éditions Fayard ne peuvent publier le manuscrit inachevé qu'avec l'accord des ayants droit de l'artiste.

Les éditions Calmann-Lévy ont d'ores et déjà annoncé leur intention de ressortir l'album biographique *Barbara*, publié en 1990. Son auteur, Marie Chaix, a été la secrétaire de la chanteuse de 1964 à 1969. La romancière de *L'Age du tendre* (Points-Seuil) avait préparé cet album avec Barbara au moment où l'artiste créait sa comédie musicale, *Lily Passion*, avec Gérard Depardieu. « *Je la revois, assise sur son canapé, rue Rémusat. Elle riait beaucoup, elle était très drôle et avait beaucoup d'humour* », a déclaré Marie Chaix en apprenant sa mort.

Comme beaucoup de ceux qui ont connu Barbara, Jacques Attali insiste sur sa discrétion. « *Elle était venue dans les prisons pour parler du sida, mais elle voulait qu'aucun journaliste ne soit prévenu.* » Des associations de lutte contre le sida aux habitants de son village de Précy-sur-Marne (Seine-et-Marne), les bénéficiaires de la générosité de Barbara ont manifesté hier leur gratitude. SolEnSi, association de solidarité avec les enfants malades du sida, « *apprend avec beaucoup d'émotion la mort de Barbara* » : « *Dès la création de SolEnSi, elle a été à nos côtés dans la plus grande discrétion, s'investissant auprès des enfants et de leurs parents.* »

Elle avait fait don à SolEnSi des droits d'auteur sur sa chanson *Sid'amour*. De même, elle avait légué à l'association Act Up ceux de *Le Couloir*, une chanson évoquant l'hôpital, la solitude et la douleur des malades du sida.

La chanteuse, qui, après avoir combattu la peine de mort, allait régulièrement à la rencontre des prisonniers, se préoccupait des conditions de détention, selon Marc Nectar, président d'Act Up. « *Récemment, elle avait été la seule personnalité à signer un texte favorable à la fourniture de seringues dans les centrales. Comme de coutume, elle n'avait pas manqué de courage. Depuis sa maison, elle se tenait informée de nos activités. Elle se montrait très exigeante.* "N'hésitez pas à me solliciter", *nous priait-elle* », souligne Marc Nectar.

Le chanteur Yves Duteil, qui est aussi le maire de Précy-sur-Marne, a rappelé que Barbara proposait souvent des dons et des gestes en faveur des enfants et des personnes âgées de la commune. Parmi les artistes, le chanteur Georges Moustaki, qui avait créé avec elle le duo de *La Dame brune*, Line Renaud, autre militante contre le sida, les chanteuses Régine, Véronique Sanson et Catherine Lara ont manifesté leur émotion. Le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) a salué cette « *artiste exigeante qui a toujours, avec une émotion incomparable, porté au plus haut l'art de la chanson* ».

« UNE GRANDE DAME »

Selon le président de la République, « *pour tous ceux qui l'aimaient et qui appartenaient à toutes les générations, elle était une amie en même temps qu'une grande dame. Sa voix nous manque déjà* ». Le premier ministre salue « *un engagement toujours renouvelé pour la justice et au service des autres* » ; Lionel Jospin admirait sa « *fragilité* » et, selon lui, « *elle a tant donné à son public qu'il se sent aujourd'hui orphelin* ».

Pour Catherine Trautmann, ministre de la culture, « *la chanson française perd une voix unique, reconnaissable aux premiers accents, une présence mystérieuse.* Sid'amour *reste dans nos mémoires comme l'un des plus beaux chants d'amour* ».

Dans le village de Barbara et à l'Hôpital américain, des registres de condoléances ont été ouverts. Samedi 29 novembre, à 17 heures, France-Culture rediffusera le dernier entretien radiophonique accordé par Barbara, enregistré dans sa maison de Seine-et-Marne en 1993.

Catherine Bédarida

L'évolution souvent foudroyante du choc toxi-infectieux

Un choc toxi-infectieux est une insuffisance circulatoire aiguë compliquant l'évolution de certaines infections, en général bactériennes. Ce type de choc, d'évolution souvent foudroyante, peut survenir en particulier chez des patients souffrant de septicémies (infection générale grave de l'organisme, caractérisée par des décharges importantes et répétées de germes dans le sang), le plus fréquemment causées par des entérobactéries ou des staphylocoques.

Outre les signes d'insuffisance circulatoire aiguë, le principal signe clinique est une très forte fièvre (ou, au contraire, une chute brutale de la température corporelle) s'accompagnant de frissons. C'est l'absence de cause évidente – cardio-vasculaire, hémorragique ou toxi-allergique – à cet état de choc qui permet de poser le diagnostic. Le risque principal est que cet état ne devienne irréversible, avec en pareil cas l'apparition d'une insuffisance rénale aiguë.

Un humour acide, féroce, tendre aussi

DANS LES ANNÉES 80, elle a un peu forcé son image de « grand oiseau blessé par la vie », qui fait frémir les adolescents, au point que certains ont oublié à quel point Barbara était drôle, acide, avec quelle jubilation elle maniait l'humour, tour à tour noir, féroce et tendre. Petit joyau du genre, *Les Mignons*, l'histoire de ces hommes qui « *entrent dans notre existence* » « *avec des yeux plus grands que le ventre, avec des mots plus grands que le cœur* ». Ils s'installent, « *ronronnent dans nos corbeilles et viennent manger dans nos mains, puis de bonheur ils s'ensommeillent : ça nous fait de joyeux matins* ». Un jour, « *ils refument la pipe, qu'ils avaient jetée aux orties ; et voilà qu'ils prennent en grippe la cage qu'ils s'étaient choisie* ». On « *leur ouvre tout grand la porte* », « *dommage, ils étaient bien mignons* ». « *Et voilà t-y pas qu'ils reviennent* »... Alors, bien sûr, on recommence, « *ils sont tellement mignons. Mignons* » – avec la ponctuation d'un accord sonnant et un claquement de talons au sol.

Sans illusions sur les amours humaines, dans la même veine, Barbara récite, comme une comptine : « *Chaque fois qu'on aime d'amour, c'est avec jamais et toujours.* » « *O pouvoir encore et toujours, s'aimer et mentir d'amour. Et bien qu'on connaisse l'histoire, pouvoir s'émerveiller d'y croire... Et rester là, c'est merveilleux, à se rire du fond des yeux. Oh redis-le, redis-le moi, que je suis ta première fois... Comme à chaque fois, à chaque fois, à chaque...* » Et la voix se perd dans un sourire rieur.

Plus grinçant, dérision de la justice, dégoût pour la peine de mort, on trouve une Barbara sarcastique dans le fameux *Si la photo est bonne* : « *qu'on m'amène ce jeune homme* ». « *L'a pas plus l'air d'un assassin, que le fils de mon voisin, ce gibier de potence, pas sorti de l'enfance.* » « *Moi qui suis femme de président, j'en ai pas moins de cœur pour autant. De voir tomber des têtes, à la fin ça m'embête. Et mon mari le président, qui m'aime bien, qui m'aime tant, Quand j'ai le cœur qui flanche, tripote la balance* »...

L'insomniaque qui n'en peut plus, prend trop de somnifères et retrouve « *au ciel de* [son] *lit les pompiers de Paris* », s'en amuse sur un rythme guilleret : « *Si s'endormir c'est mourir, ô laissez-moi mes insomnies, j'aime mieux vivre en enfer que de dormir en paradis.* » Cette Barbara-là – avec son rire dans la voix, son œil en coin vers la salle, la bouche gourmande, les mains frappant le piano avec allégresse – est la plus délicieuse. Contre le pathos, elle choisit la dérision ; contre le tragique, elle mise sur la complicité moqueuse, la tendresse, le rire.

Barbara se joue des cérémonies convenues. Son enterrement, elle le décrit avec légèreté. « *Y'aura du monde* », c'est sûr, on y verra « *les pas belles, les cancanières. Et celles qui ont de la vertu, et de bien méchantes manières* », qui se diront « *pour passer le temps, à voix basse des bagatelles, tout en se repassant la pelle* ». Elle rêvait que « *ce soit au printemps, à l'heure de la belle lumière. Je veux m'en souvenir longtemps, de l'heure de mon heure dernière* ». « *Et si vous entendez "Ti la la, la la", ma dernière petite chanson, surtout n'en ayez pas de peine. C'est pour dire adieu je vous aime* »... Et, tête en arrière, elle terminait par un tonitruant « *Amen* ».

L'enterrement, le vrai, sera à l'automne, « à l'heure de la basse lumière », et ils seront nombreux à devoir se forcer pour avoir, comme elle disait, « *le cœur à rire* ». Il le faudrait pourtant, pour garder l'image de son insolence plutôt que celle d'un excès de grandiloquence, pour retrouver la Barbara qui collectionnait vêtements insolites et bracelets ; Barbara la mutine, la lucide, l'ironique radicale.

Josyane Savigneau

SORTIR

PARIS

Cabaret chinois
de et par Jérôme Nicolin
Jérôme Nicolin a toujours aimé les féeries et les mirages, des plus doux – ceux de l'enfance – aux plus ambigus – ceux du cabaret la Grande Eugène, où il a fait ses débuts en scène, avant de travailler avec le groupe TSE, Daniel Schmid ou Luc Bondy. Avec le *Cabaret chinois*, il réalise un de ses rêves les plus anciens : concevoir entièrement un spectacle, imaginer le décor, les costumes, les lumières, et jouer, seul, à se métamorphoser comme il aime le faire, en dragon, chauve-souris ou impératrice. Une belle invitation au plaisir, à l'initiative du Festival d'Automne.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, les mardi, jeudi, vendredi ; 19 h 30, les mercredi et samedi, 16 heures, le dimanche. Tél. : 01-42-02-02-68. De 65 F à 135 F. Jusqu'au 21 décembre.*

Septuor Vibracordes
de Jean-Marie Machado
Dans la formation montée par le pianiste Jean-Marie Machado, on retrouve certains des jeunes solistes que le jazz et les musiques improvisées en France ont révélé ces dernières années : le saxophoniste Laurent Dehors ou le guitariste David Chevallier ; on y trouve aussi le joueur de zarb Kevan Chemirani, des invités comme l'époustouflant Valentin Clastrier à la vielle à roue sont aussi de la partie. Machado, apparu dans le jazz en trio avec les frères Moutin, a toujours eu l'oreille voyageuse, le goût d'une écriture à risque et d'orchestres peu communs. D'un long séjour en Bretagne il ramène des évocations sonores – sans exotisme – avec un spectacle qui a été créé en mai 1996 à Quimper.
Dunois, 108, rue du Chevaleret, 13e. Mo Chevaleret. 20 h 30, les 26 et 27. Tél. : 01-45-84-72-00. 100 F.

METZ

Moving Target
de Frédéric Flamand
Les talents de Frédéric Flamand sont multiples. Dans les années 80, il faisait du Plan K un lieu obligé du spectacle en Europe. Maintenant à Charleroi, il continue son travail de chorégraphe-metteur en scène, refusant de choisir entre les deux disciplines. L'Arsenal reçoit la dernière création, *Moving Target*. Il est rare que l'artiste, par ailleurs discret, rate sa cible. On aura aussi l'occasion de voir la pièce au Festival de danse de Cannes qui débute le 29 novembre.
Arsenal de Metz, avenue Ney, 57 Metz. 20 h 30, le 27 novembre. Tél. : 03-87-74-16-16. 100 F et 120 F.
(* Tarif réduit)

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Addicted to love
de Griffin Dunne (Etats-Unis, 1 h 40), avec Meg Ryan, Matthew Broderick, Tcheky Karyo.
Le Goût de la cerise
d'Abbas Kiarostami (Iran, 1 h 39), avec Homayoun Ershadi, Abdolhossein Bagheri, Afshin Khorshidbakhtari, Safar Ali Moradi, Mir Hossein Noori, Ahmad Ansari.
Hercule
dessin animé de John Musker, Ron Clements, (Etats-Unis, 1 h 31).
Okaeri
de Makoto Shinozaki (Japon, 1 h 39), avec Susumu Terajima, Miho Uemura, Shoichi Komatsu, Tomio Aoki.
Senza pelle
d'Alessandro Alatri (Italie, 1 h 30), avec Anna Galiena, Massimo Ghini, Kim Rossi Stuart.
Sept ans au Tibet
de Jean-Jacques Annaud (Etats-Unis, 2 h 15), avec Brad Pitt, Davie Thewlis, B. D. Wong, Mako, Danny Denzongpa, Victor Wong.
Sling Blade
de Billy Bob Thornton (Etats-Unis, 2 h 15), avec Billy Bob Thornton, Dwight Yoakam, J. T. Walsh, John Ritter, Lucas Black, Natalie Canerday.
Sous les pieds des femmes
de Rachida Krim (France, 1 h 25), avec Claudia Cardinale, Feyria Deliba, Nadia Farès, Mohamad Bakri, Yorko Voyagis, Hamid Tassili, Bernadette Lafont.
Un frère
de Sylvie Verheyde (France, 1 h 30), avec Nils Tavernier, Emma de Caunes, Jeannick Gravellines, Emmanuel Nicolas, *Ann-Gisel Glass, Karole Rocher.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Toujours l'orage
d'Enzo Cormann, mis en scène d'Henri Bornstein, avec Michel Baumann, Bruno Abraham-Kremer et Anne Cameron.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie. 20 heures, le 26. Tél. : 01-43-28-36-36. De 50 F à 110 F.*
Le Chevalier à la rose
de Richard Strauss. Avec Renee Flemming, Susan Graham, Franz Hawlata, Peter Sidhom, Barbara Bonney, *Stuart Neill. Maîtrise des Hauts-de-*Seine, Chœur d'enfants et orchestre de l'Opéra de Paris, Edo de Waart (direction), Herbert Wernicke (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, le 26. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 635 F.
Quatuor Ysae
Webern : Quatuor à cordes op. 28, Quintette pour piano et cordes.
Schmitt : *Quintette pour piano et cordes op. 51.* Jean-François Heisser (piano).
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Mo Louvre. 20 heures, le 26; 12 h 30, le 27. Tél. : 01-40-20-52-29. De 60 F à 135 F.
Le 27 nov. uniquement le « Quintette pour piano et cordes » de Schmitt.
Orchestre royal
du Concertgebouw d'Amsterdam
Schubert : *Symphonies no 3 et 8, « Inachevée », Duos.* Charlotte Margiono (soprano), Robert Holl (baryton), Nikolaus Harnoncourt (direction).
Châtelet. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 20 heures, le 26. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 295 F.
Maxim Vengerov (violon),
Igor Uryash (piano)
Œuvres de Mozart, Beethoven, Schumann et Brahms.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 26. Tél. : 01-45-61-53-00. De 100 F à 320 F.
Mico Nissim Trio
Nicolas Genest Quintet
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 20 heures, le 27. Tél. : 01-42-30-15-16. 30 F.
Chico Cesar
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 20 heures, le 26. Tél. : 01-44-92-45-45.

REPORT

Trio Wanderer
Le violoniste du trio, Jean-Marc Phillips s'étant cassé le poignet, le concert programmé le mercredi 26 novembre est annulé et reporté au jeudi 4 juin 1998.
Salle Gaveau, 45, rue La Boëtie, Paris 8e. Mo Miromesnil. Tél. : 01-49-53-05-07.

RÉSERVATIONS

Contes de l'Alhambra
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Châtelet. 11 h 30, le 30. Tél. : 01-44-70-64-10. Location Fnac, Virgin. 130 F.

DERNIERS JOURS

28 novembre : Fabrice Luchini
d'après des textes de Baudelaire, Céline, La Fontaine et Nietzsche.
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet. Tél. : 01-43-22-16-18. 20 h 30, du mardi au vendredi, 18 h 15 et 20 h 30, le samedi. 180 F.
28 novembre : Gorki-Tchekhov 1900
d'après Maxime Gorki et Anton Tchékhov, mise en scène de Georges Buisson, avec Mathias Mlekuz et Jean-Claude Penchenat.
Artistic-Athévains, 45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mo Voltaire. Les mardi et vendredi, à 20 h 30; les mercredi et jeudi, à 19 heures; le samedi, à 16 heures et 20 h 30; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-43-56-38-32. 80 F et 150 F.*
(* Tarif réduit)

هكذا من الامل

KIOSQUE

LE MONDE / JEUDI 27 NOVEMBRE 1997

EN VUE

■ D'après une enquête prospective auprès du public de Canal J et Top Famille, 37 % des enfants de sept à quatorze ans, interrogés sur le président de la République de l'an 2 020, aimeraient qu'il soit un homme, 50 % une femme et 13 % un robot.

■ Comme la publicité sur le tabac est désormais interdite en Grande-Bretagne, la fédération professionnelle de fléchettes, dont les revenus dépendaient du « sponsoring » des fabricants de cigarettes, vient de signer un contrat de trois ans avec un brasseur de bière blonde.

■ Le bureau européen des consommateurs (Beuc) exige des limitations de vitesse pour les trotteurs de bébés. Un « youpala » lancé avance deux fois plus vite qu'un enfant qui marche à quatre pattes. « *Ils sont même parfois si rapides que les adultes ne peuvent plus les arrêter* », s'inquiète **Jim Murray**, président du Beuc, qui fait état de 6 000 accidents et de deux morts depuis l'invention du véhicule.

■ L'armée roumaine a organisé, le 6 novembre, un exercice de défense passive dans Bucarest, avec un feu d'artifice pour imiter les bombardements. Des Bucarestois affolés ont aussitôt couru aux abris. Certains se sont évanouis sur place. Mais les gens avertis ont envahi les rues pour assiter au spectacle, au lieu de respecter les consignes en restant chez eux ou en se réfugiant dans le métro. Le lendemain les militaires se félicitaient du succès de l'« *opération, la plus sérieuse depuis la Seconde Guerre mondiale* », rapporte le correpondant du *Point* en Roumanie.

■ **Seyyed Abdelrahman al-Seyyed,** surgit dans son village du delta du Nil, avec un large sourire à la portière d'un minibus, klaxonnant et freinant dans la poussière, pour persuader sa bien aimée qu'il a trouvé du travail. La jeune fille reste de marbre. Très bien. Seyyed fait marche arrière et disparaît à l'horizon. Le lendemain, il se pointe à nouveau en agitant une casquette, au volant d'un autobus pétaradant des transports en commun du Caire. La farouche ne cède pas. Il s'en retourne alors terriblement déçu et se laissera arrêté, à des kilomètres de là, non loin du dépôt d'Amiriyah où il reconduisait, au ralenti, l'engin volé pour la conquête.

■ **Martin Agyare,** le demandeur d'asile ghanéen victime, dimanche 23 novembre, d'une agression raciste commise par cinq jeunes gens dans un train reliant Berlin-Wannsee à Belzig, en Allemagne, est unijambiste depuis que des skinheads l'avaient jeté d'un train, en 1994, dans le Brandebourg.

Christian Colombani

Enquête britannique sur la « magazine woman »

Sociologues et universitaires ont étudié l'image que la presse spécialisée donne de la femme. D'où une belle bataille de presse outre-Manche

QUELLE EST donc cette *magazine woman*, cette femme-type des magazines féminins sur laquelle viennent de se pencher des journalistes, universitaires et sociologues pour le Social Affairs Unit, un groupe de réflexion de tendance conservatrice ? La presse britannique lui consacre des pages entières. Et pourtant, si l'on en juge par la description qu'en font partisans et adversaires de cette étude, cette femme-là ne doit pas souvent lire la presse sérieuse. Une presse au demeurant divisée sur le sujet : si le *Guardian* (centre-gauche) et le *Sunday Telegraph* (droite) s'accordent sur la superficialité des versions anglaises de *Elle*, *Marie-Claire* ou *Cosmopolitan*, le *Times* (droite) et l'*Independent* (centre) s'en prennent au conservatisme étriqué des enquêteurs.

« *Ils ne mentionnent jamais les enfants*, écrit l'un d'entre eux, dans le *Sunday Telegraph* : *Ce que je ne m'attendais pas à trouver, c'est un portrait méconnaissable de la femme moderne, qui ne ressemble à aucune femme que je connaisse.* » On n'y parle que de sexe mais jamais d'enfants, « *ni de mariage ou de relations durables ; il n'y a aucune notion de responsabilité, aucune reconnaissance du fait que la réussite d'un couple suppose des moments d'altruisme ou des compromis difficiles* (...). *Bien qu'il soit*



dur de croire qu'une génération de femmes ait grandi sans aucun désir d'avoir des enfants, il est possible que les attraits d'une vie sans responsabilités – seule dans un appartement avec plein d'argent, de rouge à lèvres et sans être encombrée d'enfants ou d'un mari – l'aient finalement emporté sur l'instinct maternel ». « Folle de sexe, stupide et égoïste », titre pour sa part le supplément média du *Guardian* : « *La femme d'aujourd'hui se moque de tout. Elle pense rarement à quelque chose sauf à améliorer sa propre vie sexuelle. Elle n'a pas de valeurs, sauf pour la mode. Et elle ne veut pas faire d'efforts, sauf dans la salle de gym.* »

SANS ENFANTS

Et de donner la liste des caractéristiques de la *magazine woman* : elle n'a pas d'enfants ; ses relations ne concernent que le sexe ; la vie n'a pour but que de se faire plaisir ; elle vit dans un monde sans valeurs ; elle traite les tragédies comme du spectacle ; elle trouve la réalité plutôt gênante. Mais certaines publications – comme *Bella* ou *Prima* – chérissent encore les valeurs traditionnelles. « *A lire les résultats de l'enquête, il est difficile de décider lesquels des magazines présentent le portrait le plus déprimant de la femme britannique moderne. Mais, d'une courte tête, il semble que* Company *soit le vainqueur, si vainqueur il doit y avoir* », conclut le *Guardian*.

« *Rien que du sexe, des fringues et des petits amis ?* » se demande le *Times*, qui reproduit la couverture de *Trivial* avec ces titres : « Reconnaîtriez-vous les parties intimes de votre amant ? » ou « Je veux la garde... des plants de tomates », et trouve l'enquête du Social Affairs Unit « *arrogante et trompeuse* ». « *Ce qui est vraiment tragique, c'est que ses auteurs manquent tellement d'humour qu'ils croient que les femmes britanniques sont assez bêtes pour être influencées par ce qu'elles lisent dans des magazines sur papier glacé. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est le ton condescendant des membres des classes supérieures écrivant sur les classes inférieures.* »

Le mot de la fin revient à un journaliste du *Times* : « *L'erreur a peut-être été de prendre les magazines féminins trop au sérieux ; de les avoir lus littéralement et de ne pas les avoir pris pour ce qu'ils sont : une distraction sans danger qui permet d'oublier les difficultés de la vie quotidienne.* »

Patrice de Beer

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta

■ L'obtention automatique (de la nationalité) est un principe hautement affirmé par les Verts, les Communistes et la majorité des socialistes mais qui ne correspond pas à une quelconque revendication des principaux intéressés : les adolescents concernés, c'est-à-dire nés en France de parents non français. Ces jeunes gens-là ne semblent guère se préoccuper, soit dit en passant, du débat juridique qui transformera dans quelques heures le Palais-Bourbon en cocotte au bord de l'explosion. Oui, il s'agit bien d'un principe qui, comme tous les principes, transforme de simples différences en positions inconciliables. Pour un jeune homme ou une jeune fille nés en France, la manifestation de la volonté d'être français est-elle réellement quelque chose de si insupportable ? Après tout, chacun de nous a vu à la télévision les images de nouveaux citoyens, de l'Ohio à l'Iowa, prêter serment à la Constitution américaine dans une cérémonie collective, la main sur le coeur et la fierté dans le regard (...). Obtenir la citoyenneté américaine est ressenti comme un honneur. Il n'y aucune raison pour qu'acquérir la nationalité française n'en soit pas un.

LE FIGARO
Ivan Rioufol

■ Où est la « citoyenneté » désormais chère aux socialistes, dans cette réforme ? Donner la nationalité française à un jeune d'origine étrangère qui ne l'a pas réclamée est un acte qui, au contraire, risque d'affaiblir la cohésion nationale. Une accumulation d'indifférences n'a jamais construit une communauté solidaire. Une citoyenneté bradée est déjà une citoyenneté dévaluée. La gauche explique vouloir favoriser l'intégration des communautés. Mais ce n'est pas en repeignant, d'autorité, tout le monde en bleu-blanc-rouge que l'on consolide une nation. Le procédé relève de l'artifice. Or la passivité n'a jamais favorisé l'assimilation. Celle-ci passe par un sentiment d'appartenance à la culture d'accueil. (...) L'intégration à la française, déjà lourdement éreintée par une immigration de masse, ne trouvera pas dans le projet Guigou l'oxygène qui lui manquait. Tout au contraire.

FRANCE INTER
Pierre le Marc

■ Il n'est jamais simple de faire passer deux messages en même temps. Dans *Le Parisien*, ce matin, le ministre de la justice, Elisabeth Guigou, (...) résume bien la difficulté de la stratégie d'équilibre choisie par Lionel Jospin. C'est-à-dire modifier les textes actuels (sur l'acquisition de la nationalité) sans les remettre en cause fondamentalement malgré une promesse imprudente. Revenir à une conception plus attentive au droit des personnes sans pour autant renoncer au réalisme qui impose nécessairement une limitation de l'accueil des étrangers en fonction des capacités du pays. Par cette approche, le premier ministre espérait sortir le dossier de l'immigration de l'affrontement politique et électoraliste qui a conduit depuis vingt ans la droite et la gauche à une série de surenchères législatives dont s'est nourri le Front national. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'objectif ne sera pas atteint.

users.internorth.com/aquilon

Un hebdomadaire francophone du Grand Nord canadien surfe pour vaincre les distances

L'AQUILON, « souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest », est un hebdomadaire d'actualité tirant à mille exemplaires. Une belle performance quand on sait que les Territoires du Nord-Ouest (TNO) comptent en tout mille quatre cent francophones. Seule difficulté : beaucoup de lecteurs reçoivent L'Aquilon avec près d'une semaine de retard, car d'est en ouest les TNO s'étendent sur quatre mille kilomètres... Or, ce problème sera peut-être un jour résolu grâce à Internet : déjà, quelques « communautés isolées » disposant d'une connexion peuvent lire une sélection d'articles sur le site web de *L'Aquilon* le jour de sa parution à Yellowknife, la capitale.



Propriété de la Fédération « franco-ténoise », réunissant des représentants des associations francophones actives dans les TNO, *L'Aquilon* survit grâce à des subventions. Or, celles-ci ont tendance à se réduire. Internet s'est donc d'abord imposé comme un moyen de réduire les coûts de communication. Puis il est devenu un nouveau mode de distribution, notamment vers les régions les plus reculées des TNO, mais aussi vers le Québec et même l'Europe, où quelques universitaires s'intéressent à la vie des francophones dans le Grand Nord.

Grâce à *L'Aquilon* en ligne, on découvre que les problèmes des Ténois ne sont pas si différents des nôtres : financement des campagnes électorales, répartition des revenus de l'industrie minière... Mais la grande affaire est la création, en avril 1999, du Nunavut, nouveau territoire autonome qui couvrira tout l'est et le centre des TNO actuels, régions peuplées en majorité d'Inuits, et qui sera doté de son propre gouvernement. *L'Aquilon* a toujours soutenu cette réforme. Alain Bessette, directeur de la rédaction, explique ce choix : « *Si les revendications des Inuits avaient nié les droits des francophones, nous aurions été enclins à les remettre en question. Mais cela n'a pas été le cas.* »

Cette nouvelle donne territoriale aura aussi des répercussions sur la vie de la communauté francophone, qui va être divisée entre ceux de l'Est, inclus dans le Nunavut, et ceux de l'Ouest, qui resteront « ténois ». Conséquence : la Fédération franco-ténoise va elle aussi se scinder. Déjà, un nouveau magazine francophone en ligne consacré à l'actualité du Nunavut, *Le Toit du monde*, vient de voir le jour. Contrairement à *L'Aquilon*, il sera uniquement sur le Web (www.nunanet.com/mensuel). Un accord de coopération vient d'être signé entre les deux titres.

Christine Lamiable

SUR LA TOILE

PIRATE RELAXÉ

■ Matthew Bevan, pirate informatique britannique âgé de vingt-trois ans et accusé par les autorités américaines d'avoir pénétré dans les ordinateurs de l'US Air Force et dans ceux d'une société américaine fabriquant des missiles, a été relaxé par un tribunal de Cardiff (pays de Galles). Le juge a estimé qu'un procès, qui aurait pu entraîner le déplacement de témoins venus des Etats-Unis, serait trop long et trop coûteux, compte tenu de l'enjeu. – *(AP.)*

CONTRE LA HAINE

■ Suite à un appel lancé par le président Clinton, l'association de défense des droits civiques Leadership Conference on Civil Rights (LCCR) a créé un site web destiné à combattre la propagation des « *discours de haine* » sur Internet. L'objectif de la LCCR est de fournir des informations sur les crimes motivés par des idéologies extrémistes, d'expliquer les stratégies à adopter pour combattre ces crimes et de proposer du matériel pédagogique. L'opération sera financée pendant deux ans par la compagnie de téléphone régionale Bell Atlantic.
www.civilrights.org

La chevauchée fantastique

par Alain Rollat

LA SITUATION était désespérée. On n'avait plus aucune nouvelle du dernier convoi. Les dernières images, diffusées par TF 1, le montraient à l'entrée de la zone interdite, aux confins de Mulhouse. On y voyait un chauffeur solitaire barricadé dans son véhicule sous la protection d'hommes en uniforme. Une compagnie avait été envoyée en renfort. Deux soldats ouvraient la piste, les autres suivaient à distance. Le dernier message transmis par l'éclaireur disait : « *Pour que les colons puissent traverser le canyon, la cavalerie est obligée de les escorter.* » Puis, plus rien. Il y eut bien une autre image, celle d'un autochtone non identifié. Mais il disait des choses incompréhensibles, parlait un langage inconnu. Par exemple : « *C'est très compliqué*, déclarait-il à propos des moeurs des tribus locales. *On ne pourra pas régler le problème autrement que par l'éducation.* » Quel était le sens de ce langage codé ? Quelle était la signification de ce mot mystérieux : « é-du-ca-tion » ? Personne n'avait pu déchiffrer ce vocable dont la consonance semblait renvoyer au mythe archaïque de la civilisation.

L'Assemblée nationale fut donc convoquée sur France 3. La majorité s'y livra aux incantations habituelles : « *Anticiper. Responsabiliser. Sécuriser.* » L'opposition sacrifia aux rites d'usage : « *Villes abandonnées. Administration démobilisée. Population découragée.* » Le gouvernement proclama l'état d'urgence. Le ministre de l'intérieur confirma le terrible pressentiment général en révélant que l'ennemi invisible visait à détruire « *le seul lien* » entre son territoire et le nôtre. Mais il avoua aussi son impuissance en reconnaissant que le problème était « *plus général* ».

C'est ainsi que le chef de l'Etat, qui a pourtant l'habitude de crier « *A cheval !* », enfourcha sa monture, sur France 2, sans crier gare, pour se poster à l'orée de la forêt guyanaise. Il y rencontra un collégien habillé comme un petit prince. Cet enfant, qui portait un noeud papillon, lui posa une étrange question : « *Et la morale ? Pourquoi est-elle partie alors que c'était un bon moyen de développer l'esprit des jeunes ?* » Le chef des armées lui fit une réponse encore plus énigmatique : « *C'était un bon moyen, n'est-il pas ?* » On entendit aussitôt une autre voix, plus mûre, l'apostropher : « *Nous sommes les oubliés...* » C'est alors que Captain Chirac sonna la charge en lançant : « *Il ne faut plus dire : nous sommes misérables ! Il faut dire : nous sommes fantastiques !* » C'est depuis ce jour-là que, dans la jungle inexplorée, les perroquets répètent : « *Nous sommes fantastiques ! Nous sommes fantastiques ! Nous sommes fantastiques !* »

هكذا من الاصل

MERCREDI 26 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.55 Billy le Kid ■ ■ De King Vidor (Etats-Unis, 1930, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 Un si doux visage ■ ■ ■ D'Otto Preminger (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 Serial Mother ■ De John Waters (Etats-Unis, 1994, 95 min). Ciné Cinémas
21.00 Moonlight et Valentino ■ De David Anspaugh (Etats-Unis, 1996, 100 min). Canal +
21.15 Chicago Blues ■ De J. Chapelle (EU, 1995, 95 min). RTBF1
22.05 Australia ■ ■ De Jean-Jacques Andrien (Fr. - Bel., 1989, 115 min). Ciné Cinémas
22.30 Arsène Lupin détective ■ D'Henri Diamant-Berger (France, 1937, N., 105 min). Festival
22.35 Juge et hors-la-loi ■ ■ De J. Huston (EU, 1972, 110 min). RTL9
22.35 L'Argent des autres ■ ■ De Christian de Chalonge (France, 1978, 110 min). TMC
22.50 Breaking the Waves ■ ■ De Lars Von Trier (Danemark, 1996, v.o., 149 min). Canal +
23.35 Stanley et Livingstone ■ De Henry King (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
0.25 Toni ■ ■ ■ De J. Renoir (F, 1934, N., 85 min). RTL9
1.20 Courrier sud ■ De Pierre Billon (France, 1937, N., 90 min). Ciné Cinéfil
2.30 Le Programme ■ De David S. Ward (Etats-Unis, 1993, v.o., 110 min). Ciné Cinémas
3.50 Mona et moi ■ De Patrick Grandperret (France, 1989, 95 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Bill Wyman ; Jacques et Laurent Pourcel. Jeannick Gravelines et Sylvie Veirhede. Kim Rossi-Stuart. Blood Hound Gang. Canal +
19.00 De l'actualité à l'histoire. Les socialistes à l'épreuve du pouvoir. L'Italie de Romano Prodi. Histoire
20.00 Faut pas rêver. *Sri Lanka : L'ivresse des sommets.* France : Les hortillonnages. Pologne : Le village de bois. TV 5
20.10 Strip-tease. Voyage en Italie. Affaires et repas. René l'Africain. Arrêtez ce cirque ! RTBF 1
20.45 ► *Les Mercredis de l'Histoire.* L'Albanie d'Enver Hodja. Arte
20.50 Des racines et des ailes. L'ADN. La dyslexie en France. EU : Des femmes dans la milice. France 3
21.00 L'Hebdo. Rencontre du 3e type. *Les émeutes à Bruxelles.* TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. L'affaire Farewell. Les décharges publiques. Histoire
21.00 Paris modes. Alexander McQueen. Paris Première
22.35 Comment ça va ? Le dossier : Au cœur de la greffe. En amont : le don d'organes. La vie après la greffe. L'actualité médicale : L'infarctus, une course contre la montre. Comment ça marche ? Les battements cardiaques ; Le cœur est un muscle. TV 5
22.50 La Vie à l'endroit. Stars d'un soir au karaoké. France 2
23.15 Un siècle d'écrivains. Roald Dahl. France 3
0.25 *Le Cercle des métiers.* Les métiers qui explorent le passé. France 2
0.35 Le Canal du savoir. Leclerc, un parcours d'exception. Paris Première

DOCUMENTAIRES

18.00 Chasseurs de trésors. [1/10] Le trésor du général Yamashita. La Cinquième
19.00 Opus. Les Trois Dernières Sonates de Schubert. Muzzik
19.40 Le Mystère Lee Harvey Oswald. [1/2]. Planète
20.00 Wild Wild World of Animals. Armées de fourmis. Arte
20.55 Femmes dans le monde. Une femme en danger. Portrait de Benazir Bhutto. Téva
22.00 L'Histoire oubliée. [1/6]. Les tirailleurs sénégalais. Histoire
22.45 On n'est pas sérieux quand on a 17 ans. Planète
22.55 Etienne Daho. Paris Première
23.05 Racket à Hollywood. TSR
23.40 Une femme résistante. [1/2]. Avec Marguerite Gonon. Planète
0.35 Leonardo Sciascia. Une vérité née en Sicile. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.35 Football. Ligue des champions (5e journée) : IFK Göteborg (Suè) - Paris-SG. TF 1

MUSIQUE

20.00 Mandelring Quartet. Muzzik
21.35 Mozart Piano Quartet. Concert. France Supervision
21.55 Musica. *The Rake's Progress*, opéra de Stravinsky, diffusé en simultané sur France-Musique. Arte
23.35 Festival international de musiques sacrées de Fès 1996. France Supervision
0.10 Le Secret de Suzanne. Téva
0.30 Concert pour l'Europe. France Supervision
1.00 Sing, Sing, Sing, Montreux 95. Concert. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.30 La Petite Maman. De Patrice Martineau. Festival
20.30 Les Brigades de la mort. De Carlos Benpar. Festival
20.30 Les Liens du mariage. De Larry Peerce. RTL 9
20.45 Juge et partie. De Jacques Malaterre. TSR
20.50 *et 22.30* Unis pour le pire. Δ De Jeff Bleckner [1 et 2/2]. M 6
20.55 Parents modèles. De Jacques Fansten. France 2

SÉRIES

18.10 Friends. Celui qui avait pris un coup sur la tête. France 2
19.00 Sentinel. Les funambules. M 6
19.05 Walker, Texas Ranger. Le bébé volé. TF 1
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Observateurs observés. Canal Jimmy
20.35 Paparoff. Paparoff se dédouble. TMC
22.15 Schimanski. *Mon pote le brigand.* Série Club
22.15 Une fille à scandales. Nora's Sister (v.o.). Canal Jimmy
22.40 Spin City. La roue tourne (v.o.). Canal Jimmy
23.35 Bottom. Parade (v.o.). Canal Jimmy
0.05 New York Police Blues. Fancy monte au créneau (v.o.). Canal Jimmy
0.50 New York District. Maquillage. France 3

NOTRE CHOIX

20.30 Ciné Cinéfil
Un si doux visage

Un ambulancier tombe amoureux d'une jeune fille riche pour laquelle il abandonne son métier. Il découvre bientôt qu'on ne peut pas se fier à son visage angélique. L'un des plus beaux, des plus troublants films noirs psychanalytiques d'Otto Preminger. La mise en scène est d'une rigueur absolue. Le rayonnement maléfique de Jean Simmons fascine, Mitchum est formidable, et le film est diffusé *en version originale. – J. S.*

20.55 France 2
Parents modèles

C'est un joli téléfilm, plein de tendresse et d'humour, un téléfilm léger qui traite d'un sujet grave : le divorce. Marc (Jean-François Stévenin) et Isabelle (Isabelle Gélinas), mariés depuis plus de dix ans, décident de se séparer en douceur pour épargner leurs deux enfants, Chloé et Arthur. Mais le mieux étant l'ennemi du bien, ils accumulent les bévues, au grand désespoir des gamins. Chloé confie d'ailleurs à ses copains de classe : « *Vos parents à vous, je sais pas comment ils sont, mais les miens, ils sont du genre bizarre...* » Il faudra que Marc trouve une autre compagne pour que chacun comprenne enfin que la séparation est définitive.

Le début est épatant, rapide et fluide, le réalisateur, Jacques Fansten, ayant tout tourné en plans-séquences. On entend les réflexions des enfants en voix off, ce qui évite le ton larmoyant. Sur la fin, le scénario s'essouffle, et quelques clichés viennent alourdir l'ensemble. En final, on trouve une analyse du regard tendre et lucide que les enfants portent sur leurs parents. – *A. Cr.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 *et 20.30* Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.35 Football. Ligue des champions. IFK Göteborg - PSG. 22.40 Les temps forts des autres rencontres.
0.20 Minuit sport.
0.50 Lumières sur un massacre.
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.10 Histoires naturelles.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 et 1.50 C'est l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Parents modèles. Téléfilm de Jacques Fansten.
22.45 Lumières sur un massacre.
22.50 La Vie à l'endroit. Stars d'un soir au karaoké.
0.00 En fin de compte.
0.10 Journal, Météo.
0.25 Le Cercle des métiers. Les métiers qui explorent le passé.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.40 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Des racines et des ailes. L'ADN. La dyslexie en France. Etats-Unis : Des femmes dans la milice.
22.50 Soir 3.
23.15 Un siècle d'écrivains. Roald Dahl.
0.05 Cinéma étoiles.
0.30 Vivre avec...
0.50 New York District.

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00
18.25 Lumières sur un massacre.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Bill Wyman, Jacques et Laurent Pourcel.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Moonlight et Valentino ■ Film de David Anspaugh.
22.40 Flash infos.
22.50 Breaking the Waves ■ ■ Film de Lars Von Trier (v.o.).
1.20 Les Windsor. Vie privée à la cour d'Angleterre.

ARTE

19.00 The Monkees.
19.25 et 1.20 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
20.00 Wild Wild World of Animals.
20.25 Sous le ciel de Paris.
20.30 *8 1/2 Journal.*
20.45 ► Les Mercredis de l'Histoire. L'Albanie d'Enver Hodja.
21.55 Musica. *The Rake's Progress*, opéra de Stravinsky, diffusé en simultané sur France-Musique.
0.40 Lost in Music. Deep Into Dub.
1.40 L'Aventure humaine. Néron, la légende d'un monstre.

M 6

19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Unis pour le pire. *Téléfilm Δ de Jeff Bleckner [1 et 2/2].*
0.15 Secrets de femme. □
0.50 Sexy Zap.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Jean Lacoste.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *L'homme-poème : Leon-Paul Fargue [2/2].*
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Œuvres Campra, Rameau, von Gluck, Kraus.
21.40 Concert. *The Rake's Progress*, opéra de Stravinsky, diffusé en simultané sur Arte.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Œuvres de Schubert, Brahms, R. Schumann.
21.50 Les Soirées... (suite). *Genoveva*, opéra de R. Schumann.

JEUDI 27 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

13.35 Smoke ■ ■ De Wayne Wang (Etats-Unis, 1995, 110 min). Canal +
13.45 L'Eternel Retour ■ De Jean Delannoy (France, 1943, N., 115 min). Ciné Cinéfil
14.05 Le Narcisse noir ■ ■ D'Emeric Pressburger et Michael Powell (Grande-Bretagne, 1947, 100 min). Ciné Cinémas
15.00 Romulus et Rémus ■ De Sergio Corbucci et Franco Giraldi (Italie, 1962, 120 min). Histoire
15.25 Arsène Lupin détective ■ D'Henri Diamant-Berger (France, 1937, N., 75 min). Festival
15.40 Billy le Kid ■ ■ De King Vidor (Etats-Unis, 1930, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
15.45 Le Dimanche de préférence ■ De Giuseppe Tornatore, Giuseppe Bertolucci, Marco Tullio Giordana et Francesco Barilli (France - Italie, 1990, 95 min). Ciné Cinémas
17.15 La Maison du Maltais ■ ■ De Pierre Chenal (France, 1938, N., 90 min). Ciné Cinéfil
17.20 Mr North ■ De Danny Huston (Etats-Unis, 1988, 90 min). Ciné Cinémas
18.45 Stanley et Livingstone ■ De Henry King (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
18.50 Angle mort ■ De Geoff Murphy (Etats-Unis, 1992, 100 min). Ciné Cinémas
20.00 La Scoumoune ■ De J. Giovanni (Fr., 1972, 99 min). TV5
20.30 Spéciale première ■ ■ De Billy Wilder (Etats-Unis, 1974, 105 min). Ciné Cinémas
20.30 Charlie et ses deux nénettes ■ ■ De Joël Seria (France, 1973, 85 min). Canal Jimmy
20.30 The Commitments ■ D'Alan Parker (Grande-Bretagne, 1991, 125 min). RTL 9
20.35 Encore ■ ■ De Pascal Bonitzer (France, 1996, 95 min). Canal +
20.35 A Canterbury Tale ■ ■ De Michael Powell et Emeric Pressburger (GB, 1944, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil
20.35 L'Ombre du passé ■ ■ De Ronald Neame (Grande-Bretagne, 1962, 100 min). TMC
20.50 Il était une fois... un flic ■ De Georges Lautner (France, 1971, 100 min). France 3
21.00 La Reine vierge ■ De George Sidney (Etats-Unis, 1953, 120 min). Histoire
21.00 Le train sifflera trois fois ■ ■ De Fred Zinnemann (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 95 min). Paris Première
21.30 Ulysse ■ De Mario Camerini (Italie, 1954, 100 min). Disney Channel
22.00 Bad Boys ■ De Rick Rosenthal (Etats-Unis, 1982, v.o., 110 min). Canal Jimmy
22.05 La Bible de néon ■ ■ De Terence Davies (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 90 min). RTBF 1
22.15 USS Alabama ■ De Tony Scott (Etats-Unis, 1995, v.o., 114 min). Canal +
22.15 Le Lieu du crime ■ ■ D'André Téchiné (France, 1985, 90 min). Ciné Cinémas
22.35 Le Docteur ■ De Randa Haines (Etats-Unis, 1991, 125 min). RTL 9
22.40 Un si doux visage ■ ■ ■ D'Otto Preminger (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
23.00 Gaijin, les chemins de la liberté ■ ■ De Tizuka Yamasaki (Brésil, 1980, v.o., 105 min). Arte
23.45 La Balance ■ De Bob Swaim (France, 1982, 105 min). Ciné Cinémas
0.10 Hommes, femmes, mode d'emploi ■ De Claude Lelouch (France, 1996, 115 min). Canal +
0.40 Les Maudits ■ ■ De René Clément (France, 1946, N., 100 min). RTL 9
0.50 La Frontera ■ ■ De Ricardo Larrain (1991, v.o., 120 min). Arte
1.30 Evergreen ■ De Victor Saville (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

11.55 C'est pas normal. L'immigration à Francfort. La Cinquième
13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
13.35 Parole d'Expert. France 3
14.30 Arrêt sur images. Mercedes, victime des médias ? La Cinquième
14.58 Questions au Gouvernement. En direct. France 3
17.00 De l'actualité à l'histoire. Les socialistes à l'épreuve du pouvoir. L'Italie de Romano Prodi. Histoire
18.00 Stars en stock. Kirk Douglas. Sophia Loren. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Michel Field ; Docteur William Lonenstein ; François Weyergans. Gérard Biton ; Michel Nounz. Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jacques Marseille ; Jacques Le Goff ; Marc Lachiver ; André Glucksmann. Histoire
20.05 Temps présent. La nouvelle vie de Vonna. Le Temps : un mariage arrangé. TSR
20.55 Envoyé spécial. Spécial médecines parallèles. France 2
22.20 Faxculture. Invités : Alain Corneau ; Alain Chabat ; Ernst Beyeler ; Albertine. TSR
22.35 D'un monde à l'autre. TV 5
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Le Chemin des Dames : avril 1917. Histoire
23.05 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? France 3
0.00 Saga-Cités. Zebda. France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 Les Métros du monde. Berlin. La Cinquième
18.30 Le Monde des animaux. La Danse des sifakas. La Cinquième
19.00 Olivier Messiaen. L'héritage. [2/3]. Muzzik
19.20 La Nouvelle Ere glaciaire. Planète
20.35 Julien et les autres. Planète
20.40 ► Soirée thématique. America Latina, métissages. Arte
21.00 Le Mystère Lee Harvey Oswald. [1/2]. Planète
21.55 Les Chevaliers. El Cid, le mercenaire. Planète
22.00 Jazz Memories. Memphis Slim. [1/2]. Muzzik
23.15 La Royal Air Force. [8/8]. Le Transport Command. Planète
0.00 Les Figures de la foi. [3/3]. Bernard de Clairvaux. Histoire
0.20 J'ai neuf ans et je travaille. Téva

SPORTS EN DIRECT

20.00 Ski. Coupe du monde : Super G dames. Eurosport
3.00 Hockey sur glace NHL. Calgary Flames - Chicago Blackhawks. Canal +

MUSIQUE

19.05 Brahms n° 2. Concert enregistré salle Pleyel, à Paris. France Supervision
21.00 Brundibar. Mise en scène de Charlotte Nessi. Muzzik
22.35 Claudio Arrau. Concert de ses 85 ans. Paris Première
23.00 Mozart en tournée. Munich, une étape, K 537. Muzzik
23.40 Concert pour l'Europe. France Supervision
0.00 Vénus. Mise en scène de Francisco Negrin. Muzzik

THÉÂTRE

20.45 La Seconde Surprise de l'amour. De Marivaux. Mise en scène de Marion Bierry. France Supervision

TÉLÉFILMS

18.00 Charlotte, dite Charlie. De Caroline Huppert. Téva
18.15 Capitaine James Cook. De Gordon Clark [3/4]. Festival
20.30 Le nid tombé de l'oiseau. D'Alain Schwarzstein. Festival
22.35 Beauté fatale. O De Fritz Kiersch. TF 1
22.35 Le Forcené de l'hôpital. Δ De Peter Levin. M 6

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde pour Rembrandt. M 6
18.15 Friends. Celui pour qui le foot, c'est le pied. France 2
19.00 Sentinel. Vœu de silence. M 6
20.35 Les Envahisseurs. Vikor. Disney Channel
20.35 Les Cordier, juge et flic. Peinture au pistolet. RTBF 1
20.50 La Basse-cour. O Le Diable dans l'école. TF 1
21.30 Millennium. Le pacte. TSR
23.00 Code Quantum. Un mari pour deux. Série Club
23.10 Kojak. Cas de conscience. France 2
1.00 New York District. Les hirondelles du Nigeria. France 3

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **20.55 France 2**
Envoyé spécial

Médecines parallèles

BAPTISÉES médecines « douces » ou « parallèles », une multitude de pratiques diagnostiques ou thérapeutiques se développent en marge des amphithéâtres et des établissements hospitaliers des pays industrialisés. Anodines ou dangereuses, empruntant à l'effet placebo et à l'autosuggestion, leur efficacité peut, parfois, être réelle, même si de telles démarches, parce qu'elles ne respectent pas la méthodologie scientifique et les chemins de la raison raisonnante, sont difficilement reproductibles et, à ce titre, ouvrent grandes les portes à toutes les dérives, tous les abus.

C'est vers ce monde complexe et à bien des égards passionnants que nous conduit « Envoyé spécial », rompant ainsi avec le traitement habituel, maigre et aseptisé, que réservent habituellement les chaînes de télévision françaises à la médecine. La Californie bien évidemment, où l'on use depuis longtemps, dans le plus grand désordre, de ces multiples approches auxquelles les pouvoirs publics ne sont pas allergiques. La France aussi, où l'homéopathie, l'acupuncture, l'ostéopathie (ainsi que la peu connue mais étonnante myothérapie) ont, *de facto*, droit de cité grâce à l'engouement de nombreux adeptes, en dépit du relatif dédain du monde hospitalo-universitaire.

Un autre reportage est consacré à la Chine, dont les plantes et la mythique sagesse ne peuvent raisonnablement être ignorées ou passées sous silence. Réduite, à tort, à l'acupuncture, la médecine chinoise comporte de nombreux chapitres et trouve en Occident, en France notamment, un terreau fertile, comme en témoigne le nombre croissant de professionnels de la santé séduits par cette approche globale de l'être humain, malade ou non (*Le Monde* du 3 octobre). Mais au-delà de la description télévisuelle, il faudra, demain, parvenir à comprendre. Et plus qu'opposer, parvenir à marier. De ce rapprochement naîtrait, sans aucun doute, une réelle amélioration de l'écoute et de la prise en charge de ceux qui souffrent, ainsi qu'une prévention des pratiques charlatanesques qui, trop souvent encore, polluent l'exercice de ces médecines différentes.

Jean-Yves Nau

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 TF 1 Jeunesse.
17.10 Savannah.
18.00 Les Années fac.
18.30 Ali Baba.
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Ma Coupe du monde, Résultat des courses.
20.50 *La Basse-cour.* Téléfilm O de Christiane Leherissey.
22.35 Made in America. O Beauté fatale.
0.25 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.55 Lumières sur un massacre.
1.00 *TF1 nuit, Météo.*

FRANCE 2

13.50 et 14.55 Derrick.
15.55 Tiercé.
16.15 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres.
17.40 Un livre, des livres.
17.50 Chair de poule.
18.15 Friends.
18.45 *Qui est qui ?*
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 Envoyé spécial. Spécial médecines parallèles.
23.05 Lumières sur un massacre.
23.10 Kojak. Cas de conscience.
0.35 En fin de compte.
0.50 *Journal, Météo.*
1.05 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

13.35 Parole d'Expert.
14.30 Aléas.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Evasion.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 *Questions pour un champion.*
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Lumière sur un massacre.
20.50 Il était une fois un flic ■ Film de Georges Lautner.
22.40 Soir 3.
23.05 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
0.00 Saga-Cités. Zebda.
0.30 Espace francophone. Andrée Chedid, portrait.
1.00 New York District.

CANAL +

13.35 Smoke ■ ■ Film de Wayne Wang.
15.25 Le Vrai Journal.
16.10 Kid... napping ! Film de Harry Winer.
17.55 Pas si vite.
18.00 Surprises.
► En clair jusqu'à 20.35
18.15 Cyberflash.
18.25 Lumières sur un massacre.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. *Invités : Michel Field, William* Lonenstein, François Weyergans.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Encore ■ ■ Film de Pascal Bonitzer.
22.10 Flash infos.
22.15 USS Alabama ■ Film de Tony Scott (v.o.).
0.10 Hommes, femmes, mode d'emploi ■ Film de Claude Lelouch.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 ► Les Yeux de la découverte. Les papillons.
14.30 Arrêt sur images.
15.30 Xingu le corps et les esprits.
16.25 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.55 Cellulo.
17.25 Allô la terre.
17.35 Histoire personnelle de la littérature.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Les Métros du monde.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 *The Monkees.*
19.25 et 0.45 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
20.00 Certains aiment la poésie.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. America Latina : Métissages.
20.45 ► La Peau du foot.
21.45 Voix indiennes.
23.00 Gaijin, les chemins de la liberté ■ ■ *Film de Tizuka Yamasaki (v.o.).*
0.50 La Frontera ■ ■ Film de Ricardo Larrain (v.o.).

M 6

13.30 *Jeu mortel.* Téléfilm de Jorge Montesi.
15.15 Wolff, police criminelle.
16.10 Boulevard des clips.
17.25 M 6 Kid.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Passé simple.
20.50 Tendrement vache. Film de Serge Penard.
22.35 Le Forcené de l'hôpital. Téléfilm Δ de Peter Levin.
0.15 Techno Max, Techno Mix.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Pierre Assouline.
21.00 ► Lieux de mémoire. Les terris du Nord.
22.10 For intérieur. John Saul, écrivain.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Prélude.
20.00 Concert. Portraits de compositeurs. En direct. Œuvres de Florentz, Prokofiev.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Vivier, Pärt.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Karajan et l'Orchestre de Paris. Œuvres de Tchaïkovski, Franck, Debussy, Ravel.
22.40 Les Soirées... (suite). Karajan et la France. Œuvres de Roussel, Lehár, Debussy.

Le Monde
JEUDI 27 NOVEMBRE 1997

Soleil d'or *par Pierre Georges*

AVEC quelle stupéfaction, quelle curiosité aussi, on avait regardé *la scène ! Sous nos yeux*, en direct, à la télévision, les deux principaux dirigeants de la Yamaichi *Securities pleuraient. Leur* désespoir était immense, leur humiliation totale. Les deux hommes *cassés en deux ne cessaient de* s'excuser, de demander pardon pour leurs erreurs et d'implorer *merci pour leurs troupes*.

C'était fascinant. Deux grands prédateurs de la Bourse nippone, ayant *dévoré la grenouille*, versaient des larmes de crocodile. C'était plus que fascinant. Totalement conforme à nos préjugés et à nos clichés. Comme au cinéma quand, par désœuvrement estival, on s'offre un vieux nanard de derrière les fagots, du genre banzaï sur Pearl Harbor. Quand les porte-avions, les uns après *les* autres, boivent la tasse dans le Pacifique. Et quand, à mi-esquimau glacé, il ne reste plus à l'amiral Yamamoto que ses yeux pour pleurer.

Voyez comme nous sommes conditionnés. Vint le moment, devant ces images de télévision, où l'on se dit : mais où donc est le sabre ? Vont-ils se faire hara-kiri en direct, en tragique de convention ? Mourir de honte ? Se passer le repentir par le travers de l'épigastre ?

Formidable moment. Formidable théâtre de la Bourse, des *bourses. Seraient-ils donc* humains, ces hommes qui jonglent avec les milliards de milliards, *spéculent, jouent à la hausse, à la* baisse, se couvrent, sortent, dégagent et tout ce que l'on voudra *en termes de métier ? Et puis qui,* le jour venu, quand, par un horrible malheur, ils y ont laissé leur chemise et celle de leurs mandants, sont comme ces gamins détroussés de leurs billes. Ou comme des personnages de roman, déjà pris de funestes résolutions.

Formidable Bourse. Casino du riche, yoyo sophistiqué. Tant de mystères chiffrés, d'absconses *conventions, d'imperméables dis*cours pour, parfois, finir là, nus et désespérés, la ruine du cambusier *plutôt que la gloire de l'agent de* change. Noir, passe et manque ! Et quand le zéro, et le bien moins *que zéro, l'infini des zéros néga*tifs avec un chiffre devant, sortent, alerte générale ! Tous aux *abris. Crise financière et déjà, sur* la nuque, le souffle abominable, la langue lance-flammes d'un dragon nommé *krach*.

La Bourse, ce monstre de papiers comme billets à ordres ou assignats, est admirable. Elle gouverne le monde avec toute l'assurance que lui donne la certitude d'être elle-même ingouvernable. Elle fait l'optimisme et le pessimisme, comme d'autres la pluie et le beau temps. Nous vivons, sous l'empire, l'emprise même, de la Bourse.

Nos journées sont scandées par elle. Douce musique des indices. Le matin au réveil, un petit coup de Nikkei. Le midi, ou un peu plus, une rasade de CAC 40. Et le soir, au coucher, un bon vieux Dow Jones par derrière la cravate. Formidable ! Une vie indexée sur l'indice. Les commentateurs, les chroniqueurs de Bourse ont des voix de circonstance, l'enthou*siasme à la hausse, le ton de deuil* qui convient aux baisses de première classe. Ils sont les hérauts et *les mémorialistes de la grande* tragédie des chiffres. Ils pratiquent, avec un art consommé, l'alternance *des aléas*, le régime de la Bourse écossaisse. Un jour, cela flambe. Le suivant, cela coule. Aussi sûrement que la Bourse, cet obscène soleil d'or, se lève et se couche, pour rythmer nos jours.

La consommation des ménages a progressé de 2,2 % en octobre

Ce bon indice contraste avec celui des investissements industriels

L'INSEE a confirmé, mercredi 26 novembre, que la consomma*tion des ménages est sur la bonne* pente. Selon les statistiques de l'institut, les achats en produits *manufacturés ont progressé de* 2,2 % au mois d'octobre, après une baisse de 1,9 % en septembre. Li*mitée au champ du commerce* (c'est-à-dire hors automobile et produits pharmaceutiques), la statistique indique même une *hausse* de 4,2 % en octobre, après une diminution de 2,3 % en septembre.

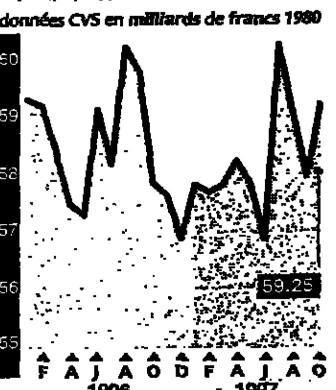
Alors que tous les conjoncturistes espèrent une reprise de la demande intérieure française, voilà un indicateur économique de bon augure. Il faut pourtant interpréter cette donnée avec prudence car la consommation des ménages enregistre traditionnellement des fluctuations erratiques importantes.

Ce n'est que sur plusieurs mois que l'on peut percevoir une tendance de fond. Il reste que, précisément, cette donnée mensuelle corrobore la tendance annuelle : par rapport à octobre 1996, la hausse est de 2,3 % pour l'ensemble des dépenses en produits manufacturés, et même de 4,6 % pour le champ du commerce.

Pour le gouvernement, il s'agit évidemment d'une bonne nouvelle, car il ne cesse de répéter que la reprise économique se confirme et que ce second semestre de 1997 *devrait enregistrer* l'accélération attendue, permettant de passer d'une croissance de 2,3 % sur l'en*semble de 1997 à 3 % en 1998. Or,* pour que le pronostic se confirme, tous les conjoncturistes considèrent que *la demande intérieure* doit prendre le relais de la demande étrangère.

CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS MANUFACTURÉS

données CVS en milliards de francs 1980



ATTENTISME PATRONAL

On sait, en effet, qu'au cours des derniers mois, la croissance française a été fortement tirée par les exportations, mais après avoir dépassé un pic, la croissance mondiale va maintenant légèrement ralentir. Il importe donc que les composantes internes de la croissance française, c'est-à-dire essentiellement la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, fassent tourner le moteur de l'économie. La statistique de l'Insee peut donc partiellement rassurer le gouvernement. L'ennui, c'est que si la consommation apparaît plutôt dynamique, l'investissement des entreprises est, lui, totalement atone.

Alors que l'Insee escomptait, depuis plusieurs mois, une reprise des dépenses d'équipement, la dernière enquête de l'institut (*Le Monde* du 25 novembre) a fait apparaître une forte révision à la baisse des prévisions d'investissement déclarées par les chefs d'entreprise : en valeur, les dépenses d'équipement dans l'industrie stagneraient en 1997.

Les patrons ont-ils la tentation de verser dans l'attentisme, estimant qu'à cause de certaines réformes, notamment celles des 35 heures, l'avenir économique est difficilement lisible ? Ou bien escomptent-ils un environnement mondial et européen moins porteur ?

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que la bonne nouvelle sur la consommation ne chasse pas la *mauvaise sur l'investissement. Il* commence même à se trouver quelques économistes, comme Patrick Artus, de la Caisse des dépôts, pour considérer désormais comme un peu trop optimiste la prévision de 3 % de croissance défendue par le gouvernement pour 1998.

Laurent Mauduit

Cinq officiers de Saint-Cyr sanctionnés pour brutalité

DEUX CAPITAINES affectés à l'instruction des élèves-officiers de Saint-Cyr-Coëtquidan (Morbihan) ont été sanctionnés pour avoir brutalisé et insulté des jeunes placés sous leur autorité. L'affaire est révélée par *Le Canard enchaîné* du 26 novembre. Elle a été confirmée par *l'état-major*, à Paris, *qui a diligenté l'enquête, le 19 novembre, dès qu'il* a appris les faits.

Le premier capitaine est en particulier l'auteur d'un geste brutal, accompagné d'injures, contre un élève-officier, qui a eu une côte fracturée. Ce capitaine a été muté et puni de plusieurs jours d'arrêt. Le second capitaine avait fait creuser des trous en pleine nuit à des élèves-officiers en première année de scolarité, qu'il a insultés et auxquels il reprochait une tenue négligée et des retards fréquents à l'appel aux rassemblements. Cet officier a été, lui aussi, sanctionné de plusieurs jours d'arrêt. Durant l'enquête de commandement, il est apparu que ces faits n'avaient pas été portés à la connaissance de la direction générale de l'école militaire. Trois autres officiers, accusés d'avoir dissimulé les faits à leurs supérieurs, ont été sanctionnés de plusieurs jours d'arrêt par le commandement de Saint-Cyr-Coëtquidan.

Le siège social de Cacharel va quitter Nîmes pour Paris

JEAN BOUSQUET, PDG de Cacharel, devait annoncer, mercredi 26 novembre, le transfert du siège social de sa société de Nîmes à Paris. Deux unités de production de la maison de prêt-à-porter demeurent dans la préfecture du Gard, dont Jean Bousquet a été le maire de 1983 à 1995. Les quelque 80 personnes travaillant au siège social seront en partie réemployées par ces usines. La direction de Cacharel justifie ce déménagement par un lapidaire : *« La mode, c'est Paris. »* Jean Bousquet a d'abord créé Cacharel à Paris, en 1958, avant d'installer sa première usine à Nîmes, où il est né. Ancien député (UDF-rad.), Jean Bousquet a eu des démêlés avec la justice pour avoir fait payer par la mairie le gardiennage de son domaine.

■ **SANTÉ : 30 millions de personnes sont aujourd'hui infectées par le virus du sida dans le monde, ce qui représente une hausse de 19 % du nombre de cas par rapport à 1996, selon un rapport de l'ONU publié mercredi 26 novembre.** – (*Reuters.*)

BOURSE

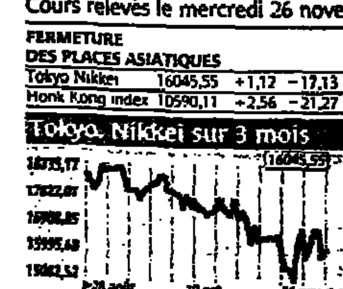
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 26 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16045,55	+1,12	−17,13
Honk Kong index	10590,11	+2,56	−21,27

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 26/11	Var. en % 25/11	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2813,95	+0,99	+21,51
Amsterdam CBS	878,73	+0,86	+35,56
Bruxelles	15305	+1,04	+44,78
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3732,36	+0,19	+36,94
Londres FT 100	4888	+0,50	+18,68
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	22865	+1,16	+45,66
Zurich SMI	5707,50	+0,73	+44,78

Tirage du *Monde* daté mercredi 26 novembre : 516 126 exemplaires • 3



, ménages a progressé
n octobre



PRÉPAS
Le classement des lycées par niveau de sélectivité
page II

ENS ET ÉCOLES D'INGÉNIEURS
Les meilleurs résultats aux principaux concours
page IV

ÉCOLES DE GESTION
Les meilleurs résultats aux principaux concours
page VI

MINITEL ET INTERNET
Comment « naviguer » dans les tableaux de résultats et les fiches écoles
page VIII

Le Monde des INITIATIVES

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 16433 DU JEUDI 27 NOVEMBRE 1997 – NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

RÉSULTATS DES CLASSES PRÉPARATOIRES

Le moule des « grandes écoles » va être refondu

▼ Les réformes envisagées par le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, doivent mettre un terme au modèle actuel ▼ La belle harmonie vantée officiellement par les établissements cache en réalité une diversification croissante du mode de recrutement, du contenu des études et des débouchés ▼ Les critères de choix d'une prépa pourraient en être modifiés

DE gré ou bien de force, les grandes écoles vont devoir évoluer, et cette évolution ne sera pas sans conséquences sur les choix d'orientation des bacheliers et de leurs familles. Les réformes en cours ou en préparation vont en fait rendre visible ce que la réalité avait déjà inscrit sur le terrain : le système des grandes écoles a perdu son unicité ; le terme désigne aujourd'hui une multitude d'établissements de formation supérieure dont la nature, le fonctionnement, les débouchés sont extrêmement variables. Ce qui justifie de moins en moins les généralisations faites à leur égard, tant positives que négatives. Les « grandes écoles » sont en effet considérées par les Français comme un symbole de réussite scolaire et une garantie de promotion sociale, qui justifie toutes les stratégies d'orientation des élèves les plus brillants vers les plus prestigieux de ces établissements ; elles sont tout aussi unanimement critiquées pour leur fonction de reproduction sociale, ce qui justifie les tentatives de réforme dont elles sont régulièrement l'objet.

Mais, cette fois, la volonté du ministre de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, pourrait aboutir, dans la mesure où la réalité précède la réforme. Premier acte du bouleversement à venir du paysage, la réforme des classes préparatoires, initiée en 1995, en a défini l'esprit : la dictature des mathématiques sur les concours doit être allégée au profit d'autres formes d'excellence, car les élites du pays doivent pouvoir résoudre des problèmes concrets, et pas seulement des équations. Dès lors tout s'enchaîne, ou devrait s'enchaîner : les programmes des prépas ont été modifiés en 1995, les concours l'ont été en 1997, le tour des écoles viendrait en 1998 !

Au mois de juillet, M. Allègre a confié à Jacques Attali la mission de constituer un groupe de dix-sept personnes (universitaires, représentants d'entreprise...) chargées de réfléchir à une nouvelle architecture de l'enseignement supérieur, et en particulier à de nouvelles relations entre grandes écoles et universités. Ce rapport, dont Jacques Attali a tracé les grandes lignes le 20 novembre (*Le Monde* du 21 novembre) qui devrait être remis au plus tard en mars 1998, propose d'étendre aux écoles le principe de la diversification des profils recrutés et de l'ouverture de l'enseignement à des formes pédagogiques privilégiant la recherche et l'innovation ; il préconise également le rapprochement entre classes préparatoires et premiers cycles universitaires, afin d'obtenir une « fertilisation croisée » des deux formes d'enseignement ; il suggère enfin de dissocier le recrutement des élèves de l'ENA et des plus grandes écoles d'ingénieurs (Polytechnique, Mines) de celui des grands corps de fonctionnaires de l'Etat.

PSEUDO-SOLIDARITÉ

Le ministre, muni d'un blanc-seing de Matignon, réunissait au même moment (le 9 juillet) les directeurs d'écoles dépendantes de diverses tutelles (défense, industrie, éducation nationale) pour leur annoncer que leurs destins seraient désormais coordonné par son ministère et... qu'il entendait les voir reprendre à leur compte les grandes lignes des réformes à venir.

Les écoles sont donc prévenues. Mais elles n'en sont pas pour autant guéries des maux qui les assaillent depuis cinq ou six ans. Le premier d'entre eux, et sans doute le plus important, est l'incapacité à abandonner le cap d'une défense tous azimuts et sans nuances de l'ensemble des grandes écoles, présentées comme un tout indivisible. Alors que l'ensemble des acteurs connaissent les abysses qui séparent telle ou telle école sur de nombreux plans : effectifs, pédagogie, recherche, notoriété internationale, placement et carrières des diplômés.

D'autant que cette pseudo-solidarité fonctionnait exclusivement à usage externe, vis-à-vis des médias, des politiques et... des familles. A l'intérieur, les couteaux sont tirés depuis longtemps, entre Parisiens et provinciaux, entre « petites » et « grandes » grandes écoles, entre tutelles ministérielles (pour les écoles d'ingénieurs) et chambres de commerce (pour les écoles de gestion).

L'enjeu, pour les écoles de commerce, est tout simplement la survie au moment où la raréfaction des candidatures diminue et alors que leurs budgets sont fondés essentiellement sur les droits d'inscription ; pour les écoles d'ingénieurs, il s'agit de défendre le renouvellement des corps de hauts fonctionnaires ou des réseaux qui, en irriguant tant la haute administration que la grande entreprise, garantissent aux futurs diplômés la continuité de « belles carrières ».

L'irruption de Claude Allègre devrait avoir au moins le mérite de faire voler en éclats cette fausse solidarité : les établissements vont être amenées à se redéfinir en exposant clairement ce qu'ils apportent, un par un et chacun par rapport à l'autre, à l'activité économique du pays, à la formation des élèves qu'ils accueillent, à la carrière et à la position sociale de leurs diplômés.

L'enquête menée par *Le Monde* directement auprès des écoles tente d'apporter un début de réponse à ces questions. Car il est clair que, confrontés à ce paysage en mouvement, les bacheliers et leurs familles ne peuvent plus seulement se fier à des palmarès d'écoles ou à des résultats de concours qui, la plupart du temps, ne font qu'entériner les pratiques sélectives des lycées.

VŒU PIEUX ?

La hiérarchie n'a plus de sens à partir du moment où l'on hiérarchise des établissements qui ont de moins en moins en commun. Il va falloir explorer d'autres pistes, s'informer de ce qui se passe réellement dans les écoles. Qui y recrute-t-on ? Qu'y enseigne-t-on ? Quels métiers y apprend-on ? Il est temps que l'orientation des élèves se fasse en fonction de leur goût pour telle ou telle discipline, pour la réalité de tel ou tel métier, et non en fonction d'une hiérarchie qui n'a plus lieu d'être.

Vœu pieux ? Dès qu'elles sont confrontées à une réforme qui vise à rétablir « l'égalité républicaine » face aux études (et donc aux positions sociales qu'elles permettent d'occuper), les familles les plus aisées, mais aussi la société dans son ensemble, s'ingénient à faire sécréter au système scolaire un « filière d'excellence » de rechange, afin de conserver ce petit « plus » qui donnera aux trajectoires sociales le coup de pouce décisif.

Du collège de centre-ville à l'allemand première langue, du bac S option informatique au lycée parisien, de la classe distinguée par une « étoile » à la botte de Polytechnique, toute la stratégie des choix scolaires se construit autour de « délits d'initiés », qui permettent aux plus avertis (souvent enfants d'enseignants...) de tirer leur épingle d'un jeu autour duquel se reconstitue, à chaque tentative de clarification, un voile opaque.

L'inspection générale ne vient-elle pas de dénoncer au ministre le risque de re-hiérarchisation des classes préparatoires scientifiques par l'usage perverti de l'option informatique ? Claude Allègre s'était attaqué au mammouth. C'est maintenant à l'hydre de Lerne, dont les têtes repoussent à chaque coup d'épée, qu'il se mesure.

Antoine Reverchon

La sélectivité des lycées en province et en région parisienne

▼ Un classement des établissements en fonction de leur niveau d'exigence pour l'entrée en première année

L'ADMISSION des bacheliers dans les différentes classes préparatoires s'effectue en fonction du jugement porté par les commissions d'admission de chaque établissement sur le dossier scolaire des candidats. Pour permettre à ces derniers de mieux se situer par rapport aux exigences de chaque lycée et de bien ordonner les trois vœux qu'ils doivent formuler sur leur dossier d'inscription, *Le Monde* a interrogé plus de deux cent cinquante responsables d'établissement ou de classe préparatoire des lycées publics. Il leur était demandé de donner leur avis sur « *le niveau d'exigence des établissements à l'égard des candidats* » à l'entrée en première année de classe préparatoire.

Cet avis est sans doute le plus autorisé dans la mesure où, les dossiers des candidats circulant entre les établissements en fonction de la hiérarchie des vœux exprimés, ces responsables connaissent bien le niveau d'exigence de chaque lycée, et ce bien souvent au-delà des limites de l'académie ou des académies limitrophes grâce aux relations et aux échanges que peuvent entretenir chefs d'établissement et responsables de classe préparatoire dans leur spécialité. On en tiendra pour preuve que, dans une large majorité des cas, le jugement porté par un proviseur ou un responsable de classe préparatoire sur son propre lycée est le même que celui de la moyenne de ses collègues des autres lycées.

Le *niveau d'exigence* des établissements est une information complémentaire aux résultats aux concours d'entrée des grandes écoles, que *Le Monde* publie pour partie dans ce supplément et dans leur intégralité sur le Minitel (3615 LEMONDE, 2,23 F/mn). Même si, bien souvent, de bons résultats aux concours et de fortes exigences à l'entrée des prépas vont de pair, ils ne sont pas totalement comparables car certains lycées, bien qu'ayant une pratique fortement sélective à l'entrée, peuvent perdre une partie de leurs meilleurs élèves en fin de première année, au bénéfice d'autres établissements considérés comme plus prestigieux.

Les opinions que nous avons recueillies auprès des proviseurs permettent d'établir une hiérarchie relative : le groupe 1 correspond aux établissements jugés les plus sélectifs, le groupe 2 à des établissements jugés moins sélectifs que ceux du groupe 1, mais davantage que ceux du groupe 3. A l'intérieur de chaque groupe, les établissements sont présentés par ordre alphabétique. Toutes les autres classes préparatoires qui ne figurent pas dans cette liste appartiennent, de fait, au groupe 3 (puisque les candidats ont trois choix à formuler), mais ne figurent pas ici parce que pas ou trop peu fréquemment cités. Seuls figurent les établissements ayant été cités dans au moins 10 % des réponses et, bien sûr, sans tenir compte de l'avis du proviseur ou des enseignants pour leur propre établissement.

Jean Lamoure

CLASSES PRÉPARATOIRES LITTÉRAIRES

Groupe 1
EN PROVINCE :
Le Parc (Lyon 6e), Michel-de-Montaigne (Bordeaux), Pierre-de-Fermat (Toulouse).

EN RÉGION PARISIENNE :
Henri IV (Paris 5e), Louis-le-Grand (Paris 5e).

Groupe 2
EN PROVINCE :
Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand), Camille-Jullian (Bordeaux), Carnot (Dijon), Chateaubriand (Rennes), Claude-Fauriel (Saint-Etienne), Edouard-Herriot (Lyon 6e), Faidherbe (Lille), Fustel-de-Coulanges (Strasbourg), Joffre (Montpellier), Masséna (Nice), Thiers (Marseille 1er).

EN RÉGION PARISIENNE :
Claude-Monet (Paris 13e), Condorcet (Paris 9e), Fénelon (Paris 6e), Janson-de-Sailly (Paris 16e), La Bruyère (Versailles), Lakanal (Sceaux).

Groupe 3
EN PROVINCE :
Albert-Chatelet (Douai), Camille-Guérin (Poitiers), Champollion (Grenoble), Cornouaille (Quimper), Descartes (Tours), Ernest-Renan (Saint-Brieuc), Georges-de-La-Tour (Metz), Henri-Poincaré (Nancy), Jean-Jaurès (Reims), Kerichen (Brest), La Martinière-Terreaux (Lyon 1er), Louis-Barthou (Pau), Louis-Thuillier (Amiens), Mariette (Boulogne-sur-mer), Montesquieu (Le Mans), Pierre-d'Ailly (Compiègne), Pothier (Orléans).

EN RÉGION PARISIENNE :
Chaptal (Paris 8e), Gustave-Monod (Enghien-les-bains), Hélène-Boucher (Paris 20e), Honoré-de-Balzac (Paris 17e), Jules-Ferry (Paris 9e), Lamartine (Paris 9e), Louis-Pasteur (Neuilly-sur-Seine), Marcellin-Berthelot (Saint-Maur-des-Fossés), Michelet (Vanves), Molière (Paris 16e), Paul-Valéry (Paris 12e), Victor-Duruy (Paris 7e).

CLASSES PRÉPARATOIRES LETTRES ET SCIENCES SOCIALES

Groupe 1
EN RÉGION PARISIENNE :
Henri IV (Paris 5e), Lakanal (Sceaux).

Groupe 2
EN PROVINCE :
Fustel-de-Coulanges (Strasbourg), Le Parc (Lyon 6e), Michel-de-Montaigne (Bordeaux), Pothier (Orléans), Thiers (Marseille 1er).

EN RÉGION PARISIENNE :
Janson-de-Sailly (Paris 16e).

Groupe 3
EN PROVINCE :
Alphonse-Daudet (Nîmes), Claude-Monet (Le Havre), Faidherbe (Lille).

EN RÉGION PARISIENNE :
Jacques-Amyot (Melun), lycée expérimental (Sèvres).

CLASSES PRÉPARATOIRES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES, OPTION SCIENTIFIQUE

Groupe 1
EN PROVINCE :
Carnot (Dijon), Henri-Poincaré (Nancy), Kléber (Strasbourg), Le Parc (Lyon 6e), Masséna (Nice), Pierre-de-Fermat (Toulouse).

EN RÉGION PARISIENNE : Carnot (Paris 17e), Henri IV (Paris 5e), Hoche (Versailles), Janson-de-Sailly (Paris 16e), Louis-le-Grand (Paris 5e).

Groupe 2
EN PROVINCE :
Berthollet (Annecy), Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand), Camille-Guérin (Poitiers), Champollion (Grenoble), Chateaubriand (Rennes), Descartes (Tours), Fabert (Metz), Faidherbe (Lille), Gaston-Berger (Lille), Georges-Clemenceau (Nantes), Henri-Wallon (Valenciennes), Kerichen (Brest), Michel-de-Montaigne (Bordeaux), Ozenne (Toulouse), Pothier (Orléans), Thiers (Marseille 1er).

EN RÉGION PARISIENNE :
Chaptal (Paris 8e), Lakanal (Sceaux), Lavoisier (Paris 5e), Marcellin-Berthelot (Saint-Maur-des-Fossés), Saint-Louis (Paris 6e).

Groupe 3
EN PROVINCE :
Albert-Chatelet (Douai), Ampère (Lyon 2e), Bellepierre (Saint-Denis), Bellevue (Albi), Camille-Vernet (Valence), Dumont-d'Urville (Toulon), Dupuy-de-Lomé (Lorient), Ernest-Renan (Saint-Brieuc), François-Ier (Le Havre), Franklin-Roosevelt (Reims), Gabriel-Touchard (Le Mans), Gambetta (Arras), Gay-Lussac (Limoges), Henri-Bergson (Angers), Jean-Bart (Dunkerque), Joffre (Montpellier), Louis-Barthou (Pau), Louis-Pergaud (Besançon), Louis-Thuillier (Amiens), lycée international (Strasbourg), Paul-Cézanne (Aix-en-Provence), Philibert-Dessaignes (Blois), Pierre-Bayen (Châlons-sur-Marne), Pierre-Corneille (Rouen), Pontus-de-Thiard (Châlons), René-Cassin (Bayonne), René-Josué-Valin (La Rochelle), Saint-Just (Lyon 5e).

EN RÉGION PARISIENNE :
Albert-Schweitzer (Le Raincy), Alfred-Kastler (Cergy), Claude-Bernard (Paris 16e), Claude-Monet (Paris 13e), Descartes (Antony), ENC-Bessières (Paris 17e), Florent-Schmitt (Saint-Cloud), Hélène-Boucher (Paris 20e), Jacques-Amyot (Melun), Jacques-Decour (Paris 9e), La Bruyère (Versailles), Louis-Pasteur (Neuilly-sur-Seine), lycée international (Saint-Germain-en-Laye), Michelet (Vanves), Montaigne (Paris 6e), Paul-Valéry (Paris 12e).

CLASSES PRÉPARATOIRES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES, OPTION ÉCONOMIQUE

Groupe 1
EN PROVINCE :
Carnot (Dijon), Kléber (Strasbourg).

EN RÉGION PARISIENNE :
Carnot (Paris 17e), Henri-IV (Paris 5e), Hoche (Versailles), Marcelin-Berthelot (Saint-Maur-des-Fossés), Parc de Vilgenis (Massy).

Groupe 2
EN PROVINCE :
Ampère (Lyon 2e), Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand), Centre international de Valbonne (Sophia-Antipolis), Champollion (Grenoble), Gaston-Berger (Lille), Georges-Clemenceau (Reims), Georges-de-La-Tour (Metz), Henri-Poincaré (Nancy), Ozenne (Toulouse).

EN RÉGION PARISIENNE :
Claude-Monet (Paris 13e), ENC-Bessières (Paris 17e), Montaigne (Paris 6e).

Groupe 3
EN PROVINCE :
André-Malraux (Béthune), Gustave-Flaubert (Rouen), Jean-Puy (Roanne), Madame-de-Staël *(Montluçon)*, *Paul-Claudel (Laon)*, Voltaire (Orléans).

EN RÉGION PARISIENNE :
Florent-Schmitt (Saint-Cloud), Henri-Moissan (Meaux), Jean-Baptiste-Corot (Savigny-sur-Orge).

CLASSES PRÉPARATOIRES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES, OPTION TECHNOLOGIQUE

Groupe 1
EN RÉGION PARISIENNE :
Parc de Vilgenis (Massy).

Groupe 2
EN PROVINCE :
Chevrollier (Angers).

Groupe 3
EN PROVINCE :
Edouard-Gand (Amiens), Gaston-Berger (Lille), Jules-Lesven (Brest), Le Castel (Dijon).

CLASSES PRÉPARATOIRES MPSI (MATHS, PHYSIQUE, SCIENCES DE L'INGÉNIEUR)

Groupe 1
EN PROVINCE :
Faidherbe (Lille), Georges-Clemenceau (Nantes), Henri-Poincaré (Nancy), Kléber (Strasbourg), Le Parc (Lyon 6e), Pierre-de-Fermat (Toulouse), Thiers (Marseille 1er).

EN RÉGION PARISIENNE :
Henri-IV (Paris 5e), Hoche (Versailles), Louis-le-Grand (Paris 5e), Louis-Pasteur (Neuilly-sur-Seine), Saint-Louis (Paris 6e).

Groupe 2
EN PROVINCE :
Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand), Carnot (Dijon), Chateaubriand (Rennes), Descartes (Tours), Georges-Clemenceau (Reims), Henri-Wallon (Valenciennes), Kerichen (Brest), lycée naval (Brest), Masséna (Nice), Michel-de-Montaigne (Bordeaux), Pierre-Corneille (Rouen), Pothier (Orléans), prytanée militaire (La Flèche).

EN RÉGION PARISIENNE :
Chaptal (Paris 8e), Charlemagne (Paris 4e), Condorcet (Paris 9e), Fénelon (Paris 6e), Janson-de-Sailly (Paris 16e), Lakanal (Sceaux), Marcellin-Berthelot (Saint-Maur-des-Fossés).

Groupe 3
EN PROVINCE :
Alain-Fournier (Bourges), Albert-Chatelet (Douai), Berthollet (Annecy), Camille-Guérin (Poitiers), César-Baggio (Lille), Champollion (Grenoble), Claude-Fauriel (Saint-Etienne), Condorcet (Lens), Dupuy-de-Lomé (Lorient), Fabert (Metz), Gay-Lussac (Limoges), Jean-Bart (Dunkerque), Jean-Dautet (La Rochelle), Jean-Perrin (Lyon 9e), Joffre (Montpellier), La Fayette (Clermont-Ferrand), La Martinière Monplaisir (Lyon 8e), Lalande (Bourg-en-Bresse), Louis-Barthou (Pau), Louis-Thuillier (Amiens), Malherbe (Caen), Marceau (Chartres), Mariette (Boulogne-sur-Mer), Montesquieu (Le Mans), Philibert-Dessaignes (Blois), Pierre-d'Ailly (Compiègne), Pierre-de-la-Ramée (Saint-Quentin), Robespierre (Arras), Vaugelas (Chambéry), Victor Hugo (Besançon).

EN RÉGION PARISIENNE :
Albert-Schweitzer (Le Raincy), Buffon (Paris 15e), Claude-Bernard (Paris 16e), ENCPB (Paris 13e), François-Ier (Fontainebleau), Gustave-Monod (Enghien-les-bains), Jacques-Amyot (Melun), Jacques-Decour (Paris 9e), Jean-Baptiste-Corot (Savigny-sur-Orge), Michelet (Vanves), Paul-Eluard (Saint-Denis), Paul-Valéry (Paris 12e).

CLASSES PRÉPARATOIRES PCSI (PHYSIQUE, CHIMIE, SCIENCES DE L'INGÉNIEUR)

Groupe 1
EN PROVINCE :
Georges-Clemenceau (Nantes), Henri-Poincaré (Nancy), Kléber (Strasbourg), Pierre-de-Fermat (Toulouse), Thiers (Marseille 1er).

EN RÉGION PARISIENNE :
Henri-IV (Paris 5e), Hoche (Versailles), Le Parc (Lyon 6e), Louis-le-Grand (Paris 5e), Louis-Pasteur (Neuilly-sur-Seine), Saint-Louis (Paris 6e).

Groupe 2
EN PROVINCE :
Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand), Camille-Jullian (Bordeaux), Carnot (Dijon), Chateaubriand (Rennes), Descartes (Tours), Faidherbe (Lille), Henri-Bergson (Angers), Henri-Wallon (Valenciennes), La Martinière Monplaisir (Lyon 8e), lycée naval (Brest), Masséna (Nice), Michel-de-Montaigne (Bordeaux), Montesquieu (Le Mans), Pierre-Corneille (Rouen), Pothier (Orléans), prytanée militaire (La Flèche).

EN RÉGION PARISIENNE :
Chaptal (Paris 8e), Charlemagne (Paris 4e), Condorcet (Paris 9e), Fénelon (Paris 6e), Janson-de-Sailly (Paris 16e), Lakanal (Sceaux), Marcellin-Berthelot (Saint-Maur-des-*Fossés*).

Groupe 3
EN PROVINCE :
Alain Fournier (Bourges), Albert-Chatelet (Douai), Alphonse-Daudet (Nîmes), Ambroise-Paré *(Laval)*, *Aristide-Briand (Saint-*Nazaire), Bellevue (Toulouse), Berthollet (Annecy), Bertran-de-Born (Périgueux), Camille-Guérin (Poitiers), Champollion (Grenoble), Chrestien-de-Troyes (Troyes), Claude-Fauriel (Saint-Etienne), *Condorcet (Lens)*, *Fabert* (Metz), Gay-Lussac (Limoges), Jean-Dautet (La Rochelle), Jean-Perrin (Lyon 09), Joffre (Montpellier), Kerichen (Brest), Louis-Barthou (Pau), Louis-Thuillier (Amiens), Marceau (Chartres), Rabelais (Saint-Brieuc), René-Cassin (Bayonne), Victor-Hugo (Besançon).

EN RÉGION PARISIENNE :
Albert-Schweitzer (Le Raincy), Buffon (Paris 15e), Carnot (Paris 17e), Claude-Bernard (Paris 16e), ENCPB (Paris 13e), François-Ier (Fontainebleau), Fresnel (Paris 15e), Gustave-Monod (Enghien-les-Bains), Henri-Moissan (Meaux), Honoré-de-Balzac (Paris 17e), Jacques-Amyot (Melun), Jacques-Decour (Paris 9e), Jean-Baptiste-Corot (Savigny-sur-Orge), Jean-Baptiste-Say (Paris 16e), Lavoisier (Paris 5e), Paul-Eluard (Saint-Denis), Paul-Valéry (Paris 12e), Raspail (Paris 14e), Turgot (Paris 3e).

CLASSES PRÉPARATOIRES PTSI (PHYSIQUE, TECHNOLOGIE, SCIENCES DE L'INGÉNIEUR)

Groupe 1
EN PROVINCE :
Déodat-de-Séverac (Toulouse), Henri-Loritz (Nancy), La Martinière Monplaisir (Lyon 8e), Vauvenargues (Aix-en-Provence).

EN RÉGION PARISIENNE :
Chaptal (Paris 8e), Jean-Baptiste-Say (Paris 16e).

Groupe 2
EN PROVINCE :
Blaise-Pascal (Rouen), Chevrollier (Angers), Eugène-Livet (Nantes), Franklin-Roosevelt (Reims), Gabriel-Touchard (Le Mans), Gustave-Eiffel (Bordeaux), Henri-Brisson (Vierzon), Jules-Lebleu (Armentières), La Prat's (Cluny), Les Eucalyptus (Nice), Louis-Vincent (Metz), Paul-Constans (Montluçon).

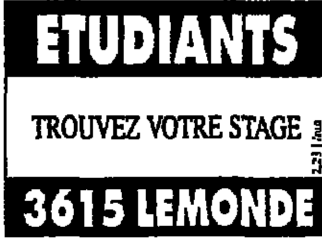
EN RÉGION PARISIENNE :
Gustave-Eiffel (Cachan), Raspail (Paris 14e), Voltaire (Paris 11e).

Groupe 3
EN PROVINCE :
Benjamin-Franklin (Orléans), Ferdinand-Buisson (Voiron), Gustave-Eiffel (Dijon), Jean-Dupuy (Tarbes), Jean-Perrin (Marseille 10e), Jean-Zay (Thiers), Joliot-Curie (Rennes), Louis-Armand (Poitiers), Oehmichen (Châlons-sur-Marne).

EN RÉGION PARISIENNE :
Dorian (Paris 11e), Jules-Ferry (Versailles), La Fayette (Champagne-sur-Seine), Langevin-Wallon (Champigny-sur-Marne), Le Corbusier (Aubervilliers), Newton-ENREA (Clichy), Pierre-de-Coubertin (Meaux).

●●●





هكذا من الاصل

Réforme du concours 1997 : objectif atteint, mais menacé

▼ Si la plupart des écoles ont un recrutement plus diversifié, les lycées hiérarchisent à nouveau les filières

CLASSES PRÉPARATOIRES TSI (TECHNOLOGIE ET SCIENCES INDUSTRIELLES)

Groupe 1
EN RÉGION PARISIENNE :
Raspail (Paris 14e).

Groupe 2
EN PROVINCE :
Colbert (Tourcoing), La Fayette (Clermont-Ferrand), Le Hainaut (Valenciennes)

EN RÉGION PARISIENNE :
Gustave-Eiffel (Cachan), Jean-Perrin (Saint-Ouen-l'Aumône), Richelieu (Rueil-Malmaison)

Groupe 3
EN PROVINCE :
Edouard-Branly (Amiens), Les Lombards (Troyes), Saint-Cricq (Pau)

EN RÉGION PARISIENNE :
Voillaume (Aulnay-sous-Bois)

CLASSES PRÉPARATOIRES BCPST (BIOCHIMIE, PHYSIQUE, SCIENCES DE LA TERRE)

Groupe 1
EN PROVINCE :
Chateaubriand (Rennes), Faidherbe (Lille), Henri-Poincaré (Nancy), Le Parc (Lyon 06), Pierre-de-Fermat (Toulouse)

EN RÉGION PARISIENNE :
Chaptal (Paris 08), Henri-IV (Paris 05), Hoche (Versailles), Janson de Sailly (Paris 16), Saint-Louis (Paris 06)

Groupe 2
EN PROVINCE :
Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand), Georges-Clemenceau (Nantes), Georges-Clemenceau (Reims), Jean-Rostand (Strasbourg), Joffre (Montpellier), La Martinière Monplaisir (Lyon 08), Malherbe (Caen), Masséna (Nice), Michel-de-Montaigne (Bordeaux), Ozenne (Toulouse), Pierre-Corneille (Rouen), Thiers (Marseille 01)

EN RÉGION PARISIENNE :
ENCPB (Paris 13), Fénelon (Paris 06), Jean-Baptiste-Say (Paris 16), Lakanal (Sceaux), Marcellin-Berthelot (Saint-Maur-des-Fossés)

Groupe 3
EN PROVINCE :
Albert-Chatelet (Douai), Camille-Guérin (Poitiers), Carnot (Dijon), Champollion (Grenoble), Claude-Fauriel (Saint-Etienne), Georges-de-La-Tour (Metz), Louis-Barthou (Pau), Louis-Thuillier (Amiens), Pothier (Orléans), Robespierre (Arras)

EN RÉGION PARISIENNE :
François-Ier (Fontainebleau)

CLASSES PRÉPARATOIRES VÉTÉRINAIRES

Groupe 1
EN PROVINCE :
Champollion (Grenoble), Le Parc (Lyon 06), Pierre-de-Fermat (Toulouse)
EN RÉGION PARISIENNE :
Marcellin-Berthelot (Saint-Maur-des-Fossés), Saint-Louis (Paris 06)

Groupe 2
EN PROVINCE :
Descartes (Tours), Georges-Clemenceau (Nantes), Masséna (Nice), Michel-de-Montaigne (Bordeaux), Thiers (Marseille 01)

EN RÉGION PARISIENNE :
Hoche (Versailles), Lakanal (Sceaux)

Groupe 3
EN PROVINCE :
Chateaubriand (Rennes), Faidherbe (Lille), Henri-Poincaré (Nancy), Louis-Thuillier (Amiens), Malherbe (Caen)

EN RÉGION PARISIENNE :
François-Ier (Fontainebleau)

IL n'est pas si fréquent que l'éducation nationale puisse donner des nouvelles des réformes qu'elle entreprend sous la forme de bulletins de victoire. C'est pourtant le cas de la rénovation des classes préparatoires aux grandes écoles, annoncée le 10 février 1994, entrée en vigueur à la rentrée 1995, et dont *les effets devaient être vérifiés* par les résultats du concours 1997.

Il s'agissait, rappelons-le, de diversifier les voies d'accès aux grandes écoles – et par conséquent aux filières de formation de l'élite dirigeante, économique et administrative, du pays – en ouvrant leurs concours à des profils non plus exclusivement basés sur l'excellence mathématique, mais aussi sur l'approche expérimentale et technologique pour les écoles scientifiques, économiques et littéraires pour les écoles de commerce *(voir « Les résultats des classes préparatoires », hors-série du* Monde de l'éducation, *janvier 1997)*.

Du côté des classes scientifiques, après un trimestre de tronc commun, les élèves de maths-physique (MPSI), physique-chimie (PCSI) ou physique-technologie (PTSI) s'acheminent, par un jeu d'options, vers des deuxièmes années typées : MP, PC, PT et PSI (physique et sciences de l'ingénieur, nouvelle filière créée par la réforme pour encourager les profils moins « matheux »).

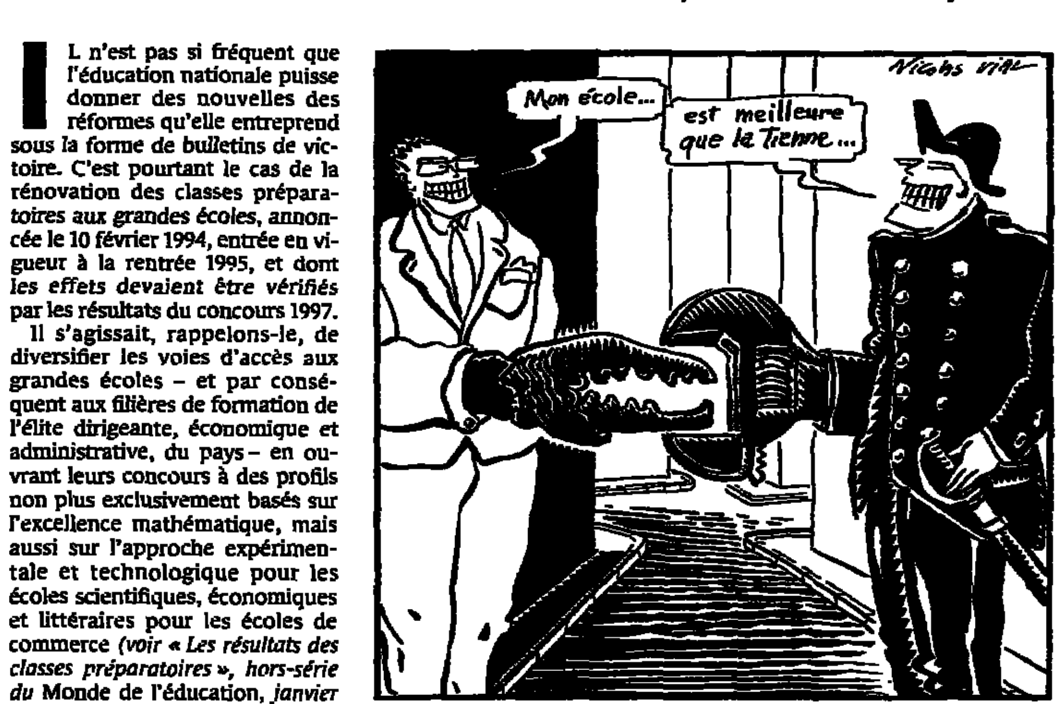
Les écoles avaient annoncé qu'elles recruteraient 33 % de leurs élèves en MP, 29 % en PC, 22 % en PSI, 13 % en PT, 2 % en TSI (technologie et sciences industrielles, filière réservée aux bacs technologiques). Ces objectifs ont été à peu près tenus : les écoles ont donc joué le jeu de la diversification, trouvant parmi les candidats PSI les éléments de valeur qu'elles recherchaient. Par exemple, les écoles du concours Mines-Ponts, qui avaient prudemment annoncé des quotas par filière assez flous, ont finalement recruté dans le haut de la fourchette pour les PSI et les PT, et dans le bas pour les MP. De même, le concours Centrale-Supélec a fait le plein, certaines écoles dépassant parfois largement le nombre d'intégrés annoncé.

Ce succès a surpris les écoles moins cotées, dont la barre d'admission s'est avérée trop élevée : les PSI admis à plusieurs concours ayant pu intégrer des écoles plus prestigieuses, d'autres se sont retrouvés avec un trop faible nombre d'admis. Ce phénomène a été renforcé par le fait que de nombreux candidats de la filière PSI ont préféré redoubler afin de conserver leurs chances d'intégrer une école plus prestigieuse. Certaines écoles n'ont ainsi pas pu remplir le nombre de places annoncées en PSI, comme l'Ensam, l'ESTP, l'Ensais (Strasbourg) et de nombreuses ENSI.

Au total, ce sont 300 à 400 places qui sont restées vacantes aux concours communs Polytechnique, au concours Ensam et à d'autres concours. Un bon nombre d'écoles auraient redistribuées les places vacantes aux MP et aux PC pour compléter leur promotion. Afin de rattraper cette bavure au concours 1998, certaines écoles se proposent d'augmenter la part des PSI dans le recrutement, alors que d'autres souhaitent la maintenir au niveau initial en comptant sur un afflux plus important de candidats.

Quoi qu'il en soit, les PSI ont fait une entrée massive dans les écoles. *« Pendant les journées d'intégration, ils ont fait sensation au sein des promos : leur dynamisme a tranché sur le profil plutôt "calibré" des MP »*, affirme, jovial, Claude Boichot, inspecteur général chargé du suivi (et farouche partisan) de la réforme au ministère de l'éducation nationale. L'Ecole polytechnique est en revanche montrée du doigt : elle n'a recruté aucun PT et a seulement admis 20 PSI sur une promotion de 390 élèves.

Les seuls perdants du concours 1997 semblent être les candidats de la filière TSI, qui n'ont pu occuper que 73,5 % des places que les écoles avaient annoncées. Au concours organisé en commun par les grands concours (Centrale-Supélec, Mines-Ponts, Ensam), ce taux n'atteint même que 60 % (20 % pour Mines-Ponts, mais 90 % pour Centrale-Supélec).



Du côté du concours commun organisé par les ENSI, Cachan et quelques autres écoles, les résultats sont un peu meilleurs : 82 % pour l'ensemble, 80 % pour le seul concours commun polytechnique. Cela ne signifie pas que les candidats malheureux soient contraints au redoublement, dans la mesure où un grand nombre d'entre eux ont pu intégrer les filières universitaires d'ingénieurs (qui ne recrutent pas sur concours), mais il semble bien que tout s'est passé comme si les écoles, s'estimant dédouanées de l'accusation d'élitisme par l'accueil fait aux PSI, avaient « oublié » les TSI. Le ministère entend leur rappeler que ce que Claude Boichot appelle *« l'équirespectabilité des filières »* concerne aussi TSI.

Les comportements des jurys des concours étaient également très attendus, en ce qui concerne l'une des principales innovations de la réforme, l'épreuve d'évaluation des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE). Il s'agissait de tester les candidats sur leurs capacités à collecter et synthétiser des informations sur un sujet scientifique qu'ils ont choisi et suivi tout au long de l'année. Une fois de plus, l'X a fait cavalier seul en organisant une épreuve d'analyse d'un document scientifique distribué deux heures avant l'épreuve.

Or le bilan de l'épreuve de TIPE est, selon les organisateurs des concours, très positif. Pour le prouver, les organisateurs du concours Mines-Ponts-Télécoms, tout comme ceux du concours Centrale-Supélec, ont comparé les notes obtenues en TIPE et celles obtenues dans les épreuves traditionnelles.

Ces notes apparaissant différentes, Alain Sirot, directeur des Télécoms Paris, en conclut que l'épreuve *« a permis d'évaluer des qualités que les candidats n'ont pas l'occasion de mettre en valeur dans les autres épreuves »*. Dotée d'un coefficient important, *« cette épreuve a permis d'intégrer dans les grandes écoles des candidats qui n'auraient jamais pu le faire avec les anciens concours »*, assure Claude Boichot.

A tel point que la plupart des écoles (y compris Polytechnique, qui s'estime également satisfaite de l'épreuve qu'elle a organisée) ont décidé d'augmenter encore son coefficient au concours 1998...

Mais des dérives sont à craindre : des lycées ont, par exemple, organisé des TIPE de maths ou de physique. Aussi le ministère devrait-il préciser dans une circulaire, dès le mois prochain, que les TIPE doivent rester transdisciplinaires. Le combat s'est donc déplacé vers l'organisation de l'épreuve de TIPE.

En effet, si les thèmes de 1997 sont reconduits l'année prochaine, afin de bien roder l'épreuve (mais il sera bien sûr interdit de choisir un sujet similaire à celui d'un candidat de l'an dernier...), les lobbies disciplinaires souhaitent que soient organisées en 1999 des épreuves de TIPE par matière, alors que les partisans de la réforme, dans les écoles et au ministère, souhaitent conserver un thème permettant d'impliquer plusieurs disciplines. Ils proposent donc, pour 1999, le thème « Terre et espace ». En hommage au cursus scientifique du nouveau ministre ?

Pour respecter l'esprit de la réforme, le concours 1997 devait également offrir des épreuves adaptées aux différentes filières. Or, constate Yves Heutte, président de l'Union des professeurs de spéciale (UPS), *« nous avons détecté un certain nombre d'épreuves de physique qui ressemblaient fort à des problèmes de mathématiques »*, aux dépens de l'approche expérimentale censée être suivie tant dans le programme de PC que dans celui de PSI. Mais ce sont, reconnaît Norbert Perrot, président de l'Union des professeurs de sciences et techniques industrielles (Upsti), *« des exceptions qui confirment la règle d'un bon respect de la réforme »*.

C'est donc du côté des lycées, plutôt que des écoles, que les inquiétudes sont les plus vives. *« Chassez le naturel, il revient au galop ! »*, s'exclame Claude Boichot, qui décèle d'ores et déjà des tentatives de re-hiérarchisation des filières au profit de la filière MPSI-MP. Tout d'abord, alors que la filière PSI était censée recruter majoritairement en PCSI, où est privilégiée l'approche expérimentale des sciences, la part des PSI provenant de MPSI atteint 45 %, et même 58 % pour les PSI* *(l'étoile désignant les meilleures* classes de leur catégorie).

Tout se passe comme si les enseignants, et surtout les mathématiciens, orientaient les étudiants de MPSI en fonction de leur niveau de mathématiques soit vers MP (pour les meilleurs), soit vers PSI (pour les moins bons), reprenant ainsi le pli d'une orientation par l'échec, de surcroît en mathématiques, et non par l'excellence.

> « Chassez le naturel, il revient au galop ! », s'exclame Claude Boichot, chargé du suivi de la réforme dans d'éducation

Cette dérive, estime Claude Boichot, menace l'esprit même de la réforme en recréant une seule voie bivalente, celle que suivent les étudiants de MPSI.

Seconde dérive, l'option informatique proposée en première année concurremment à l'option sciences de l'ingénieur, sert dans bien des lycées à sélectionner les meilleurs en maths. Quelques-uns ont même créés des classes MP* en n'y recrutant que des élèves de cette option, qui représentent *ainsi 58 % des effectifs des MP** de l'ensemble des lycées, contre 31 % en MP.

Ce calcul a toutefois été déjoué par les organisateurs de certains concours qui, comme à Centrale ou aux Télécoms, ont lissé les notes obtenues aux épreuves des deux options, de façon qu'elles pèsent d'un poids équivalent sur le résultat final. Mais toutes les écoles n'ont pas cette habitude. Norbert Perrot comme Yves Heutte soupçonnent ainsi l'ENS Ulm d'avoir transformé l'épreuve d'informatique en une seconde épreuve de maths, afin de ne sélectionner que les meilleurs élèves de cette discipline...

Toujours est-il que de nombreux lycées, généralement les plus prestigieux de Paris et de province, sont tout bonnement en train de reconstituer une filière d'excellence basée sur la sélection par les seules mathématiques, au risque de renouveler des comportements élitistes que la réforme était censée gommer... et de s'attirer les foudres d'un ministre bien décidé à faire appliquer jusqu'au bout une réforme dont il partage l'esprit.

Antoine Reverchon

Les écoles de gestion souffrent toujours d'une insuffisance d'effectifs

SI la réforme est également un succès par rapport aux objectifs officiellement fixés, elle n'a en rien sorti les écoles supérieures de commerce de la crise de recrutement qu'elles traversent depuis quatre ans, contrairement à ce qu'elles espéraient : le concours 1997 marque au contraire l'effondrement du mythe de l'unicité de ces grandes écoles autour d'un mode de recrutement commun à partir de l'élite scolaire concentrée dans les classes préparatoires HEC.

Cinq écoles (HEC, Essec, ESCP, ESC Lyon, Edhec) recrutent à elles seules près de 40 % des candidats, 25 autres écoles devant se partager les 60 % restants. Résultat, la solidarité affichée jusque-là par les écoles vole en éclats (les pratiques souterraines des années précédentes l'avaient, il est vrai, déjà minée) : un bon nombre d'entre elles, situées en milieu de tableau, ont recruté plus de candidats issus de prépas que de places annoncées, quitte, parfois, à gonfler les notes des oraux d'admission.

Elles se garantissaient ainsi contre l'inévitable démission des admis en faveur des écoles plus prestigieuses... en puisant dans le stock des admis dans les écoles moins prestigieuses. Ces dernières sont ainsi devenues les dindons de la farce : au moins huit d'entre elles ont dû accueillir plus de 50 % de candidats venus des universités, des IUT et des BTS pour compléter leur effectif.

L'attrait de la nouvelle voie littéraire, qui a attiré plus de 600 candidats (contre 400 l'an dernier) et a permis l'intégration d'une soixantaine d'entre eux (contre une cinquantaine l'an dernier), ainsi que le gonflement des effectifs de la voie économique ont effectivement permis la diversification des profils recrutés, conformément à l'objectif de la réforme. Mais ils n'ont pas compensé l'insuffisance du nombre de candidats dans la voie scientifique par rapport au nombre de places offertes : les candidats issus de cette voie étaient deux fois moins nombreux que l'an dernier à se présenter au concours ! L'amorce de remontée des effectifs des classes préparatoires ces deux dernières rentrées n'a pas suffi : ce n'était pas assez, et c'était trop tard.

A. R.

هكذا من الأصل

Ecoles normales supérieures, écoles scientifiques et militaires : le classement des meilleurs lycées

ENS Ulm (lettres A/L)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Louis-le-Grand (Paris-5e)	98	50	30	100
2	Henri-IV (Paris-5e)	108	38	22	100
3	Le Parc (Lyon-6e)	36	25	11	100
4	Chateaubriand (Rennes)	21	19	19	100
–	La Bruyère (Versailles)	26	19	8	100
–	Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand)	26	19	4	100

ENS Ulm (lettres B/L)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	48	44	25	100
2	Le Parc (Lyon-6e)	30	23	10	100
3	Lakanal (Sceaux)	51	18	10	100
–	Janson-de-Sailly (Paris-16e)	22	18	5	100
5	Fustel-de-Coulanges (Strasbourg)	16	13	6	100

ENS Ulm (mathématiques C/S)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Georges-Clemenceau (Nantes)	14	36	21	67
2	Le Parc (Lyon-6e)	28	29	7	50
3	Louis-Pasteur (Neuilly-sur-Seine)	19	26	11	50
4	Louis-le-Grand (Paris-5e)	98	23	16	81
5	Henri-IV (Paris-5e)	41	22	15	67

ENS Ulm (mathématiques C/S, option informatique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Sainte-Geneviève (Versailles)	10	20	20	100
2	Saint-Louis (Paris-6e)	15	13	0	0

ENS Ulm (physique D/S)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Le Parc (Lyon-6e)	34	26	12	75
2	Henri-IV (Paris-5e)	16	25	13	50
–	Sainte-Geneviève (Versailles)	36	25	11	25
4	Louis-le-Grand (Paris-5e)	93	22	13	50
5	Pierre-de-Fermat (Toulouse)	22	18	9	100

ENS Ulm (biologie E/S)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	19	42	21	25
2	Henri-IV (Paris-5e)	33	39	24	88
3	Saint-Louis (Paris-6e)	30	30	10	67
4	Georges-Clemenceau (Nantes)	14	21	14	100
5	Michel-de-Montaigne (Bordeaux)	10	20	20	100

ENS Fontenay-Saint-Cloud (lettres)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Lakanal (Sceaux)	21	57	38	100
2	Condorcet (Paris-9e)	14	36	7	100
3	Henri-IV (Paris-5e)	40	33	25	100
4	Gabriel-Guist'Hau (Nantes)	10	30	10	100
–	Externat-Sainte-Marie (Lyon-5e)	10	30	10	100

ENS Fontenay-Saint-Cloud (langues vivantes)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	26	54	42	100
2	Lakanal (Sceaux)	26	50	38	100
3	Fustel-de-Coulanges (Strasbourg)	24	33	8	100
4	Chateaubriand (Rennes)	19	32	21	100
5	Fénelon (Paris-6e)	26	27	23	100

ENS Fontenay-Saint-Cloud (sciences humaines)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Claude-Monet (Paris-13e)	15	40	20	100
2	Fénelon (Paris-6e)	62	32	19	100
3	Lakanal (Sceaux)	48	23	13	100
4	Fustel-de-Coulanges (Strasbourg)	29	21	14	100
–	Hélène-Boucher (Paris-20e)	14	21	14	100

ENS Fontenay-Saint-Cloud (sciences économiques et sociales)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	39	28	5	100
2	Janson-de-Sailly (Paris-16e)	22	18	14	100
–	Lakanal (Sceaux)	45	18	9	100
–	Le Parc (Lyon-6e)	22	18	5	100
5	Gabriel-Guist'Hau (Nantes)	17	12	12	100

ENS Cachan (MP)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	20	40	5	0
2	Pothier (Orléans)	21	38	38	38
3	Louis-le-Grand (Paris-5e)	117	32	21	16
4	Georges-Clemenceau (Nantes)	23	30	22	0
5	Le Parc (Lyon-6e)	40	28	23	22

ENS Cachan (PC)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Blaise-Pascal (Orsay)	10	50	50	20
2	Henri-IV (Paris-5e)	25	40	24	0
–	Louis-le-Grand (Paris-5e)	101	40	16	6
4	Pierre-de-Fermat (Toulouse)	28	36	32	22
–	Pothier (Orléans)	14	36	21	33

ENS Cachan (PSI)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Saint-Louis (Paris-6e)	20	75	75	20
2	Georges-Clemenceau (Nantes)	14	71	57	50
3	Pierre-de-Fermat (Toulouse)	13	69	62	25
4	Louis-le-Grand (Paris-5e)	32	56	53	29
5	Hoche (Versailles)	22	55	55	8

ENS Cachan (TSI)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Léonce-Vieljeux (La Rochelle)	23	39	4	100
–	Richelieu (Rueil-Malmaison)	18	39	0	0
3	Louis-Vincent (Metz)	12	25	0	0
4	Rouvière (Toulon)	14	21	7	100
5	Antonin-Artaud (Marseille-13e)	10	20	20	100

ENS Cachan (BCPST)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	23	52	17	25
2	Henri-Poincaré (Nancy)	12	50	25	33
3	Georges-Clemenceau (Nantes)	11	45	27	33
4	Henri-IV (Paris-5e)	30	40	33	10
5	Michel-de-Montaigne (Bordeaux)	12	33	17	0

ENS Cachan (sciences sociales)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	38	42	24	56
2	Le Parc (Lyon-6e)	23	39	30	86
3	Lakanal (Sceaux)	49	24	14	29
4	Thiers (Marseille-1er)	21	19	5	0
5	Janson-de-Sailly (Paris-16e)	22	18	9	0

ENS Cachan (Arts et création industrielle)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	La Martinière-Terreaux (Lyon-1er)	13	69	23	100
2	Les Arènes (Toulouse)	19	37	16	100
3	ESAA-Duperré (Paris-3e)	22	27	18	100

ENS Cachan (D2 option 1)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	ENC-Bessières (Paris-17e)	18	56	33	67
2	Turgot (Paris-3e)	22	36	23	100
3	Marie-Curie (Sceaux)	39	28	13	100
4	Jean-Mermoz (Montpellier)	36	25	6	100
–	Gustave-Eiffel (Dijon)	16	25	6	100

ENS Cachan (langues étrangères)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	15	53	53	25
2	Lakanal (Sceaux)	14	43	36	0
3	Fustel-de-Coulanges (Strasbourg)	14	29	14	50
4	Condorcet (Paris-9e)	12	25	25	33

ENS Lyon (mathématiques)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Le Parc (Lyon-6e)	34	41	21	43
2	Pothier (Orléans)	16	38	31	60
–	Henri-IV (Paris-5e)	40	38	30	50
4	Louis-le-Grand (Paris-5e)	88	33	24	10
5	Louis-Pasteur (Neuilly-sur-Seine)	19	32	16	0

ENS Lyon (informatique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Louis-le-Grand (Paris-5e)	11	64	18	0
2	Le Parc (Lyon-6e)	10	40	30	100

ENS Lyon (PC)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	16	50	38	50
2	Pierre-de-Fermat (Toulouse)	22	45	32	29
3	Louis-le-Grand (Paris-5e)	84	43	23	11
4	Hoche (Versailles)	12	42	17	50
5	Sainte-Geneviève (Versailles)	37	41	24	0

ENS Lyon (sciences de la vie et de la Terre)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Georges-Clemenceau (Nantes)	11	55	27	33
2	Henri-IV (Paris-5e)	32	50	38	17
3	Hoche (Versailles)	25	44	20	40
4	Fénelon (Paris-6e)	17	41	29	20
5	Henri-Poincaré (Nancy)	15	40	27	0

Ecole polytechnique (MP)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	44	43	32	86
–	Georges-Clemenceau (Nantes)	28	43	32	67
–	Pothier (Orléans)	35	43	17	50
4	Blaise-Pascal (Orsay)	10	40	10	100
5	Pierre-Corneille (Rouen)	31	35	29	67

Ecole polytechnique (PC)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Sainte-Geneviève (Versailles)	95	78	46	84
2	Henri-IV (Paris-5e)	35	77	29	90
3	Hoche (Versailles)	37	65	27	80
4	Pierre-Corneille (Rouen)	14	57	7	100
5	Louis-le-Grand (Paris-5e)	121	56	34	78

Ecole centrale de Paris (MP)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	80	55	38	33
2	Centre-int.-de-Valbonne (Sophia-Antipolis)	13	46	31	75
3	Hoche (Versailles)	86	40	22	32
4	Louis-le-Grand (Paris-5e)	160	39	24	41
5	Prytanée-militaire (La Flèche)	15	33	20	33

Ecole centrale de Paris (PC)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	38	63	39	40
2	Louis-le-Grand (Paris-5e)	120	48	28	21
3	Le Parc (Lyon-6e)	80	43	25	35
4	Sainte-Geneviève (Versailles)	133	40	26	44
5	Kléber (Strasbourg)	35	26	9	0

Ecole centrale de Paris (PSI)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Sainte-Geneviève (Versailles)	39	44	33	46
2	Lakanal (Sceaux)	32	41	31	70
3	La Martinière-Monplaisir (Lyon-8e)	26	35	19	80
4	Georges-Clemenceau (Nantes)	53	32	17	33
5	Louis-le-Grand (Paris-5e)	42	29	14	67

Ecole centrale de Paris (TSI)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Léonce-Vieljeux (La Rochelle)	16	19	6	100
2	Raspail (Paris-14e)	20	10	10	0
3	Georges-Cabanis (Brive-la-Gaillarde)	18	6	6	0

Concours Mines-Ponts (MP)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	79	65	54	19
2	Hoche (Versailles)	87	64	53	30
3	Centre-int.-de-Valbonne (Sophia-Antipolis)	20	60	60	17
–	Prytanée-militaire (La Flèche)	20	60	55	27
5	Le Parc (Lyon-6e)	150	59	53	34
–	Louis-le-Grand (Paris-5e)	177	59	43	18

Concours Mines-Ponts (PC)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	38	74	58	9
2	Ipésup (Paris-4e)	18	67	61	55
3	Louis-le-Grand (Paris-5e)	121	64	51	13
4	Sainte-Geneviève (Versailles)	133	63	57	20
5	Thiers (Marseille-1er)	64	56	47	33

Concours Mines-Ponts (PSI)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Sainte-Geneviève (Versailles)	39	87	82	41
2	Lakanal (Sceaux)	32	69	66	38
–	Pierre-de-Fermat (Toulouse)	42	69	64	37
4	Hoche (Versailles)	50	66	64	53
5	Louis-le-Grand (Paris-5e)	43	65	60	22

Concours Mines-Ponts (PT)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	La Martinière-Monplaisir (Lyon-8e)	26	81	81	14
2	Jean-Baptiste-Say (Paris-16e)	10	70	70	29
3	Gustave-Eiffel (Bordeaux)	11	64	64	14
4	Marie-Curie (Nogent-sur-Oise)	14	50	50	14
–	Étienne-Mimard (Saint-Étienne)	10	50	40	25

Concours Mines-Ponts (TSI)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Raspail (Paris-14e)	14	21	21	0

Concours communs polytechniques (MP)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Sainte-Geneviève (Versailles)	48	96	90	16
2	Le Parc (Lyon-6e)	79	95	84	29
3	Georges-Clemenceau (Nantes)	79	91	85	24
4	Pierre-Corneille (Rouen)	72	89	71	41
5	Champollion (Grenoble)	64	88	77	49

Concours communs polytechniques (PC, physique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Blaise-Pascal (Orsay)	27	85	78	52
2	Le Parc (Lyon-6e)	49	80	63	35
3	Hoche (Versailles)	68	74	68	22
–	Bellevue (Toulouse)	35	74	63	36
–	Chateaubriand (Rennes)	66	74	62	39

Concours communs polytechniques (PC, chimie)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Blaise-Pascal (Orsay)	25	84	84	14
2	Chateaubriand (Rennes)	61	82	72	32
3	Michel-de-Montaigne (Bordeaux)	44	80	59	4
4	Hoche (Versailles)	63	79	75	30
–	Bellevue (Toulouse)	28	79	54	27

Concours communs polytechniques (PSI)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Pierre-de-Fermat (Toulouse)	35	91	89	23
2	Pierre-Corneille (Rouen)	41	90	88	25
3	Thiers (Marseille-1er)	42	86	83	9
4	Descartes (Tours)	24	83	71	24
5	Le Parc (Lyon-6e)	16	81	75	25

Concours communs polytechniques (PT)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Eugène-Livet (Nantes)	47	64	62	10
2	La Martinière-Terreaux (Lyon-1er)	71	68	62	5
–	Jean-Baptiste-Say (Paris-16e)	30	63	60	5
4	Paul-Constans (Montluçon)	15	60	60	11
5	Gabriel-Touchard (Le Mans)	24	58	58	43
–	Marie-Curie (Nogent-sur-Oise)	31	58	58	6

Concours communs polytechniques (TSI)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Classes préparatoires (Tanger)	14	100	93	46
2	Gustave-Eiffel (Dijon)	31	74	48	47
3	Blaise-Pascal (Colmar)	30	73	47	36
4	Léonce-Vieljeux (La Rochelle)	32	72	50	19
5	La Fayette (Clermont-Ferrand)	34	71	65	23

ENSAM (PSI)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Pierre-de-Fermat (Toulouse)	33	82	45	47
–	Louis-le-Grand (Paris-5e)	22	82	27	17
3	Descartes (Tours)	25	72	56	7
4	Carnot (Dijon)	35	69	40	50
5	Thiers (Marseille-1er)	38	68	42	44
–	Georges-Clemenceau (Nantes)	71	68	38	26
–	Faidherbe (Lille)	34	68	18	50

ENSAM (PT)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Jean-Baptiste-Say (Paris-16e)	33	79	76	72
2	Chevrollier (Angers)	41	76	68	54
–	Paul-Constans (Montluçon)	25	76	68	76
4	Jean-Mermoz (Montpellier)	36	69	61	77
5	Joliot-Curie (Rennes)	47	68	66	45

INA - ENSA (BCPST)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Sainte-Geneviève (Versailles)	36	100	100	83
–	Henri-IV (Paris-5e)	43	100	98	69
3	Carnot (Dijon)	27	93	85	0
4	Hoche (Versailles)	45	89	89	73
5	Fénelon (Paris-6e)	30	83	83	0
–	La Martinière-Monplaisir (Lyon-8e)	35	83	74	88

Ecoles nationales vétérinaires (pas d'options)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Louis-Thuillier (Amiens)	23	87	48	100
2	Saint-Louis (Paris-6e)	39	82	56	100
3	Champollion (Grenoble)	45	69	38	100
4	Lakanal (Sceaux)	80	64	43	100
–	Georges-Clemenceau (Nantes)	42	64	43	100

RECTIFICATIF

Le tableau du concours 1996 ENS lettres (groupe B/L) figurant dans le hors-série du *Monde de l'éducation* de janvier 1997 comportait une erreur dans sa partie « Moins de dix inscrits ». Les résultats publiés concernaient Sainte-Marie (Neuilly-sur-Seine) et non Sainte-Marie-Fénelon (Paris 08).

هكذا من الاصل

et militaires :

La variété des cursus et des débouchés différencie les formations d'ingénieurs

▼Cette diversité doit être prise en compte dans les choix d'orientation des bacheliers

QUELLE réalité recouvre, aujourd'hui, l'appellation « grande école d'ingénieurs » ? Ainsi posée, la question doit déjà être corrigée, car il faut l'écrire au pluriel : « Quelles réalités... ». C'est ce que démontrent amplement les résultats de l'enquête menée par *Le Monde* auprès des écoles, dans le champ limité de celles qui déclarent recruter essentiellement sur concours dans le vivier des classes préparatoires. Or, même dans ces limites, l'hétérogénéité des écoles prouve qu'il devient de moins en moins possible de parler des grandes écoles d'ingénieurs comme d'une entité cohérente, et ce sur tous les plans : taille de l'école, origine des élèves intégrés, internationalisation du cursus, modalités de professionnalisation des études, spécialités enseignées et enfin nature des débouchés.

Si l'on s'en tient à la principale interrogation de tous les étudiants confrontés au choix d'une école, l'emploi, la situation des diplômés des écoles d'ingénieurs, dans leur ensemble, est bien meilleure que ne le laissent croire les cris d'alarme régulièrement relayés par les médias. Selon la dernière enquête de la Conférence des grandes écoles auprès de ses adhérents, la part des diplômés en recherche d'emploi plus de six mois après leur sortie de l'école était comprise entre 2 % et 3 % ; selon le Cereq (Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications), le taux de chômage des diplômés 1994 des écoles d'ingénieurs était de 5 % en mars 1997, trois ans après leur sortie, contre 8 % en décembre 1994, pour les diplômés de 1992. La situation s'améliore donc globalement, même si les écarts constatés dans notre enquête en matière d'insertion (mesurée par le taux de chômage et la nature des contrats) sont importants d'une école ou d'une promotion à l'autre. Mais il serait délicat, voire malhonnête, de comparer ou de classer ces résultats, d'abord parce qu'ils proviennent des écoles elles-mêmes (certaines peuvent être tentées par une « amélioration » de leurs chiffres en la matière...), ensuite parce qu'ils peuvent varier d'une année à l'autre et qu'ils ne renseignent en rien sur la « qualité » de telle ou telle école.

IMAGE MYTHIQUE

Seule la nature des débouchés offerts peut être comparée, cette information ayant été recueillie par la Conférence des grandes écoles directement auprès de ses adhérents. A travers les questions posées sur l'emploi exercé (fonction, secteur d'activité, situation géographique, taille de l'entreprise), il est possible de dresser une typologie des écoles qui reflète assez fidèlement la variété de leurs débouchés.

Un premier groupe correspond à l'image mythique des grandes écoles d'ingénieurs : plus des deux tiers des emplois occupés par les trois dernières promotions (1994, 1995, 1996) se situent en région parisienne, dans des entreprises de plus de 500 personnes, mais rarement à l'étranger. Ils se caractérisent également par l'importance d'autres secteurs d'activité que l'industrie (informatique, étude-conseil) et d'autres fonctions que la production (finance, gestion), alors que la recherche-développement reste sous-représentée. Ce tableau vient conforter l'image de diplômés plus aptes à occuper des fonctions de direction dans un cadre hexagonal qu'à doter leurs entreprises de capacités d'innovation, dans un cadre international.

Mais il ne correspond pas à la réalité d'un second groupe d'écoles, qui forment des ingénieurs au sens plus traditionnel du terme. Plus de la moitié des emplois occupés par les diplômés de ces écoles se situent dans leur territoire d'implantation (en province ou en région parisienne), dans le secteur industriel à l'intérieur d'entreprises de moins de 500 salariés, et même le plus souvent dans celles de moins de 100 salariés. Ces emplois sont concentrés dans les fonctions production et recherche-développement.

Un troisième groupe rassemble des établissements présentant une ou deux caractéristiques les excluant de chacun des deux groupes précédents : il s'agit le plus souvent de la marque d'une particularité ou d'une spécialisation. C'est ainsi que 79 % des emplois de l'Ecole supérieure d'optique (Orsay) se situent dans la fonction R&D, que 34 % de ceux de l'Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux (EPCM) de Strasbourg se situent à l'étranger, etc. La remarque concerne également les écoles spécialisées dans un domaine particulier (informatique, chimie, agroalimentaire). Par exemple, la plupart des écoles d'ingénieurs agricoles sont caractérisées à la fois par l'importance des débouchés dans les PME de province et par celle des fonctions de gestion : ces ingénieurs forment en effet l'encadrement ou la direction des petites entreprises de l'agroalimentaire.

Cette extrême variété des débouchés trouve son pendant dans d'autres caractéristiques des écoles, tant dans leur mode de recrutement que dans l'organisation de leur cursus.

Ainsi, les écoles du premier groupe présentent des effectifs de 200 à 400 élèves par promotion, alors que ceux des promotions des écoles des deux autres groupes varient de 10 à près de 1 000, à l'Ensam. Celle-ci fait cependant figure d'exception parmi des écoles recrutant en moyenne des petites promotions. De même, les écoles du premier groupe sélectionnent plus de 90 % de leurs effectifs de première année parmi les élèves de classes préparatoires, alors que la situation des écoles des deux autres groupes est extrêmement variable, la part des admissions parallèles restant toujours inférieure à 45 %.

DEUX ATTITUDES

L'organisation des cursus des écoles comprend généralement un tronc commun et des spécialisations, la part du premier diminuant au profit des secondes au fur et à mesure de la scolarité. Cependant certaines écoles dispensent un important enseignement généraliste de tronc commun tout au long de la scolarité, d'autres préfèrent spécialiser leurs étudiants le plus tôt possible ; or ces deux attitudes se retrouvent dans les trois catégories d'école. Dans la première, par exemple, l'Ecole centrale de Paris est généraliste et Télécoms Paris spécialisée ; dans la troisième, les écoles de chimie apparaissent généralistes, mais on peut supposer que l'enseignement dit de tronc commun correspond en fait à ce que serait un enseignement de spécialité dans une autre école. La remarque étant valable pour l'ensemble des écoles affichant dans leur intitulé même une telle spécialisation (agricole, informatique, chimie, électronique, etc.), on peut en déduire que les écoles dont les cursus proposent une forte spécialisation débouchent effectivement dans les fonctions et les secteurs correspondants, ce qui semble la moindre des choses.

Mais cela a aussi pour conséquence de renforcer la dichotomie entre des écoles préparant effectivement aux métiers industriels et des écoles préparant aux fonctions d'encadrement et de direction. Alors que les premières, selon leur taille et leur notoriété, débouchent sur tout ou partie de la gamme des métiers d'un secteur d'activité donné (y compris la gestion), les secondes débouchent sur des fonctions de gestion quel que soit le secteur d'activité.

Sous le seul intitulé du diplôme d'ingénieur se cachent donc des métiers bien différents et, par conséquent, des apports extrêmement variés à l'activité économique. Tenir compte de cette hétérogénéité semble indispensable aux choix d'orientation des bacheliers, comme aux choix politiques qui guident, ou guideront, la réorganisation de l'enseignement supérieur.

Antoine Reverchon

Toutes les réponses des écoles à l'enquête menée par *Le Monde* pourront être consultées, dans quelques semaines, sur le site Web du *Monde*, http :www// lemonde.fr, ou sur le site cege tel.edu.

Sous le feu du ministre

ILS sont directeurs des grandes écoles d'ingénieurs et ont l'habitude d'être l'objet de toutes les critiques concernant la formation des élites françaises. La presse, l'édition fourmillent d'attaques contre l'endogamie régnant entre fonction publique et grandes entreprises, le conservatisme et l'élitisme des diplômés, leur incapacité à innover et à donner une dimension internationale à leur activité. Mais lorsque le ministre de l'éducation nationale réunit, le 9 juillet, autour de lui un aréopage de ces directeurs, la chose prend une tout autre ampleur.

Claude Allègre a reçu, la veille au soir, une lettre de Lionel Jospin qui l'autorise à placer progressivement sous sa tutelle (ou cotutelle) l'ensemble des écoles, y compris celles qui dépendent d'autres ministères. Il annonce donc ses intentions : les budgets des écoles (enseignement et recherche) seront coordonnés par les directions du ministère de l'éducation nationale ; les écoles devront en passer par des regroupements et des mises en réseaux, afin de pallier leur dispersion et leur petite taille. Elles devront s'ouvrir aux étudiants étrangers en modifiant leur recrutement trop basé sur les concours et les prépas. Il attend également des écoles qu'elles se lancent activement dans la formation continue, et surtout dans la recherche. L'innovation doit être au cœur de la formation, en développant l'imagination et la capacité à résoudre des problèmes concrets. D'où la nécessité d'irriguer l'enseignement par la recherche, de rapprocher les écoles des universités, et de reconnaître une grande place à l'enseignement technologique.

Symboliquement, Claude Allègre promet pour la rentrée 1998 l'ouverture de prépas technologiques dans les meilleurs lycées parisiens... Enfin, il appelle ses interlocuteurs à *« gagner la bataille de la matière grise »* en détectant, au nom de l'égalité républicaine, *« tous les talents, afin qu'aucun n'échappe à l'écrémage »*.

A. R.

Polytechnique : 80 thésards et 120 corpsards

LE 9 juillet, Claude Allègre lançait aux directeurs des grandes écoles réunis autour de lui : *« Faites entrer l'innovation au cœur de la formation des élites de ce pays. »* A cette exhortation l'Ecole polytechnique estime avoir d'ores et déjà répondu. *« Tous les élèves, je dis bien tous, effectuent les trois derniers mois de leur scolarité dans un laboratoire de recherche*, explique Jean-Claude Toledano, directeur général adjoint pour l'enseignement. *Pratiquement, tous publient le résultat de leur travail, dont trois ou quatre dans les meilleures revues internationales. »*

Au-delà de ce premier contact avec la recherche, 70 à 80 polytechniciens, sur les 400 d'une promotion, font suivre leur diplôme d'ingénieur d'un DEA et d'un doctorat, dont une vingtaine parmi les 120 qui intègrent l'un des grands corps de l'Etat. Les enquêtes d'insertion montrent qu'environ un X sur six commence sa carrière par la recherche dans l'industrie, les grands organismes, l'Université ou... les grandes écoles (110 chercheurs des laboratoires de l'X sont des anciens élèves). *« Le nombre de doctorants atteignait même la centaine il y a trois ou quatre ans. Mais l'arrêt du recrutement dans la recherche privée en a depuis détourné certains de ce choix »*, dit Michel Petit, directeur général adjoint pour la recherche. Il est vrai que cet intérêt pour la thèse peut avoir une raison bien prosaïque : ceux qui la passent sont dispensés du remboursement de leur scolarité au cas où ils viendraient à « pantoufler » dans l'industrie privée...

C'est pour renforcer les vocations que l'école a développé une politique de filières. Jusqu'en 1989, tous suivaient le même cursus jusqu'au classement final, les mieux notés (la « botte ») choisissant les grands corps, les autres se contentant d'autres carrières, dont la recherche. Cette année-là, le tronc commun fut réduit à une année d'études, suivie de deux trimestres de spécialisation au choix, majoritairement en science fondamentale. Depuis trois ans, les élèves choisissent entre trois voies – sciences expérimentales (A), maths-physique (B) et sciences de la décision (C) – censées préparer aux carrières en industrie, recherche, service de l'Etat. Le tronc commun est réduit à un semestre, la spécialisation est étendue à trois trimestres, complétée par le séjour en laboratoire. Près de la moitié des élèves choisissent la voie B, un tiers la A et un quart la C. La recherche attirerait-elle la plus grande part des polytechniciens ? En fait, les mathématiques fondamentales dominent la voie B. Comme le lycée, les prépas et le concours les ont déjà sélectionnés sur cette base, les élèves pensent qu'elle reste la plus sûre voie d'accès à la « botte ».

SEPT BREVETS DÉPOSÉS

Mais l'apport de l'X à l'innovation ne se mesure pas seulement à ces tentatives de faire faire quelques pas dans la recherche à la future « élite du pays ». Il se mesure aussi par sa capacité à irriguer son enseignement et son environnement par les savoirs accumulés au sein de ses 24 laboratoires de recherche fondamentale. Ceux-ci abritent 570 chercheurs (dont 312 également au CNRS), 360 thésards et 200 « visiteurs » (post-doc, invités, stagiaires...). Parmi les 48 professeurs de l'école, 24 y sont aussi chercheurs ; c'est le cas de 20 % des 220 maîtres de conférences. L'X incite les meilleurs chercheurs français et étrangers à venir y enseigner 80 à 100 heures par an, grâce à son prestige... et à un tarif horaire (600 à 800 F) hors d'atteinte pour les universités.

Par ailleurs, les laboratoires de l'Ecole ont réalisé en 1996 30 millions de francs de chiffre d'affaires (dont 12 dans le domaine de la défense) dans le cadre de 186 contrats et ont déposé 7 brevets. Le campus accueille enfin une structure de transfert, X Technologies, où travaillent des équipes associant les chercheurs et des entreprises, dont les deux tiers sont nouvellement créées ou en voie de l'être. Cet impressionnant tableau de chasse suffira-t-il à faire oublier que l'X est aussi le sommet d'un système de formation sur lequel convergent toutes les critiques ?

A. R.

Les Mines de Douai donnent la priorité au terrain

▼ La vocation de l'établissement est toujours de préparer à la production industrielle

DANS les années 60, la dernière promotion d'ingénieurs de l'Ecole des mines de Douai formés aux métiers de la mine ne comptait que sept élèves. Mais la promiscuité historique entre l'école et l'industrie, qui l'avait engendrée à la fin du siècle dernier, ne s'est pas démentie. Simplement, à l'image de la région où elle est implantée, elle s'est attelée dans les années 70 et 80 à sa reconversion, en s'adossant au secteur automobile et au bâtiment. Depuis lors, la formation d'ingénieurs de production, d'« hommes de terrain », reste une carte de visite revendiquée.

Pour ce faire, les étudiants sont immergés très tôt et à haute dose dans la réalité industrielle. Bien loin d'être une antichambre préparant les futurs ingénieurs à occuper des postes de management, la formation relève quasiment de l'alternance avec une période passée en entreprise presque égale à la moitié de la scolarité : sur 40 mois, 10 sont consacrés aux stages (ouvrier, technicien, ingénieur adjoint), 4 autres au projet industriel de fin d'études tandis que, dans le cadre des enseignements optionnels liés aux travaux de recherche des sept départements existant, les étudiants nouent des contacts directs avec les entreprises. *« Aux yeux des professionnels, nous avons une plus grande réputation de réactivité, même par rapport aux diplômés de Centrale ou des Arts et Métiers »*, se félicite un ancien élève.

« Ce choix de l'alternance explique notre scolarité sur quatre ans et justifie notamment que nous recrutions nos étudiants à bac + 1 », plaide pour sa part Maurice Cotte, le directeur d'une école qui a donc fait, dès l'origine, un trait sur le concours traditionnel à l'issue de maths spé.

> « Il faut donner aux étudiants tous les atouts pour mieux se vendre »

Plutôt que de puiser dans le vivier de « l'élite scolaire », l'école recrute en première année sur concours des maths sup (65 %) ou des maths spé qui ont renoncé à intégrer les écoles plus prestigieuses. En deuxième année, l'effectif est complété à 30 % par une sélection de bac + 2 (dont 24 % de BTS industriels) admis sur dossier. Cette stratégie a permis à l'école de poursuivre sa tradition de connivence avec l'industrie. Au début des années 80, la fédération de la plasturgie, soucieuse de former des ingénieurs et cadres pour les PME équipementières de l'automobile, lance un appel d'offres national. L'Ecole des mines de Douai l'emporte et crée la première formation d'ingénieur en technologie des polymères et composites. Depuis, le laboratoire du même nom est l'un des fleurons de l'école. L'Ecole des mines s'essaye cependant à une diversification des cursus grâce à des filières proposées au choix des étudiants à l'entrée en troisième année, dans le cadre de « projets personnels ». *« Aujourd'hui, il faut donner aux étudiants tous les atouts pour mieux se vendre »* au moment où la concurrence pour les postes de production devient rude sur le marché du travail, reconnaît la direction. Mais la grande majorité des étudiants continuent de préférer le savoir-faire technique et opérationnel.

Cette année, seuls un tiers d'entre eux ont confirmé leur choix pour l'une des quatre filières : moins de 10 % des 160 élèves concernés ont opté pour la recherche (en préparant parallèlement un DEA), 12 pour le commercial, 17 pour l'international, tandis que 9 inaugurent la filière entrepreneur, lancée à la rentrée.

Les performances de l'école dans ses relations avec les entreprises témoignent également de cet ancrage industriel. Douzième en 1996 au palmarès national du partenariat avec l'industrie publié par *Industries et techniques* d'octobre 1997, l'école se place juste derrière l'Ecole centrale de Paris. Contrats de recherche et prestations de service représentent un chiffre d'affaires de 18 millions de francs (sur un budget total de 100 millions). Le secteur public représente 39 % des contrats, les PME près de 45 % (dont 17 % implantées localement) et les grands groupes 17 %.

Situés de l'autre côté de la ville, les laboratoires de recherche accueillent 130 enseignants-chercheurs et 50 élèves-chercheurs ; en 1996, 18 thèses y ont été soutenues. La collaboration va du contrat pluriannuel du développement de process pour de grandes entreprises à des essais pour des PMI peu équipées, ou encore la définition de normes pour des industriels en quête de débouchés pour leurs produits. Ce sont pour ces recherches plus simples que les étudiants sont mis à contribution.

Stéphanie Le Bars

Tout jeune entrepreneur

Vincent Létendart, sorti de l'Ecole des mines de Douai en juin dernier, a testé en grandeur nature les affres de la création d'entreprise. En 1996, un industriel de la région sollicite l'école pour travailler sur un produit découvert aux Etats-Unis : un gel non toxique destiné à remplacer la glace pour la conservation des produits alimentaires.

« L'idée était d'une part d'analyser scientifiquement le gel, d'autre part d'éprouver la pertinence des débouchés commerciaux pour créer une nouvelle activité », explique Vincent Létendart. Mais seul le second aspect constituera le projet de fin d'études de l'étudiant : la partie technique devra être assurée en dehors des heures de cours. Le tout jeune entrepreneur reconnaît pourtant les avantages de l'environnement technologique offert par les laboratoires de recherche de l'école ainsi que le relatif privilège, pour obtenir informations et contacts, que lui a valu l'accointance de l'Ecole des mines avec la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement : la même personne dirige en effet les deux structures...

هكذا من الاهمال

Écoles supérieures de commerce et de gestion : le classement des meilleurs lycées

HEC (option scientifique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Ipésup (Paris-4e)	25	96	84	100
2	Henri-IV (Paris-5e)	41	71	61	100
3	Sainte-Geneviève (Versailles)	62	69	58	100
4	Louis-le-Grand (Paris-5e)	37	59	51	100
5	Henri-Poincaré (Nancy)	12	58	58	100

HEC (option économique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	12	33	17	100
2	Ipésup (Paris-4e)	19	32	21	100
3	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	68	29	25	100
–	Madeleine-Daniélou (Rueil-Malmaison)	42	29	19	100
–	Hoche (Versailles)	31	29	13	100

HEC (option littéraire)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	16	44	38	100
2	Janson-de-Sailly (Paris-16e)	14	29	14	100
3	Stanislas (Paris-6e)	14	7	7	100

ESSEC (option scientifique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Ipésup (Paris-4e)	25	100	96	13
2	Henri-IV (Paris-5e)	41	93	90	35
3	Sainte-Geneviève (Versailles)	62	82	81	38
4	Intégrale (Paris-16e)	26	69	65	59
5	Carnot (Paris-17e)	62	66	61	42
–	Louis-le-Grand (Paris-5e)	38	66	61	26

ESSEC (option économique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	67	60	52	54
2	Carnot (Paris-17e)	50	52	44	77
–	Hoche (Versailles)	31	52	42	77
4	Henri-IV (Paris-5e)	12	50	50	67
5	Intégrale (Paris-16e)	21	48	48	100

ESSEC (option littéraire)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Stanislas (Paris-6e)	15	40	27	100

ESCP (option scientifique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Ipésup (Paris-4e)	25	100	100	4
2	Henri-IV (Paris-5e)	41	88	83	0
3	Intégrale (Paris-16e)	27	81	74	20
4	Sainte-Geneviève (Versailles)	63	78	73	4
–	Prépacom (Paris-16e)	23	78	61	36

ESCP (option économique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	68	69	62	19
2	Madeleine-Daniélou (Rueil-Malmaison)	42	67	60	44
–	Intégrale (Paris-16e)	21	67	57	33
4	Hoche (Versailles)	31	61	61	37
5	Carnot (Paris-17e)	57	60	53	30

ESCP (option littéraire)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Fénelon (Paris-6e)	10	30	30	67
–	Sainte-Marie (Neuilly-sur-Seine)	10	30	30	33
3	Stanislas (Paris-6e)	15	20	13	0

ESC Lyon (option scientifique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Ipésup (Paris-4e)	24	100	21	0
2	Henri-IV (Paris-5e)	36	92	36	8
3	Sainte-Geneviève (Versailles)	63	86	40	8
4	Louis-le-Grand (Paris-5e)	37	76	38	14
5	Carnot (Paris-17e)	56	75	34	11

ESC Lyon (option économique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	30	77	53	25
2	Henri-IV (Paris-5e)	14	71	43	0
3	Carnot (Paris-17e)	57	68	53	10
4	Madeleine-Daniélou (Rueil-Malmaison)	42	67	40	6
5	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	68	66	38	19

ESC Lyon (option littéraire)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Stanislas (Paris-6e)	13	23	15	0

EDHEC (option scientifique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-IV (Paris-5e)	29	97	28	13
2	Sainte-Geneviève (Versailles)	62	95	27	12
3	Louis-le-Grand (Paris-5e)	28	93	43	17
4	Intégrale (Paris-16e)	25	92	48	8
5	Carnot (Paris-17e)	57	88	51	21
–	Hoche (Versailles)	33	88	42	14

EDHEC (option économique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Intégrale (Paris-16e)	22	95	77	29
2	Ipésup (Paris-4e)	16	94	69	9
3	Hoche (Versailles)	30	90	77	4
–	Madeleine-Daniélou (Rueil-Malmaison)	42	90	55	35
5	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	68	88	49	18

ESC Bordeaux (option scientifique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Saint-Louis (Paris-6e)	17	100	53	17
–	Hoche (Versailles)	18	100	22	0
–	Le Parc (Lyon-6e)	29	100	17	0
4	Carnot (Paris-17e)	41	98	17	0
5	Lavoisier (Paris-5e)	29	97	41	25

ESC Bordeaux (option économique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	18	100	11	0
2	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	48	98	38	0
3	Madeleine-Daniélou (Rueil-Malmaison)	39	97	31	0
–	Carnot (Paris-17e)	36	97	31	0
5	Parc-de-Vilgénis (Massy)	39	90	72	25

ESC Marseille-Provence (toutes options)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Thiers (Marseille-1er)	23	100	96	14
–	Louis-Barthou (Pau)	11	100	82	0
–	Malherbe (Caen)	14	100	64	0
–	Georges-Clemenceau (Nantes)	19	100	47	0
–	Le Parc (Lyon-6e)	20	100	45	0
–	Lavoisier (Paris-5e)	19	100	42	13
–	Stanislas (Paris-6e)	23	100	35	13
–	Chaptal (Paris-8e)	10	100	30	0
–	Carnot (Paris-17e)	51	100	20	0
–	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	16	100	13	0
–	Hoche (Versailles)	26	100	12	[illegible]
–	Sainte-Geneviève (Versailles)	15	100	7	0

ESC Reims (option scientifique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	24	100	42	40
–	Henri-IV (Paris-5e)	17	100	12	0
3	Le Parc (Lyon-6e)	46	98	39	0
–	Carnot (Paris-17e)	42	98	21	0
–	Sainte-Geneviève (Versailles)	48	98	13	17

ESC Reims (option économique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	29	100	34	20
–	Henri-IV (Paris-5e)	12	100	17	50
3	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	63	98	41	27
4	Madeleine-Daniélou (Rueil-Malmaison)	41	93	34	21
5	Carnot (Paris-17e)	49	92	29	21

ESC Rouen (toutes options)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	54	100	50	4
–	Henri-IV (Paris-5e)	28	100	18	20
3	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	63	98	30	5
–	Sainte-Geneviève (Versailles)	48	98	21	0
5	Saint-Louis (Paris-6e)	24	96	46	27
–	Carnot (Paris-17e)	93	96	38	[illegible]
–	Le Parc (Lyon-6e)	45	96	24	[illegible]

ICN Nancy (option scientifique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	19	100	47	0
–	Marcelin-Berthelot (Saint-Maur-des-Fossés)	27	100	41	0
–	Henri-IV (Paris-5e)	16	100	6	0
4	Sainte-Geneviève (Versailles)	36	97	8	0
5	Carnot (Paris-17e)	36	94	17	17

ICN Nancy (option économique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Hoche (Versailles)	26	100	23	0
–	Henri-IV (Paris-5e)	12	100	17	0
3	Madeleine-Daniélou (Rueil-Malmaison)	35	94	17	0
4	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	42	[illegible]	31	[illegible]
5	Carnot (Paris-17e)	48	[illegible]	35	[illegible]

ESC Nantes-Atlantique (option scientifique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Louis-le-Grand (Paris-5e)	23	96	61	0
–	Sainte-Geneviève (Versailles)	49	96	27	[illegible]
3	Henri-IV (Paris-5e)	19	95	58	0
4	Pierre-de-Fermat (Toulouse)	29	90	62	[illegible]
5	Les Iris (Lormont)	24	[illegible]	38	0

ESC Nantes-Atlantique (option économique)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Jules-Ferry (Versailles)	22	95	50	0
2	Les Iris (Lormont)	15	93	53	25
3	Madeleine-Daniélou (Rueil-Malmaison)	35	89	34	0
4	Intégrale (Paris-16e)	17	88	35	0
5	Saint-Louis-de-Gonzague (Paris-16e)	47	83	49	0

ESC Nantes-Atlantique (option technologique)

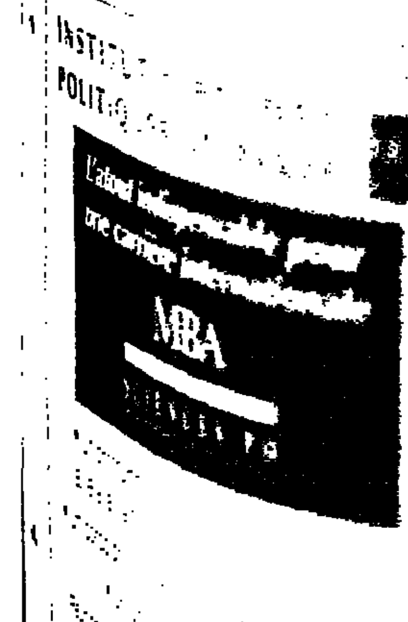
	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Parc-de-Vilgenis (Massy)	11	45	45	0
2	René-Cassin (Bayonne)	10	10	10	[illegible]
3	Jules-Lesven (Brest)	11	9	9	100

ESC Grenoble (toutes options)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Saint-Louis (Paris-6e)	15	100	67	0
–	Lavoisier (Paris-5e)	23	100	61	0
–	Janson-de-Sailly (Paris-16e)	28	100	46	0
–	Sainte-Geneviève (Versailles)	34	100	12	0
5	Hoche (Versailles)	40	98	35	[illegible]

IECS Strasbourg (toutes options)

	Lycée	Inscrits (1)	Admiss. (2) %	Admis (3) %	Intégr. (4) %
1	Henri-Poincaré (Nancy)	24	92	67	13
–	Masséna (Nice)	12	92	50	0
–	Chateaubriand (Rennes)	36	92	42	[illegible]
–	Saint-Jean-de-Passy (Paris-16e)	24	92	8	0
5	Michel-de-Montaigne (Bordeaux)	29	90	38	[illegible]



هكذا من الاصل

Le système des grandes écoles de gestion vole en éclats

▼ En jouant ouvertement la concurrence, les établissements se scindent en deux groupes distincts

LONGTEMPS dissimulée sous une solidarité de façade, la crise des grandes écoles de gestion éclate maintenant au grand jour. Fin octobre, Gérard Trémège, président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, dont dépendent la plupart des écoles, et François Duvergé, chargé de gérer le réseau des écoles consulaires, démissionnent tous deux de l'Association pour le développement des écoles de management (ADEM), créée justement en 1995 pour tenter de juguler les conséquences d'une crise de recrutement commencée il y a cinq ans.

Cette double démission marque l'échec d'une tentative d'amener les écoles à un comportement solidaire. Au concours 1997, au moins quatre écoles – Reims, Bordeaux, Lille et Marseille – ont en effet recruté bien plus de candidats issus de prépas qu'elles n'avaient annoncé, asséchant le vivier des écoles moins cotées. Mais les directeurs de ces écoles renvoient la faute aux « parisiennes » – HEC, ESSEC, ESCP et (par abus de langage) ESC Lyon – dont l'attitude fort peu solidaire a déjà suscité de nombreux conflits. La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, qui gère HEC et l'ESCP, aurait ainsi bloqué la nomination d'un délégué général de l'ADEM issu des rangs des directeurs d'écoles de province, ainsi que les tentatives de mise en place d'un label de qualité commun à toutes les écoles...

Quoi qu'il en soit, l'éclatement du conflit clarifie le paysage en rendant officiel ce que l'enquête menée par *Le Monde* auprès des écoles met en évidence : le mythe de l'unicité des grandes écoles de gestion s'effondre au profit de la diversification de leurs missions. Celle-ci pourrait d'ailleurs trancher enfin une vieille querelle sémantique : faut-il parler, pour désigner l'ensemble de ces écoles, d'écoles de gestion ou d'écoles de commerce ? A en juger par les réponses fournies par les écoles aux questions de la Conférence des grandes écoles sur la nature des emplois occupés par les diplômés des trois dernières promotions, il existe bel et bien d'une part des « écoles de gestion », d'autre part des « écoles de commerce ». Dans les premières, la part des emplois dans les fonctions finances et administration est en effet supérieure à celle des emplois occupés dans la fonction commerciale. Dans les secondes, c'est l'inverse.

Si l'on croise ces données avec celles qui concernent la taille des entreprises, il s'avère que la plupart des « écoles de gestion » sont aussi celles dont plus des deux tiers des emplois répertoriés se situent dans les entreprises de plus de 500 salariés. Pour une majorité d'entre elles, les deux tiers des emplois sont également situés en région parisienne, même lorsqu'elles sont implantées en province. Cela dit, les emplois occupés à la sortie des « écoles de commerce » sont, pour environ la moitié d'entre eux, situés dans les grandes entreprises : on ne peut donc pas dire que ces écoles fournissent aux PME les forces de vente dont elles ont besoin. En revanche, c'est bien en province que ces emplois se trouvent concentrés, sauf pour certaines écoles géographiquement proches de l'agglomération parisienne.

> Un ensemble de formations disparates préparant, par des moyens variés, à des fonctions et des carrières diverses

Contrairement à l'image d'internationalisation qu'essaient de donner la plupart des écoles, la part des emplois occupés à l'étranger reste faible si l'on écarte le cas de l'EAP (75 % des emplois à l'étranger), dont le recrutement est d'emblée international. Surtout, l'internationalisation des débouchés n'est pas corrélée à l'appartenance au groupe des « écoles de gestion » ou « de commerce ». Les premières comme les secondes comptent dans leurs rangs des écoles plus ou moins internationales quant aux emplois occupés. Par exemple, la part des diplômés de l'ESC Lille – école dont le profil est plutôt commercial – travaillant à l'étranger est supérieure à celle des diplômés de l'Edhec, également située à Lille, et dont le profil est plutôt gestionnaire.

Le recrutement et l'organisation des études au sein des écoles témoignent, tout autant que leurs débouchés, de leur hétérogénéité. Ainsi, les promotions des « écoles de gestion » comptent de 200 à 400 diplômés, alors que celles des « écoles de commerce » en comptent de 100 à 200. De même, les « écoles de gestion » sont celles qui comptent la plus grande part d'élèves issus des classes préparatoires dans leurs effectifs de première année, alors que les « écoles de commerce » puisent plus largement dans le vivier des admissions parallèles. Exception à la règle, l'ICN de Nancy, dont le recrutement est proche de celui des « écoles de gestion » bien que ses débouchés soient plutôt orientés vers la fonction commerciale.

De même, les « écoles de gestion » sont celles qui s'efforcent de spécialiser leurs étudiants le plus tôt possible dans le déroulement du cursus de formation. Au contraire, les écoles qui débouchent le plus souvent sur la fonction commerciale sont celles qui se préoccupent de conserver un profil généraliste à leurs diplômés. Cette constatation est plutôt paradoxale, puisque les métiers commerciaux sont a priori plus spécialisés que les métiers de gestion. Mais elle peut s'expliquer par le fait que les débouchés des « écoles de gestion » sont situés dans les grandes entreprises, où le besoin d'une spécialité se fait sentir dès le recrutement, contrairement aux PME qui recrutent des cadres généralistes, même s'ils débutent dans la fonction commerciale.

Les « écoles de commerce » sont aussi celles qui, contrairement aux « écoles de gestion » (à l'exception, notable, de l'Essec), privilégient la professionnalisation des études par le moyen de l'alternance, quelle que soit la forme prise par celle-ci. Les cursus en alternance ne concernent cependant qu'une minorité d'écoles (une dizaine parmi celles qui ont répondu à notre enquête) et, à l'intérieur de celles-ci, une minorité d'élèves (de 5 à 25 %), à quelques exceptions près.

Au total, et quel que soit le critère choisi, les grandes écoles de gestion apparaissent pour ce qu'elles ont longtemps essayé de ne pas paraître : un ensemble de formations disparates, préparant, par des moyens variés, à des fonctions et des carrières diverses.

Longtemps dissimulée derrière le voile à peine opaque d'un discours consensuel, cette variété pourrait aujourd'hui devenir un atout dans la redéfinition nécessaire des missions de ces écoles au sein de l'enseignement supérieur. Les entreprises ont besoin de spécialistes lorsqu'elles sont grandes, de généralistes lorsqu'elles sont petites, de commerciaux dans tous les cas ; les familles, devenues sceptiques devant les promesses de carrière mirobolante, ont besoin de savoir à quels métiers ces écoles préparent véritablement. En devenant ouvert, le jeu de la concurrence entre écoles pourrait aussi devenir plus franc.

A. R.

L'ESC Bordeaux fait cavalier seul et « prend ses responsabilités »

TROP de grandes écoles tuent les grandes écoles de commerce. Georges Viala, directeur général de l'ESC Bordeaux, en est convaincu. « *Dix établissements, au lieu de trente aujourd'hui, s'imposeront durablement en France dans les années qui viennent.* » Bordeaux arbore une ambition que d'aucuns jugent démesurée : devenir une très grande école, rentable, internationale. Georges Viala rappelle que cette réflexion mûrit depuis dix ans. Le projet pédagogique a été rénové l'an passé : alternance à partir de la deuxième année, consolidation des troisièmes cycles, démarche pour obtenir l'accréditation européenne...

Echaudée par le faux esprit de solidarité du « réseau » des ESC, Bordeaux avait, au début de l'année, claqué la porte de l'Association des grandes écoles de management, décidant de « *prendre ses responsabilités* » face à la tutelle consulaire. En clair, le girondin, qualifié depuis de « dissident » par ses pairs, refuse de gérer la pénurie de candidats. D'où un premier objectif : atteindre une taille critique, « *condition incontournable du développement et de la visibilité internationale* ». Le groupe comptera 2 000 étudiants en l'an 2000, contre 1 600 aujourd'hui, dont 1 000 sur la seule ESC. Seules 8 écoles dépassent déjà ce seuil. Certaines ESC n'ont d'ailleurs pas digéré de voir Bordeaux recruter 91 étudiants de plus qu'elle n'avait affiché de places au concours 1997, pour maintenir une proportion significative d'élèves issus de classes prépas. « *En ratissant plus large, Bordeaux ne peut garder le même niveau de recrutement. Et elle ne peut dispenser une formation d'aussi bonne qualité. Elle restera une école de province* », peste Jacques Aïn, patron de l'ESC Toulouse.

UN MARCHÉ PORTEUR

Deuxième condition de réussite : une bonne santé financière. La CCI de Bordeaux ayant plafonné son engagement autour de 15 % du budget, les droits de scolarité représentent 70 % des ressources de l'école. L'afflux d'élèves a permis de retrouver l'équilibre en 1996, mais il reste fragile : la manne des droits d'inscription ne suffit plus. Le « ticket d'entrée » sur le marché international de la formation des managers devient prohibitif. Le coût de recrutement d'un étudiant, autour de 8 000 francs pour une ESC en France, se monte à 10 000 francs pour attirer un élève étranger, voire 20 000 en troisième cycle. Autre indicateur : un professeur permanent de stature internationale coûte 600 000 francs par an. Bordeaux, qui en emploie 35, veut en recruter 10 autres dans les deux ans qui viennent.

Georges Viala sait qu'il doit diversifier ses ressources pour réussir. La formation continue devrait y contribuer largement. De 4 millions de francs de chiffre d'affaires, Bordeaux espère passer à 20 ou 30 millions dans cinq ans. Que seule l'Essec soit, parmi les sup de co, parvenue à dépasser ce montant ne décourage pas Georges Viala. Il juge que le marché est porteur et qu'il peut y prendre sa part en misant sur les produits d'appel de l'école : les troisièmes cycles spécialisés en achat, logistique, management des risques ou de la qualité. Il compte aussi sur l'effet du réseau Ecricome. Les Caisses d'épargne ne viennent-elles pas de conclure avec ces 5 ESC un accord pour la formation de 10 000 personnes ?

« *Les Bordelais sont avant tout des paysans : ils ne rêvent pas, même s'ils ont des visions de grand large* », défend Georges Viala. Ses pairs sont moins convaincus. « *Continuer ainsi, comme la grenouille de la fable, à vouloir s'aligner sur les écoles parisiennes, c'est se tromper de combat* », lance Jean-Pierre Daloz, directeur de l'ESC Marseille, résumant l'état d'esprit de la concurrence. L'Assemblée des chambres de commerce, officiellement en froid avec le dissident, adopte une posture plus jésuite : compte tenu « *des qualités du directeur de l'ESC Bordeaux et des atouts de cette ville* », on juge à Paris que sa stratégie « *n'est pas injouable* ». « *Le marché tranchera*, énonce Aïssa Dermouche, son collègue de Nantes. *Rendez-vous dans cinq ans.* »

N.G.

L'ESC Saint-Etienne se destine aux PME, sans complexe

▼ Alternance et admissions parallèles orientent les élèves vers l'économie locale

C'ÉTAIT une façade morte, abandonnée sans pudeur pendant plus de dix ans aux yeux des passants. Une bâtisse fermée, trop présente sur ce cours Fauriel pour que l'on ait encore envie de la regarder. Aujourd'hui, la « friche Manufrance » a été réhabilitée, signe d'un passé enfin digéré. Les anciens locaux de la célèbre entreprise stéphanoise accueillent depuis septembre une école, elle-même considérée comme moribonde il y a trois ans, l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Etienne.

Collectivités locales et chambre de commerce ont dépensé 62 millions de francs pour l'héberger dans ce lieu historique. Il sera inauguré mi-décembre. Massif, le nouveau bâtiment, dont la façade ocre court sur 160 mètres, paraît surdimensionné pour ses 400 étudiants. On a fait simple, fonctionnel et sans clinquant, car « *ce n'est pas le genre ici* ».

Emblème malgré elle d'une thérapie collective, la Sup de Co stéphanoise se voit chargée de nombreux espoirs. « *Cela fait vingt ans que les diplômés foutent le camp de ce département. Aujourd'hui, il s'agit de former des élites qui créent et reprennent des entreprises, mais d'abord les nôtres* », explique Pascal Clément, président (Démocratie libérale) du conseil général de la Loire, premier financier de la réhabilitation de la friche Manufrance. « *Cette école, qui venait juste d'accéder au grade de grande école, a subi de plein fouet la crise des Sup de Co. Si nous sommes sortis de notre compétence en y investissant, c'est parce qu'elle a changé de projet pédagogique : elle va devenir l'école des chefs d'entreprise, ce dont l'économie locale a le plus besoin.* » Au regard des critères habituels qui prévalent au sein des grandes écoles, Saint-Etienne a pourtant touché le fond à la rentrée : seuls 3 élèves issus de classes préparatoires ont été intégrés.

VERDICT EN JUIN

Une crise que l'école a vue venir il y a trois ans. En 1994, elle engage une restructuration sévère. Huit enseignants sur les vingt permanents sont licenciés. Le budget, abondé par la chambre de commerce à hauteur de 7 millions, ne l'est plus qu'à 5,5 millions. La CCI est alors l'une des plus endettées de France. L'ESC ne trouve son salut qu'en adoptant un nouveau projet pédagogique, centré sur les besoins de l'économie locale.

« *Il fallait arrêter de perdre et de fermer des établissements. Désormais, on sait pourquoi on paie*, précise Michel Dalmas, directeur général de la chambre. *Il s'agit de former des cadres pour nos PME.* » Le tissu économique – 4 000 PME industrielles parmi 18 000 entreprises – a besoin de cadres à double compétence, gestionnaire et technique, susceptibles de reprendre des affaires. Pour les diplômés, les débouchés sont a priori solides : sous-traitantes, les entreprises stéphanoises n'ont guère étoffé leur encadrement managérial et commercial.

L'école recrute désormais presque exclusivement des bac + 2 techniques – DUT ou BTS – sans renoncer aux classes prépas, qu'elle tentera de relancer pour le concours 1998. La totalité des nouveaux entrants suivent leur cursus en alternance, sous statut étudiant ou par apprentissage dans une filière rebaptisée ESC Entrepreneurs. Ce programme a débuté en 1995 avec 24 élèves. Ils sont 35 cette année. Leurs employeurs s'appellent Autobar, Suchail, EyraudPlants ou Satab. Ils travaillent dans le plastique, le tissu étroit, les cyclamènes ou la fourniture industrielle, et se qualifient d'innovateurs « *opérationnels et responsables* ».

Certains ont triplé le chiffre d'affaires de leur entreprise. D'autres sont déjà promis à devenir directeur de filiale. La greffe semble prendre : 13 demandes d'entreprises n'ont pas pu être satisfaites cette rentrée. Pour valider ce nouveau positionnement, il faudra attendre que la première promotion se place sur le marché du travail. Verdict en juin.

L'école comme ses partenaires ne dissimulent pas les limites de la formule du tout-apprentissage appliquée à la formation de cadres : formation trop monolithique et difficile internationalisation du cursus. Pour éviter ces écueils, l'école veille à « *décontextualiser* » la formation théorique des apprentis, sommés de travailler à l'école sur d'autres cas d'entreprises, et espère devenir pilote dans l'élaboration d'un statut européen de l'apprenti.

« *Nous n'avons pas d'états d'âme vis-à-vis des autres ESC*, indique Anne Damon, directeur délégué du groupe. *Nous savons qu'il faudra nous battre pour conserver notre label grande école. Notre niveau académique est bien à bac + 5, même si certains essaient de nous faire croire qu'un DUT ne vaut pas une classe prépa.* » La CCI entend aussi continuer à dispenser une formation nationale en attirant des étudiants et des entreprises (y compris des grandes) issus d'autres régions. L'expérience, portée à bout de bras par les acteurs locaux, a contribué à solder un lourd passé. Pour tenir, Saint-Etienne devra encore convaincre ses pairs qu'il n'y a pas trop d'écoles de commerce. Mais trop d'écoles identiques.

Nathalie Guibert

Une base de données sur Minitel et Internet pour mieux informer les lycéens et leurs familles

▼ La diffusion électronique des résultats permet un accès rapide à des données disponibles tout au long de l'année

AUJOURD'HUI, *Le Monde* fait le choix de diffuser sur des supports électroniques, Minitel et Internet, les résultats des classes préparatoires aux concours des grandes écoles, publiés jusqu'ici et depuis une dizaine d'années sur un support papier, que ce soit de format magazine (avec *Le Monde de l'éducation*) ou de format livre de poche.

Ce choix est guidé à la fois par une contrainte et par une opportunité. Le volume croissant des informations traitées d'une année sur l'autre, en raison de l'ouverture continue de nouvelles classes préparatoires et de la complexification des concours, contraignait à augmenter sans cesse la pagination, et donc le prix de vente de la publication. D'autre part, la souplesse d'utilisation des supports électroniques offre l'opportunité d'enrichir la présentation de l'information tout en l'offrant de façon continue et à un coût inférieur à celui de la publication papier, dans la mesure où l'utilisateur ne recherche le plus souvent que des données ponctuelles (par exemple, les résultats d'un seul lycée, ou d'un seul concours).

La base des résultats des classes préparatoires a été constituée à partir des réponses des écoles (ou du bureau du concours lorsqu'il s'agit d'un concours commun), questionnées sur le lycée d'origine des inscrits, des admissibles, des admis et des intégrés au concours d'entrée en première année. Seuls figurent dans la base les résultats des concours dont *Le Monde* a obtenu les résultats dans les délais nécessaires à la réalisation technique de la base. C'est à partir de cette base, mais selon des modalités différentes, que sont présentés les résultats des classes préparatoires dans ce supplément papier, sur Minitel et sur Internet. En revanche, le contenu des tableaux est commun à tous ces supports (*voir ci-contre* « Comment lire les tableaux »)

– Dans le supplément de 8 pages, sont présentés les cinq meilleurs résultats (plus les ex-aequo, ce qui explique que peuvent parfois figurer plus de cinq lycées) à une sélection de 71 concours, choisis soit en raison de la notoriété des écoles, soit de l'importance des effectifs concernés. A ces tableaux s'ajoutent les résultats d'un sondage auprès de 250 proviseurs de lycée et responsables de classes préparatoires, à qui il a été demandé de classer en trois groupes les lycées offrant les mêmes filières qu'eux en fonction de leur niveau d'exigence à l'égard des bacheliers candidats à l'inscription en classe préparatoire.

SOUPLESSE DU MINITEL

– Sur le Minitel (3615 LEMONDE, 2,23F/mn), sont présentés la totalité des données (jusqu'au dernier admissible) sur les 118 concours dont *Le Monde* a obtenu les résultats. La navigation sur le serveur Minitel s'effectue à partir de la page d'accueil du 3615 LEMONDE, vers la rubrique « *résultats des classes préparatoires* ». Là, quatre choix sont proposés : concours ENS (écoles normales *supérieures*), *scientifiques*, *militaires* et commerciaux (la touche « Guide » mène à des écrans d'explication sur la lecture des tableaux et des indicateurs qui y sont utilisés). Le choix mène sur une liste des concours, y compris les différentes options d'un même concours ; un nouveau choix mène au tableau des résultats.

La souplesse du support électronique permettra d'ajouter par la suite deux fonctions complémentaires, que les délais imposés par la collecte de l'information rendent indisponibles à ce jour. Il sera ainsi possible, dans les semaines à venir, d'accéder, une fois affiché un tableau de résultats, à un commentaire sur le concours concerné : nombre total de candidats, d'admissibles, d'admis, d'intégrés, comparaison des performances des lycées.

Il sera également possible d'interroger la base des résultats à partir du nom d'un lycée. S'afficheront alors les performances des classes préparatoires de ce lycée aux différents concours où elles ont eu des candidats admissibles : effectif de la prépa, candidats, admissibles, admis, intégrés. Il sera également possible d'obtenir le classement, pour un concours donné, d'un groupe de lycées sélectionnés selon différents critères : localisation, langues enseignées, statut.

– Sur Internet (http : //www.lemonde.fr et cegetel. edu), seront disponibles gratuitement dès le 28 novembre les textes et les tableaux de ce supplément, y compris le classement des lycées en trois groupes en fonction de leur niveau d'exigence pour l'inscription en première année.

FICHES DE RENSEIGNEMENTS

Des fonctions complémentaires seront développées dans les semaines suivantessur les deux sites. Il sera ainsi possible, en 1998, d'accéder gratuitement à des fiches de renseignement sur 102 écoles qui ont accepté de répondre à l'enquête du *Monde*, à partir d'un sommaire en quatre chapitres (écoles normales supérieures, écoles scientifiques, écoles militaires, écoles de commerce). Ces fiches, qui ont servi de support aux synthèses publiées dans le présent supplément, comportent quatre parties :

1) identité et coordonnées ;

2) recrutement (part des différentes options de concours et des admissions parallèles dans les effectifs de l'école), frais de scolarité ;

3) organisation du cursus scolaire : poids respectifs des enseignements de tronc commun et de spécialisations, liste détaillée des spécialisations, éventuellement cursus en alternance ou à l'étranger ;

4) débouchés des trois dernières promotions : recherche d'emploi (taux, durée), poursuite d'études, statut des emplois occupés (contrats à durée déterminée ou indéterminée), nature des emplois occupés (localisation, taille et secteur d'activité de l'entreprise, fonction exercée). Les informations sur la nature des emplois occupés ont été fournies par la Conférence des grandes écoles.

D'autres fonctions, dont l'accès sera payant, seront ultérieurement créées sur le site afin d'accéder sur Internet à l'intégralité des résultats des 118 concours, à la recherche des résultats par lycée ou par sélection de lycées, aux commentaires sur les concours, et surtout à des comparaisons avec les résultats des années antérieures. Le support électronique permet en effet de conserver et de récupérer la mémoire des numéros successifs du *Monde de l'éducation* consacrés aux classes préparatoires et aux grandes écoles. Au fil du temps se constituera ainsi un instrument d'information, d'orientation et d'évaluation intéressant autant les familles que les professionnels de l'éducation.

A.R.

Liste des concours sur le 3615 LEMONDE

Seules les écoles ayant envoyé les résultats de leur concours dans les délais figurent dans la base de données. Pour une même école (ou un même groupe d'écoles regroupées dans un concours commun), il existe la plupart du temps plusieurs types de concours (par exemple MP, PC, PSI et PT pour les écoles d'ingénieurs). Cela explique que le nombre de concours présentés sur le Minitel (118) est supérieur au nombre d'écoles ou de concours communs cités ci-dessous (33).

Ecoles normales supérieures : ENS Ulm ; ENS Fontenay-Saint-Cloud ; ENS Lyon ; ENS Cachan.

Ecoles scientifiques et militaires : Ecole polytechnique ; Ecole navale ; concours Mines-Ponts ; Ecole centrale de Paris ; Supélec ; Ecole supérieure d'optique ; Ecole centrale de Lyon ; Ecole centrale de Lille ; Ecole centrale de Nantes ; concours communs polytechniques ; Ensam ; INT-ingénieurs ; INA-ENSA ; Ecoles nationales vétérinaires.

Ecoles de commerce : EAP ; HEC ; Essec ; ESCP ; ESC Lyon ; Edhec ; *ESC Bordeaux* ; *ESC Marseille-Provence* ; *ESC Reims* ; *ICN Nancy* ; ESC Nantes-Atlantique ; ESC Grenoble ; IECS Strasbourg ; ESC Clermont-Ferrand ; ESC Dijon ; Ceram Nice Sophia Antipolis.

★ *(2,23 francs la minute.)*

Comment lire les tableaux

Les tableaux publiés sur Minitel, Internet ou dans ce supplément, ne concernent que les classes préparatoires ayant présenté au moins dix candidats et ayant eu au moins un admissible. En dessous de ce nombre, les pourcentages figurant dans les autres colonnes n'auraient en effet guère de signification. Toutefois, les prépas ayant présenté moins de dix candidats figurent sur le Minitel et sur Internet dans un tableau annexé, pour chaque concours, au tableau principal.

● **La colonne (1) – Inscrits –** indique le nombre de candidats présentés à un concours par chaque classe préparatoire. C'est une indication qui précise les pourcentages donnés dans les autres colonnes : pour un même taux d'admissibilité ou d'admis, le « *mérite* » d'une prépa n'est bien sûr pas le même selon qu'elle présente dix ou cent candidats...

● **La colonne (2) – Admissibles –** indique le rapport, en pourcentage, entre le nombre des admissibles et celui des inscrits. C'est d'après ce résultat qu'est établi le classement. Ce sont en effet les résultats à l'écrit des concours qui permettent d'évaluer l'efficacité d'une prépa.

● **La colonne (3) – Admis –** indique le rapport, en pourcentage, entre le nombre total des admis (liste principale et liste complémentaire) et le nombre des inscrits.

● **La colonne (4) – Intégrés –** indique le rapport, en pourcentage, entre le nombre d'intégrés et le nombre total d'admis. La proportion des admis d'une prépa qui, en définitive, ont intégré l'école (ou l'une des écoles du concours) est une information à la fois sur la composition de la dernière promotion intégrée et sur l'attrait qu'exerce l'école sur les prépas de tête des palmarès : dans certains cas, aucun de leurs admis n'intègre ; acceptés dans d'autres écoles, *ils laissent ainsi la* place à d'autres.

J. L.

Délit d'initié

A la veille des vacances de l'été dernier, un certain nombre de proviseurs de grands lycées parisiens se sont vus assaillis de coups de téléphone de parents éplorés, suppliants de modifier l'inscription de leur progéniture en prépa scientifique. C'est par erreur qu'ils avaient choisi MPSI (à dominante mathématiques), alors qu'ils souhaitaient en réalité PCSI (à dominante physique-chimie).

Intrigués, les proviseurs enquêtent et s'aperçoivent que ce revirement était dû à la publication de la liste des admissibles au concours PC (physique-chimie) de l'Ecole polytechnique, bien plus longue que celle de MP (maths-physique) ! Ces parents si attentifs aux destinées de leur descendance ne s'étaient tout simplement pas aperçus que la première liste concernait un bien plus grand nombre de places que la seconde, puisque l'X faisait pour la première fois de son histoire concours commun, mais pour la seule filière PC, avec l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle (*ESPCI*).

L'anecdote en dit long, d'une part, sur les trésors de stratégie que déploient les familles les mieux initiées aux arcanes de l'orientation ; d'autre part, sur les erreurs que provoquent l'opacité et la complexité d'un système, malgré tous les efforts faits pour l'éclairer...

A. R.